

DERNIÈRE ÉDITION

QUARANTE-CINQUIÈME ANNÉE – N° 13517 – 4,50 F — Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : André Fontaine — JEUDI 14 JUILLET 1988

La guerre du Golfe

[L]a pression irakienne s'accentue sur tout le front

[illegible]

La révolte en Cisjordanie et à Gaza

Deux jeunes Palestiniens [ont] été tués par l'armée israélienne

[illegible]



Escalade en Arménie

Un nouveau degré a été franchi dans l'escalade de la tension en Transcaucasie soviétique avec le vote quasi unanime, par les députés du Haut-Karabakh, d'une motion proclamant unilatéralement le rattachement de leur région à l'Arménie. Comme il était à prévoir, cette décision a été aussitôt déclarée « nulle et non avenue » par les autorités d'Azerbaïdjan, qui l'estiment contraire aussi bien à la Constitution de leur République qu'à celle de l'URSS.

Il est vrai qu'il y a plusieurs manières d'interpréter cette Constitution. Les Arméniens, y compris leurs représentants officiels tels que le « ministre des affaires étrangères » d'Erevan, fondent leur revendication sur l'article 70, qui se réfère au « principe de libre autodétermination » des nations dans le cadre de l'Union soviétique. Selon eux, ce droit est imprescriptible et n'a pas à faire l'objet de négociations.

N'est-ce pas d'ailleurs ce que reconnaissait la Constitution « stalinienne » de 1936, qui allait jusqu'à autoriser les Républiques fédérées à faire sécession de la Fédération et à se proclamer indépendantes ? Cette disposition – totalement théorique, bien entendu, du temps du « Petit Père des peuples » – avait été retirée de la Constitution « brejnévienne » de 1977. Mais le statut de « région autonome » reconnu au Haut-Karabakh devrait tout de même, si les mots ont un sens, permettre à ses habitants de disposer de leur sort.

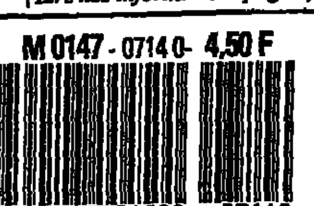
Les dirigeants de l'Azerbaïdjan se fondent au contraire sur l'article 78 de la Constitution, qui exige l'accord de tous les intéressés pour procéder à une modification des frontières des Républiques soviétiques. Leur point de vue a été soutenu par Moscou, y compris par M. Gorbatchev, qui, dans son rapport devant la récente conférence du parti, a exclu tout redécoupage territorial et même refusé de citer une seule fois le cas du Haut-Karabakh.

La solution sera-t-elle trouvée dans une révision de la Constitution soviétique ? C'est ce qu'espère le nouveau chef du parti en Arménie, mais il a peu de chances d'être entendu dans l'immédiat. La reprise de l'agitation en Transcaucasie est une conséquence directe de la déception provoquée par les maigres résultats de la conférence de Moscou en matière de relations interethniques, et pas seulement sur le problème arménien.

Ainsi, une bonne partie des demandes souvent audacieuses présentées par l'Estonie (autonomie financière, réforme de la planification dans un sens beaucoup plus conforme aux intérêts nationaux, limitation de la russification démographique et linguistique, etc.) n'ont pas été reprises dans la résolution « ad hoc » adoptée par la conférence, ou n'ont été mentionnées que d'une manière très atténuée. Une session plénière du comité central devrait se pencher sur la « question nationale » dans les prochains mois, mais l'on ne voit pas très bien à ce stade en quoi elle pourrait innover.

M. Gorbatchev a raison de penser que la reprise de l'agitation est un danger pour la « perestroïka ». Mais il est non moins vrai que cette dernière ne se prouvera qu'en marchant.

(Lire nos informations page 9)

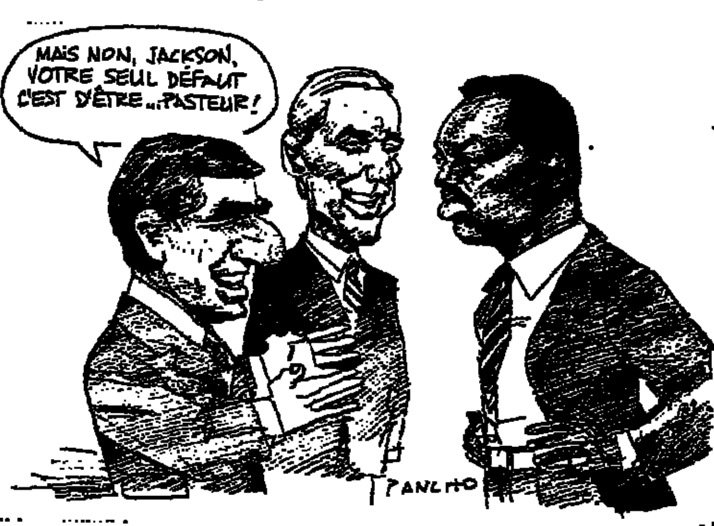


M 0147 - 0714 0- 4,50 F
3790147004500 07140

Le « ticket » démocrate pour l'élection américaine

M. Dukakis fera équipe avec un conservateur texan

Après des semaines de tergiversations et de calculs minutieux, le candidat démocrate à l'élection présidentielle américaine, M. Michael Dukakis, a finalement choisi comme coéquipier sur le « ticket » de son parti le sénateur du Texas Llyod Bentsen. Choix semble-t-il purement « stratégique », M. Bentsen étant aussi conservateur que M. Dukakis est libéral. Cette décision rassure l'appareil du parti. Mais elle est aussi un affront évident au pasteur noir Jesse Jackson, dont le charisme et l'efficacité avaient dominé les « primaires » démocrates.



Lire page 4 l'article de JAN KRAUZE.

Prélèvements sur la fortune et revenu minimum

Les centristes veulent « tester » l'ouverture lors du débat sur l'impôt de solidarité

Le gouvernement devait adopter, au conseil des ministres du 13 juillet, deux projets de loi importants. L'un prévoit d'instituer un « impôt de solidarité sur la fortune » (ISF), l'autre de créer un revenu minimum d'insertion. Le débat sur l'ISF qui aura lieu à l'automne au Parlement sera aux yeux des centristes un « test de l'ouverture ». C'est ce qu'a déclaré, le 12 juillet, M. Pierre Méhaignerie, au nom du groupe de l'Union du centre (UDC), qu'il préside. Le gouvernement doit « choisir » entre le soutien des centristes et celui des communistes. « Nous allons voir de quel côté il penche. »

L'enquête que nous publions ci-dessous explique les difficultés de l'insertion à la lumière de l'expérience des départements qui l'ont mise en œuvre.

Les thérapies de la pauvreté

BELFORT
de notre envoyé spécial

« Nous revendiquons l'expérimentation. Nous pouvons nous tromper mais d'autres, ailleurs, trouveront une solution. Nous devons être modestes et ne pas penser qu'avec le revenu minimum nous allons régler le problème de la pauvreté en France. » Dans la bouche de Christian Proust, président du conseil général du Territoire de Belfort, militant, si l'on peut dire, du revenu minimum, cette prudence peut surprendre.

Eh quoi ! Ce département, avec l'Ille-et-Vilaine, n'est-il-pas l'un des premiers à s'être mobilisé, avec les avantages d'une superficie et d'une population assez restreintes (cent trente-cinq mille habitants, dont la moitié pour le chef-lieu) et d'une communauté de vues entre les collectivités locales qui dépasse l'appartenance au même parti, voire au même courant du PS ? N'est-il pas le seul à verser ce revenu, *« à guichets ouverts »* : le budget 1988, fixé à 9 millions de francs, vient d'être révisé à 11 millions, qui ne suffiront d'ailleurs peut-être pas.

Cette mobilisation est née du désir d'*« agir intelligemment »* contre la pauvreté, au lieu de distribuer des secours ponctuels lorsque la réforme du *« minimum vieillesse, en 1982, a achevé de faire passer la plupart des personnes âgées au-dessus de la barre de la pauvreté »*. Des simples prêts sans intérêts aux locataires endettés, on est passé à ce qu'on appelle pudiquement un *rééchelonnement* pour les plus enfoncés, c'est-à-dire un remboursement mensuel de 50 francs à 100 francs seulement, puis, après une enquête auprès des travailleurs sociaux, au « minimum social » : une formule baptisée « contrat-ressource personnalisé d'autonomie (CRPA) », sanctionnée par un accord avec l'Etat, signé en mars 1986 par Mme Georgina Dufoix.

GUY HERZLICH.

(Lire la suite page 20 et nos informations page 28.)

Un entretien avec M. Jean-Pierre Chevènement

« La France, promesse d'une Europe de la défense »

A Luxeuil, où il s'est fait présenter, le mardi 12 juillet, les Mirage 2000-N armés d'un missile nucléaire préstratégique, M. Mitterrand a annoncé la convocation d'un conseil de défense pour examiner, le 20 juillet, le calendrier d'exécution de la programmation militaire 1987-1991. « La priorité est à l'éducation nationale, *a-t-il dit*, même si la nécessité militaire n'est pas méconnue. Le déroulement de cette loi de programmation doit se poursuivre. » *Concernant une éventuelle collaboration avec le Royaume-Uni sur un missile nucléaire aéroporté, le chef de l'Etat a déclaré :* « Pourquoi pas ? Cela pourrait être souhaitable. C'est une voie sur laquelle il faudrait pouvoir s'engager. » *Dans l'entretien qu'il a accordé au* Monde, *M. Chevènement considère que le Mirage 2000-N, armé de son missile nucléaire aéroporté, contribue à l'émergence d'un concept européen de défense.*

« A plusieurs reprises, vous avez indiqué que la loi de programmation militaire 1987-1991 devrait être appliquée puisqu'elle était la loi de la République approuvée par le Parlement à une très large majorité. Cela veut-il dire qu'elle ne sera pas révisée à la baisse et que tous les engagements de programmes d'armements (nucléaires, chimiques et classiques) qu'elle contient seront tenus malgré le coût de l'ensemble de ces investissements ?

– *L'effort d'équipement de nos forces armées répond à un concept de défense et s'inscrit naturellement dans le long terme.* Entre la conception d'une arme et son retrait du service, il n'est pas rare qu'un demi-siècle s'écoule. Le temps de la défense est par excellence celui de la longue durée. C'est ainsi que la défaite de 1940 s'enracine dans les choix stratégiques effectués dans les années 20 (la ligne Maginot).

» La loi de programmation militaire votée en 1987 repose sur des « maquettes » d'armées à l'horizon d'une quinzaine d'années correspondant à l'analyse qu'on peut faire des menaces pesant sur la liberté de la France. Tel est en effet le sens du projet politique qui sous-tend notre effort de défense. La première priorité de la loi est le maintien de notre capacité de dissuasion, qui est la clé de voute de notre défense : comme l'a dit le président de la République, *« notre but n'est pas de gagner la guerre mais de l'empêcher »*.

» Mais il ne faut pas que notre dissuasion puisse être contournée par quelque côté : d'où l'effort engagé pour moderniser nos forces conventionnelles sur terre, sur mer et dans les airs, ce qui, en maints domaines, implique un véritable saut technologique.

Propos recueillis par
JACQUES ISNARD.

(lire la suite page 11.)

L'attentat contre le « City-of-Poros »

Sur une piste palestinienne

L'enquête sur l'attentat commis à bord du navire de croisière grec « City-of-Poros » progresse difficilement mais semble s'orienter vers une piste palestinienne. Trois hommes et une femme, qui étaient en possession de passeports de pays arabes, sont recherchés par la police.

ATHÈNES
de nos envoyés spéciaux

C'est la Grèce qui était visée. Quarante-huit heures après l'attentat contre le *City-of-Poros* qui a fait 11 morts et 98 blessés (dont 24 sont toujours hospitalisés), c'est le sentiment général à Athènes, où l'on estime que cette affaire pourrait être consécutive à une opération de chantage sur le gouvernement grec qui aurait mal tourné. Malgré de nombreux points d'interrogation, une chose est sûre : le lien entre l'explosion de la voiture piégée qui a tué ses deux occupants près de l'embarcadère du Trocadero d'où était parti le bateau et la tuerie sur le navire.

La voiture bourrée d'explosifs – du pentrite selon une source policière – a sauté quelques heures avant l'attentat sur le bateau. Selon l'hypothèse la plus couramment envisagée, les terroristes auraient projeté de prendre le bateau et ses passagers en otages pour exiger du gouvernement grec la libération de Mohamed Rachid, arrêté à Athènes le 30 mai pour usage de faux passeport, mais dont les Etats-Unis réclament l'extradition.

Mohamed Rachid, un Palestinien, est recherché aux Etats-Unis pour un attentat à l'explosif contre un avion de la PANAM à Hawaï en 1982. Une personne avait été tuée. Une commission de juges d'appel devait se réunir le mercredi 13 juillet dans la capitale grecque pour se prononcer sur la demande d'extradition déjà refusée une première fois.

FRANÇOISE CHIPAUX
et THÉODORE MARANGOS.

(Lire la suite page 9.)



A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 4,50 dir. ; Tunisie, 600 m. ; Allemagne, 2 DM ; Autriche, 18 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,75 $; Côte-d'Ivoire, 425 F CFA ; Danemark, 10 kr. ; Espagne, 155 pes. ; G.-B., 60 p. ; Grèce, 150 dr. ; Irlande, 90 p. ; Italie, 1 700 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 12 kr. ; Pays-Bas, 2,25 fl. ; Portugal, 130 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 12,50 cs. ; Suisse, 1,60 f. ; USA, 1,50 $; USA (West Coast), 2 $.

CHRONIQUE DE

1789

L'ANNÉE SANS PAREILLE

3. La chute de Loménie de Brienne

25 août 1788

La réunion des Etats généraux est peu à peu devenue la revendication de tous les sujets du royaume. Y compris des représentants de la noblesse et du clergé, qui ne pressentent pas qu'ils en seront les victimes. Principal ministre de Louis XVI, Loménie de Brienne tente d'en retarder la convocation. En vain. Un arrêt du Conseil royal les fixe au 1er mai 1789. De quoi calmer le jeu ? Pas vraiment.

par MICHEL WINOCK

LES événements du Dauphiné avaient ouvert une brèche. Là, contrairement à ce qui se passait dans le reste de la France, la révolte des notables avait été relayée par les entreprises du Tiers Etat, auxquelles Jean-Joseph Mounier avait prêté ses idées et Antoine Barnave l'éloquence de sa plume. L'assemblée de Vizille eut un immense écho à travers le pays. Il devenait évident que la résistance des parlements était une phase dépassée dans le conflit qui opposait le pouvoir central aux sujets de Sa Majesté : le roi risquait de se heurter non plus à la coalition des privilégiés, mais à un soulèvement national. « *Tandis que partout ailleurs,* écrira Barnave, *l'aristocratie était seule encore en insurrection contre le trône, la province de Dauphiné réclamait les droits du troisième ordre et, mettant en avant les grandes questions du doublement du Tiers et de la délibération par tête, posait les premières bases d'une révolution démocratique.* » La convocation des Etats généraux, promise dans un avenir incertain, allait cristalliser tous les espoirs.

Par un étrange aveuglement, tout le monde en effet, y compris ceux qui n'y avaient nul intérêt, finit par les vouloir, ou feindre de les vouloir. Tel était le cas notamment du principal ministre, Loménie de Brienne. Ce grand personnage, descendant d'une non moins grande famille, qui avait les faveurs de la reine, symbolise assez bien les contradictions des couches dirigeantes à la veille de la Révolution. Par ambition, il avait choisi la carrière ecclésiastique, cela en dépit de son droit d'aînesse qu'il abandonna à son frère, et de ses sympathies philosophiques qui faisaient de lui un archevêque de Toulouse pas très catholique. Malgré le relâchement de ses mœurs, il passait pour excellent administrateur ecclésiastique. Il fut retenu loin des conseils par Louis XVI, qui n'appréciait pas son impiété, mais il avait su gagner l'estime de Marie-Antoinette, dont l'entremise zélée fatigua les résistances de Louis : en mai 1787, il devenait chef du conseil des finances.

Ce choix n'était pas arbitraire. Face à Calonne, il avait fait figure de chef de l'opposition. Calonne remercié, il était logique qu'on l'appelât. Devenu principal ministre, ayant le sens de la famille, il fit son frère, le comte de Brienne, ministre de la guerre. Entre-temps, il avait rompu des lances avec le Parlement de Paris, émis des emprunts pour renflouer un Trésor déliquescent, tout en se faisant attribuer l'avantageux archevêché de Sens. Au passage, pour désarmer l'antipathie des parlementaires, il avait rendu aux protestants leurs droits civiques et politiques. Très vite cependant, la nécessité d'une réforme fiscale en profondeur s'imposa à lui comme à son prédécesseur, d'où résultèrent, comme on l'a vu, le conflit ouvert avec les magistrats, les édits de Mai et tout le bruit qui s'ensuivit.

Pour calmer ses adversaires, Brienne, en juillet, avait promis la réunion des Etats généraux. A vrai dire, il s'en défiait, sachant trop le risque que l'exhumation de cette vieille coutume faisait courir au pouvoir royal, et donc à celui des ministres. Dans une lettre adressée à M. de Marbeuf, archevêque de Lyon, il écrivait : « *J'ai souvent dit au roi : Ne paraissez pas éloigné de convoquer vos sujets, mais retardez cette convocation le plus que vous pourrez : votre autorité ne peut qu'y perdre, et votre royaume qu'y gagner fort peu...* »

Cependant, cette petite leçon de machiavélisme ordinaire, il devenait chaque jour plus difficile de la suivre à la lettre, tant l'espoir placé dans les futurs Etats se transformait en exigence universelle. Que cette réunion dût avantager le Tiers Etat, nous le savons aujourd'hui, et peut-être ne fallait-il pas être grand clerc pour le pressentir. Justement, les grands clercs n'en eurent pas plus l'intuition que les grands noms de la noblesse, et Brienne, loin de pouvoir s'assurer de leur appui, fut contraint bientôt par leur rébellion de ne plus reporter la convocation des Etats généraux aux calendes grecques.

MÊME le clergé, qu'il croyait contrôler, lui fit faux bond. Réunis dans une assemblée extraordinaire, au lendemain des édits de Mai, ses représentants avaient à délibérer sur une provision de 8 millions de livres, demandée par le roi, en attendant l'estimation de ses biens. Remontrances du clergé publiées le 15 juin : ses biens sont consacrés à Dieu et aux pauvres ; le clergé seul peut estimer la quotité des dons à consentir à l'Etat. Pour l'heure, vu la difficulté des temps, il ne pouvait verser les 8 millions demandés ; le roi devait se contenter de 1 800 000 livres. Pis : le clergé prenait parti en faveur des parlements abaissés et contre la cour plénière instaurée : « *Notre silence serait un de ces crimes dont la nation et la postérité ne voudraient jamais nous absoudre.* » Abbés, évêques et chanoines savaient, comme d'autres, couvrir leur intérêt particulier de l'intérêt général.

Quant au deuxième ordre, la noblesse, il était directement visé par la réforme judiciaire : non seulement la noblesse locale fournissait la majeure partie du personnel des cours souveraines, mais les justices seigneuriales étaient elles-mêmes menacées par l'espèce de professionnalisation de la justice criminelle qu'impliquaient les édits. En Bretagne, la solidarité de la noblesse avec le parlement fut particulièrement active. Chateaubriand nous raconte dans les *Mémoires d'outre-tombe* comment, à cette occasion, il fit son apprentissage politique. Une assemblée houleuse à Rennes : « *On montait sur les tables et sur les fauteuils ; on gesticulait, on parlait tous à la fois.* » Une déclaration solennelle contre la Cour plénière ; douze gentilshommes dépêchés à Paris pour la donner au roi : « *A leur arrivée à Paris, on les coffra à la Bastille, d'où ils sortirent bientôt en façon de héros ; ils furent reçus à leur retour avec des branches de lauriers.* » Toute cette agitation, soutenue par des écrits moqueurs, vengeurs, sulfureux, conçus, comme l'observe dans ses *Souvenirs* le marquis de Bouillé, « *dans le sein même de la Cour et de la plus haute société* », eût pu encore être maîtrisée, n'eût été la situation effrayante du Trésor. Faute du soutien des puissants, la menace de banqueroute allait contraindre Brienne, quoi qu'il en eût, à recourir aux Etats généraux.

Défendant la pureté de ses intentions, il avait dicté au roi sa réponse du 6 juillet au clergé : « *Je n'ai point entendu substituer à la nation une cour, dont les membres tiendraient de moi leurs pouvoirs et leurs fonctions. Nulle cour ne peut représenter la nation, qui ne peut l'être que par les Etats généraux.* » A cet effet, Loménie de Brienne demandait aux états provinciaux et aux assemblées provinciales de faire connaître leur avis sur les modalités de la convocation. De date, il n'était pas encore question. La manœuvre restait dilatoire. Mais la crise du Trésor, au début d'août, était trop avancée pour qu'il pût s'imaginer calmer les esprits avec de l'eau bénite.

Pour maintenir le budget de 1788 en équilibre, Brienne n'avait plus à sa portée que des expédients, emprunts à court terme et autres tours de passe-passe. L'équilibre n'était que dans les livres ; dans les faits, la recette était purement abstraite, et, au début du mois d'août, le premier commis des finances Gojard révélait au ministre principal que la caisse était vide. Pour le plus pressé, Brienne alla jusqu'à utiliser les épargnes de la caisse des invalides et détourner le produit d'une loterie qu'on venait d'ouvrir en faveur des victimes de la grêle... Pour rassurer les détenteurs de capitaux, il fallait créer un choc psychologique. Le 8 août, un arrêt du Conseil fixa la convocation des Etats généraux au 1er mai 1789, et suspendit l'établissement de la Cour plénière. Mais l'heureux effet de cette décision fut contrarié par l'urgence : Brienne dut recourir à l'emprunt forcé. Une bonne partie des paiements de l'Etat se ferait jusqu'au 31 décembre 1788 en billets du Trésor royal portant intérêt à 5 %. L'arrêt du Conseil qui en décide date du 16 août ; il déclenche un accès de fièvre publique.

La reine, protectrice de Brienne, pense alors lui adjoindre Necker, dont la popularité reste grande dans l'opinion depuis son passage aux affaires, sept ans plus tôt. Elle charge son confident, le comte de Mercy, de la négociation. Celle-ci était malaisée : Brienne se sentait désavoué ; Necker redoutait d'être associé à l'impopularité de l'archevêque ; le roi ne prisait guère le banquier parpaillot dont il s'était débarrassé en 1781 et qu'il avait exilé par lettre de cachet l'année précédente, pour avoir écrit un mémoire accusateur contre son ministre Calonne... « *Je crains,* écrit Marie-Antoinette à Mercy, le 19 août, *que l'archevêque ne soit obligé de partir tout à fait, et alors quel homme prendre pour mettre à la tête de tout, car il en faut un, surtout avec M. Necker ? Il lui faut un frein.* » Et la reine de commenter : « *Le personnage au-dessus de moi n'en est pas en état, et moi, quelque chose qu'on dise et qui arrive, je ne suis jamais qu'en second ; et malgré la confiance du premier, il me le fait sentir souvent.* » Brienne propose donc à Necker le contrôle général des finances, mais celui-ci, quitte à revenir aux affaires, n'entend pas hypothéquer sa liberté d'action.

Les effigies de M. de Brienne et du garde des Sceaux Lamoignon, brûlées par le peuple de Paris.

JEAN-LOUP CHARMET

« Les troubles du moment nécessitent ma retraite. Je le sens comme Sa Majesté. J'ai cherché, dans tout ce que j'ai fait, les intérêts du roi : voilà ma justification. »

LOMÉNIE DE BRIENNE doit se faire une raison : seule sa démission donnera un peu d'air au gouvernement. La reine, elle-même poussée par la coterie des Polignac autour du comte d'Artois, l'a convaincu de cette nécessité, tout en lui gardant sa confiance. Il tire donc sa révérence, non sans empocher pour cause de licenciement une confortable indemnité, évaluée à 800 000 F de revenus en pensions ou bénéfices. En plus, il se fait promettre le chapeau de cardinal, et, népotisme oblige, obtient que le jeune abbé de Brienne sera son coadjuteur à l'archevêché de Sens, tandis que sa nièce, Mme de Canisi, aurait une place de dame d'honneur à la Cour. L'académicien qui, chez lui, sait toujours manier la plume envoie à la reine cette jolie lettre pour prendre congé : « *Les troubles du moment nécessitent ma retraite. Je le sens comme Sa Majesté. J'ai cherché, dans tout ce que j'ai fait, les intérêts du roi : voilà ma justification. J'ai trouvé des opposants : voilà ma peine. J'emporte l'estime de Vos Majestés, et ma retraite n'est pas une disgrâce : voilà ma gloire et ma consolation.* » Marie-Antoinette le rassure tout à fait sur ses sentiments : « *C'est toujours avec plaisir que la reine saisira l'occasion de témoigner ses bontés à M. l'archevêque.* »

Rideau.

Dès que la nouvelle du départ de Loménie de Brienne est connue, la joie fait sortir les Parisiens de chez eux ; ils brûlent son effigie sous la statue d'Henri IV. La place Dauphine devient pour quelque temps le rendez-vous d'une jeunesse railleuse, bruyante et démonstrative. La chanson populaire ne fait pas défaut :

Pour gouverner la France
Point ne faut de prélat,
Cette maudite engeance
Abatterait l'Etat (bis)
Richelieu, Mazarin,
Ne valaient tous deux rien :
En malice profonde,
Brienne encore abonde,
Sa face rubiconde
Est face de fripon,
Fripon, fripon,
Et aussi (bis), *Lamoignon.*

Le 27 août, une gravure circule, qui représente la France sous les traits d'une femme dont le sein est poignardé par un prêtre ; le sang qui gicle retombe en lui formant un chapeau de cardinal. Le lendemain, les premiers heurts violents ont lieu avec les soldats du guet. Le 29, une foule menaçante se dirige vers l'hôtel du comte de Brienne, frère de l'archevêque et toujours ministre de la guerre, et tente d'y mettre le feu. Les forces de l'ordre doivent tirer. Le 30, gardes-françaises et gardes suisses, sous le commandement du maréchal de Biron, doivent user de leurs armes pour rétablir l'ordre.

Le 26 août, Jacques Necker était entré au Conseil muni du titre de directeur général des finances. Le 27, il était fait ministre d'Etat. Dans la liesse populaire, le soulagement provoqué par le départ de Brienne se confondit avec le bonheur de voir revenir l'ancien ministre. Sa popularité était due à sa gestion lors de son passage au pouvoir, mais aussi à son talent de publiciste habile à défendre sa réputation, dénoncer les abus de l'Etat, et prêt à s'attendrir sur le sort des indigents. Sa retraite avait été accompagnée d'hommages venus de tous côtés. Le peu de cas qu'on fit de ses successeurs, Joly de Fleury, Ormesson, Calonne, ajouta encore à sa gloire. Il était devenu l'homme providentiel. Louis de Bouillé, qui ne l'aime pas, écrit : « *Tous les vœux et toutes les espérances se tournaient en ce moment vers M. Necker, de même que, dans les maladies compliquées et invétérées, on a recours aux empiriques.* »

DE fait, la maladie était grave : les caisses sonnaient creux, le crédit était nul, la disette entretenait un état de misère qui risquait d'attiser la révolte... On pouvait, certes, rêver mieux pour un retour en grâce ! Mais le nom seul de Necker provoque un subit regain de confiance – mot-clé de toutes les conjonctures financières ! Sa rentrée fit remonter en vingt-quatre heures les effets publics de 30 %. D'esprit généreux, convaincu de son utilité à la cause de l'Etat, il puisa 2 millions dans sa propre fortune pour les prêter au gouvernement. L'exemple fut suivi : les notaires de Paris, notamment, firent une avance de 6 millions au Trésor. Vaille que vaille, il allait maintenir la monarchie à flot jusqu'à la réunion des Etats généraux. Il pouvait donner carrière à toutes ses ressources de banquier qui avait su faire fortune, non pas comme les fermiers généraux en se payant sur le dos des contribuables – la ferme étant la source habituelle des grandes fortunes, – mais dans de grandes spéculations commerciales, où il avait gardé une réputation intacte d'honnêteté. Sa maison, depuis son mariage en 1764, était ouverte aux plus brillants esprits de son temps. La philanthropie ambiante, sa religion protestante, le commerce qu'il entretenait avec les Lumières, lui avaient inculqué le goût du bien public. Mais Necker, ministre désintéressé et homme de finances averti, n'était peut-être pas exactement de l'étoffe des grands chefs d'Etat. Un caractère indécis, un désir de plaire à tous, peut-être une estime excessive de ses propres dons, vont-ils le prédisposer à un optimisme naïf. Des futurs Etats généraux, il croit devoir être le tuteur accepté. En fait, un engrenage implacable est en place, qu'au moment venu il ne saura maîtriser.

A la fin d'août 1788, l'absolutisme paraît avoir perdu une bataille décisive. Les notables ont été à l'origine de son ébranlement. Depuis le seizième siècle, clergé, noblesse d'épée, noblesse de robe, ont dû subir la montée irrépressible du pouvoir monarchique, qui a su jouer contre eux de tous les moyens : les sinécures versaillaises aussi bien que les embastillements. Ils ne sont pas fâchés de la faiblesse nouvelle du pouvoir royal, à la faveur de laquelle ils espèrent recouvrer leurs anciennes prérogatives. Mais le problème financier qui ronge la monarchie a contraint celle-ci à la réforme. Or, dans un sursaut équivoque, les parlements, le clergé, la noblesse, sont dressés contre les ministres du roi. Dans ce conflit, où les uns et les autres alternent dans le succès, un mot d'ordre s'est imposé : les Etats généraux. Evocation rusée. Personne, ni du roi ni des parlements, qui les premiers en parlent, ne désire réellement la convocation des représentants des trois ordres. Mais l'enchaînement des événements y oblige la royauté, aux applaudissements candides des aristocrates. Chateaubriand résume d'une formule ce que les notables avaient déclenché sans le vouloir : « *Nous triomphions de la Cour dont tout le monde triomphait, et nous tombions avec elle dans le même abîme.* »

Sur France-Culture, à 19 h 30, du lundi au vendredi, MICHEL WINOCK commente avec un historien chaque épisode de cette chronique de 1789.
Mercredi 13 juillet : « La chute de Loménie de Brienne », avec Roger Dupuy
Jeudi 14 juillet : « La Société des Trente et l'opinion publique », avec Roger Dupuy.

Demain : La Société des Trente et l'opinion publique (automne 1788).



3. La chute de Brienne



La première réunion de la commission maghrébine

L'Algérie n'est pas favorable à une union politique avec la Libye

ALGER
de notre correspondant

Chargée de « *mettre en œuvre les moyens nécessaires à l'édification du Grand Maghreb* », la commission de « *réflexion, d'animation et de coordination* » devait se réunir, pour la première fois, le mercredi 13 juillet, dans la capitale algérienne. Elle avait été créée lors du sommet des cinq chefs d'Etat du Maghreb, le 10 juin à Alger.

De source algérienne, on indique que cette réunion de la commission est plus destinée à établir « *une méthodologie commune pour la construction de l'ensemble maghrébin* » qu'à traiter de problèmes spécifiques. La commission pourrait être amenée à se réunir régulièrement par rotation dans les capitales des cinq pays voisins.

La première réunion intervient au lendemain de la visite en Libye du premier ministre tunisien, M. Hedi Baccouche, qui a rencontré, à Syrte, le colonel Kadhafi, et une semaine après la signature, à Rabat, d'un accord de coopération entre le Maroc et l'Algérie. La normalisation entre les deux pays est maintenant effective deux mois après la reprise des relations diplomatiques, le 16 mai.

Cette réunion a lieu également une quinzaine de jours après la visite en Algérie du commandant Djalloud, le numéro deux de l'État libyen, au terme de laquelle un communiqué diffusé par l'agence officielle Algérie Presse Service (APS) évoquait, à nouveau, l'union entre l'Algérie et la Libye et l'indispensable consultation préalable des masses populaires. En fait, il s'agit aujourd'hui de rendre public le document de travail proposé à l'examen des directions politiques des deux pays, l'an passé, après la visite du commandant Djalloud.

Apparemment enterré pendant un an, ce texte, articulé autour de l'intégration économique et de la création de structures étatiques de coordination présidées alternativement par chacun des chefs d'Etat, est ressorti des cartons après le sommet maghrébin. Etait-il temps de faire un geste en direction du colonel Kadhafi pour le remercier d'avoir participé aux deux sommets arabe et maghrébin du mois de juin et le maintenir en bonnes dispositions d'esprit pour la présente réunion ? Toujours est-il que la position algérienne ne semble pas avoir varié : plutôt l'unité fondée sur la complémentarité économique que l'union politique pure et simple comme la prône le « Guide » de la révolution libyenne.

Texte soumis à référendum

Soumettre le texte à la consultation des masses et l'enrichir ne signifie pas autre chose que d'organiser des débats populaires dans l'esprit de ceux qui avaient précédé l'enrichissement de la Charte nationale algérienne au deuxième semestre de 1985. Selon cette logique, il devrait être tenu compte de l'opinion des citoyens, et le texte serait reformulé avant d'être finalement soumis à référendum, ce qui ne pourrait, de toute évidence, intervenir au mois de septembre comme le précisait le communiqué de l'APS.

Car cette année s'achèvera sur le sixième congrès du parti, qui désignera son secrétaire général, candidat unique à la présidence de la République lors d'un scrutin au début 1989. Toutes les énergies politiques sont tendues vers cette échéance. Il paraît impossible d'en distraire une partie pour organiser deux consultations populaires, l'une nationale, l'autre régionale. Alger, qui milite maintenant ostensiblement pour le consensus maghrébin, doit continuer de composer avec toutes les susceptibilités. Celle du colonel Kadhafi exige une attention particulière.

FRÉDÉRIC FRITSCHER.

AFRIQUE DU SUD

L'exécution des « six de Sharpeville » est reportée « sine die »

JOHANNESBURG
de notre correspondant

Le ministre de la justice, M. Kobie Coetsee, a annoncé, dans un communiqué rendu public le mardi 12 juillet, que l'exécution des « six de Sharpeville », fixée au 19 juillet, était reportée *sine die*. Cette nouvelle suspension permettra à ces cinq hommes et à cette femme d'« *utiliser toutes les voies de recours possibles à leur disposition* », précise le communiqué.

Après le refus de la Cour suprême de Pretoria de rouvrir leur procès, le 13 juin, la défense avait interjeté appel de cette décision, le 4 juillet. Le président de cette juridiction ne pouvant se prononcer avant l'expiration du sursis à exécution, les autorités judiciaires en ont donc accordé un nouveau, illimité, le troisième en quatre mois.

Les six condamnés devaient normalement être exécutés le 17 mars dernier pour le lynchage d'un conseiller municipal le 3 septembre 1984, le premier jour de la révolte dans les townships. Ils avaient obtenu, *in extremis*, un report d'un mois après que la défense eut fait valoir que l'un des témoins à charge s'était rétracté et que ses accusations avaient été obtenues sous la menace de la police. La demande de réouverture du dossier avait alors permis aux « six de Sharpeville » de bénéficier d'un nouveau sursis jusqu'à ce que la Cour suprême se prononce, ce qu'elle fit le 13 juin en rejetant la requête. Elle avait donc fixé une nouvelle date pour la pendaison, le 19 juillet.

Désormais, il faudra attendre que le président de la cour d'appel se prononce à son tour. En cas de nouveau refus, les avocats des six condamnés pourront adresser une dernière requête au chef de l'Etat, qui pourra soit saisir la justice, s'il estime qu'il y a des éléments nouveaux qui motivent un réexamen de l'affaire, soit commuer la sentence. Le président Pieter Botha avait, une première fois, refusé de faire usage de son droit de grâce.

Si les « *six patriotes* », comme les ont appelés certains mouvements anti-apartheid, bénéficient, une fois encore, d'un nouveau répit, ils n'ont pas définitivement échappé à la potence. Leur sort ne sera connu qu'au terme de la procédure judiciaire qui prendra sans doute plusieurs mois.

MICHEL BOLE-RICHARD.

● **Plus de ségrégation dans les trains de banlieue sud-africains.** — Après une première expérience tentée il y a six semaines au Cap, les autorités ont décidé de mettre un terme à toute discrimination raciale dans les trains de banlieue circulant dans les quatre provinces d'Afrique du Sud. Toutefois, ces nouvelles mesures ne s'appliqueront pas aux trains de grande ligne. « *Le temps est venu,* a dit le responsable des transports en commun, *d'effacer tous ces symboles discriminatoires.* » Cette réforme a suscité la colère de l'extrême droite.

● **ANGOLA : M. Savimbi en Allemagne fédérale.** — Le chef de l'Union nationale pour la libération totale de l'Angola (UNITA), M. Jonas Savimbi, en visite en Allemagne fédérale, a été reçu, le lundi 11 juillet, à Munich, par le président de l'Union chrétienne sociale (CSU), M. Franz-Joseph Strauss, puis à Bonn par le conseiller pour les affaires étrangères du chancelier Kohl. Le chef du mouvement rebelle va déposer une demande de visa pour le Portugal bien que les autorités de Lisbonne aient déclaré qu'il lui serait refusé. — *(AFP.)*

Après l'expulsion de l'ambassadeur américain à Managua

Washington riposte en renvoyant l'ambassadeur du Nicaragua

Comme on pouvait s'y attendre après la décision du gouvernement sandiniste d'expulser l'ambassadeur américain au Nicaragua et sept de ses collaborateurs (*le Monde* du 13 juillet), Washington a vivement réagi. Le président Ronald Reagan a annoncé lui-même, mardi 12 juillet, depuis la Maison Blanche, qu'il avait demandé au département d'Etat de « *renvoyer l'ambassadeur* [du Nicaragua] *et sept « camarades » chez eux* ». « *Nous leur rendons la monnaie de leur pièce* », a-t-il expliqué aux journalistes présents, en précisant toutefois que cette mesure ne signifiait pas pour l'instant une rupture diplomatique.

Cependant, la décision d'expulser l'ambassadeur nicaraguayen aux Etats-unis, M. Carlos Tunnermann, reste pour l'instant largement symbolique. M. Tunnermann est en effet représentant permanent de son pays à l'Organisation des Etats américains (OEA) dont le siège est à Washington ; il pourrait donc y rester à ce titre, sinon cela ne manquerait pas de soulever un épineux problème juridique.

Justifiant la colère de Washington (le secrétaire d'Etat, M. George Shultz, avait parlé la veille d'« *outrage intolérable* » le porte-parole du département d'Etat, Mme Oakley, a déclaré, mardi, que le régime sandiniste avait « *violé presque quotidiennement son engagement à démocratiser le pays* », pris le 7 août 1987 lors de la signature à Guatemala du plan de paix pour l'Amérique centrale. C'était une allusion à la double offensive menée en début de semaine par les sandinistes, à la fois contre les Etats-Unis, dont ils accusent les représentants d'« *ingérences flagrantes* », et aussi contre l'opposition interne.

Le même jour la station de radio catholique, Radio Catholica, a été fermée et le journal indépendant, *la Prensa*, suspendu officiellement pour une quinzaine de jours. Et, selon des informations recueillies par des diplomates américains, une quarantaine d'arrestations d'opposants auraient suivi la manifestation qui s'est tenue ce week-end à Nandaïme au sud de Managua.

Ces expulsions de diplomates, qui mettent brutalement fin à une période de calme relatif dans les relations entre les Etats-Unis et le Nicaragua, coïncident également avec un regain de tension militaire entre l'armée sandiniste et les rebelles de la Contra. Deux des dirigeants de la Résistance nicaraguayenne (RN) ont déjà prédit mardi, depuis Miami, la reprise de combats. Cela paraît d'autant plus inévitable que les négociations de paix, après plusieurs rencontres prometteuses à haut niveau entre sandinistes et « contras », sont à nouveau suspendues depuis plusieurs semaines.

Soulignant l'état d'affaiblissement dans lequel se trouve la Contra, depuis qu'en février dernier le Congrès américain a rejeté toute aide militaire, M. Adolfo Calero, membre du directoire de la RN, a ainsi rejeté la responsabilité des derniers événements sur Washington « *qui a ôté à la résistance la force dont elle avait besoin pour obliger les sandinistes à venir à la table des négociations* ». C'était apporter de l'eau au moulin de la Maison Blanche, qui n'a jamais souscrit que du bout des lèvres aux accords de paix de Guatemala. Le président américain a lui même évoqué, sans autre explication, la possibilité de « *nouvelles mesures* » de rétorsion à l'encontre de Managua. — *(Reuter, AFP.)*

Après ses nouvelles victoires militaires

L'Irak renouvelle ses conditions pour une paix avec l'Iran

Après la « *libération totale* » de la région de Zoubeidate dans le sud-est de l'Irak, le mardi 12 juillet, par l'armée irakienne et le retrait des forces iraniennes le même jour de la ville kurde de Halabja, Bagdad a renouvelé ses conditions pour une paix avec l'Iran, en menaçant de continuer à porter des coups « *sévères* » au régime de Téhéran si celui-ci refuse de mettre fin à la guerre. L'état-major de Bagdad a rappelé à cette occasion les cinq conditions plusieurs fois posées par le président Saddam Hussein pour une telle paix, ajoutant que le régime iranien « *n'a désormais plus qu'à accepter ces conditions* ».

L'état-major irakien a une fois de plus énuméré ces conditions, formulées pour la première fois en août 1986 : retrait total et inconditionnel de l'armée iranienne du territoire irakien ; échange des prisonniers de guerre ; droit de l'Irak de profiter entièrement des eaux du Chatt el Arab et de celles du Golfe et obligation pour l'Iran de se comporter d'une manière positive et responsable vis-à-vis des pays arabes du Golfe ; signature d'un traité de paix et de bon voisinage ; non-ingérence dans les affaires intérieures pour que tous les pays de la région, y compris l'Irak et l'Iran, vivent en paix, dans le respect de leurs choix politiques respectifs.

L'Irak a annoncé d'autre part que son armée occupe « *provisoirement* » une zone de 4 000 kilomètres carrés en territoire iranien, à la suite de son offensive qui a permis, mardi, la libération totale de la région de Zoubeidate. Le directeur du département politique du ministère irakien de la défense, M. Abdel Jabbar Mohsen, a affirmé dans une conférence de presse que les forces irakiennes avaient pénétré, « *pour des raisons techniques* », de 40 kilomètres en profondeur dans le territoire iranien sur un front de 100 kilomètres, mais envisageaient de se retirer dans quelques jours. M. Abdel Jabbar a d'autre part confirmé le retrait des troupes iraniennes de la localité kurde de Halabja, mais a précisé qu'elles étaient toujours installées « *dans la région surplombant cette localité* ».

A Téhéran, le commandement général iranien avait indiqué, mardi, que ses forces armées avaient « *jugé bon* » de se retirer de Halabja « *en raison des circonstances critiques actuelles* ». Peu après, le gouvernement iranien, dans un communiqué lu à la radio de Téhéran, affirmait que ce retrait était le résultat d'« *un plan réfléchi du commandement général afin de mobiliser les forces pour la défense des régions plus vitales du territoire* » en soulignant que les tout prochains mois seront décisifs pour la « *défense sacrée* » du pays contre le « *monde des infidèles* ». Le communiqué ajoute que « *les forces d'oppression internationales, en particulier les Etats-Unis et la réaction régionale, qui considèrent la révolution islamique comme une épine dans leurs yeux, ont mobilisé tous leurs moyens pour nous faire capituler* ».

L'affaire de l'Airbus iranien

Aux Nations unies, le Conseil de sécurité de l'ONU a ajourné à jeudi l'ouverture, prévue mardi après-midi, de ses travaux sur l'affaire de l'Airbus iranien abattu il y a dix jours dans le golfe Persique par la marine américaine. Un nouveau document a été versé au dossier de cette affaire, avec la reconnaissance officielle par le Pentagone du fait que l'Airbus ne descendait pas vers le croiseur *Vincennes*, contrairement à ce que les autorités militaires américaines avaient d'abord affirmé. Le Pentagone accepte désormais les informations fournies par deux navires de guerre américains qui se trouvaient près du *Vincennes* lors du drame et qui ont rapporté que l'avion iranien avait un vol soit ascendant soit horizontal.

Un nouvel incident a opposé, mardi, Américains et Iraniens dans les eaux du Golfe. Deux hélicoptères de la marine américaine ont échangé des tirs avec deux vedettes iraniennes qui attaquait un pétrolier panaméen, l'*Universal Monarch*, dans le centre du golfe Persique. Selon le Pentagone, l'incident est demeuré sans suite, les hélicoptères n'ayant pas subi de dégâts. On ignore si les vedettes iraniennes ont été touchées. — *(AFP.)*

Demain ...

Amériques

ÉTATS-UNIS : mécontentement des partisans du pasteur Jackson

M. Dukakis choisit un conservateur texan comme candidat à la vice-présidence

WASHINGTON
de notre correspondant

Sur le papier, c'est un choix brillant, un « *coup de génie* », comme se sont écriés, enthousiastes, certains responsables du Parti démocrate en apprenant que le choix de M. Dukakis s'était porté sur le sénateur Llyod Bentsen. L'homme est certes à peu près inconnu du grand public, mais il devrait en principe apporter au gouverneur du Massachusetts, déjà grand favori, tout ce qui lui manque pour devenir à coup sûr président des Etats-Unis à l'automne.

M. Dukakis est un homme du Nord-Est, M. Bentsen est Texan. Le gouverneur est un « *libéral* » — ce qui signifie, en gros, aux Etats-Unis un homme de gauche, — le sénateur sudiste est, lui, franchement conservateur, multimillionnaire de surcroît et très en phase avec le « *big business* ». M. Dukakis est fort de son expérience de gouverneur, mais ignore à peu près tout de Washington. M. Bentsen est au contraire l'une des grandes figures du Sénat, dont il préside la puissante commission des finances ; c'est, par excellence, un « insider », comme on dit ici, un homme qui connaît « *l'intérieur* » ou le dessous des choses.

De plus, ce qui est peut-être son atout majeur et qui fait pencher la balance en sa faveur, M. Bentsen a battu M. George Bush, lui-même Texan d'adoption, lorsque ce dernier a tenté de se faire élire au Sénat en 1970 — et il a gardé le siège depuis. Par coéquipier interposé, M. Dukakis défie donc son adversaire sur son propre terrain, le Texas, qui, en toute logique, aurait dû lui revenir. Or le Texas est un Etat d'importance considérable, si stratégique même qu'aucun démocrate n'a jamais réussi à gagner l'élection présidentielle sans l'emporter dans cet Etat.

Détail supplémentaire, mais nullement négligeable : la législation locale permet à M. Bentsen de faire en même temps campagne pour la vice-présidence et pour le renouvellement de son siège au Sénat : c'est-à-dire, en pratique, de collecter des sommes considérables (d'autant qu'il est un grand expert en la matière) auprès des différents groupes d'intérêt pour financer sa propre campagne sans tirer sur la caisse, par ailleurs fort bien pourvue, de M. Dukakis.

Et puis, et cela non plus n'est pas à dédaigner, M. Bentsen présente fort bien, il a un visage avenant et une haute stature, qui manquent de toute évidence à M. Dukakis. Le gouverneur, avec sa grosse tête sérieuse sur un corps qui paraît curieusement étriqué, fait un peu petit garçon — surtout quand il se met en culottes courtes pour faire du jogging devant les caméras. A ses côtés, le digne sénateur campe admirablement les pères nobles.

Enfin, cette association entre un homme du Massachusetts et un autre du Texas évoque un souvenir vieux maintenant de vingt-huit ans, mais qui appartient à la légende américaine : en 1960, John Kennedy choisissait comme coéquipier Lyndon Johnson. La similitude, sur laquelle a pesamment insisté M. Dukakis en présentant son colistier, n'est pas parfaite.

Les bottes de John Kennedy, surtout du John Kennedy « *tel que l'éternité le fit* », semblent encore un peu vastes pour le candidat Dukakis, et Lloyd Bentsen est loin d'avoir, au sein du Parti démocrate, le poids qu'avait en son temps Lyndon Johnson. Mais le couple d'aujourd'hui peut espérer tirer quelque avantage de cette évocation d'un des grands mythes.

Jusque-là donc, tout est parfait, et l'on se demande presque comment M. Dukakis aurait pu choisir quelqu'un d'autre que cet homme qui a appris par un coup de téléphone de la bonne nouvelle à 6 h 30 du matin, mardi, alors qu'il se rasait. Parmi tous les « pressentis », ceux auxquels M. Dukakis avait envoyés, au cours des jours précédents, l'un de ses conseillers agissant en qualité de sergent recruteur et d'examinateur, le sénateur du Texas passait pourtant pour l'un de ceux qui avaient le moins de chances, et moins de 1 % des électeurs démocrates souhaitaient le voir figurer sur le ticket, contre 23 % pour le pasteur noir Jesse Jackson, suivi à bonne distance de l'ancien astronaute, John Glenn, et du sénateur Albert Gore, rival de M. Dukakis, défait au cours des primaires.

L'homme du big business

En choisissant par ce choix, peu attendu, M. Dukakis renforce son image d'homme d'autorité qui ne se laisse pas porter par la vague. C'est encore, si l'on veut, un bon point. Mais ce qui est peut-être un peu moins bon c'est que, en décidant « *d'équilibrer* » de cette manière le ticket, le candidat à la présidence a peut-être poussé le bouchon un peu loin. Car, à y regarder d'un peu plus près, les deux hommes sont en fait plus que « *complémentaires* » — ils sont, à bien des égards, l'opposé l'un de l'autre, y compris sur certaines questions fondamentales, et une partie de l'opinion risque de s'interroger, même si on sait bien qu'en pratique le président est le seul à décider, le vice-président n'étant utile, pour l'essentiel, que le temps d'une campagne.

Il n'empêche : M. Bentsen, au Sénat, s'est régulièrement prononcé pour tous les programmes d'armement de M. Reagan, pour l'aide aux « contras » du Nicaragua, et il est partisan de la peine de mort. M. Dukakis est contre tout cela.

Dans la féroce campagne qui l'a opposé, en 1970, à M. George Bush, M. Bentsen a essayé de tourner son rival sur sa droite, et il s'est toujours montré au moins très empressé à défendre les intérêts des industriels, des banquiers, des assureurs et des producteurs de pétrole. A la commission des finances, il a tout fait pour multiplier les exonérations ou les baisses d'impôt en leur faveur. A en croire une éditorialiste d'un quotidien libéral du Texas, M. Bentsen est purement et simplement « *un politicien du* big business ».

Vieux routier du Congrès, l'actuel candidat à la vice-présidence ne s'est pas privé d'utiliser sans vergogne les « ficelles » du métier : il a même établi un record historique en recevant, en cinq ans, 1,5 million de dollars de « *dons* » de la part de divers groupes d'intérêt représentés par des « comités d'action politique » — comités à l'existence desquels M. Dukakis se dit foncièrement hostile...

M. Bentsen avait même imaginé une formule originale, simple et rapide : il avait proposé à deux cents *lobbyists* — représentants attitrés de groupes d'intérêt — de participer chaque mois avec lui à un petit déjeuner au cours duquel ils pourraient lui exposer leurs préoccupations, mais après avoir versé dix mille dollars. L'affaire avait été ébruitée dans la presse, et M. Bentsen avait aussitôt fait machine arrière, concédant qu'il avait fait là « *une grosse erreur* ». Erreur de toute évidence pardonnée par un Michael Dukakis qui passe pourtant pour un rigoriste vertueux.

L'insulte faite à « Jesse »

Tout cela n'est pas vraiment de nature à enthousiasmer, entre autres, la « gauche » du Parti démocrate, et en particulier les partisans, noirs et blancs, de Jesse Jackson. Mais ce qui est sans doute encore beaucoup plus grave, dans l'immédiat, c'est que la manière dont M. Dukakis a choisi son coéquipier a été ressentie comme une véritable insulte au pasteur noir.

« *Jesse* », qui a réuni sur son nom des millions de voix, obtenu plus de mille délégués pour la Convention, et a été la vedette incontestée des primaires, avait dit et redit qu'il estimait avoir gagné le droit d'être pris en considération pour la vice-présidence : mais, parmi tous les pressentis, il a été le dernier à recevoir la visite de l'« agent recruteur » de M. Dukakis, M. Paul Brountas. Et surtout, il a été le seul à ne pas avoir été prévenu par M. Dukakis, une fois le choix de ce dernier arrêté : il a appris la nouvelle de la bouche d'un journaliste, en arrivant mardi matin à Washington.

Pourquoi avoir traité de la sorte un homme dont tout le monde connaît l'extrême susceptibilité ? L'entourage de M. Dukakis fait valoir qu'il s'agit d'un impair fortuit, d'un concours de circonstance, — sans doute, mais c'est tout de même surprenant de la part d'une équipe extraordinairement bien organisée, où tout est prévu et minuté.

Naturellement, tout le monde savait bien que Jesse Jackson ne figurerait pas sur le ticket : comment imaginer que M. Dukakis risque de perdre, presque à coup sûr, l'élection pour les beaux yeux du pasteur et de ses partisans. Mais même si la manière dont « *Jesse* » a été « *remis à sa place* » peut satisfaire une partie appréciable de l'électorat démocrate, l'affaire apparaît comme une extraordinaire bourde politique, dont les effets se sont fait immédiatement sentir.

Le pasteur lui-même, dissimulant d'un demi-sourire son orgueil blessé, a déclaré en ponctuant ses mots : « *Je me contrôle trop, je suis trop mûr pour être en colère* » — et la séquence n'a pas fini d'être passée et repassée sur les écrans de télévision. En réalité, ont confié ceux qui l'ont approché en privé, il est absolument furieux.

Ses partisans, y compris des responsables importants de sa campagne, ne se privent pas eux de laisser éclater leur resssentiment, et même de brandir des menaces : « *Après tout, il ne faut pas croire que nous sommes obligés de voter Dukakis* », a expliqué l'un d'entre eux. Et une dame noire un peu âgée, simple électrice, a lancé devant un micro : « *J'en ai assez d'être utilisée par les démocrates.* »

En calculateur réaliste, M. Dukakis, et avec lui l'essentiel de l'appareil démocrate, a toujours considéré que le pasteur Jackson et ses partisans n'auraient en fait pas d'autre choix que de se rallier, et qu'il valait donc mieux concentrer les efforts sur une autre partie de l'électorat. C'est sans doute vrai. Mais la fête risque d'être gâchée.

JAN KRAUZE.

Lloyd Bentsen, un patricien du Sénat

WASHINGTON
de notre correspondant

Si M. Dukakis est fils d'immigré grec et orthodoxe, son colistier, Lloyd Bentsen, est, lui petit-fils d'immigré danois et protestant. Les parents de l'un et de l'autre ont fort bien réussi, les Bentsen encore mieux que les Dukakis, puisque M. Bentsen père a amassé une jolie fortune au Texas, que son fils, aujourd'hui âgé de soixante-sept ans, a largement développé, en particulier grâce à des sociétés d'assurances.

Diplômé de droit à l'université du Texas, Lloyd Bentsen a — comme le vice-président Bush — servi dans l'aviation pendant la guerre, participant à des bombardements au-dessus de l'Allemagne. Il a débuté dans la vie politique dès 1948 avant de se consacrer aux affaires et de revenir à la politique en se faisant élire sénateur du Texas en 1970. Président de la commission des finances du Sénat, c'est un patricien compétent et respecté, courtois avec ses subordonnés mais sachant aussi conserver une certaine distance avec ses collègues.

En 1976, le sénateur s'est lancé dans la course à l'investiture démocrate pour la présidentielle, mais la tentative a très vite tourné court. A l'époque, une journaliste lui avait déclaré qu'il avait « *le charisme d'un pigeon mort* ». Il est resté assez peu expansif mais a un visage ouvert et belle allure.

Il parle parfaitement espagnol : il l'a appris auprès des domestiques qui servaient dans sa famille. A maints égards il est clairement un conservateur, mais en matière de droits civiques il s'est montré plutôt progressiste, en tout cas légèrement en avance sur son temps : en 1963, un grand hôtel qu'il possède au Texas a été le premier à ouvrir ses portes aux Noirs, un an avant que la loi ne l'impose.

J. K.

● **M. Thornburgh officiellement désigné comme attorney général.** — Le président Reagan a annoncé, le mardi 12 juillet, la nomination de M. Richard Thornburgh pour succéder à M. Edwin Meese, attorney général démissionnaire (*le Monde* du 12 juillet). La Maison Blanche a souligné la réputation d'intégrité de M. Thornburgh, sa bonne connaissance du département de la justice, et la baisse du taux de criminalité en Pennsylvanie pendant son mandat de gouverneur (jusqu'en 1987). Ce choix d'un républicain réputé modéré pour succéder au très controversé M. Meese devrait rendre aisée la confirmation de cette nomination par le Sénat. — *(AFP, Reuter.)*

● **COLOMBIE : nouveaux incidents meurtriers.** — Vingt-cinq personnes ont trouvé la mort, le mardi 12 juillet, en Colombie. Une quinzaine de militaires et un nombre inconnu de rebelles ont été tués dans un affrontement entre l'armée et le mouvement Coordination nationale de la Guérilla (CNG) dans la province d'Antioquia. A Medellin, des coups de feu tirés par des inconnus ont fait quatre morts, tandis que des attaques attribuées à la guérilla ont causé la mort de cinq paysans dans le nord du pays. — *(AFP.)*

Asie

AFGHANISTAN : l'aide au retour des réfugiés

L'ONU évalue à plus de 1 milliard de dollars l'assistance nécessaire pendant dix-huit mois

Au cours d'une conférence de presse, le mardi 12 juillet à Paris, le prince Saddrudin Agha Khan, coordinateur des Nations unies pour l'Afghanistan, a estimé à 1,166 milliard de dollars la contribution financière nécessaire, pendant les dix-huit premiers mois, pour mener à terme les missions de l'ONU et des organisations non gouvernementales (ONG) sur le terrain. Cette période couvre trois récoltes.

L'essentiel de cette aide doit être affecté aux opérations de déminage et à la relance de l'économie, notamment de l'agriculture. Cependant, dans un premier temps, il s'agira surtout d'aider de trois à cinq millions de réfugiés à rentrer chez eux, surtout en identifiant les zones d'accueil et en remettant sur pied une infrastructure.

« *Les besoins de l'Afghanistan sont immenses* », a déclaré le prince Saddrudin. Le pays a été privé d'aide multilatérale pendant dix années de guerre, alors qu'il aurait dû recevoir, en période normale, des dons s'élevant à quelque 3 milliards de dollars. Il a tenu à souligner l'indépendance de l'aide humanitaire au regard des conditions politiques prévalant en Afghanistan. « *Un désengagement militaire ne doit pas être suivi par un désengagement politique* », a-t-il poursuivi, en précisant qu'il opérait en étroite relation avec Kaboul, Islamabad et Téhéran. Il s'est, en outre, déclaré encouragé par les conversations qu'il a eues à Moscou la semaine dernière.

Avant de s'adresser à la presse, le prince avait été reçu à l'Elysée et à Matignon. M. François Mitterrand lui a déclaré que la France doublerait sa contribution financière en la portant à 100 millions de francs. Outre son soutien financier, la France compte mettre à la disposition de l'ONU des experts en déminage ainsi que des spécialistes agricoles ou économiques.

PESHAWAR
de notre envoyé spécial

C'est un « gâteau » de près de 1,2 milliard de dollars. De quoi faire perdre la tête à plus d'un. Autour de la table, plus de soixante ONG (organisations non gouvernementales) et une demi-douzaine d'agences des Nations unies, toutes animées, cela va sans dire, de la même abnégation... Peshawar, ce grand bazar de vrais et de faux « humanitaires » est sans dessus dessous.

1,2 milliard ! qu'il faudra compléter par environ 800 millions de dollars, selon les Nations unies, de 1990 à 1993, pour reconstruire un pays dévasté par huit années de guerre. Pourquoi donc avoir lancé de tels chiffres ? « *Il fallait jouer sur l'effet d'annonce* » explique à Islamabad un haut fonctionnaire des Nations unies, « *c'était nécessaire pour mobiliser l'attention des donneurs d'aide, pour leur montrer l'ampleur du problème.* » C'est vrai, reconnaît-il, « *que tout cela est un peu artificiel, que ces 2 milliards de dollars ne correspondent pas à une estimation scientifique des besoins dont personne, par la force des choses, n'a une idée exacte* ».

Les organismes des Nations unies, c'est-à-dire notamment le HCR (haut commissariat pour les réfugiés), fidèles à leur ligne de conduite, n'ont de relations qu'avec les gouvernements en place et n'ont donc pas travaillé à l'intérieur de l'Afghanistan. Les seuls qui aient une connaissance du terrain sont les médecins, logisticiens et infirmières des ONG qui, depuis le début de la guerre, ont fait ce qu'on appelle ici du « *cross border* » (traversée de la frontière) à leurs risques et périls, et qui sont, notamment, français.

Ces organisations sont aujourd'hui les interlocuteurs obligés des Nations Unies, et ce « dialogue » se passe plus ou moins bien. Le principe est acquis : une partie de la manne onusienne devra nécessairement être versée à certaines ONG. Dire que les agences des Nations Unies envisagent cette perspective avec enthousiasme serait sans doute aller trop loin... Pour le moment, nul ne sait quelle est la part de l'aide qui ira aux ONG (et qui seront les « heureux élus ») et celle qui sera distribuée par les différentes agences des Nations Unies.

La question la plus politique — prudemment éludée par les intéressés — est aussi de savoir si l'ONU va considérer que le gouvernement de Kaboul doit recevoir une partie de cette aide, à charge pour lui de la distribuer, on s'en doute, en toute impartialité. Les ONG installées à Peshawar s'efforcent depuis plusieurs semaines d'empêcher ce qu'elles appellent une « *monstruosité* ».

Les chefs de la Résistance, de leur côté, sont très critiques de l'attitude adoptée depuis huit ans par les agences des Nations unies (plusieurs sont présentes à Kaboul où elles ont mis en œuvre des programmes il est vrai limités) et certains commandants, pour cette raison, refusent tout contact avec le HCR. Abdul Haqq, commandant prestigieux de la région de Kaboul, s'est rendu récemment à New-York à la fois pour demander que le lancement des opérations de reconstruction n'ait pas lieu avant la fin définitive des combats et pour souligner que l'aide transitant par Kaboul ne ferait que renforcer le régime du président Najibullah et donc prolonger la guerre.

Selon un haut fonctionnaire du HCR, l'aide ne pourra pas transiter par les commandants de la résistance, parce que, par principe, « *une aide humanitaire ne peut pas être versée à des combattants* ». Or les commandants sont sans doute les seuls qui savent avec exactitude les besoins de leurs vallées et plusieurs d'entre eux (Massoud dans le Nord-Est, Ismael Khan dans la région d'Hérat, pour ne citer que les plus connus) disposent d'une véritable administration locale. Le HCR, contre toute logique, « *espère* » s'appuyer sur les « *structures traditionnelles* », c'est-à-dire les mollah, les mâlek et les khân (1), dont l'autorité en raison de la guerre a été supplantée par les chefs moudjahidins. De même, parce que ce serait « *faire un choix politique* », le HCR ne compte pas passer par les partis politiques de la résistance, « *sauf au coup par coup* ».

« Déclaration sur l'honneur »

Le HCR apparaît, d'autre part, extrêmement méfiant vis-à-vis des organisations humanitaires, la plupart poursuivant, selon lui, des « *buts politiques* », certaines ayant même servi de couvertures pour faire transiter des armes à l'intérieur de l'Afganistan (2). Pour ces raisons, les ONG qui auront été sélectionnées devront signer une « *déclaration sur l'honneur* », stipulant qu'elles ne poursuivent aucun but politique. Le HCR de toute façon — nous a expliqué ce même responsable — « *se réserve le droit de contrôler leur activité et, si nécessaire, de leur couper les vivres* ».

Dans un premier temps, le dispositif des Nations unies au Pakistan va être augmenté (de deux cents personnes actuellement, les effectifs vont rapidement passer à trois cents), notamment par la constitution de stocks de vivres et de médicaments. Puis, lorsque le mouvement de retour s'amorcera, des équipes se rendront à l'intérieur de l'Afghanistan pour « *distribuer et contrôler la distribution* ». Des accords ont été passés avec les gouvernements d'Islamabad et de Kaboul, le HCR entendant se rendre dans toutes les régions du pays (et à partir de n'importe quel point d'entrée) de façon tout à fait officielle. Certaines organisations humanitaires ont déjà prévu une augmentation très importante de leur dispositif. Médecins sans frontières (MSF), par exemple, a décidé de multiplier par cinq ou six ses effectifs présents « *à l'intérieur* », soit de passer de vingt à cent vingt personnes.

L'ampleur de ces préparatifs (de nouvelles organisations, notamment américaines, commencent à arriver à Peshawar), pourrait laisser croire que le retour des réfugiés afghans est imminent, ce qui n'est pas le cas.

Aucun mouvement d'ensemble n'est perceptible, et les partis politiques de la résistance afghane font manifestement pression (des cas de violences auraient même lieu) pour que les réfugiés ne bougent pas.

LAURENT ZECCHINI.

(1) Les mâlek sont les chefs de village, et les khân des propriétaires fonciers, dont l'autorité peut s'étendre sur plusieurs villages, voire sur toute une vallée.

(2) Cette accusation n'est pas dénuée de fondement. L'une des rumeurs de Peshawar est que la ville compte plus d'une centaine de « sociologues » américains...

● **BANGLADESH : adoption de la peine de mort pour trafic de drogue.** — Dans le cadre du processus d'islamisation entamé depuis quelques mois par le gouvernement de Dacca, le Parlement vient d'adopter, le jeudi 7 juillet, une loi prévoyant la peine de mort pour certains crimes liés à la drogue. Le Bangladesh, longtemps considéré comme une plaque tournante du trafic international, compterait selon les experts près de deux millions de drogués, dont cinquante mille dans la seule ville de Dacca. — *(AFP.)*

● **VIETNAM : Explosion d'une bombe américaine de la dernière guerre.** — L'organe de la jeunesse communiste *Tuoi Tre* à Hanoï a rapporté lundi 11 juillet que neuf personnes avaient été tuées et quinze autres blessées lors de l'explosion d'une bombe américaine de la dernière guerre survenue dans la banlieue de Hô-Chi-Minh-Ville. L'accident est survenu le 21 juin et fait suite à une série d'une vingtaine d'explosions d'engins de guerre à Saigon l'an dernier. — *(AFP.)*

● **Nouvelle protestation soviétique.** — L'URSS a, de nouveau, accusé le Pakistan de violer l'accord de Genève sur l'Afghanistan dans une note de protestation communiquée, le mardi 12 juillet, au chargé d'affaires pakistanais à Moscou, convoqué au ministère soviétique des affaires étrangères, et a demandé à Washington de faire pression sur Islamabad pour le respect de cet accord dans une « *communication orale* » transmise à l'ambassadeur des Etats-Unis dans la capitale soviétique. — *(AFP.)*

steur Jackson

teur texan

sidence

Lloyd Be…

un patricien d…

(Publicité)

MAIRIES DE FRANCE



N° 9 MAIRIES DE FRANCE est réalisé sous la responsabilité de MAIRIE-EXPO 88 sur quatre pages achetées au Quotidien Le Monde. JEUDI 14 JUILLET 1988.

AU SERVICE DU CITOYEN

A la ville comme à la campagne, on attend tout d'un Maire. Il doit être gestionnaire, animateur et communicateur.

C'est un rassembleur et un gagneur.

Il a donc toutes les qualités d'un chef d'entreprise même si certains élus trouvent la formule excessive affirmant qu'une commune n'a pas la même finalité et que ses responsables ne sont pas soumis aux mêmes sanctions.

La plupart des Maires, de grandes villes ou de petites communes, que je rencontre quotidiennement, sont convaincus que pour les prochaines Elections Municipales de mars 1989, ils seront jugés sur la qualité de leur gestion plutôt que sur leur étiquette politique.

Forts de leur bilan, ils commencent à confirmer leurs adjoints dans leur future équipe ou à proposer à d'autres administrés de participer à la vie publique locale. Etre élu Maire ou simple conseiller municipal n'est pas un métier.

Dans les grandes métropoles et les villes moyennes, les élus disposent de structures et de moyens ; il n'en est pas de même dans les 36 000 communes rurales où les problèmes sont nombreux et les moyens insuffisants.

Il existe encore aujourd'hui, en France, une démocratie locale à deux vitesses : les Maires des villes et les Maires des champs.

Le pouvoir local

Le pouvoir local doit être à l'écoute des préoccupations quotidiennes des Français. C'est souvent sur les petits détails et embarras de la vie quotidienne, plus que sur les grands projets que le Maire est apprécié ou critiqué.

Le Maire des années 90 sera plus que jamais un agent économique avec des priorités : la lutte pour l'emploi, la solidarité, la fiscalité, mais aussi l'urbanisme, la sécurité, la vie associative. L'innovation a fait son entrée dans les Mairies notamment avec l'informatique. Fini aussi le temps du « tout municipal ».

Beaucoup de collectivités s'adressent désormais à des sociétés privées pour la gestion des cantines scolaires, le ramassage des ordures ménagères, la distribution de l'eau et à des institutions ou à des banques privées pour leurs problèmes financiers.

L'entreprise privée apporte au service public son savoir-faire et ses compétences.

Le service public local

Dans l'ensemble, nos concitoyens sont satisfaits des services publics locaux plus que de la grande administration : les pompiers, les éboueurs, le service de l'état civil de leur mairie leur sont familiers. Le personnel communal est compétent et acceuillant.

Le succès du Salon MAIRIE-EXPO, véritable rendez-vous professionnel pour les élus et personnels communaux avec les entreprises fournisseurs est depuis cinq ans le témoignage que la France des 36 577 communes prend très au sérieux le pouvoir local au service du citoyen qui est aussi un contribuable et un électeur.

Alain TRAMPOGLIERI
Commissaire général de MAIRIE EXPO

(Publicité)

MAIRIES DE FRANCE

MAIRIE-EXPO 88

La Fondation Nationale pour la Prévention des Risques Naturels

La proclamation des résultats du concours organisé en 1987 par la Fondation a eu lieu l'année dernière à Toulouse dans le cadre de MAIRIE-EXPO.
Plus d'une centaine de communes ont participé à ce concours dont le prix de 250 000 F versé par la Caisse Centrale de Réassurance a été décerné à Alexandre UGO, Maire de LA ROQUETTE SUR VAR dans les Alpes Maritimes.
Des mentions spéciales ont été, en outre, attribuées aux communes de SAINT SAULVES dans le Nord, LAMBESC dans les Bouches du Rhônes et SAINTE EGREVE dans l'Isère.
La première « Marianne d'Or » de la prévention des risques naturels a été attribuée à la Ville de NANCY dans la Meurthe et Moselle ainsi que des mentions spéciales aux villes de GIVORS dans le Rhône et MONTPELLIER dans l'Hérault.
Création à NANCY de la première banque de données des Risques Naturels.
Aujourd'hui la municipalité de NANCY, dont le Maire est André ROSSINOT, est prête, en collaboration avec les universitaires nancéens concernés, à étudier l'hébergement sur les installations dont dispose la ville, d'une banque de données des risques naturels dont la Fondation serait le maître d'ouvrage.
Cette année encore une « Marianne d'Or » récompensera une action en matière de prévention des Risques Naturels.

Contact : Olivier MEYER, Secrétaire Général
Tél. : (1) 40.54.28.00.

Le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur présent à Mairie-Expo...

Provence-Alpes-Côte d'Azur...
Une région...
913 communes : Saint Véran, le plus haut village d'Europe, mais aussi Marseille, technopole régional aux multiples facettes...
Région, Commune.
Des compétences spécifiques au service d'un même objectif partagé : le mieux vivre des 4 058 800 habitants de Provence-Alpes-Côte d'Azur, qu'ils soient Niçois, Toulonnais, Avignonnais ou Marseillais.
Un axe fort : la réhabilitation et la rénovation de l'habitat et de l'environnement principalement dans les centres anciens.
Mais aussi, des partenariats Etat, Région, Commune en matière d'Education-Formation, d'animation culturelle ou protection de l'environnement.
Un outil privilégié de la communication entre la Région et ses 913 partenaires : Info-Maire, un périodique qui profitera de l'opportunité de Mairie-Expo pour présenter son nouveau « look » et sa nouvelle périodicité.

CIVISME ET MECENAT

Onze « Entreprises citoyennes » surveillent notre patrimoine forestier

Depuis le début de l'été, 11 entreprises financent 60 % de la mission *« Casques Verts » 1988.* 374 000 hectares répartis dans 4 départements du Sud-Est (Bouches-du-Rhône, Haute-Corse, Var, Vaucluse) sont placés sous la surveillance de 150 jeunes garçons (chômeurs, étudiants, harkis) en liaison avec les sapeurs-pompiers professionnels.

Fumeurs impénitents, adeptes du barbecue et autres pyromanes doivent entendre raison.

Puissent ces jeunes motocyclistes casqués de vert convaincre le grand public qui reste encore à responsabiliser.

Dès 1987, le Ministre de l'Intérieur a lancé un véritable appel à la mobilisation : « la fatalité n'existe pas... un grand feu n'est jamais qu'un petit feu qu'on laisse grandir... il faut intervenir très rapidement sur les feux naissants et pour ce faire surveiller la forêt ».

Le Gouvernement a donné l'exemple et renforcé les moyens de prévention et de lutte en augmentant les crédits de 50 %. Les pompiers professionnels ou volontaires, les forestiers, les harkis, les comités communaux de forêt se sont mobilisés. Les bombardiers d'eau légers et les hélicoptères ont survolé les massifs sensibles, prêts à intervenir sur chaque feu naissant. Le résultat fut encourageant : la surface détruite par le feu a diminué de 75 %.

Surveiller, éduquer les promeneurs, prévenir les imprudents, traquer les pyromanes, telle est la mission des jeunes « Casques Verts » symbole d'une saine occupation dans le cadre d'un « mécénat vert ».

TDF — THOMSON — Bull — ALCATEL RADIOTELEPHONE — RENAULT — elf aquitaine — EDF GDF — AIR INTER — UAP — DHAL — RHÔNE-POULENC — COMITE REGIONAL DES BANQUES "REGION PROVENCE-ALPES-COTES D'AZUR"

CREDIT

LES INVESTISSEMENTS LOCAUX ATTEIGNENT UN NIVEAU RECORD EN 1988

Observateur privilégié des Collectivités Locales, le groupe financier Caisse des Dépôts, Crédit Local de France vient de publier ses prévisions sur la situation des finances locales en 1988.

Les finances locales, ce sont plus de 50 000 acteurs : communes et leurs groupements, départements et régions ainsi que chambres de commerce, bureaux d'aide sociale...

Face à cette multiplicité d'acteurs, la note de conjoncture de la Caisse des Dépôts publiée chaque année en juillet et novembre depuis 1984, synthétise en 15 postes leur activité.

Ce qui apparaît particulièrement *frappant en 1988* est la poursuite de la croissance des investissements.

Atteignant 128 milliards de francs, les **dépenses d'équipement** connaissant une quatrième année consécutive de forte hausse en volume : + 6 % en 1985, + 4,3 % en 1986, + 3,7 % en 1987, + 3 % en 1988. La poursuite de cette tendance, à peine infléchie, est d'autant plus remarquable qu'en 1987 l'investissement des APUL avait atteint les niveaux records de 1976 et 1982, années qui suivaient un plan national de relance et précédaient des élections municipales.

Avec ce niveau record, les investissements locaux représentent aujourd'hui près des 3/4 du total des investissements publics et 12 % du total de la FBCF française.

L'essentiel des investissements locaux correspond à des travaux de BTP. Pour ce secteur d'activité, les Collectivités Locales représentent aujourd'hui 23 % du chiffre d'affaires sur le marché national.

Les communes qui pèsent pour 80 % dans les investissements locaux totaux ont plus particulièrement développé en 1988 les travaux d'assainissement et de viabilisation. Quant aux départements et régions, leurs investissements nouveaux ont concerné les routes ainsi que les équipements scolaires (lycées et collèges).



Le volume des autres postes de dépenses est pratiquement stable par rapport à 1987. En particulier, pour la première fois en 1988, les charges liées à la dette arrêtent pratiquement d'augmenter grâce aux premiers effets de réaménagement du stock de dette.

Au total, ce mouvement initié par la Caisse des Dépôts, le Crédit Local de France et les Caisses d'Epargne a porté sur près de 1/3 du stock de dette. La part de l'encours souscrit à un taux supérieur à 13 % qui atteignait 8,2 % début 1987 a de ce fait été réduite à 3,8 %. Le taux moyen de l'encours de dette auprès du Crédit Local de France a diminué dans le même temps de plus de 1 %.

Du côté des recettes, les Collectivités Locales bénéficient en 1988 de la reprise de la croissance économique. Les recettes fiscales augmentent en volume de plus de 4 %, moins du fait des taxes d'imposition qui sont stables pour les communes et dont d'augmentation se modère pour les départements et les régions que de l'évolution automatique de l'assiette fiscale. L'assiette de quatre taxes directes augmentent ainsi de 6 % en francs constants.

Egalement liées à l'activité économique, les subventions de fonctionnement et d'investissement de l'Etat ont aussi augmenté en volume.

Les Collectivités locales ont ainsi pu auto-financer la croissance de leurs investissements. Leur recours à l'emprunt est donc stabilisé à environ 54 milliards de francs.

La modernisation du financement local accomplie depuis 2 ans a profondément modifié la structure de la dette : le traditionnel « prêt à taux fixe » est devenu minoritaire face aux nouveau produits indexés sur le marché monétaire, en écu...

De même, les établissements prêteurs se sont diversifiés autour d'Etablissement de référence, le Crédit Local de France.







CENAT

notre patrimoine forestier

DIT

MENTS LOCAUX

RECORD EN 1988

MAIRIES DE FRANCE

MAIRIE-EXPO 88

CNIT PARIS - LA DEFENSE

Rendez-vous le 14 juillet 1989

Par Christian PELLERIN
P.D.G. du Groupe SARI

Bientôt le CNIT, Centre des Nouvelles Industries et Technologies, retrouvera sous sa voûte majestueuse, dans le respect d'une architecture extérieure épurée, les fonctions économiques qui lui avaient été attribuées à l'origine de sa construction. Il avait été édifié pour être « au service de l'industrie française et de sa productivité ». Il le sera plus encore, au-delà même des espérances de ses premiers auteurs, son objet pourtant clair, n'ayant pas été totalement rempli.



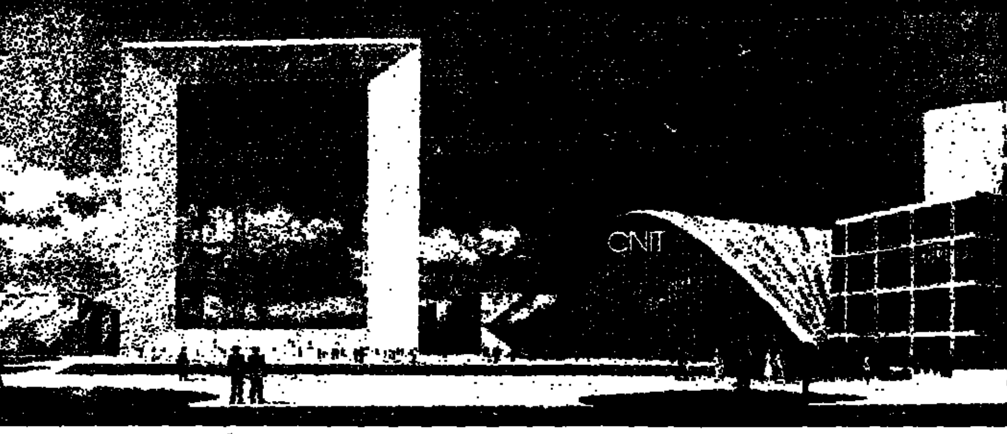
Par un équipement intérieur ambitieux, fonctionnel, dense et puissant, il s'ouvrira 365 jours par an au développement des affaires et des échanges internationaux, en offrant des structures adaptées aux ambitions des entreprises et à l'emploi des plus hautes technologies de gestion et de communication.

Le CNIT voici 30 ans, a été, lors de son édification, décrié, critiqué, disqualifié. On rapporte à son sujet des propos qui font aujourd'hui sourire ! Faudra-t-il en entendre à nouveau ? Tout est possible... Il est des esprits chagrins qui partout, en tous temps, récusent par habitude la novation et la réalité.

Mais l'histoire donne finalement raison à ceux qui entreprennent ; encore faut-il que par l'usage, la vitalité et l'expansion, les initiatives soient justifiées et, par la clairvoyance, impose une juste appréciation des contraintes du moment et des buts à atteindre.

On sait l'attachement que j'éprouve à l'art de construire, comme à l'architecture. Je crois avoir démontré par nos ouvrages que je n'étais assujetti à aucune idéologie et savait m'écarter des querelles d'écoles ; je demeure pragmatique. On comprendra à cela que le CNIT, appelé à devenir un instrument fonctionnel exemplaire, servira dans ses formes intérieures la beauté de sa voûte et celle de ses façades, la réputation de ses maîtres d'œuvres et d'ouvrages et de ceux qui, pour le compte de l'administration et des bâtiments de France, en ont approuvé le nouveau dessin. Est-ce présomptueux d'espérer que la SARI, ses associés et les collaborateurs, qui autour de moi contribuent avec passion à la renaissance du bâtiment, en soient pour leur part remerciés, au terme des travaux le 14 juillet 1989.

Christian PELLERIN
Président-Directeur Général du Groupe SARI



En 1989, le CNIT rénové deviendra, le cœur de La Défense. En effet, il accueillera un ensemble d'équipements au service des entreprises installées sur un site qui constitue déjà le plus grand pôle tertiaire en Europe.

Premier équipement : Informant, la cité des affaires de l'informatique, où 150 entreprises d'informatique, de bureautique et de télécommunications présenteront, en permanence, les matériels et logiciels destinés aux marchés de la communication.

Deuxième équipement : le « World trade center » qui regroupera, sur 40 000 mètres carrés, tous les services indispensables aux entreprises et aux agents intervenant dans le domaine des échanges internationaux.

Troisième équipement, enfin : le centre de congrès avec 30 000 mètres carrés de surface d'exposition divisibles, des salles et auditoriums et un complexe hôtelier de haut niveau. Cet ensemble d'équipements fera du CNIT, le nouveau Palais de l'économie, de la technologie et de l'entreprise.

Dans un rayon de quelques centaines de mètres autour du CNIT, prendront place, par ailleurs :

— une cité ludique et aquatique dans le nouveau quartier Valmy avec un ensemble hôtelier de 600 chambres,

— une cité de l'automobile à côté du centre commercial des Quatre Temps avec un musée et un centre d'exposition des principales marques.

HYMNE

LA MARSEILLAISE... DE MARSEILLE

Parti de la Salle du Jeu de paume phocéen... la Marseillaise : « un chant de guerre devient hymne national ».

Des murs lépreux, une corniche mal recouverte d'une peinture bleu sale : c'est là, au 25 de la rue Thubaneau, au cœur du quartier arabe de Marseille, qu'est née « La Marseillaise ». C'est de là tout au moins, de cet immeuble ravagé par le temps et transformé désormais en hammam, qu'un banal chant patriotique est parti sur les chemins qui devaient le conduire au rang d'hymne national...

On était en juin 1792. La Révolution avait trois ans et la fragilité de son âge. Malgré le veto de Louis XVI, l'assemblée législative avait donc décidé de constituer un camp de vingt mille hommes près de Paris. Et, chose promise (au Ministre de l'Intérieur Roland) chose due, l'avocat Barbaroux avait entrepris d'envoyer un contingent marseillais afin de la soutenir. Cinq cents hommes se regroupèrent donc dans cet immeuble de quatre étages de la rue Thubaneau qui abritaient, depuis deux ans, la salle du Jeu de Paume phocéen. Et attendirent l'arrivée de deux députés venus de Montpellier pour convenir d'une date de départ commune aux bataillons constituées dans chacune des deux cités méditerranéennes.

L'un s'appelait Henri GOGUET, l'autre François MIREUR. Et si l'histoire a oublié leurs noms, elle a retenu que leurs poches étaient bourrées d'exemplaires du chant de guerre composé deux mois plus tôt par Rouget de Lisle et chanté seulement, jusqu'alors, chez le Maire de Strasbourg H. DIETRICH.

On ne l'appelait encore que « Chant de guerre pour l'armée du Rhin ». Et une plaque de marbre gris, plantée entre deux fenêtres de l'immeuble, vient aujourd'hui encore le rappeler aux rares curieux qui passent par là :

« Ici fut chantée pour la première fois à Marseille, par François MIREUR, l'hymne de Rouget de Lisle (un capitaine du Génie qui n'était pas un vrai révolutionnaire et quitta très tôt le service pour ne pas trahir son serment au roi) dut attendre la Monarchie de juillet pour obtenir une pension après avoir été emprisonné sous la Terreur : le député languedocien était doté d'un joli brin de voix. Et il souleva tant d'enthousiasme parmi les Fédérés phocéens, en entonnant ce chant patriotique, que le « Journal des départements méridionaux » publia le lendemain l'intégralité du « Chant de guerre aux armées des frontières ».

Aussitôt imprimé, on le distribua à chaque soldat du bataillon marseillais qui le chantèrent, avant de partir vers la capitale, sous les vivas d'une foule rassemblée autour de l'Arbre de la Liberté récemment planté sur le Cours Saint Louis.

C'était le 2 juillet 1792.

Martelé tout au long du chemin, il devint, en arrivant aux Tuileries, ce « Chant des Marseillais » que Dumouriez fit entonner à ses troupes, un moment découragées, aux combats de Jemmapes. Et se transforma purement et simplement, après l'insurrection du 10 août, en « Marseillaise ».

De ce chant-là, officialisé hymne national par un décret du 26 messidor an III (14 juillet 1795), rien n'a changé. Sinon le dessin mélodique qui a été régularisé, et le septième couplet (dit « des enfants »), que l'on a ajouté ultérieurement...



Robert P. VIGOUROUX, *Maire de Marseille et le sculpteur* CESAR travaillent actuellement sur un projet de monument dédié à La Marseillaise et qui prendrait tout naturellement place dans la ville de Marseille l'année prochaine.

Quant à l'immeuble de la rue Thubaneau, son heure de gloire dura quelques temps encore. Pas longtemps. De siège de l'assemblée des « Amis de la Constitution », il se transforma d'abord en « Club des Jacobins » qui accueillit le poste de commandement de la Révolution à Marseille. Puis devient, après la Terreur, un théâtre où l'on donnait un spectacle quotidien de comédies et de vaudevilles. Et de salle de concert enfin, il se mua en établissement de bains après qu'un incendie en ait dévoré la toiture en juin 1834. Symbole d'un centre-ville en pleine mutation sociologique, le voilà aujourd'hui hammam...

MAIRIES DE FRANCE

MAIRIE EXPO 88

CONFLANS SAINTE-HONORINE

UN PROJET D'ENTREPRISE POUR UN MEILLEUR SERVICE PUBLIC

« Une démarche de projet d'entreprises dans une mairie peut paraître originale et même quelque peu inappropriée pour un service public... » C'est Michel Rocard, lui-même, qui le disait en présentant en janvier 87 son projet d'entreprise, en compagnie de son Premier Adjoint, Jean-Paul Huchon, devenu son directeur de cabinet à Martignon. Le maire de Conflans-Sainte-Honorine ajoutait aussitôt : « Il n'y a pourtant aucune contradiction à mettre derrière le mot entreprise, le mot performance et derrière le mot qualité, dans une mairie comme ailleurs ». Et il est vrai que dans une certaine mesure, la mairie de Conflans-Sainte-Honorine est une grande entreprise avec 650 agents. C'est même la 2e entreprise de la ville, qu'il faut gérer au mieux. Gérer au mieux, ce n'est plus se contenter d'administrer, mais c'est prendre en compte l'évolution de la vie communale. Depuis dix ans, beaucoup d'équipements ont été réalisés et de nombreuses activités nouvelles sont apparues. En 1977, les équipements de Conflans étaient ceux d'une ville de 15 000 habitants alors qu'elle en comptait 31 000. Enfin, l'idée de projet d'entreprise correspond à l'arrivée de nouveaux élus et à l'évolution du personnel d'encadrement, plus compétent, plus motivé et aspirant eux-aussi à devenir de vrais « managers ». La caractéristique du projet d'entreprise est de faire appel à la participation de tous et donc d'être le reflet de l'expression de l'ensemble du personnel.



LA PARTICIPATION DE TOUS LES AGENTS

Les responsables de services ont animé 69 groupes d'expression entre février et mai 87. Plus de 550 participants ont pu s'exprimer sur le fonctionnement de leur service, leurs relations avec les élus... Selon le secrétaire général, Marie-Renée Toullec, trois types de problèmes préoccupent les agents : les conditions et l'organisation du travail, les relations internes (avec les élus, l'encadrement...) et enfin l'information et la communication.

Une seconde étape a démarré en juin 87 avec l'organisation de journées interactives permettant questions et réponses en direct et en toute confidentialité. Basée sur le volontariat, la participation à ces journées a été excellente puisque 75 % des agents y ont assistés et 217 questions ont été posées. Michel Rocard attribue le succès de ces journées à la transparence de la démarche, la non-censure de l'expression, l'écoute et le dialogue entre agents et élus. A partir de là, Marie-Renée Toullec a eu la conviction que le message avait été compris et qu'il serait relayé dans la mairie.



Michel ROCARD, Maire de Conflans-Sainte-Honorine et Jacques TOUBON, Maire du 13e, ont choisi la Marianne Deneuve sur le stand de La Caisse des Dépôts et Consignations à Mairie Expo 86 LYON.

DES PROPOSITIONS CONCRETES

En effet, dès la rentrée de septembre 87, des commissions créatives ont été mises en place pour trouver des réponses concrètes aux problèmes soulevés pendant les journées interactives. Ces séances de travail ont fait l'objet de rapports — « Des solutions pour l'amélioration des services » — présentés aux élus et à l'encadrement.

Le projet d'entreprises est donc en voie d'achèvement et se compose de deux volets : un plan d'action à court terme reprenant les propositions avalisées par le maire et une description plus qualitative du fonctionnement de la mairie, sorte de règles du jeu interne. Pour crédibiliser la démarche, des mesures d'accompagnement avaient été prises : information du personnel sur le budget, octroi à 100 agents d'un crédit de 1 000 F chacun pour améliorer la qualité de ses conditions de travail, actions de formation...

LA MAIRIE DE L'AN 2000

Encore très orienté vers le fonctionnement interne de la mairie, le projet d'entreprise doit aboutir à l'amélioration de la qualité du service public. En instituant un véritable management participatif, c'est la mairie de l'an 2000 que préparent Michel Rocard et son équipe.

MARSEILLE

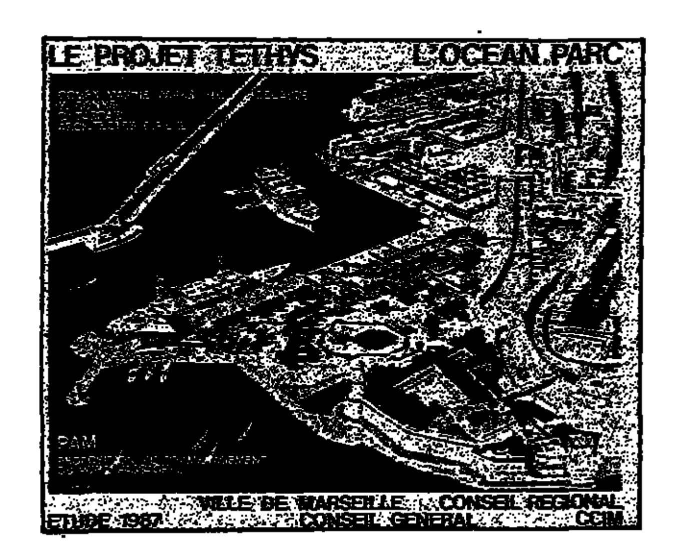
LE DYNAMISME AVEC LA MER

Née de la mer, après avoir peut-être trop tourné le dos à l'horizon qui l'ouvre sur le Monde, Marseille mire son nouvel avenir dans l'eau de son port.

Eclosion de projets nés de l'imaginaire des architectes, discussions et débats, prises de position, tout s'agite derrière les grilles du port autonome pour la restructuration d'espaces portuaires jugés très urbanisables...

L'idée n'est pas nouvelle. Dès 1973, on avait osé proposer l'implantation d'un palais des Congrès, sur ces cinq hectares magiques, au pied du Fort Saint Jean, face au Fort Saint Nicolas, à l'entrée du vieux port. C'était bien trop tôt pour demander au port l'éventuel abandon de ce terrain.

D'ailleurs, le Maire de Marseille **Robert VIGOUROUX**, refuse avec force toute idée qui serait, si peu soit elle, contraire aux activités du port. « Marseille tire une part prépondérante de ses emplois directs et induits de l'activité portuaire. Je suis bien sûr favorable, dit-il à toute idée novatrice, susceptible de renforcer cette activité primordiale. Tout doit être fait pour développer le trafic marchandises, et le trafic passager dont on sous-estime l'importance ».



« OCEAN PARC »
Le projet des architectes Yves BONNEL et Bernard TARRAZI et de la COMEX, Robert P. VIGOUROUX ne cache pas l'intérêt qu'il porte à ce projet. 1 million de visiteurs pourraient ainsi découvrir Marseille.

Trois projets sont sortis des cartons, et soumis par l'initiative du Grand Quotidien de Marseille « Le Méridional » à l'appréciation de ses lecteurs.

André STERN, Architecte a beaucoup construit en Afrique. Il jette le premier le pavé dans la mare et propose un vaste port de plaisance entouré d'un ensemble bureaux-commerces. Un geste architectural non sans souffle qu'il appelle le Triangle Or Bleu...

Atelier 9, Groupe pluridisciplinaire d'architecture et d'urbanisme, propose une vaste réflexion sur tout le domaine portuaire urbain, du Fort Saint Jean à l'estaque, plus de 200 ha livrés la reconversion. Une dimension internationale dans cette proposition qui prévoit également des logements, et la relocalisation de centres de décisions tels que Mairie, Hôtel de région, Foire de Marseille, Palais des Congrès, etc...

La prestigieuse Société **COMEX**, présidée par **H.G. DELAUZE**, et les architectes **Y. BONNEL** et **B. TARRAZI** avec le projet « Océan Parc » apportent l'idée forte d'un parc à terme autour du « sous-marin ». Plus d'un million de visiteurs pourraient ainsi découvrir les charmes de Marseille en venant pour le parc.

Robert VIGOUROUX ne cache pas l'intérêt qu'il porte à ce type de programme. Je retrouve, dit-il dans cette proposition « un ensemble tout à la fois susceptible de rénover l'image de notre ville et celle de son port, mais aussi de conserver à ce site le caractère portuaire indispensable. Je suis très attaché à la création proposée d'une gare maritime de croisières qui devrait permettre à notre ville de devenir une des principales escales en Méditerranée. De plus, je souhaite également que le Port soit plus ouvert aux Marseillais et le projet Thetys-Océan Parc crée les conditions d'accueil indispensables à ces retrouvailles ».

Les Marseillais jugeront-ils ?.... Il reste aux décideurs, Port autonome, ville de Marseille de prendre la mesure du temps et savoir écrire vite, très vite cette nouvelle page de l'histoire du Port de Marseille.

Pour sa part, le Maire **Robert VIGOUROUX** est tout prêt à être dans cette partie, un partenaire actif.

FETES ET CEREMONIES



Le Maire de NEW-YORK, Edward I. KOCH, a reçu au CITY HALL de NEW-YORK, Alain TRAMPOGLIERI, Commissaire Général de MAIRIE EXPO. Le Premier Magistrat lui a fait les honneurs de l'Hôtel de Ville, lui faisant visiter notamment le service de presse. Le Commissaire Général de MAIRIE-EXPO lui a fait part de son souhait de le recevoir comme invité d'honneur à MAIRIE-EXPO MARSEILLE. N'oubliant pas qu'Alain TRAMPOGLIERI est aussi Conseiller Municipal à SAINT-TROPEZ, Edward I. KOCH lui a demandé spontanément des nouvelles de Brigitte BARDOT.



Alain POHER, Président du Sénat, a remis à Marius BROUSSIER le prix Roland POZZO DI BORGO le sacrant père le plus méritant de France. Monsieur et Madame BROUSSIER ont élevé 17 enfants. Il est aussi Maire de la commune de RANG DU FILIERS, une commune de 3 500 habitants du Pas de Calais. Roland FAURE, Président de RADIO FRANCE, avait tenu à venir féliciter ce couple méritant et le « Père Maire » le plus méritant de France.



Mireille MATHIEU vient d'enregistrer l'Hymne National accompagnée par l'Orchestre Symphonique de la Garde Républicaine, placé sous la direction du Colonel Roger BOUTRY. L'Hymne de la Liberté dit « des Marseillais » (1792) de Rouget de Lisle arrangé à grand cœur et orchestré par Gossec sera un enregistrement de 4'35 de prestige qui sortira en décembre prochain. Ce sera un des grands événements de 1989, année du Bicentenaire.A
Alain TRAMPOGLIERI, Commissaire Général de MAIRIE-EXPO, qui a choisi Mireille MATHIEU comme Marianne 88 assistait à cet enregistrement.



Le Tour de France du tableau SAINT-THOMAS s'est terminé début juillet à TOULOUSE où Christian PELLERIN, Président Directeur Général de la SARI était accueilli par le Député-Maire de la ville, Dominique BAUDIS.

MAIRIES DE FRANCE
Réalisation : Christian HOYOS
Photocomposition : Flash Compo
RELATIONS PUBLIQUES DE FRANCE
7 bis, Place du Palais Bourbon - 75007 PARIS - Tél. (1) 47.53.93.16
Prochaine parution : 8 septembre 1988



ETES ET CEREMONIES









Europe

URSS

Les députés du Haut-Karabakh ont proclamé le rattachement de leur région à l'Arménie

Les députés arméniens de la région azerbaïdjanaise du Haut-Karabakh ont pris, le mardi 12 juillet, une décision sans précédent dans l'histoire de l'URSS : ils ont défié le pouvoir en proclamant unilatéralement que leur région, rebaptisée de son nom arménien Artsakh, ne faisait plus partie de l'Azerbaïdjan et serait rattachée à l'Arménie. Cette décision, votée dans le bâtiment du Soviet de la région entouré par la troupe, les place dans l'illégalité au regard de la Constitution soviétique, telle du moins qu'elle est comprise à Moscou.

MOSCOU
de notre correspondant

Deux fois déjà, en février et en juin, les députés du Haut-Karabakh avaient voté des textes *« demandant »* au Soviet suprême de l'URSS de se prononcer, la première fois sur leur rattachement à l'Arménie, la seconde sur leur rattachement provisoire à des autorités centrales.

Le présidium du Soviet suprême doit précisément se réunir prochainement pour étudier la demande présentée par ces députés il y a quelques semaines. La rumeur circule à Erevan que ce sera le 18 juillet. De toute façon, les Arméniens ont conclu, au retour de leurs délégués à la récente conférence du PC, que cette réponse sera négative. Et ils ont décidé de prendre les devants : en Arménie, ils déclenchaient une grève qui dure encore, tandis que dans la Haut-Karabakh les députés locaux décidaient de mettre à profit leur prochaine session ordinaire pour voter leur sortie pure et simple de l'Azerbaïdjan. Ce qu'ils ont fait mardi.

Selon un texte lu au téléphone à l'AFP par un des membres du comité Karabakh d'Erevan, M. Yalastian Hambartsoum, la résolution, adoptée à l'unanimité par les cent deux députés arméniens présents à la session du soviet (qui en compte 144), prévoit :

1) de considérer que la région du Nagorny Karbakh ne fait plus partie de l'Azerbaïdjan ;

2) d'entamer les démarches visant à son rattachement pratique à la République d'Arménie, conformément au vote du parlement arménien du 15 juin dernier (celui-ci avaqait accepté d'*« accueillir »* le Haut-Karabakh) ;

3) de demander au peuple soviétique sa compréhension envers la décision prise ;

4) de donner à la région son nom arménien, Artsakh (karabakh est un nom turc signifiant *« jardin noir »*) ;

5) de demander aux journaux soviétiques de publier leur résolution.

Ce texte, qui a été communiqué à Bakou, la capitale azerbaidjanaise, et à Moscou, devait être publié mercredi dans l'organe du soviet local, *Sovietski Karabakh.*

Des renforts de troupe avaient pris position dans la nuit précédant le vote à Stepanakert, le chef-lieu de la région, où l'électricité avait été coupée et où l'armée entourait mardi le bâtiment du soviet. Les habitants avaient reçu la consigne de ne pas sortir dans les rues. Le « comité Karabakh » de la région, tout comme celui d'Arménie, avait été officiellement dissous en mars dernier, mais ses activistes continuent à « coordonner » le mouvement, notamment la grève observée à Stepanakert depuis le 23 mai.

Ces activistes ont été décrits lundi par les *Izvestia*, « organe du gouvernement soviétique, comme *« une centaine de jusqu'au-boutistes »*, prêts, si la situation venait à leur échapper, à provoquer des heurts avec la communauté azerbaïdjanaise de la région (quelque 40 000 personnes, contre 135 000 Arméniens) ou même avec l'armée qui y stationne depuis les heurts inter-ethniques de février dernier.

Le vote de mardi à Stepanakert peut ne pas changer grand-chose à la situation sur le terrain. En effet, les zones à concentration arménienne de la région vivent depuis des mois coupées de tout lien avec Bakou. Elles sont par contre reliées à Erevan par plusieurs vols quotidiens, ainsi que par quatre autobus qui, précisent les arméniens, font les 200 kilomètres séparant les deux centres une fois tous les deux jours, escortés par l'armée dans la portion du trajet passant en zone habitée par des Azeris.

Tout dépend en effet, non seulement de la réaction du Kremlin, mais aussi de celle de l'Azerbaïdjan. La situation y est *« tendue en plusieurs endroits »*, a indiqué mardi à la presse le porte-parole du ministère des affaires étrangères, M. Vadim Perfiliev, se refusant à plus de détails.

Manifestations à Erevan

Les députés du Haut-Karabakh ont affirmé mardi dans leurs interventions précédant le vote que l'Azerbaïdjan ne dispose plus du *« droit moral »* de gouverner le Haut-KMarabakh, où sont installés plus de 3 000 Arméniens réfugiés de Soumgaït, un nombre semblable ayant cherché refuge en Arménie. Le pogrom anti-arménien de Soumgaït, près de Bakou, avait fait fin février trente-deux morts, selon un bilan officiel.

A Erevan, dont la population était informée à l'avance des intentions des députés du Haut-Karabakh, l'annonce du vote a été accueillie par une explosion de joie des manifestants réunis, pour la troisième soirée consécutive, sur la place du bâtiment des archives. Selon les activistes arméniens, ce sont près de 300 000 personnes qui y étaient à nouveau rassemblées mardi soir et qui ont décidé de reconduire leur grève entamée il y a huit jours.

Des estimations sur la proportion de grévistes et les consignes pour le lendemain sont annoncées chaque soir au meeting. La grève a été suivie à *« 70 % lundi et à 75 % le mardi et le sera à 90 % mercredi »*, assure le militant nationaliste Movses Gordissian.

Une réunion s'est tenue lundi soir au comité central du PC d'Arménie, décidant de *« demander aux chefs d'entreprises de prendre des mesures pour la reprise du travail et rattraper les pertes »*, a annoncé l'agence Tass. Des sources arméniennes ont précisé qu'une forte délégation du PCUS était arrivée lundi de Moscou et que certains de ses membres s'étaient rendus à Stepanakert.

La presse soviétique a de nouveau déploré mardi que les responsables du PC, en Arménie comme à Stepanakert, ne parviennent pas à *« se faire entendre »* des grévistes. Or, selon des sources concordantes à Erevan, le comité Karabakh aurait lui-même des difficultés à contrôler le mouvement, malgré sa propre radicalisation depuis février dernier.

Il aurait notamment tenté de s'opposer à l'occupation de l'aéroport, à laquelle la troupe avait mis fin il y a une semaine en faisant des dizaines de blessés et un mort par balle. Le porte-parole du comité Karabakh a exprimé mardi ses craintes qu'une *« nouvelle provocation »* n'amène les troupes à intervenir encore une fois, *« donnant au presidium du Soviet suprême le prétexte voulu pour refuser, comme il en a l'intention, les demandes arméniennes »*.

C'est un scénario plus optimiste qu'a évoqué mardi soir l'écrivain Zori Balayan, un des deux interlocuteurs arméniens de M. Gorbatchev à Moscou en février dernier. La réaction des autorités soviétiques aux deux premiers votes des députés arméniens était conforme au degré relatif de *glasnost* et de démocratisation atteint dans le pays et pourrait l'être encore cette fois-ci, a-t-il affirmé. Les Arméniens du Haut-Karabakh peuvent, si on leur laisse la possibilité de se sentir autonomes en droit et de fait rattachés à l'Arménie, reprendre le travail. Bref, les rumeurs alarmistes, selon lui, ne sont pas nécessairement fondées. Un optimisme que d'autres habitants d'Erevan se gardaient d'afficher.

(Interim).

« Cette décision est nulle et non avenue »

déclare un porte-parole à Moscou

Un porte-parole du ministère soviétique des affaires étrangères. a déclaré, le mercredi 13 juillet, à Moscou, que le présidium du Soviet suprême (parlement) d'Azerbaïdjan s'était réuni la veille, quelques heures après que le Nagornio-Karabakh eut unitéralement déclaré qu'il se séparait de l'Azerbaïdjan.

« Le présidium du Soviet suprême d'Azerbaïdjan considère comme une violation des constitutions azerbaïjanaise et soviétique la décision du conseil de gouvernement du Nagorno-Karabakh », a déclaré ce porte-parole. *« En vertu de l'article 114 de la Constitution azerbaïdanaise, le présidium a le droit d'invalider la décision de la région autonome. En conséquence, cette décision a été déclarée nulle et non avenue »*, a-t-il ajouté.

POLOGNE : la visite de M. Mikhaïl Gorbatchev

Promenade insolite dans Cracovie

CRACOVIE
de notre envoyé spécial

S'il n'y avait pas eu, à l'entrée de chacune des rues menant au Rynek (la place du marché) de Cracovie d'infranchissables barrages de police, on se serait cru dans un décor d'opérette. Les pigeons occupaient le dallage sans aucune crainte. Derrière leurs étals ambulants, les marchandes de fleurs arboraient leurs plus beaux costumes brodés. Les petits groupes de citoyens enthousiastes étaient alignés dans un ordre tout militaire et chacun ou presque avait en poche un exemplaire du livre de M. Gorbatchev à lui faire signer.

Si ces disciplinés Cracoviens n'avaient pas tous, à chaque instant, eu le réflexe de vous demander vos laissez-passer et de les examiner avec un professionnalisme éloquent, on aurait donc presque pu trouver la scène exquise. Car, débarrassée de toute populace superflue, la grand-place du marché laissait mieux que jamais voir la majesté de ses six siècles d'âge, rendue plus splendide encore par le silence qu'assurait la police.

Finalement, M. Gorbatchev est sorti du Wierzynek, le plus célèbre et plus vieux restaurant de Pologne. Il a traversé la place, et son goût des bains de foule, son évident désir de dialogue et de poignées de main, se sont heurtés aux applaudissements rythmés et aux sourires réglés. Cracovie était tenue à l'écart, officiellement pour éviter les embouteillages, mais en fait pour éviter l'imprévu.

Peut-être les autorités polonaises avaient-elles craint un déploiement de banderoles intempestif demandant la relégalisation de Solidarité ? Peut-être avaient-elles voulu empêcher un enthousiasme trop bruyant pour M. Gorbatchev et ses réformes, afin que cela ne vienne trop évidemment souligner que le général Jaruzelski ne bénéficie pas, lui, d'une excessive sympathie. Sans doute les deux raisons ont joué mais, pour cette deuxième journée de sa visite en Pologne, M. Gorbatchev avait été placé en quarantaine de luxe.

Lorsqu'il a pénétré — premier dirigeant soviétique en exercice à entrer publiquement dans une église — dans la basilique pour admirer les bas-reliefs du triptyque surplombant l'autel, il n'y avait ainsi pas âme qui vive, hormis deux jeunes religieuses rougissantes et deux vieillards déjà incrustés dans les bancs de bois. Les projecteurs de la télévision brillaient. Les « porte-flingues » de la sécurité bombaient le torse, la presse grattait furieusement ses carnets, et l'évêque auxiliaire de Cracovie détaillait l'histoire de ce chef-d'œuvre. Mais il n'y avait pas un bébé à embrasser, pas une main à serrer, pas de paroissiens ni de touristes, ni d'amateurs d'art.

Le secrétaire général a signé le livre d'or *(« grand moment de la culture polonaise »,* etc.). Le général Jaruzelski en a fait autant *(« grande œuvre de notre histoire »)* et l'on est ressorti vers la limousine noire, longue comme une salle du Kremlin, et dans laquelle M. Gorbatchev n'en finissait pas de sourire à des fonctionnaires dont la tension trahissait le calcul intérieur des heures « sup »...

Authentiques applaudissements

Le cortège a démarré, l'évêque auxiliaire a refusé de livrer ses impressions, on a ôté les barrières, les pigeons ont cédé la place aux piétons et les vêtements brodés ont disparu. Tout cela avait sans doute été un rêve que les porte-parole officiels ont d'ailleurs énergiquement dissipé le soir en se félicitant de tant d'enthousiasme et de spontanéité populaire.

Il est vrai qu'entre temps MM. et MMmes Gorbatchev et Jaruzelski s'étaient rendus au château du Wavel, pour une rencontre en plein air avec les jeunesses soviétiques et polonaises. Les raies étaient impeccables, les chaises bien alignées, ces jeunes parfaitement représentatifs de leurs organisations officielles, et pourtant, là, quelque chose s'est produit. Puissant derrière son micro, convaincu de ce qu'il disait et de la nécessité de convaincre, M. Gorbatchev a fait passer la force d'une volonté, transmis la fièvre d'un enthousiasme à ces carriéristes gominés, et son éloge de la *« deuxième révolution mondiale depuis la naissance du socialisme »* a fini par susciter d'authentiques applaudissements.

On a ensuite cédé la tribune à des groupes folkloriques et à Andrzej Roziewicz, le chanteur qui s'est taillé depuis un an un succès national avec sa chanson *Mikhaïl ! Mikhaïl ! Le printemps souffle de l'est, Mikhaïl ! Mikhaïl ! tu construis un nouveau monde.* Mme Gorbatchev battait des mains en cadence ; M. Gorbatchev souriait sans fausse modestie, et ce débordement surveillé convenait parfaitement au général Jaruzelski qui a presque semblé content.

Sur la route de l'aéroport (la prochaine étape, mercredi, devait le conduire aux chantiers navals de Szczecin), le cortège s'est arrêté devant un immeuble qui a abrité, à la fin de la guerre, un hôpital improvisé dans lequel le père de M. Gorbatchev, blessé, avait été soigné. Propriété d'une paroisse, le bâtiment est aujourd'hui le siège des éditions catholiques Znak, l'un des bastions de l'opposition intellectuelle. Malgré l'heure indue — aucune organisation n'est sans faille, — deux collaborateurs du groupe étaient encore là. M. Gorbatchev leur a serré la main, et a signé quelques exemplaires de revues qui ne sont pas exactement en odeur de sainteté au comité central polonais.

La matin, il avait visité, dans les montagnes du sud de Cracovie, le musée Lénine de Poronin, où le père du socialisme réel avait séjourné en 1913 et 1914. Dépôt de gerbes, plaidoyer en faveur de la « perestroïka » et des réformes politiques, devant d'autres spontanéistes professionnels, grand soleil sur les chapeaux des montagnards, et difficultés de Mme Gorbatchev à concilier pavés et talons aiguilles. Pour ce qui est du tourisme, c'était parfait, pour ce qui est de la politique, franchement brumeux.

BERNARD GUETTA.

GRÈCE : l'attentat contre le « City-of-Poros »

Sur une piste palestinienne

(Suite de la première page.)

Mohamed Rachid aurait été dénoncé aux Grecs par les services américains qui auraient exercé de très fortes pressions pour qu'il soit arrêté, au moins pour fausse identité.

L'ambassadeur des Etats-Unis en Grèce a rencontré récemment à ce sujet le vice-premier ministre, M. Koutsoyorgas, pour lui demander de faciliter son extradition, ce que le gouvernement grec ne semblait pas disposé à faire. Les services américains auraient prévenu les Grecs de la possibilité d'un attentat pour faire libérer Mohamed Rachid.

L'incertitude demeure toutefois sur la personnalité réelle de Mohamed Rachid et le but de sa présence en Grèce. A quelle organisation appartient-il ? Le nom d'Abou Nidal a été prononcé, mais rien jusqu'à maintenant n'est venu confirmer ou infirmer cette thèse. Sur l'attaque même du bateau, de nombreuses questions restent sans réponse. Combien de personnes ont participé à l'attaque ? Comment sont-elles montées à bord ? Et surtout, comment se sont-elles ensuite échappées ?

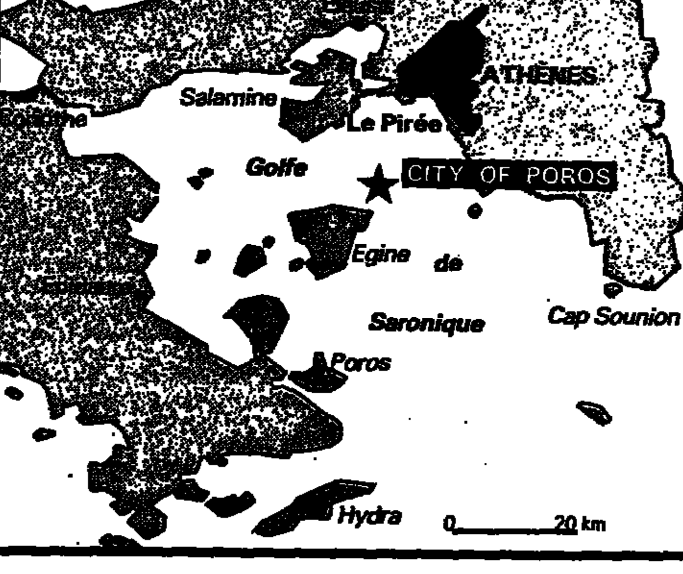
Pour l'instant, la police grecque a fait distribuer à tous les postes-frontières les photos de quatre individus, trois hommes et une femme, qui s'étalaient mercredi à la « une » de tous les quotidiens. Deux des photos ont été prises sur le bateau par un photographe professionnel qui, au cours de ces croisières, fait des clichés des touristes pour les leur vendre à la sortie. C'est ainsi que l'on peut voir un couple attablé très décontracté et souriant, jouant aux cartes sur le bateau. L'homme, jeune, cheveux bouclés, était porteur d'un passeport libanais, faux, estime-t-on de source policière, au nom de Joasand Mohamed, vingt-deux ans. La femme, cheveux noirs mi-longs, dont l'identité n'a pas été révélée, serait détentrice d'un passeport marocain, dont on ignore s'il est vrai ou faux. Les deux autres photos auraient été trouvées dans les restes de la voiture qui a explosé et l'une serait celle d'Ahmed Abdul Hamid, trente-six ans, qui avait loué le véhicule. On ne sait s'il est l'une des victimes de l'explosion, les corps des deux occupants ayant été déchiquetés.

Deux ou trois commandos ?

L'identité du deuxième homme, dont la photo est aussi diffusée, n'a pas été établie. Joasand Mohammed et Ahmed Abdel Hamid étaient descendus dans le même hôtel qu'ils ont quitté ensemble. Le premier, selon un témoignage publié par la presse grecque, aurait été vu jeudi dernier dans l'île d'Egine, en compagnie d'un ami. Où sont montés les terroristes ? Difficile de le dire. Pour ce genre de croisière d'une journée, contrairement aux voyages de plusieurs jours, aucun contrôle n'est effectué à l'embarquement, et les listes de passagers ne semblent pas dressées de façon très rigoureuse.

C'est au retour vers le port du Pirée que l'attentat a eu lieu, et le bateau avait alors fait trois escales à Hydra, Bozoz et Egine. En règle générale, selon le capitaine du bateau, on ne prend pas de passagers aux escales. Mais, là encore, les touristes descendent à chaque arrêt et lors de leur remontée les contrôles sont approximatifs. Les terroristes ont donc très bien pu se faufiler dans la foule.

Comment sont-ils partis après l'attentat ? Là, deux hypothèses demeurent, et les officiels grecs ne semblent pas d'accord entre eux pour savoir laquelle est la bonne. Les terroristes se seraient enfuis à bord d'un voilier équipé d'un moteur. Ont-ils à ce moment-là rejoint un autre bateau qui les a ensuite ramenés sur des rivages



moins dangereux pour eux, ou ont-ils débarqué sur la côte grecque impossible à surveiller sur toute sa longueur ? Nul ne le sait. La deuxième hypothèse envisagée, selon des sources proches de la marine marchande grecque, est que les terroristes se seraient, comme de nombreux passagers, jetés à la mer ; ils auraient alors été recueillis par les navires de secours et se seraient perdus dans la foule à l'arrivée au port.

Autre point d'interrogation : la prise d'otages devait-elle avoir lieu en mer ou au retour au port ? Dans cette dernière hypothèse, la mission des hommes de la voiture aurait été de monter des explosifs à bord du bateau et de renforcer l'équipe déjà sur place.

Il semble en tout cas que c'est l'explosion prématurée de la voiture qui a donné le signal de la tuerie. Dans ce cas, une troisième équipe aurait prévenu, par radio sans doute, les terroristes à bord. Ont-ils essayé quand même de neutraliser l'équipage du bateau ? Et le geste courageux du capitaine en second qui actionna le signal de détresse les aurait-ils alors amenés par désespoir à vider leurs chargeurs sur les passagers ? Selon le récit d'un Français blessé, un terroriste au moins venait des étages inférieurs quand il s'est mis à tirer sans distinction sur la foule. Tous les témoignages concordent pour dire que les tueurs « balayaient » les deux ponts, supérieur et inférieur, sans viser personne en particulier. Le feu qui s'est déclaré à bord du bateau serait dû, d'autre part, aux grenades incendiaires que possédaient les terroristes.

Pour l'instant, trois corps seulement ont pu être identifiés. Outre le capitaine en second du bateau, Andonis Deimezis, trente-huit ans, il s'agit d'un Danois, Karl Johan Krambas, et d'un Américain, Carl Johnes. Deux jeunes Français figureraient au nombre des morts.

Vingt-quatre blessés sont toujours hospitalisés, mais la plupart des victimes françaises devaient regagner Paris, mercredi, en compagnie des passagers qui ont préféré interrompre leurs vacances. Certains toutefois sont restés, mais l'on s'inquiète à Athènes des conséquences néfastes de ce drame sur la saison touristique. Déjà tous les journaux évoquent les annulations possibles de voyage. Pour la Grèce, qui reçoit chaque année 7 à 8 millions d'étrangers, le tourisme représente une ressource importante.

Sur le plan politique, le premier ministre, M. Andreas Papandréou, qui a réuni mardi son cabinet, a condamné *« cet acte horrible, odieux, barbare »* et déclaré que les mesures de sécurité allaient être renforcées en Grèce. La police a déjà procédé à de nombreuses arrestations parmi les ressortissants des pays arabes. M. Papandréou, dont le pays préside la Communauté européenne pour six mois, a en outre indiqué qu'il allait proposer une initiative visant à mieux coordonner la lutte contre le terrorisme, non seulement, a-t-il précisé, au sein des Douze, mais plus largement au niveau international. Un signal, dit-on à Athènes, destiné à rassurer les Etats-Unis et dont Washington s'est déjà déclaré satisfait.

Jusqu'à présent, en effet, le premier ministre s'était montré réticent à une coopération trop étroite entre les services secrets grecs et américains, craignant une trop grande emprise de ces derniers. Quoi qu'il en soit, le gouvernement socialiste grec fait l'objet de nombreuses critiques, notamment de l'opposition de droite qui lui reproche d'avoir laissé filer les terroristes et, d'une façon générale, d'être laxiste en matière de sécurité. Cette double affaire survient en effet après l'assassinat, le 28 juin à Athènes, de l'attaché naval des Etats-Unis, le capitaine William Nordeen, et d'autres attentats (1) commis par un groupuscule prétendant dénoncer la pollution dans la capitale.

FRANÇOISE CHIPAUX
et THÉODORE MARANGOS.

(1) *(Le Monde* daté 10/11 juillet).

Politique

Réorganisation à l'Elysée pour le second septennat

Les collaborateurs du chef de l'Etat

Secrétaire général
M. Jean-Louis Bianco.

Chef de l'état-major particulier
Général d'armée aérienne Jean Fleury.

Conseiller spécial auprès du président de la République
M. Jacques Attali.

Directeur du cabinet
M. Gilles Ménage.

Secrétaire général adjoint
M. Chistian Sautter.

Porte-parole
M. Hubert Vedrine, conseiller pour les questions stratégiques et le désarmement.

Chargés de mission auprès du président de la République
MM. Pierre Dreyfus ; Edgard Pisani ; Mme Georgina Dufoix (solidarité) ; M. Régis Debray ; Mme Elisabeth Guigou (économie internationale, affaires européennes, sommets, commerce extérieur) ; M. Hervé Hannoun (économie, finances, budget, plan, aménagement du territoire).

Attachée de presse de la présidence de la République
Mme Nathalie Duhamel.

Conseillers à la présidence de la République
MM. Gérard Colé (communication) ; Jean-Christophe Mitterrand (affaires africaines et malgaches).

Conseiller diplomatique pour les affaires africaines et malgaches
M. Jean Audibert.

Chef de cabinet
Mme Béatrice Marre.

Conseiller social
M. Bernard Pêcheur (emploi, travail, formation professionnelle, éducation, sécurité sociale, santé, fonction publique, syndicats).

Conseillers techniques
Mme Georgette Elgey (études historiques) ; MM. Jean-Daniel Lévi (énergie et matières premières, recherche et technologie, aéronautique, espace) ; Jean Musitelli (conseiller diplomatique, affaires étrangères) ; Christian Prouteau (sécurité) ; Charles Salzmann (communication, informatique) ; Marc Boudier (économie internationale, commerce extérieur) ; Bernard Candiard (agriculture, pêche, commerce et artisanat, tourisme, organisations patronales, cadres, environnement, consommation).

Chargés de mission
M. Jean-Louis Chambon (presse) ; Mmes Christine Cottin (communication) ; Paule Dayan (justice, relations avec le Parlement, rapatriés, professions libérales) ; M. Michel Françaix (presse écrite, radios locales) ; Mme Dominique Hernu (secrétariat de Mme Mitterrand) ; M. Claude Manceron (culture, commémoration de la Révolution de 1789) ; Mmes Laurence Soudet (édition, toxicomanie) ; Marie-Ange Théobald (relations avec le Parlement) ; Caroline de Margerie (affaires étrangères, désarmement) ; MM. Didier Oury (industrie, équipement, transports, construction navale, logement, postes et télécommunications, reconversions) ; Jean-François Mary (presse régionale) ; Mmes Muriel de Pierrebourg (presse étrangère) ; Sophie Bouchet (culture, affaires sociales) ; M. David Desrameaux (études) ; Mmes Françoise Fugier (grands travaux, Bicentenaire) ; Geneviève Monnier (architecture, archives des grands travaux).

Chargés de mission au service de presse du président de la République
Mmes Isaline de Comarmond (analyses et études) ; Elisabeth Normand (presse d'outre-mer) ; Evelyne Richard (organisation des déplacements de la presse).

Secrétariat particulier du président de la République
Mmes Paulette Decraene (francophonie) ; Marie-Claire Papegay ; Christiane Dufour (assistante) ; Joëlle Jaillette (assistante).

Etat-major particulier
Colonel Gérard Montigny ; colonel Michel Billot ; capitaine de vaisseau Michel Berges ; commissaire en chef de la marine Pierre Laroche ; lieutenant-colonel Jean-Pierre Meyer ; lieutenant-colonel Philippe Méchain.

Commandant militaire du Palais
Colonel de gendarmerie Michel Jeanjean.

M. Gilles Ménage, directeur du cabinet
Un homme de l'ombre

Il est de ceux à qui l'on prête beaucoup, sans doute plus qu'il n'en fait et plus encore qu'il ne consent à en dire. Cette réputation d'homme de l'ombre est moins le produit de sa personnalité – plutôt chaleureuse, au demeurant – que la conséquence des fonctions qu'il a occupées, six ans durant, auprès de M. Mitterrand chargé notamment, et surtout, des affaires de police, de terrorisme et de renseignement.

Encore que certains lui attribuent dans sa jeunesse des sympathies socialistes, l'arrivée de M. Ménage à l'Elysée, dès juin 1981, comme conseiller technique, n'est pas le résultat d'un parcours militant mais celui d'un choix fait par M. André Rousselet, directeur de cabinet de M. Mitterrand en mai 1981. Homme d'affaires et dirigeant d'une société de taxis, M. Rousselet avait eu l'occasion de connaître le jeune sous-préfet Ménage alors qu'il officiait à la préfecture de Paris, d'abord comme chargé de mission au cabinet du préfet, puis comme directeur de cabinet du secrétaire général, M. Guy Fougier, futur préfet de police.

La gestion des dérapages

En juillet 1982, lorsque M. Rousselet s'en va diriger l'agence Havas et créer Canal Plus, M. Jean-Claude Collard, alors directeur adjoint du cabinet de M. Mitterrand, grimpe d'un cran dans l'organigramme et cède son fauteuil à M. Ménage. Le poste est purement fonctionnel et ne prédestine pas ceux qui l'occupent à une particulière notoriété. Mais l'été 1982 est marqué par une première vague d'attentats avec, dans la foulée, la calamiteuse création de la cellule antiterroriste de l'Elysée. M. Ménage, à qui échoit la responsabilité d'en suivre les activités, va bientôt devoir en gérer les dérapages.

Le plus célèbre d'entre eux se produit le 28 août 1982 avec l'arrestation, à Vincennes, de trois Irlandais promis à la célébrité. Bien vite, il apparaît que la cellule antiterroriste a pris, au minimum, quelques libertés avec le code de procédure pénale. Bientôt, le commandant de gendarmerie Jean-Michel Beau, qui portera le chapeau judiciaire de l'opération, accuse le commandant Prouteau d'avoir couvert les irrégularités commises en lui ordonnant de faire silence devant le juge d'instruction. M. Ménage, ajoutera l'officier, avait été tenu informé.

Voilà ce dernier placé sous les projecteurs. Les coups partent de tous côtés : de chez M. Chirac qui voit dans les attaques médiatiques dont il est l'objet la main de M. Ménage ; de la presse qui, toutes tendances confondues, porte à son crédit les turpitudes de la cellule élyséenne, qu'il s'agisse d'écoutes téléphoniques, d'enquêtes « réservées », voire, comme dans l'affaire Edern Hallier, d'intimidations envers les imprimeurs sollicités pour éditer le pamphlet insolent d'un écrivain indiscret ; de plusieurs ministères enfin, qui le rendent responsables des mauvais arbitrages dont ils sont parfois les victimes.

Les temps, il est vrai, sont agités. Ecartelée entre un ministre – Gaston Defferre – et un secrétaire d'Etat – Joseph Franceschi, – traversée de passions politiques habilement attisées par l'opposition, placée en suspicion par l'Elysée, la police s'agite et, le 3 juin 1983, descend dans la rue. Quelques jours plus tard, un nouveau préfet de police, M. Guy Fougier, et un nouveau directeur général de la police, M. Pierre Verbrugghe, sont appelés comme pompiers. M. Ménage, dit-on, n'aurait pas été étranger à leur nomination. Les trois hommes, en tout cas, se connaissent et collaborent activement. Ce qui ne sera pas du goût de M. Pierre Joxe, nouveau ministre de l'intérieur, qui entend manifester qu'il est dorénavant l'unique patron.

Vient le temps du calme retrouvé. Si M. Prouteau reste en place, la cellule élyséenne, sous l'impulsion de M. Ménage, fait l'objet d'un discret « dégraissage ». Petit à petit, investi de la confiance suprême, le directeur adjoint du cabinet devient à l'Elysée seul responsable des dossiers de police et de sécurité.

Aujourd'hui directeur du cabinet du président de la République, M. Ménage ne devrait d'ailleurs pas abandonner ce secteur. On peut remarquer que M. Fougier qui, en désaccord avec M. Pasqua, avait démissionné en juillet 1986 de ses fonctions de préfet de police, vient de revenir aux affaires, nommé secrétaire général de la défense nationale (*le Monde* du 10 juin 1988). A ce poste, il aura notamment pour tâche d'animer la recherche du renseignement, secteur à l'égard duquel M. Ménage a toujours manifesté de l'intérêt. Il ne reste plus à M. Verbrugghe qu'à accéder, lui aussi, à de nouvelles responsabilités.

GEORGES MARION.

La nouvelle panoplie du président

A lui seul, pour les initiés, il incarna jadis un symbole redouté. Tout au long du premier règne de François Mitterrand, Alain Boublil, aux yeux de l'establishment industriel, personnifia le conseiller élyséen omnipotent et mystérieux, gardien sourcilleux de l'orthodoxie socialiste, dressant dans l'ombre les trônes et les échafauds.

Oui, on l'a maudit, autour des tapis verts des conseils d'administration, où murmurent et vitupèrent les patrons français. Et on l'a craint, dans les comités interministériels où le tout-Etat socialiste nationalisait et restructurait. Glorieuse époque, où M. le conseiller pouvait se draper dans les cent dix propositions de François Mitterrand et, au moment fatidique, laisser tomber la sentence-couperet : *« Le président pense que... »*

Les temps changent. Ce vivant vestige du socialisme triomphant vient d'abandonner son bureau élyséen. Certes pas pour tomber aux oubliettes, puisqu'il dirige le cabinet de Pierre Bérégovoy, et se flatte d'occuper là un des tout premiers postes de l'Etat. Mais son départ permet de mesurer, en sept ans, le chemin parcouru. A l'ère de l'ouverture, alors que se sont effondrées les certitudes flamboyantes de 1981, que François Mitterrand a proclamé, notamment dans la *Lettre à tous les Français* son goût pour une présidence « arbitrale » plutôt qu'impériale, il ne fait plus bon arborer à l'Elysée un rose trop vif, un orgueil trop visible, un interventionnisme trop ostentatoire.

L'époque n'est plus au militantisme. Une grosse moitié des membres de l'actuel cabinet élyséen n'ont jamais détenu de carte du PS. *« Voici sept ans,* soupire, encore abasourdie, une familière du chef de l'Etat, *qui aurait pu prédire qu'un Gilles Ménage deviendrait un jour directeur de cabinet ? »* Ancien proche collaborateur du très peu socialiste préfet Guy Fougier, recruté par les soins d'André Rousselet, intime du président, Gilles Ménage, même si sa loyauté envers le chef de l'Etat est évidemment sans faille *(lire ci-contre)*, ne s'est jamais signalé par d'ardentes convictions de gauche. Pis encore : il n'en a pas honte.

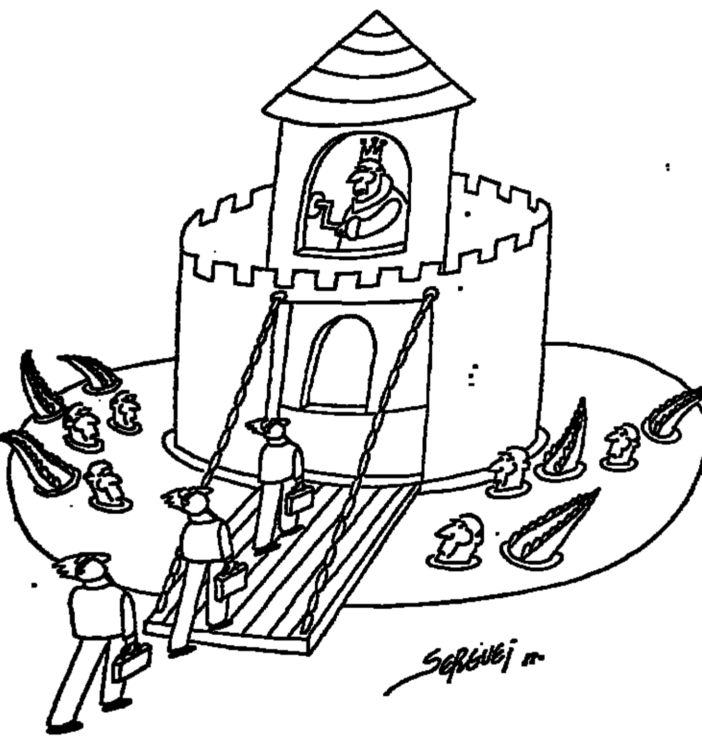
Là encore, les temps changent. Dans son bureau seulement séparé de celui du président par le secrétariat particulier, Gilles Ménage succède à un André Rousselet – PDG de Canal Plus – et à un Jean-Claude Colliard – tout récent directeur de cabinet de Laurent Fabius – qui furent aux rédactions de l'audiovisuel ce que Boublil fut au gotha industriel : une présence tutélaire, parfois insupportable à force de zèle. Ce n'est certes pas Gilles Ménage, qui se flatte de n'avoir jamais touché à l'audiovisuel que par le biais des « dossiers de fond », qui se laisserait aller à monter des cabales contre tel ou tel éditorialiste radiophonique du matin.

Boublil et Colliard partis, le très politique Michel Charasse promu ministre délégué au budget (1), est-ce vraiment la fin des Machiavel du « château ? » Promis, juré, l'époque est à l'humilité. Toute la maison ne retentit que de protestations de modestie, de proclamations quasi-jansénistes. *« Le président,* assure un entourage miraculeusement à l'unisson, *ne supporterait plus que l'on se substitue aux ministres. »* La phrase fatidique – *« le président pense que... »* – est désormais bannie.

Dieu a moins besoin de missionnaires

Quant aux errements interventionnistes du passé, ils ne sont évoqués qu'avec des soupirs contrits. *« L'époque l'exigeait »* assurent les uns. *« Que voulez-vous, on n'avait pas été au pouvoir depuis vingt-cinq ans, les ministres étaient inexpérimentés »*, s'excusent les autres. De quand dater ce que certains élyséens nostalgiques n'hésitent pas à appeler *« un reniement ? »* Un peu avant la fin de l'ère Mauroy ? Un peu après le début de l'époque Fabius ? Qu'importe ! Rares sont ceux qui l'avoueront, mais même l'intermède Chirac eut son avantage, qui démontra à ces messieurs du « château » qu'on pouvait bien vivre en laissant le gouvernement gouverner. Désormais, même Georgina Dufoix, une des dernières recrues de la maison, embauchée entre autres pour suivre le dossier des enfants franco-algériens, devra se le tenir pour dit : pas question de jouer au « ministre bis ».

Bref, Dieu a désormais moins besoin de missionnaires que d'experts-comptables. Et incontestablement, l'atmosphère s'en ressent. Il n'y a pas, globalement davantage d'énarques aujourd'hui qu'en 1981 dans les bureux élyséens, mais comme ils sont voyants, et influents ! Au point que François Mitterrand lui-même juge son équipe *« un peu trop énarchisée »*. L'Elysée ne regarde plus les énarques avec les mêmes yeux. On les considérait, en 1981, comme des ennemis de classe *a priori*, qu'il importait de noyer dans un bain d'écrivains, d'intellectuels ou de syndicalistes. La maison jette aujourd'hui sur eux le regard de la ménagère sur son four à micro-ondes, émerveillée d'avoir su se doter du dernier cri en matière de « gouverner moderne », mais regrettant sans se l'avouer le temps des bons petits plats. Chacun s'incline devant la mécanique intellectuelle d'un Bernard Pêcheur, brillant énarque fabiusien promu conseiller aux affaires sociales. Mais tout le monde se souvient que son poste fut naguère occupé par Jeannette Laot, permanente de la CFDT.



Silence, on bosse

Plus que jamais, l'Elysée est un instrument dans la main du président. Ou plutôt, une panoplie. Pas question de sécréter un *« esprit »* ou une *« doctrine »* de cabinet. Toute réunion de plus de deux collaborateurs est quasiment proscrite. Mort à la *« réunionite »*, et vive le *« bilatéral »*. *« Le président se sert de nous un peu comme d'un* Quid *»*, explique l'un. *« Il nous presse comme des citrons »*, renchérit un autre, sans que l'on puisse déceler si ce sort d'agrume le ravit ou le navre. *« Pour un poste de chauffeur,* explique Hubert Védrine, nouveau porte-parole, *on recrutera de préférence quelqu'un qui sache conduire. Pour rédiger des notes, quelqu'un qui sache compter. »*

Courtes, sobres, informatives : les notes au président, à sa demande ou sur l'initiative des conseillers, sont devenues le module de base du travail élyséen. Toutes transitent par le tout-puissant Jean-Louis Bianco. L'efficacité présidentielle, incontestablement, y trouve davantage son compte que la convivialité, même si *« des contacts espacés suffisent au président pour établir une relation forte avec chacun de ses collaborateurs »*, assure Hubert Védrine.

Silence, on bosse. La machine a aussi profité du passage de Mitterrand I à Mitterrand II pour expulser, parfois sans douceur, les éléments qui, d'une façon ou d'une autre, troublaient l'ambiance. Ainsi la querelle lancinante entre Michèle Gendreau-Massaloux, qui avait du mal à s'acquitter de sa double tâche (secrétaire générale adjointe et porte-parole), et Jean Glavany, ancien chef de cabinet, que faisait renaître chaque préparation de voyage provincial du chef de l'Etat, s'est résolue, pour des raisons différentes, par le départ des combattants. Ayant échoué aux élections législatives dans les Hautes-Pyrénées, Jean Glavany a dû céder la place à Béatrice Marre... qu'il avait lui-même recrutée à l'Elysée pour la campagne présidentielle.

Le président en avait averti tous ceux de ses collaborateurs tentés par l'aventure législative : élus ou battus, ils ne pourraient rester à l'Elysée.

De tous les départs, celui de Jean Glavany, opportunément nommé préfet peu de temps avant les législatives, a été le plus douloureux : *« C'est dur,* soupire l'intéressé, *même si on en a envie au fond de soi, de quitter quelqu'un pour qui on a été prêt à se faire tuer, au sens propre, pendant des années. »* Après quelques mois de « décompression », l'ancien chef de cabinet devrait être chargé d'une mission dans le cadre de la préparation des JO d'Albertville. Le départ le plus brutal a été celui de Michèle Gendreau-Massaloux, qui, remplace Catherine Tasca à la moribonde CNCL. Par un bel après-midi d'été, elle s'est vu ni plus ni moins privée de bureau et de voiture, et s'en est allée, seule...

Une autre forte personnalité vient de quitter le « château ». Pour avoir un peu trop laissé dire par la presse qu'il serait *« l'homme à idées »* du second septennat, pour avoir eu, précisément, beaucoup trop d'idées – restées dans les corbeilles, – Jean-Michel Gaillard s'était fait taper sur les doigts à plusieurs reprises. Il a aujourd'hui regagné, à sa demande, la Cour des comptes, sans qu'on lui sache gré de l'influence qu'il avait su acquérir dans la presse régionale.

Il est vrai qu'il ne fait pas bon, aux yeux du président, paraître s'appuyer sur l'extérieur pour faire passer ses *desiderata*. *« Il ne supporte pas,* explique un proche, *qu'on fasse passer ses plans de carrière dans la presse. »* Le secrétaire général lui-même a appris à ses dépens les avantages du mutisme. Au moment de la constitution du premier gouvernement Rocard, Jean-Louis Bianco avait laissé percer ses ambitions ministérielles. Quelques jours plus tard, il annonçait sur le perron la liste d'un gouvernement... dont il n'était pas membre. « On » ne lui avait proposé qu'un ministère du cadre de vie, à peu près vidé de toute attribution. Il est vrai qu'ayant été, avec Michel Charasse, l'un des artisans de l'ouverture, il ne lui est pas indifférent de pouvoir aujourd'hui accompagner le mouvement plutôt que de se plonger dans quelque dossier technique.

Une zone de turbulence

Avait-il trop parlé ? Ou plutôt lui avait-on trop prêté ? Pas seulement. Le président, ne cessent de répéter ses conseillers, ne reconnaît à l'action politique qu'une légitimité : l'élection. Pas d'homme politique digne de ce nom qui n'ait glané ses titres sur les foirails et dans les préaux. De quoi rabattre les ambitions ministérielles de plus d'un technocrate.

Seule zone de turbulence dans une maison désormais studieuse et sage, la communication, sur laquelle règne un publicitaire qui vend du président comme de la lessive ou du camembert, Gérard Colé. L'homme s'est forgé quelques solides inimitiés pendant la cohabitation et la campagne électorale, périodes hautement propices à ses activités. Au nom de quelques principes élevés à la hauteur de dogmes – le président doit être rare, il est le président avant d'être candidat et doit donc bénéficier d'un traitement de faveur – Gérard Colé n'a jamais hésité à rejeter sans douceur les suggestions émises par les conseillers.

Ainsi, quand on suggère il y a quelques années que François Mitterrand se montre avec Michel Gillibert, fondateur d'une association de handicapés, aujourd'hui ministre, Colé s'y oppose : *« Ce n'est pas la France qui gagne. »* François Mitterrand passera outre. Quand on envisage une rencontre présidentielle avec l'historien Georges Duby, Colé biffe la note d'un sec : *« Duby, c'est qui ? »*

De ces micro-drames qui déchirent la cour, François Mitterrand, de son calme bureau du premier étage, a-t-il seulement connaissance ? En joue-t-il, au contraire ? Depuis qu'il y a pénétré, il a toujours eu à cœur de préserver sa vie hors les grilles. Son irrigation, loin s'en faut, ne prend pas seulement sa source à l'Elysée. Que pèse après tout une semaine de notes diverses contre une heure de conversation avec Patrice Pelat, le vieux compagnon de ses balades parisiennes ? La Nièvre, les Landes, les réseaux inextricables constitués tout au long d'une carrière politique presque cinquantenaire, tout cela ne compte-t-il pas davantage que les avis bien ronds de ses têtes d'œuf ?

Après avoir, dans un premier temps, ressenti le besoin de s'entourer d'intimes, à la fidélité trempée par les épreuves de la vie, François Mitterrand semble laisser à la machine la faculté de se reproduire elle-même. Dans les faits, la responsabilité du recrutement est largement déléguée à Jean-Louis Bianco, dont le choix s'oriente quasi automatiquement vers des valeurs sûres : des énarques.

Mais, au fond, de qui d'autre a-t-on besoin ? Il ne s'agit plus aujourd'hui, de lancer les chantiers « pharaoniques » de 1981. Il ne s'agit plus même de gouverner, puisqu'un certain Michel Rocard, paraît-il, a été engagé pour cela. Quant à la marmite politicienne – l'ouverture et ses intrigues de l'ombre, les luttes fratricides du PS, – le président entend y tremper seul les doigts, connaissant seul ses recettes et ses dosages. Premier en France, il entend aussi, plus que jamais, être le seul maître en son palais.

THIERRY BRÉHIER et DANIEL SCHNEIDERMANN.

(1) Il est vrai que Michel Charasse conserve – « pour une durée déterminée », précise-t-on – un bureau et une secrétaire à l'Elysée.

Le « tour de France » du nouveau secrétaire général
« Il n'est pas question de transplanter au RPR les mœurs et les usages historiques du PS »
déclare M. Alain Juppé

M. Alain Juppé a commencé, le mardi 12 juillet, à Paris, son « tour de France » des comités départementaux du RPR, par une assemblée des délégués de l'Ile-de-France.

Selon un participant, la plupart des interventions à huis clos ont porté sur les alliances lors des élections et réclamé qu'*« on ait des alliés sérieux sur un engagement précis »*, qu'*« on ne donne pas nos voix à n'importe qui »*. Faisant allusion à l'attitude de certains centristes, de nombreux militants se sont déclarés *« choqués »* par leur *« ralliement »* au gouvernement de M. Rocard.

Lors d'une conférence de presse tenue à l'issue de cette réunion, M. Juppé a déclaré que cette discussion avec la base a favorisé l'expression d'un certain nombre de critiques. Le secrétaire général du RPR a noté : *« Les observations venues du terrain n'ont pas été prises en compte au plus haut niveau. »* Et de préciser l'exemple de *« l'affaire de la vingt-sixième maladie et du 100 % »*, où les responsables locaux du RPR avaient prévenu les dirigeants nationaux que *« cela ne serait pas compris »*. Pour M. Juppé, *« il n'est pas question que la réforme du Rassemblement conduise à transplanter dans le mouvement les mœurs et les usages historiques du PS. »*

Pour M. Juppé, le RPR entre dans une *« phase de débat et d'action »*, et il doit devenir *« un grand mouvement attractif »* sans renier ses sources gaullistes. Reprenant une définition du gaullisme selon M. Pasqua – *« refuser ce que les autres considèrent comme inéluctable »*, – M. Juppé pense que le RPR ne se résigne pas au fait que *« la France soit gouvernée pendant des années par un magma social-démocrate qui n'a pas de colonne vertébrale »*. Il a appuyé son propos sur l'exemple donné par la *« position abracadabrante »* de Jean-Pierre Soisson, le ministre du travail, *« qui fait savoir »*, selon lui, *« qu'il n'appliquera pas la loi »*.

Se référant ainsi aux propos de M. Soisson, dimanche 10 juillet sur TF 1, sur l'application de la loi d'amnistie aux cadres syndicaux (*le Monde* du 12 juillet), le secrétaire général du RPR a déclaré : *« Je me demande si ce n'est pas justiciable de la procédure Schwarzenberg. »*

Politique

Après les propositions de M. Gorbatchev sur le désarmement en Europe

« On ne peut pas jouer avec les mots » *déclare M. Mitterrand*

A Luxeuil (Haute-Saône), où il s'est fait présenter le premier escadron opérationnel d'avions Mirage 2000, armés d'un missile nucléaire supersonique (*le Monde* du 12 juillet), M. François Mitterrand a brièvement évoqué le mardi 12 juillet la proposition de M. Mikhael Gorbatchev de convoquer à Reykjavik un sommet des chefs d'Etat et de gouvernement européens pour parvenir à un accord de désarmement classique.

« *L'écho que j'ai entendu est intéressant*, a déclaré le président de la République, selon notre envoyé spécial, *mais il suppose un certain nombre de conditions politiques sur lesquelles j'aurai l'occasion plus tard de m'exprimer et que je résumerai ainsi : on demande en somme qu'il y ait une sorte de découplage entre l'Europe et les Etats-Unis.* » Faisant allusion à l'équilibre des forces en Europe, M. Mitterrand a ajouté : « *Les termes employés nécessitent examen pour que l'on sache bien de quoi on parle (...) On ne peut pas jouer avec les mots pour réduire d'autant, de part et d'autre, des armes, dès lors que le déséquilibre persisterait.* »

A La Haye, d'autre part, un porte-parole du ministère des affaires étrangères a estimé que la proposition de M. Gorbatchev « *paraît écarter les Etats-Unis et le Canada* ». « *Il est impossible*, a-t-il ajouté, *d'aller discuter, dans une sorte de pourparlers paneuropéens, de questions qui concernent au plus haut point nos partenaires d'outre-Atlantique.* »

A Washington, le président Reagan a déclaré mardi, à l'occasion de la reprise des négociations sur les armes stratégiques (START) à Genève, que les Etats-Unis refusaient tout marchandage sur leur initiative de défense stratégique (la « guerre des étoiles ») : « *Nous avons dit clairement aux Soviétiques que nous ne marchanderons pas un abandon de l'IDS et n'accepterons rien qui nuirait à nos programmes de recherches, de développement et d'essais qui sont complètement en conformité avec le traité ABM sur les missiles antibalistiques* », a-t-il dit dans un communiqué.

Les élections dans les conseils régionaux

Les succès du RPR en Aquitaine et en Champagne-Ardenne relancent le débat sur les alliances avec l'extrême droite

La succession de M. Jacques Chaban-Delmas en Aquitaine et celle de M. Bernard Stasi en Champagne-Ardenne présentent bien des similitudes. Dans ces deux régions, RPR et UDF ne détiennent pas la majorité absolue. En Aquitaine, les 83 sièges du conseil régional se ventilent ainsi : 39 à la droite classique, 40 à la gauche et 4 au FN ; en Champagne-Ardenne, sur 47 élus, 23 pour la droite classique, 19 pour la gauche et 5 pour le FN.

Arithmétiquement parlant, la droite avait besoin de l'extrême droite à Bordeaux. Elle en a donc payé le prix en laissant un poste de vice-président à un lepéniste. C'est ce que M. Bruno Mégret, ancien directeur de campagne de M. Jean-Marie Le Pen, appelle le « *renvoi d'ascenseur* ». Pour l'ancien député de l'Isère, ce cas concret illustre la « *stratégie* » que son parti adoptera pour les municipales de mars 1989. Difficile pour le RPR, qui avait bien reçu l'« ascenseur » puisque c'est un des siens, M. Jean Tavernier, qui a été élu président du conseil régional d'Aquitaine, d'admettre une telle perspective. « *Il n'y a pas eu alliance avec le FN, il y a eu des votes* », a expliqué M. Alain Juppé. Le secrétaire général, qu'agace « *la rengaine* » sur le FN, a affirmé que sa « *capacité de réjouissance a des limites* » et qu'elle « *s'arrête à l'élection de M. Tavernier* ». Et M. Juppé d'ajouter qu'il refusera désormais de « *se laisser en permanence entraîner sur ce terrain* ».

Vingt-quatre heures plus tard, Châlons-sur-Marne a résonné de l'écho de Bordeaux. M. Stasi ayant décidé de quitter le conseil régional pour se mettre en conformité avec la loi limitant le cumul des mandats, les amis de M. Le Pen ont salué à leur façon le départ de leur « *bête noire* ».

A la faveur de la démission du député UDF, M. Charles Fèvre, dont le suivant de liste est RPR, le parti de M. Jacques Chirac dispose d'un élu de plus que l'UDF (12 contre 11). Fort de cet avantage, le RPR a imposé la candidature de l'un des siens, M. Jean Kaltenbach, face à celle de M. Maurice Blin (UDF), sénateur des Ardennes, qui, son siège devant être soumis à renouvellement dans un an, ne pouvait se permettre d'entrer en conflit avec son allié. C'est donc M. Blin qui, après une suspension de séance, a présenté, le mardi matin 12 juillet, la candidature de son concurrent RPR. Il n'aura fallu à ce dernier qu'un tour pour être élu avec 28 voix contre 15 au socialiste M. Jean-Claude Fontalirand et 4 au communiste M. Claude Lamblin.

Théoriquement, M. Kaltenbach ne disposait que d'un potentiel de 23 voix qui ne lui permettait pas d'espérer obtenir la majorité absolue de 24 suffrages pour gagner au premier tour, pas plus qu'au deuxième (au troisième, une majorité relative suffit pour être élu). Les cinq élus du FN, dont un était candidat, ont voté pour M. Kaltenbach. Ce « *coup* » évitait tout risque du côté de l'UDF dont certains élus auraient pu se montrer indisciplinés par l'absence de candidature FN, laissant supposer un accord entre ce dernier et le RPR.

Des assurances pour le Front national ?

Si accord il y a eu, il ne s'est pas traduit par un « *renvoi d'ascenseur* » au niveau de la composition du bureau, M. Bruno Subtil (FN) a gardé son poste de secrétaire. La seule modification concerne M. Blin devenu vice-président en remplacement de M. Kaltenbach qui occupait cette fonction.

Se traduirait-il sous une autre forme ? M. Subtil a assuré après le scrutin avoir « *reçu des assurances qu'une politique de droite serait menée avec un conseil régional de droite* ».

Du côté de l'UDF, la surprise était grande. Ainsi M. Georges Berchet, sénateur UDF de la Haute-Marne, a précisé qu'il avait eu l'assurance que ses amis n'avaient signé aucun pacte avec le FN. M. Blin espérait que « *le vote dit « surprise » du FN ne préfigurerait pas à nouveau une cassure droite-gauche à long terme* » et que « *les dossiers régionaux seront plus forts que les jeux d'humeur* ».

Face à cet embarras centriste, la gauche ne pouvait qu'enfoncer le clou. M. Fontalirand, parlant du nouveau président comme d'« *un élu du FNURC* », a prévenu : « *Il nous sera difficile de nous situer dans la continuité* », qui depuis 1986 faisait que les socialistes par leur abstention, permettaient à M. Stasi de faire voter notamment son budget sans l'appoint du FN.

Le PS tire prétexte de ces deux scrutins pour agiter l'épouvantail de Le Pen. Selon M. Jean-Jack Queyranne, porte-parole du PS, « *tout est mis en place pour que de tels accords se renouvellent dans les conseils généraux et les conseils municipaux* ». M. Fabius souhaite que « *cela fasse réfléchir les gens, y compris ceux qui ne sont pas de gauche, mais qui sont des modérés, des républicains et des démocrates et qui n'ont pas envie de faire la courte échelle à M. Le Pen* ».

ANNE CHAUSSEBOURG.

● **Au cabinet du Premier ministre.** — M. Tony Dreyfus, secrétaire d'Etat auprès du premier ministre, exerce les attributions de M. Michel Rocard « *en matière d'économie sociale* », selon un décret ministériel publié mardi 12 juillet au *Journal officiel*. M. Dreyfus « *est chargé d'étudier et de proposer les mesures intéressant la coopération et la mutualité* », précise le décret. « *Pour l'exercice de ces attributions, il dispose de la délégation à l'économie sociale et peut faire appel aux services compétents des autres départements ministériels. Il peut présider, par délégation du premier ministre, le Conseil supérieur de la coopération et le Comité consultatif de l'économie sociale* », ajoute le décret.

Un entretien avec M. Jean-Pierre Chevènement

« La France, promesse d'une Europe de la défense »

(Suite de la première page.)

L'armée française ne saurait compenser par la qualité reconnue de son encadrement et par la valeur et la motivation de ses hommes l'ancienneté croissante de certains de ses matériels.

» La loi de programmation a été votée à une très forte majorité du Parlement. Ce large acquiescement est un atout précieux que beaucoup de pays nous envient. Il faut y veiller. L'effort de défense français reste d'ailleurs à un niveau raisonnable (4 % environ du produit intérieur brut, contre 5,1 % en Grande-Bretagne, 6,8 % aux Etats-Unis, 12 % à 15 % en URSS). Et cela d'autant plus que, dans le budget français de la défense, entrent certaines dépenses (par exemple la gendarmerie) liées à des tâches qui, dans d'autres pays, ne sont pas assurées par les armées.

» L'effort de défense peut s'analyser comme un investissement sur la liberté future de notre peuple ou, si l'on préfère, comme une prime d'assurance pour garantir, pour aujourd'hui et pour demain, l'indépendance nationale, c'est-à-dire, en définitive, la démocratie elle-même.

» C'est la raison pour laquelle le premier ministre a indiqué le 29 juin, dans sa déclaration de politique générale devant l'Assemblée nationale, que la France poursuivrait l'effort de modernisation de sa défense dans le sens indiqué par la loi de programmation votée l'an dernier par le Parlement. En règle générale et sans éluder les choix nécessaires, il faut éviter les évolutions heurtées.

» Effectuer des coupures dans les enveloppes prévues des crédits d'équipement conduirait à renchérir le coût de nos principaux programmes, dont certains sont menés en coopération internationale, entraînerait des retards, risquerait de démotiver les équipes de recherches et serait préjudiciable aux entreprises du secteur des armements. Celui-ci concentre des équipes de chercheurs, d'ingénieurs, de techniciens et d'ouvriers d'une incomparable qualité. C'est l'un des fleurons de notre industrie et l'une des bases les plus solides de notre indépendance nationale.

— Etes-vous partisan d'une programme de missiles balistiques stratégiques mobiles (comme en ont les Etats-Unis et l'Union soviétique) selon des modalités françaises à définir ou continuerez-vous le programme de modernisation des missiles nucléaires fixes (en silos) S-4 du plateau d'Albion ?

— La France dispose aujourd'hui de trois composantes nucléaires stratégiques : les sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (SNLE), les missiles S-3 du plateau d'Albion et les Mirage IV-P désormais porteurs d'un missile air-sol à moyenne portée.

» Cette diversité de nos forces stratégiques est un élément de la crédibilité de notre dissuasion. Notre stratégie est par nature défensive : elle n'a pas d'autre finalité que de préserver la liberté et la paix.

» Les SNLE forment à coup sûr la composante principale de notre dissuasion. Aussi, celle-ci sera-t-elle modernisée à partir de 1994 par l'apparition d'une nouvelle série de sous-marins de nouvelle génération (SNLE-NG), beaucoup plus performants, qui seront eux-mêmes équipés de nouveaux missiles. On a prévu ensuite de remplacer la composante sol-sol par un missile balistique, le S-4, dont le développement vient d'être lancé.

Pas de missile vagabond

— Ce missile sera implanté sur le site d'Albion. Il pourrait être déployé, si la décision en était prise, sur un petit nombre de bases, mais il est exclu, comme cela a été avancé quelquefois, qu'un tel missile puisse vagabonder sur les routes ou les voies ferrées.

» La composante pilotée après le retrait, en 1996, du Mirage IV-P, ne peut conserver la même capacité que si elle dispose d'un missile air-sol à longue portée. Cela n'est guère envisageable avant l'an 2000.

» Si la capacité nucléaire dont la France dispose en Europe en fait, sans conteste, la troisième puissance militaire mondiale, il faut quand même rappeler que les Etats-Unis et l'URSS disposent aujourd'hui d'un nombre de têtes nucléaires cinquante fois plus élevé. Il n'y a donc aucune contradiction entre les progrès du désarmement entre les Deux Grands, que nous approuvons, et la modernisation de notre dissuasion, qui est, et restera, celle du « faible au fort » : notre seul souci est de préserver notre indépendance nationale et de contribuer à la paix et la stabilité de l'Europe.

— Quels arguments pourriez-vous présenter aux Allemands de l'Ouest pour les convaincre de l'intérêt des missiles nucléaires pré-stratégiques français Hadès au profit d'une conception communautaire de la défense en Europe ?

— Comme l'a dit François Mitterrand à Hanovre, l'an dernier, « *toute arme nucléaire, quel que soit son type, appartient à la stratégie de dissuasion* ». Et la stratégie française contribue à la sécurité européenne, ce que les membres de l'alliance atlantique ont reconnu lors du sommet d'Ottawa de 1974. Nos amis allemands apprécient tout particulièrement l'apport que représente, à la dissuasion globale de l'alliance, l'existence d'une capacité de dissuasion française qui constitue pour l'adversaire potentiel un facteur supplémentaire d'incertitude.



Un missile Hadès à 500 kilomètres

» Si chacun peut comprendre l'inquiétude des Allemands à l'égard des armes nucléaires « de théâtre », il convient de rappeler que la portée des missiles Hadès approchera cinq cents kilomètres.

» Pour adresser cet ultime avertissement, la France dispose aussi désormais d'un missile pré-stratégique air-sol à moyenne portée. Le président de la République a procédé, hier à Luxeuil, à la mise en service de cette arme qui, portée par Mirage 2000-N, disposera d'une capacité d'allonge bien supérieure. Reste que les missiles Hadès présentent des capacités complémentaires de celles de l'ASMP. A mon sens, il faut éviter de réduire a priori la gamme des choix offerts au politique.

— Il y a une dizaine d'années, dans un livre-entretien avec Pierre Messmer sur le service militaire, vous avez envisagé la perspective que le missile ASMP puisse avoir une vocation européenne. Pouvez-vous être plus explicite aujourd'hui à propos du rôle que vous attribuez à ces missiles sur avion Mirage 2000 dans le concept national de dissuasion ?

— La France conçoit son avenir avec l'Europe et tout particulièrement avec la République fédérale d'Allemagne. Nous voulons bâtir avec elle une véritable « communauté de destin ». Notre espace de sécurité ne commence évidemment pas sur le Rhin.

» Mais la défense de l'Europe est aujourd'hui assurée dans le cadre de l'alliance atlantique et pour nos alliés membres de l'organisation militaire intégrée de l'OTAN elle repose sur le concept de la « riposte graduée », forgé par les Américains au début des années soixante, quand la menace nucléaire soviétique les a amenés à reconsidérer leur stratégie de riposte massive.

» Ce concept de riposte graduée n'est pas le nôtre : Seule la dissuasion nucléaire stratégique est en effet concevable à nos yeux pour l'Europe. Rien ne doit être dit ou fait qui laisse penser que la bataille, dont les effets seraient ravageurs, même si elle était livrée avec des moyens conventionnels modernes, dans le cadre de ce que nos amis américains appellent la « dissuasion sélective », puisse être acceptée sur le théâtre européen.

» Je rappelle ce qu'a dit le président de la République (*Lettre à tous les Français*) : « *La stratégie de la dissuasion repose sur l'idée que l'arme nucléaire change la nature d'un conflit. Elle a pour objet d'empêcher la guerre, non de la gagner. Elle exclut la priorité donnée par les Etats-Unis, il y a plus de vingt ans, à l'utilisation tactique et aux « armes de théâtre » en Europe, c'est-à-dire au déclenchement de la guerre nucléaire sur le terrain de la bataille* ».

La promesse de l'Europe

» Cependant, les équilibres de sécurité en Europe ont commencé à se modifier. Même contradictoires, les concepts français et américains peuvent aujourd'hui coexister.

» Demain, les Européens prendront en charge, par la force des choses, une part plus grande de leur sécurité. Encore faut-il qu'ils affirment leur responsabilité dans l'édification de ce pilier européen de défense au sein de l'alliance atlantique. Les équilibres géostratégiques font que l'URSS restera quoi qu'il arrive une très grande puissance militaire. Les armes nucléaires françaises joueront donc un rôle important à l'avenir pour garantir la paix et la stratégie en europe.

» Le couple Mirage 2000-ASMP, par sa flexibilité et l'allonge qu'il procure, peut contribuer à l'émergence d'un concept européen de défense. Mais il est clair qu'en cette matière l'existence d'une arme ne saurait se substituer à la volonté politique des Européens eux-mêmes. C'est à eux et a eux seuls de pourvoir un jour à une « défense commune » de l'Europe. Pour le moment, la France est la promesse de cette Europe-là.

— A quelle conditions la France doit-elle s'associer à une négociation sur les missiles nucléaires à courte portée (moins de cinq cents kilomètres) en Europe ? Ou bien son arsenal, dans cette catégorie d'armes nucléaires qui comprend le Hadès, doit-il rester, quoi qu'il arrive, en dehors de toute négociation ?

— Les Soviétiques et les Américains n'ont pas, pour l'heure, entamé de négociations sur les missiles nucléaires à courte portée. Peut-être le feront-ils un jour, lorsque le problème du déséquilibre conventionnel en Europe aura été résolu.

Le principe de suffisance nucléaire

» La France se contente de maintenir, face à tout adversaire potentiel, une capacité de riposte conforme au principe de suffisance. Je constate d'ailleurs que la non-participation française à cette négociation n'a pas, comme le prétendaient certains à l'époque, empêché les Soviétiques et les Américains de parvenir à un accord prévoyant une élimination totale des forces nucléaires dites « intermédiaires », et qui ne le sont d'ailleurs que pour eux.

» On ne peut mettre sur le même pied les armes françaises et les armes américaines et soviétiques. Dans ce cas précis, seule la portée est comparable, mais ni le nombre ni les missions ne le sont. Les Soviétiques ont environ 1 400 armes nucléaires de courte portée. La France aura quelques dizaines d'Hadès. De plus, les Hadès ne sont pas des armes du champ de bataille.

— L'armée de terre française redoute que soit décidée une nouvelle réduction de ses effectifs. Pensez-vous toujours, en 1988, qu'elle est trop constituée autour de « gros bataillons » aux effectifs pléthoriques et voyez-vous, déjà, en matière d'organisation de ses commandements ou de ses forces, des réformes à faire pour instaurer la « mobilisation populaire » que vous suggériez ?

— Les effectifs de nos armées ont été considérablement réduits dans les années 60, après la guerre d'Algérie. On les a alors presque divisés par deux.

» L'armée de terre, même si elle est en train d'opérer une véritable mutation technologique, compte des effectifs importants : près de 300 000 hommes en temps de paix, et 600 000 en cas de mobilisation. Cette organisation correspond à l'hypothèse d'un affrontement brutal et massif, en appui à nos alliés de l'OTAN.

» S'agit-il pour aujourd'hui et pour demain de la menace la plus probable ? Restons vigilants : nous sommes dans un univers en permanente déstabilisation.

Le devoir de porter les armes

» Les équilibres de l'Europe, et d'abord à l'Est et au centre, sont en train de changer. Le terrorisme, les prises d'otages, la guerre du Golfe font apparaître de nouvelles menaces auxquelles nos concitoyens sont particulièrement sensibles.

» D'où l'idée de mettre l'accent sur la mobilité de nos forces, dessein auquel a répondu en 1983 la création de la force d'action rapide.

» Faut-il pour autant remettre en cause le service national, qui, je le rappelle, constitue l'ossature de l'armée de terre, à laquelle il apporte 62 % de ses effectifs ? Je ne le crois pas. Le principe du service national est essentiel au maintien de l'esprit de défense dans notre pays. Même la dissuasion n'implique pas seulement une panoplie d'armes diversifiées, et par conséquent invulnérables à une première frappe. Elle suppose tout autant la détermination farouche du président de la République et celle du peuple français tout entier de vivre debout et libre.

» La République, c'est aussi pour les citoyens le droit, et j'ajoute le devoir, de porter les armes au service de la liberté. Notre défense n'est ni de droite ni de gauche. Elle est nationale et républicaine.

» On peut faire son service aussi bien dans la défense opérationnelle du territoire que dans le corps de bataille. Et qui ne voit que, en temps de crise, la mobilisation des citoyens est essentielle pour donner à la défense nationale une solide colonne vertébrale ?

— Autant que nécessaire, avez-vous déjà eu l'occasion de dire qu'il faudra moderniser et diversifier davantage les modalités du service national ? Moderniser et diversifier, qu'est-ce que cela implique à terme ? Etes-vous favorable à une réduction de la durée du service militaire et selon quelles modalités ?

— Je crois à l'utilité militaire et à la valeur civique du service national.

» Qu'on le veuille ou non, celui-ci reste, avec l'école publique, l'une des matrices de l'unité nationale. Il brasse des jeunes d'origines diverses et permet des expériences enrichissantes.

» Ce serait une erreur de le supprimer. Toute réforme, aussi bien, ne saurait partir que des nécessités de la défense. A la fois pour moderniser et pour diversifier le service national.

Un service de défense à l'étude

» *Moderniser* : cela signifie mieux adapter le service militaire à la fonction opérationnelle des armées, c'est-à-dire au service des armées modernes, qui requièrent des qualifications de plus en plus élevées et des hommes de plus en plus entraînés et expérimentés. Cela pourrait se faire en dispensant à tous les appelés une instruction militaire de base plus soutenue que celle actuellement offerte et en permettant à une partie d'entre eux d'acquérir une plus grande qualification militaire à travers des formules comme celle des volontaires du service long (seize mois à deux ans).

» Moderniser le service militaire, c'est sans doute aussi réduire la part des lourdes et quelquefois fastidieuses servitudes dont les appelés doivent s'acquitter. On ne les supprimera pas. Mais un effort de regroupement des unités de l'armée de terre permettrait déjà de les alléger.

» *Diversifier* : le service militaire est la forme principale du service national. Mais il y en a d'autres. Aujourd'hui, les besoins des armées s'élèvent à 250 000 recrutements annuels environ. Moins de 10 000 appelés accomplissent leur service national sous une forme civile : dans la coopération, dans l'aide technique ou dans la police par exemple. Il reste après cela encore 30 % de jeunes qui sont exemptés, dispensés ou réformés. Il serait juste et utile d'accueillir davantage d'appelés dans les formes non militaires du service national.

» D'abord en élargissant leurs capacités d'accueil. Mais aussi en les diversifiant. Je pense au service de défense, prévu par les textes mais qui n'a pas encore d'existence pratique. Le secrétariat général de la défense nationale s'est saisi d'un tel projet. Je pense aussi à un service de la formation. A l'heure où la formation est une priorité nationale, il ne serait pas superflu d'enrôler à cette fin une partie du contingent. Mais il ne serait pas souhaitable que le service militaire soit réservé aux jeunes d'origine populaire tandis que ceux issus des classes privilégiées y échapperaient. Pour éviter un tel effet pervers, plusieurs formules doivent être envisagées. Comptez sur moi pour y veiller.

JACQUES ISNARD.

Société

JUSTICE

Mise en place d'une nouvelle haute hiérarchie judiciaire

Mme Myriam Ezratty est nommée premier président de la cour de Paris

Mme Myriam Ezratty, avocat général à la Cour de cassation, a été nommée, le 12 juillet, premier président de la cour d'appel de Paris, par le Conseil supérieur de la magistrature, en remplacement de M. Pierre Drai, nommé quelques jours plus tôt premier président de la Cour de cassation.

M. Jean-Pierre Cochard, avocat général à la Cour de cassation, a été nommé président de la chambre sociale de la même cour.

La nomination de M. Pierre Arpaillange au ministère de la justice, le départ à la retraite de Mme Simone Rozès avaient laissé vacantes les deux fonctions les plus prestigieuses de la magistrature : procureur général près la Cour de cassation et premier président de la même cour. Nommé il y a quelques jours, M. Pierre Drai remplaçait Mme Rozès. Il fallait donc, dans cet étrange jeu de « chaises musicales » de la haute hiérarchie judiciaire où l'on doit doser ses choix avec des précautions d'apothicaire en tenant compte de la compétence, du talent, mais aussi de la susceptibilité des magistrats et des inévitables sympathies politiques, poursuivre la tâche.

Le choix de Mme Ezratty était attendu. S'il est probable – le poste qu'elle va occuper est particulièrement sensible – qu'il ne pourra, c'est la règle, faire l'unanimité, il ne viendrait à l'idée de personne de mettre en cause ni le talent, ni la compétence, de cette grande femme douce, pleine de charme, dont le sourire et l'intelligence ont convaincu, autant que la fermeté. Membre du Syndicat de la magistrature jusqu'en 1981, directrice de l'éducation surveillée du temps de Robert Badinter, puis directrice de l'administration pénitentaire, elle a laissé à ses interlocuteurs les moins proches le souvenir d'une femme de dialogue et de contact. A ce poste elle avait su (ses successeurs ont compris comme l'art était difficile) dialoguer avec les personnels pénitentiaires, tout en inspirant une politique à laquelle par nature *ils* n'étaient guère enclins. Convaincue de l'inutilité du « tout-carcéral », Mme Ezratty n'avait pas voulu jouer les prolongations à la tête de l'administration pénitentiaire à l'arrivée de M. Chalandon. Elle avait, fidèle à ses convictions, cédé la place sans tapage pour rejoindre la Cour de cassation. Très « en phase » avec M. Arpaillange, le nouveau premier président de la cour de Paris sera en toute indépendance l'efficace relais de sa politique pénale.

D'autres nominations sont attendues – au parquet général de la Cour de cassation notamment et aux parquets de Paris et de Versailles. Choisir les hommes ou les femmes idoines est une tâche délicate et l'harmonie dans la conduite de l'action publique un point d'équilibre difficile à trouver.

Ag. L.

Mme Ezratty

[Née le 7 décembre 1929 à Nice, Mme Myriam Ezratty est magistrat depuis 1950. Elle a occupé différentes fonctions à la chancellerie, où elle est entrée en 1959, notamment à la direction de l'éducation surveillée, où elle a passé six ans, puis à la direction des affaires civiles. Avant d'être nommée conseiller à la cour d'appel de Paris en juin 1978, Mme Ezratty avait été conseiller technique de 1974 à 1978 au cabinet de Mme Simone Veil, ministre de la santé. Directrice de l'éducation surveillée de 1981 à 1983, puis directrice de l'administration pénitentiaire jusqu'en 1986, Mme Ezratty avait réintégré la Cour de cassation où elle avait rang d'avocat général.]

M. Cochard

[Né le 14 février 1927 à La Ronde (Charente-Maritime), M. Jean Cochard est licencié en droit, diplômé d'études supérieures de droit. Major du concours d'entrée dans la magistrature en 1952, il commence sa carrière comme substitut à Briey (Meurthe-et-Moselle) en 1953. Détaché en janvier 1957 au service de documentation de la Cour de cassation, il est affecté en 1962 au cabinet du directeur des affaires criminelles et des grâces au ministère de la justice. Il devient, en décembre 1963, substitut au tribunal de la Seine, puis, en décembre 1969, premier substitut au tribunal de Paris. En mars 1972, il occupe les fonctions de secrétaire général du parquet du tribunal de grande instance de Paris. Nommé ensuite directeur de la gendarmerie et de la justice militaire (mai 1973), il est promu au grade d'avocat général près la cour d'appel de Paris en décembre 1975, avant de réintégrer la magistrature au poste d'avocat général près la Cour de cassation en 1979.]

● **M. Lucazeau procureur général à Nouméa.** – Le *Journal officiel* du 13 juillet publie de son côté un décret nommant M. Gilles Lucazeau procureur général près la cour d'appel de Nouméa en remplacement de M. Jean Dufour, nommé procureur général près la cour d'appel de Nîmes.

La Cour de cassation déclare irrecevable la requête en révision du procès Vandapuye

Max-Ernest Vandapuye, trente-six ans, condamné le 21 mai 1984 par la cour d'assises des Alpes-Maritimes à quinze de réclusion criminelle pour tentative de meurtre sur des policiers, ne sera pas rejugé. La chambre criminelle de la Cour de cassation, saisie d'une demande de révision présentée par son procureur général à la requête du ministre de la justice, a rendu mardi 12 juillet une arrêt d'irrecevabilité (*le Monde* daté 8-9 mai).

La cour, présidée par M. Paul Berthiau, n'a pas abordé le fond de l'affaire. Elle constate seulement que *« la demande en révision se borne à faire état, sans aucune précision, d'éléments contenus dans la requête et des résultats des vérifications entreprises, sans articuler aucun fait nouveau qui serait de nature à établir l'innocence du condamné ou même à faire douter de sa culpabilité »*. En conséquence, la cour considère qu'elle n'est pas en mesure de s'assurer que la demande remplit les conditions nécessaires à une procédure de révision prévue par l'article 622 du code de procédure pénale.

En termes clairs, cette argumentation signifie que la requête n'a pas été rédigée conformément à la loi par les services de M. Chalandon, après que celui-ci eut accepté, le 5 mai dernier, de transmettre la demande de révision à M. Pierre Arpaillange, alors procureur général près la Cour de cassation.

L'affaire aurait pourtant mérité un examen attentif. Dans la nuit du 7 avril 1982, Vandapuye et l'un de ses amis circulent à bord d'une voiture volée lorsqu'un véhicule de police se met à leur poursuite. Bloqué sur les rives de la Vésubie à Plan-du-Var (Alpes-Maritimes), Vandapuye se jette hors du véhicule et tombe 5 mètres plus bas sur les rochers. Avant de le retrouver blessé, les policiers entendent deux coups de feu et découvrent à ses côtés une arme avec deux cartouches percutées. Vandapuye n'a cessé de proclamer son innocence et son défenseur, Me Irène Terrel, avait soutenu la demande en révision en s'appuyant sur trois arguments.

Une nouvelle expertise balistique aurait révélé que les distances de tir étaient différentes de celles établies par les policiers lors de l'enquête. Un ingénieur des ponts et chaussées aurait prouvé que le plan des lieux soumis aux jurés n'était pas conforme à la réalité. Enfin, un témoin favorable à l'accusé, le conducteur de la voiture, n'avait pas témoigné au procès de Nice pour une « *raison médicale* » dont l'authenticité est contestée.

Soutenu par la Ligue des droits de l'homme et par un comité comprenant notamment Claude Mauriac, Théodore Monod, Jean-Marie Domenach et Marguerite Duras, Vandapuye observe une grève de la faim depuis le 6 juin, et le 19 juin il a tenté de mettre fin à ses jours à l'aide d'une lame de rasoir.

A l'occasion de la demande de révision, il avait sollicité une suspension de peine. La Cour a estimé que, compte tenu de l'irrecevabilité prononcée, il n'y avait pas lieu de statuer sur ce point. Il faudra que d'autres procédures soient engagées pour que Vandapuye puisse espérer être rejugé.

MAURICE PEYROT.

L'enquête sur une série d'attentats à Marseille

Les quatre personnes interpellées dans le Gard mises hors de cause

Les quatre personnes interpellées vendredi dans le Gard et transférées lundi 11 juillet à Marseille pour y être entendues dans le cadre de l'enquête sur une série d'attentats à l'explosif commis contre des agences bancaires de la ville dans la nuit du 29 au 30 mars dernier, ont été remises en liberté mardi soir, au terme de leur garde à vue.

Mises hors de cause par les enquêteurs, ces quatre personnes avaient, lors de leur interpellation, été trouvées en possession de 600 grammes d'explosifs agricoles, explosifs dont lanature paraissait similaire à celle des charges utilisées au mois de mars par les auteurs des attentats. Après vérifications, les enquêteurs n'ont retenu aucun élément contre M. Robert Wéry, candidat aux législatives de 1986 sur une liste du Front d'opposition nationale, et contre les trois autres personnes.

La série d'attentats du mois de mars avait d'ailleurs été revendiquée le 14 avril par l'ex-FLNC (Front de libération nationale de la Corse) dans un communiqué authentifié, ainsi que nous l'indiquions dans notre précédente édition.

La loi d'amnistie

Un recours du RPR devant le Conseil constitutionnel

La mise en œuvre de la loi d'amnistie adoptée vendredi 8 juillet par le Parlement et qui devait être effective dès sa publication au *Journal officiel* devrait être retardée en raison d'un recours déposé par le RPR devant le Conseil constitutionnel. L'amnistie, en effet, ne peut entrer en vigueur qu'après l'avis du Conseil constitutionnel.

Comme prévisible (*le Monde* daté 10-11 juillet), cette haute juridiction a été saisie par le RPR sur deux points de la loi : la réintégration des salariés licenciés et l'application de la loi aux DOM-TOM. Le Conseil constitutionnel dispose, en principe, d'un mois pour rendre son avis. Mais au ministère de la justice, on indiquait, mardi 12 juillet, que cette décision pourrait être signifiée avant la fin du mois.

Les détenus concernés, 4 400 environ, vont donc devoir attendre plusieurs semaines avant d'être libérés.

● **Mme Monique Pelletier : « Moins de procès et moins de lois. ».** – Mme Monique Pelletier (UDF), ancienne secrétaire d'Etat à la condition féminine, qui s'exprimait le 12 juillet sur RMC, a estimé que les parlementaires et le gouvernement devraient *« faire moins de lois, car notre législation très compliquée augmente les litiges, les conflits, les contentieux, et ce serait une bonne action pour que la justice soit mieux rendue »*. *« L'institution judiciaire a refusé depuis des années tout ce qui était proposé comme conciliation pré-procès. Il y a une grande quantité de litiges qui trouveraient une solution avant de devenir un procès »* a-t-elle ajouté. *« Si je devais un jour avoir une responsabilité dans ce secteur, la première action que je mènerais serait de développer ces lieux de conciliation. »*

● **Bon footballeur, mauvais conducteur : six mois avec sursis.** – Le tribunal correctionnel de Bordeaux a condamné, mardi 12 juillet, à six mois de prison avec sursis, 15 000 F d'amende, un an de suspension de permis de conduire et deux amendes de 5 000 et 2 500 F le footballeur international José Touré, poursuivi pour délit de fuite, outrage à magistrat, conduite sans permis, coups et blessures involontaires. Les faits motivant ces délits s'étaient déroulés le 5 juin. Le footballeur avait causé un accident au volant d'un véhicule qu'il conduisait à vive allure sans permis (*le Monde* du 8 juin).

Au tribunal de Paris

Une offre d'emploi « discriminatoire »

« Société de nettoyage recherche pour Paris-16e. Trois ouvriers (res), un chef d'équipe. Horaire 17-20. Place stable. Carte d'électeur obligatoire. »

La dernière mention de cette annonce parue dans le numéro de *Carrières et Emplois* daté du 2 au 8 décembre 1984 a entraîné mardi 12 juillet la condamnation à 2 000 F d'amende de M. Thiébaut Renger, président-directeur général de la société Lambda Services reconnu coupable par la 17e chambre correctionnelle de Paris d'avoir *« soumis une offre d'emploi à une condition fondée sur l'origine, le sexe, les mœurs, la situation de famille, l'appartenance ou la non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée »*.

1 F symbolique

Les poursuites avaient été engagées par la CFDT qui a obtenu le franc symbolique de dommages et intérêts qu'elle réclamait et dans son jugement le tribunal relève que la formule exigeant la carte d'électeur *« a pour but évident d'exclure les candidats qui ne seraient pas français »*.

Cependant la défense de M. Renger avait justifié l'attitude de l'entreprise en apportant la preuve que les emplois proposés étaient destinés à l'exécution d'un marché portant sur le nettoyage des locaux de la direction nationale de la gendarmerie. Or le ministre de la défense impose que le personnel fasse l'objet d'une habilitation particulière qui ne peut être normalement accordée qu'à une personne jouissant de la nationalité française.

Malgré l'argument, le tribunal n'a pu le prendre en considération car les juges constatant que si la loi prévoit l'éventualité d'un *« motif légitime »* pour refuser un bien ou un service à une personne à raison de son appartenance à une nation, l'article 416-3 relatif aux propositions d'emploi *« dans sa rédaction actuelle, ne prévoit pas la possibilité pour le prévenu d'échapper à toute répression s'il justifie d'un motif légitime de refus alors que les alinéas 1 et 2 dudit article le prévoient expressément »*.

M. Robert Hersant, directeur de publication de *Carrières et Emplois* a été relaxé : sa complicité dans une infraction qui n'est pas un délit de presse ne pouvait être envisagée que si un acte positif avait pu être établi à son encontre.

M. P.

SPORTS

Le Tour de France

Tous en danseuse !

C'était la journée des routiers sprinters néerlandais... et sprinteuses néerlandaises. Jean-Paul Van Poppel a gagné, mardi 12 juillet, la dixième étape Belfort-Besançon tandis que Monique Knol réglait le peloton du Tour féminin. Le Canadien Bauer et la Française Jeannie Longo conservent le maillot jaune.

BESANÇON
de notre envoyé spécial

On ne verra sans doute plus beaucoup de sprints comme celui-là dans le Tour de France. Cent cinquante-huit coureurs ensemble. Premier, Van Poppel ; deuxième, Bontempi ; troisième, Eddy Planckaert. Déjà vainqueur au Mans l'autre mardi, le champion néerlandais, l'homme le plus rapide du peloton, vient de gagner sa deuxième étape et sa deuxième Peugeot 205 en l'espace d'une semaine. il a bien fait d'en profiter. Les Alpes se profilent à l'horizon et les grimpeurs revanchards s'apprêtent à éparpiller les routiers sprinters, qui ont mangé leur pain blanc.

Une nouvelle course commence. Van Poppel, impérial mardi, va maintenant devoir s'effacer devant les spécialistes des cols durs. Avec la seule ambition de terminer dans les délais. Quant à Eddy Planckaert il lui faudra se surpasser pour tenter de sauver son maillot vert du classement par points et compter uniquement sur son courage. On leur souhaite bien du plaisir.

Les montagnards n'auront cependant pas la partie facile. Aucun d'eux n'est à l'abri d'une défaillance ou d'un « jour sans » : une véritable hantise qui n'épargne personne. Antonin Magne disait souvent : *« Le Tour de France est une toile d'araignée que l'on tisse patiemment minute par minute, kilomètre par kilomètre. Un seul accroc et tout l'édifice s'écroule. »* Ils vont tous redouter l'accroc. De Lucho Herrera à Jean-François Bernard en passant par Bauer, Jérôme Simon. Breukink, Delgado, Criquielion, Kelly, Parra Hampsten et Alcala car s'ils possèdent le talent, ils ne sont pas infaillibles et pas tellement sûrs d'eux. Comble d'ironie, le plus décontracté sera peut-être Laurent Fignon, le champion aux états d'âme chroniques. Après ses problèmes de genou, sa fringale et son ténia, il n'a plus rien à perdre. Entre Belfort et Besançon, il a escaladé le Ballon de Servance le sourire aux lèvres – une fois n'est pas coutume – et il s'est permis de participer aux sprints intermédiaires des points chauds. Même Bernard Hinault n'en est pas revenu !

Pendant ce temps, Patrice Esnault se battait furieusement, et inutilement du reste, dans l'espoir d'arriver seul à Besançon. C'était sa façon de rendre hommage à Jean De Gribaldy, son ancien directeur sportif, mort l'an passé, qui fut aussi le meilleur coureur bisontin. De Gribaldy aurait apprécié. Ce passionné de cyclisme auquel on doit la découverte de Joaquim Agostinho et de Sean Kelly, aimait les coureurs de tempérament. Une race retrouvée à laquelle appartiennent Jérôme Simon, Vichot, Cornillet, Casado, Abadie et Joël Pelier, le régional de l'étape.

JACQUES AUGENDRE.

Les classements

Dixième étape : Belfort-Besançon
(149,5 kilomètres)

1. Van Poppel (P-B), 3 h 28 min 31 s ; 2. Bontempi (It.), tous même temps ; 3. Planckaert (Bel.) ; 4. Jorge Dominguez (Esp.) ; 5. Elliott (G-B).

Classement général. – 1. Bauer (Can.), 34 h 0 min 3 s ; 2. Simon (Fr.), à 14 s ; 3. Breukink (P-B), à 43 s ; 4. Yates (G-B), à 59 s ; 5. Mottet (Fr.), à 1 min 1 s.

TOUR DE FRANCE FÉMININ

Deuxième étape : Lure-Besançon
(76 kilomètres)

1. Knol (P-B), 1 h 58 min 44 s ; 2. Meijer (P-B), même temps ; 3. Sidel (RFA) ; 4. Brenneman (E-U) ; 5. Schœnenberger (Sui.)

Classement général. – 1. Longo (Fr.), 4 h 34 min 1 s ; 2. Canins (It.), à 4 s ; 3. Vikstedt-Nyman (Fin.), à 56 s ; 4. Chiappa (It.), à 1 min 3 s ; 5. Hepple (Aus.), à 1 min 6 s.

● **FOOTBALL : coupes d'Europe.** – Le tirage au sort des coupes européennes, effectué le 12 juillet, n'a pas favorisé les représentants français, à l'exception de Monaco qui rencontrera les Islandais de Valur dans l'épreuve des champions. En Coupe des vainqueurs de coupe, Metz sera opposé à Anderlecht. En Coupe de l'UEFA, Bordeaux retrouvera les Soviétiques de Dniepropetrovsk tandis que Montpellier jouera contre le Benfica Lisbonne, finaliste de la dernière Coupe des clubs champions. Metz et Montpellier recevront leurs adversaires le 7 septembre pour les matches aller. Les matches retour sont programmés le 5 octobre. Monaco a changé les dates de ses rencontres et jouera le 6 septembre et le 4 octobre.

● **TENNIS : Coupe Davis.** – Pour rencontrer la Suède, du 22 au 24 juillet à Baastad en demi-finale de la Coupe Davis, l'équipe de France aura la composition suivante : Yannick Noah, Henri Leconte, Guy Forget, Thierry Tulasne et Jean-Philippe Fleurian. La formation suédoise sera composée de Mats Wilander, Stefan Edberg, Anders Jarryd et Kent Carlsson.

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS, 75427 PARIS CEDEX 09

Tél. : (1) 42-47-97-27
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81

Edité par la SARL *le Monde*

Gérant :
André Fontaine,
directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société :
cent ans à compter du 10 décembre 1944.

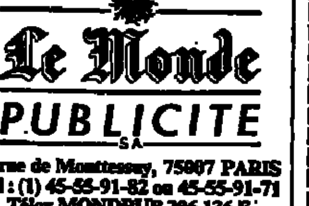
Capital social :
620 000 F

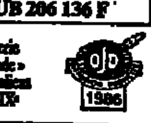
Principaux associés de la société :
Société civile « Les Rédacteurs du *Monde* »,
Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde-Entreprises,
MM. André Fontaine, *gérant*,
et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur général :
Bernard Wouts.

Rédacteur en chef :
Daniel Vernet.

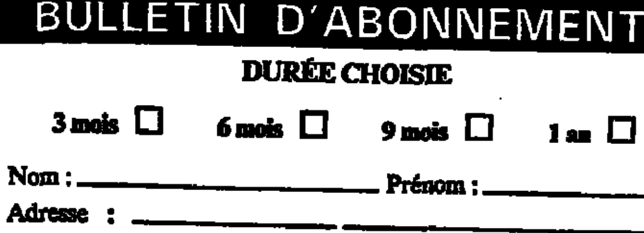
Corédacteur en chef :
Claude Sales.





Imprimerie du « Monde »
7, r. des Italiens
PARIS-IXe

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395 - 2037
Microfilms et index du Monde
Renseignements au (1) 42-47-99-61



ARTS ET SPECTACLES

AVIGNON 88

Lavelli, l'homme des festivals

ON rencontre des gens connus à Avignon, mais ils n'y viennent pas comme à Cannes, par exemple, en tant que tels. Ils sont là en spectateurs. En spectateur professionnellement intéressé : Jorge Lavelli, qui accueillera à Paris, dans son Théâtre de la Colline, Tir et Lir *de Marie Redonnet, créé ici. Il arrive tout juste de Spolète, où il a présenté la* pièce de Copi Une visite inopportune.

Spolète est une ville musée et son Festival, toujours dirigé par Gian Carlo Menotti, que l'on appelle « le Duc », est plutôt chic. On peut même dire snob, c'est ce que dit Lavelli, qui s'y connaît en festivals, il en a fait plus d'un depuis celui de Berlin où il avait donné le Mariage *de Gombrowicz, il y a bien longtemps, et il se souvient seulement de la disposition de la salle.*

Il a connu Caracas et sa furia latino-américaine. « Les gens se battaient pour entrer, se suspendaient aux balcons, il fallait arrêter les représentations pour raison de sécurité. Peut-être n'avaient-ils rien à voir le reste de l'année. A Venise, c'est le contraire. J'y ai amené du théâtre, monté des opéras, j'y suis venu en spectateur. J'y ai vu des choses magnifiques. Je me souviens d'un no à la Fenice. J'étais placé tout en haut. Après l'entracte, je me suis assis au cinquième rang d'orchestre, la salle s'était vidée. La ville est trop prenante, les Vénitiens sont saturés de beauté, il faudrait leur donner, je ne sais pas, des marches militaires. »

MONTER un spectacle pour un festival, c'est quoi ? C'est commencer à répéter dans un endroit fermé, et reprendre le travail dans une autre ville, en plein air généralement, c'est-à-dire de nuit, en faisant très attention au bruit. C'est se plier à toute une série de contraintes inévitables. Alors quoi ? Pourquoi ? Pour toute cette tension ?

« On a la tête vide et on cherche désespérément la lucidité. Il n'y a pas d'échappatoire. C'est comme à l'opéra. On demande au chœur un travail difficile et pas gratifiant. On a devant soi quatre-vingts personnes de mauvaise humeur, et qui attendent. Avec les comédiens, tu peux partir un moment, dire « je dois téléphoner », prendre un cachet, te laver la figure et revenir. Non, là, si tu t'en vas, c'est la pagaille, ils sont trop. Alors tu restes et tu trouves. »

Jorge Lavelli a fait Aix-en-Provence, Munich, Vienne... Et Avignon : « J'aimais surtout les festivals de Vilar. Ils étaient plus désinvoltes. Le public venait pour se détendre. Maintenant, c'est le stress partout. Chez les spectateurs et les professionnels. Mais c'est peut-être moi qui ai changé. »

COLETTE GODARD.



BRIGITTE ENGUERAND

Jorge Lavelli est venu en spectateur. Il a connu Caracas la chaude, Venise l'indifférente. Il garde une préférence pour l'Avignon de Vilar.

Elèves dans Vinaver et Marivaux

Les guerres n'étaient pas simples

Le Conservatoire est là.
Les élèves
de Jean-Pierre Miquel
se débattent avec Marivaux,
ceux de Viviane Théophilidès
font redécouvrir
Michel Vinaver.

LA définition de l'« étudiant » de théâtre n'est plus trop précise, aujourd'hui. Dès la première rentrée d'octobre, parfois même auparavant, tels élèves du Conservatoire jouent déjà sur de « vraies » scènes, publiques ou privées. De la même façon, des entreprises industrielles mettent le grappin, à l'avance, sur des filles et des garçons qui préparent Polytechnique, Normale, se les réservent. Les acteurs, eux, mettent tout de suite la main à la pâte, et sont de vrais professionnelsavant d'avoir fait leurs classes.

Ce n'est que justice. Nous voyons la classe de Viviane Théophilidès jouer la première pièce de Michel Vinaver, *les Coréens*, et nous constatons que ces jeunes acteurs réussissent à faire vivre une œuvre nettement plus forte et belle que ce que les professionnels de Planchon et de Jean-Marie Serreau avaient dégagé, naguère, avec le même texte, au moment de sa création.

Vinaver fait alterner des scènes de la vie d'un village en Corée, pendant la guerre, avec des scènes d'une section du corps expéditionnaire. Vinaver faisait ses débuts d'auteur dramatique. Les premières scènes pèsent plutôt lourd, traînent des godillots littéraires, super-brechtiens, très « saint-jean-bouche-d'or », à ras de terre. Puis Vinaver acquiert un second souffle, se met à écrire aisément, à penser libre, et il donne l'une de ses plus belles pièces, parce que par la suite, assez vite, il s'est mis à truquer ses œuvres, à opérer des collages de phrases en l'air, à entrecroiser des banalités, c'était la mode, le « théâtre du quotidien », du pain sec.

L'apport des années de paix

Planchon et Serreau avaient fait des mises en scène brechtiennes, intellectuelles, têtues plutôt, qui exacerbaient les faiblesses du texte. Viviane Théophilidès, avec une finesse de touche remarquable, fait se dresser au contraire tout ce que cette pièce avait de sincère, de sensible, d'intelligent.

Nous voyons et écoutons cette guerre coloniale. Des deux côtés du front. Et même de bien des côtés parce que les attachements et la rupture, avec ces terres lointaines, ce ne fut jamais simple, ce ne le sera jamais il n'y a qu'à lire des auteurs aussi différents que Duras et Saint-John Perse, et tant d'autres. Donc nous assistons aux *Coréens* de Vinaver, nous entendons « Corée », nous traduisons « Vietnam » ou « Cochinchine », et nous voyons ces étudiants acteurs de vingt ans et des poussières, Nathalie Cerda, Zoé Lebreton, Nathalie Akoun, Isabelle Mazin, Bernard Lévy, Vincent Schmitt, Jérôme Kircher, Michel Vuillermoz, Thierry Pillon, Vincent Nemeth, interpréter les habitants du village et les soldats du bataillon, coup sur coup, en changeant juste de blouse sous nos yeux dans la pénombre entre les scènes, et dans leurs doubles rôles ils sont plus que justes, plus que poignants, ils sont parfaits.

Vinaver n'a pas changé un mot de son texte, que peut-être il n'aime plus. Trente ans et quelque, c'est trop loin, pour lui, il a la tête à autre chose. Mais, telle quelle, la pièce a changé d'elle-même. Pas vieilli, plutôt l'inverse. Car les années de paix ont suscité des entendements, des parallèles, des raisons et des acclimatations difficiles que Michel Vinaver, quant à lui, pressentait mais que la présence de la guerre nous empêchait d'admettre.

Conclusion : *les Coréens* sont une bonne pièce, les élèves du Conservatoire sont des acteurs de première force et Viviane Théophilidès est un maître comme on en rêve et l'un de nos premiers metteurs en scène.

En fin de soirée, Jean-Pierre Miquel dirigeait neuf de ses élèves : Nicolas Lormeau, Véronique Samakh, Denis Podalydès, Emmanuelle Meyssignac, Luce Mouchel, Philippe Uchan, Eric Vigner, Laurence Camby, Catherine Vuillez, dans deux pièces de Marivaux, *les Sincères* et *l'Epreuve*.

« La Poudre de riz » de Marivaux

Jean-Pierre Miquel sait fort bien « démaquiller » Marivaux, lui ôter ce que Claudel appelle sa « poudre de riz ». Et si l'on évite, comme cela, un ton « chichi de gens du monde », il est vrai que Marivaux lance comme personne des flèches nettes qui filent droit dans le mille. Des flèches de franchise, inhabituelles. Toutefois il ne peut se retenir de retomber dans un travers, celui de combiner des chassés-croisés, des faux-semblants, d'invraisemblables minauderies d'aveux et de non-aveux, des simagrées gratuites en veux-tu en voilà qui, à la longue, sont difficilement partageables, à moins que le spectateur, sous le charme, accepte de se métamorphoser en gobe-mouches, ce qu'il n'a, hélas, que trop tendance à faire, au théâtre, quand la pièce est comme ci comme ça.

Là aussi, les élèves du Conservatoire sont, dès les langes, des acteurs accomplis. Pourtant le sentiment de l'attachement amoureux – qui est tout de même quelque chose de grave, de décisif – oui ce sentiment, une fois déguisé, caricaturé, entortillé, dénaturé par Marivaux, comme il le fait dans *l'Epreuve*, ce n'est pas avouable : les acteurs, mieux ils jouent plus ils ressemblent à des pintades qui criaillent dans le vide. Mais voilà l'exemple même de la réaction personnelle qu'il vaut mieux n'avouer jamais, de la critique d'humeur. Marivaux est l'un de nos géants.

MICHEL COURNOT.

Manoury, Boulez et l'IRCAM

Le temps des reconversions

Pluton, *création mondiale de Philippe Manoury, marquera la Nuit de l'IRCAM, le 15 juillet, à Avignon. Bonne occasion d'interroger ce compositeur français de trente-six ans sur ses sept années de collaboration à l'IRCAM et sur la place qu'y occupe Pierre Boulez, héros musical de ce festival. Son témoignage contrepointe et prolonge celui de Gerald Bennett paru dans* le Monde *du 7 juillet et qui concernait les premières années de fonctionnement de l'institut parisien. Rappelons que celui-ci, actuellement en cours d'agrandissement, vient d'être ébranlé par le départ de Giuseppe Di Giugno, inventeur de la 4X (1) pour la maison de fabrication de jouets musicaux électroniques, Bontempi, en Italie* (le Monde *du 10 mai), et par celui de David Wessel, chercheur américain chargé à Paris de l'ensemble des « systèmes personnels » ou synthétiseurs domestiques.*

« *JE suis arrivé à l'IRCAM après près de deux années passées au Brésil,* dit Philippe Manoury. *Avant de partir, j'avais déposé un projet auprès de Gerald Bennett. A mon retour, celui-ci était parti. J'ai donc connu la seconde période de l'IRCAM.*

» En 1984, Boulez m'a demandé de jeter un œil au programme « Forme », système d'assistance à la composition par ordinateur, qu'on développait à cette époque. J'y ai travaillé pendant deux ans sans résultats. Puis le programme a été mis à la poubelle : il avait été conçu par des informaticiens qui ne comprenaient pas grand-chose aux exigences des compositeurs. Dans la musique informatisée, il y a une chaîne qui part du traitement du signal jusqu'à l'aide à la composition. Il est nécessaire que les scientifiques qui s'intéressent au dernier maillon aient un rapport quelconque à la musique, même si c'est une musique tout à fait différente. David Wessel, par exemple, s'intéressait au jazz, ce n'est pas tout à fait le genre de la maison. Pourtant, nous nous comprenions très bien.

» Contrairement à ce que suggère Bennett, la recherche pure n'a pas été abandonnée depuis 1980. Jean-Marie Adrien effectue actuellement un travail sur la synthèse par modèle physique (simulations d'une corde, d'un chevalet, du poids d'un archet, etc.). Pour l'instant c'est inutilisable mais on espère pouvoir s'en servir un jour.

» Je travaille avec Miller Puckette, un mathématicien du MIT (2), sur des programmes graphiques, puissants et intuitifs, permettant un meilleur dialogue avec une machine quelconque qui produira du son. Puckette me semble avoir débloqué une situation qui était crispée : celle du dialogue entre musiciens et machines. Notre collaboration fonctionne : il comprend ce qui se passe en musique.

» Puckette a commencé son programme « Patcher » en juillet dernier. Je me suis mis à composer Pluton, *ma pièce pour piano, et 4X, dès septembre. Dans une de mes pièces antérieures,* Jupiter, *la musique de synthèse pouvait déjà être interprétée en temps réel, la 4X suivait exactement les tempos d'un flûtiste. Mais la flûte déclenchait le début et la fin d'un processus, rarement elle pouvait intervenir sur son déroulement interne. Ce sont, cette fois, tous les paramètres d'une interprétation au piano, sauf les changements de pédale (intensité, tempos, etc.) qui contrôleront en temps réel les réactions de la 4X.*

» Contrairement à Stockhausen ou Xenakis, les compositeurs de notre génération ne raisonnent plus comme des pionniers. L'association des instruments et de l'électronique est acquise ; les machines sont désormais utilisées comme des instruments plus puissants et plus conceptuels.

Boulez et après ?

» J'ai, personnellement, beaucoup de tendresse pour les œuvres du premier Boulez, comme ses Structures *pour piano. Cette musique radicale, conçue comme des points dans l'espace, dégage aujourd'hui le charme de l'ancien temps. C'était de la musique pure et dure dans les années 50, aujourd'hui elle paraît moins agressive. L'écriture de Boulez s'est modifiée, comme souvent chez les musiciens aux environs de la cinquantaine. La partie de clarinette des* Domaines *est encore, au début des années 60, de la musique assez austère. Le récent* Dialogue de l'ombre double, *toujours pour clarinette, est d'un lyrisme beaucoup plus volubile. Boulez dispose désormais d'un métier unique, acquis au contact des orchestres. Dans un passage déjà très chargé de* Répons, *il m'a montré le rajout d'une partie de tuba pianissimo. Il avait découvert comment cela sonnait pendant la répétition d'une œuvre du répertoire : le tubiste s'était trompé ! Il n'aurait pas pu l'imaginer abstraitement. Ainsi, beaucoup de ses idées lui viennent maintenant de l'orchestre. Il est en train d'orchestrer le* Livre pour quatuor, *comme il l'a fait pour* Visage nuptial. *Il écrira sans doute de nouvelles pièces mais, comme il me l'a confié un jour, il semble avoir décidé désormais de* « mettre de l'ordre dans ses affaires ».

» Peut-on imaginer l'IRCAM sans Boulez ? Un centre comme celui-là est en partie le reflet de celui qui le dirige. Son départ signifierait une totale réorientation. Non qu'il se comporte en chef d'entreprise intolérant : il y a des recherches vis-à-vis desquelles il est très critique mais qu'il laisse se poursuivre. En revanche, il peut être cinglant quand l'œuvre qui sort d'une recherche le déçoit. Il place l'ambition artistique au premier plan. L'IRCAM tend rarement la perche plus de deux fois...

» Mais il va y avoir du changement avec l'agrandissement de l'Institut. On va avoir de la place, on sera plus nombreux à travailler. Pour ma part, je pense – le départ de Giuseppe Di Giugno chez Bontempi m'y a aidé – que nous ne disposons pas à l'Institut des meilleurs moyens économiques et commerciaux pour fabriquer des machines très puissantes. L'IRCAM est destiné en priorité aux musiciens, sa spécificité doit être surtout la pensée musicale. Nous devrions peut-être nous consacrer, avec de meilleurs résultats, à la fabrication des programmes, ces maillons intermédiaires entre l'informatique et la composition. La 4X commence à donner des signes de vieillissement. C'est une vieille dame, belle mais trop chère.

» Pour Bontempi, c'est clair, le but est d'arrêter l'invasion des synthétiseurs japonais en Europe. Pour y parvenir il veut fabriquer des machines modulaires allant du jouet musical pour enfant – il a l'exclusivité chez Walt Disney – aux systèmes très perfectionnés et complexes (de la « petite voiture » à la « formule 1 », comme il dit). Apparemment, il se donne les moyens de ses ambitions : Di Giugno travaillera en Italie avec une équipe de seize personnes.

» La durée de vie d'un ordinateur comme la 4X est d'environ dix ans seulement. Au début, cela me faisait peur, maintenant j'y suis tout à fait habitué. Il sort périodiquement du commerce des inventions intéressantes. Elles demeurent insuffisantes : elles s'adressent à une clientèle qui n'a pas les exigences d'un compositeur. Nous sommes, de plus, à l'ère de la miniaturisation. Puckette a conçu au MIT un projet qui vise à insérer des cartes de traitement dans un Mc Intosh II, pour le rendre aussi puissant, peut-être plus, qu'une 4X, mais aussi plus aisément transportable.

» Si notre Institut s'associe à des partenaires extérieurs, il pourra enfin disposer de grosses machines en plus grand nombre : quatre 4X dans le monde, c'est insuffisant. Encore faut-il que les industriels s'intéressent à ce que nous faisons. Devenus consellllers en fabrication, les membres de l'équipe de l'IRCAM auraient plus de temps à consacrer à l'essentiel : la composition. »

Propos recueillis par
ANNE REY.

(1) Système de traitement numérique de signal dont le premier prototype a été réalisé en 1981 par l'équipe de Giuseppe di Giugno. Ce périphérique d'ordinateur, capable d'effectuer très rapidement des calculs sur un flot d'échantillons sonores, peut faire successivement ou simultanément office de synthétiseur surpuissant, d'appareil de transformation ou d'analyse de signaux.

(2) Massachussett Institut of Technology, une des universités américaines les plus cotées et les plus riches dans le domaine de l'informatique appliquée aux arts.

★ *Répons*, de Boulez, jusqu'au 19 juillet ; Nuit de l'IRCAM, le 15 juillet, 22 heures.

OFF

Comédien à Saint-Etienne

ON peut, aujourd'hui, faire une carrière de comédien – un début de carrière au moins – en habitant Saint-Etienne. André Tardy en est la preuve : il vient des ateliers de formation du Centre dramatique. Il y a reçu l'enseignement de permanents comme Prosper Diss et de professeurs invités comme Mesguich, Dougnac, Boëglin, Maratrat. De 1980, où il termine son apprentissage, à 1986, il a joué avec la Comédie stéphanoise, avec ses anciens professeurs et aussi chez Savary dans *Cyrano de Bergerac*. C'est au cours des représentations qu'il a conçu le projet de mettre en scène *Hughie* d'O'Neil.

André Tardy a monté l'affaire avec deux acteurs de la région. Comme il était décidé *« à faire des choses tout en étant comédien »*, il lui a fallu créer la « structure » qui lui permettrait de monter les textes de son choix. Il a donc fondé, en décembre 1986, Acte Contact, pour produire son spectacle à l'occasion du quarantième anniversaire de la Comédie de Saint-Etienne, puisque Daniel Benoin avait convié quelques compagnies régionales à y participer. On a vu *Hughie* dans une ancienne salle de cinéma mise à la disposition d'Acte Contact par la Caisse d'épargne.

Le lieu était confidentiel. Il avait fallu répéter dans une petite salle de la maison de la culture de Firminy. Néanmoins le spectacle a été bien accueilli. Si bien que le conseil général de la Loire et la ville ont attribué à la compagnie des subventions respectives de 70 000 F et de 10 000 F. D'autre part, la direction régionale des affaires culturelles a apporté une aide pour la création de la musique originale du saxophoniste Jean Staitat.

Muni de ce viatique, André Tardy (qui entraîne pourtant avec lui outre les deux comédiens, un attaché de presse et un attaché de production) a envisagé sans angoisse sa participation à Avignon « off » : au pis, l'opération serait blanche. Il espère se faire connaître, trouver un public que rassure la caution de la Comédie de Saint-Etienne – qui produit le spectacle et l'inscrit à son programme de la saison prochaine.

J.-J. L.

★ *Hughie*, au Cheval fou. 23 h 30, du 9 juillet au 3 août.

MUSIQUES

Rossini perdu et (presque) retrouvé

Du bon usage de l'ornement

La création française d'« Armide » au Festival d'Aix-en-Provence cette semaine confirme la renaissance du musicien de Pesaro. Grâce à lui revit aussi un art du beau chant longtemps oublié.

ON n'en finit pas, décidément, de découvrir Rossini... Cette année encore, après *Adelaide di Borgogna*, au Festival de Paris, et *la Gazza ladra*, au Théâtre des Champs-Elysées, le Festival d'Aix-en-Provence présente *Armida* en création française, une œuvre presque inconnue – encore que Maria Callas l'ait chantée dès 1952 – qui devrait faire l'objet chez EMI d'un enregistrement, le premier « officiel » ; en attendant qu'il sorte, les amateurs de disques pourront dès l'automne se consoler avec la *Zelmira* que Claudio Scimone prépare actuellement pour Erato.

Le temps est loin où un nouveau *Barbier de Séville* suffisait à faire événement, où il fallait justifier une reprise du *Comte Ory* à l'Opéra-Comique... C'était il y a quinze ou vingt ans à peine. Il est vrai que pendant plus d'un siècle Rossini a eu la chance un peu trouble d'être l'immortel auteur du *Barbier de Séville*. On le savait capable de plus de sérieux et de profondeur, car on jouait régulièrement son ultime ouvrage, *Guillaume Tell* (créé à l'Opéra de Paris en 1829), mais on préférait *le Barbier* et l'on ne se souciait guère d'aller voir ce que valaient les opéras, au nombre d'une quarantaine, sortis de sa plume entre 1810 et 1829.

Cette indifférence à l'égard d'un compositeur pourtant illustre peut sembler étrange alors qu'on connaît aujourd'hui la valeur de ce qu'on dédaignait ainsi. Déformés par la légende d'un compositeur heureux et indolent, on avait peine à imaginer que l'action qu'il exerça sur le théâtre lyrique italien pouvait se comparer, pour sa vigueur un peu despotique, à celle d'un Beethoven dans le domaine de la musique instrumentale à la même époque.

La distance qui sépare Rossini de ses prédécesseurs, Cimarosa et Paisiello, apparaît infiniment plus grande que celle que ses successeurs, Bellini, Donizetti et le jeune Verdi, ont mise entre eux et lui. En comparaison des uns et des autres, l'art de Rossini se révèle infiniment plus riche et complexe. Ce n'est pas sans raisons que ses compatriotes, impressionnés par l'importance qu'il accordait aux accompagnements et par les audaces de son harmonie, l'avaient surnommé *« il Tedesco »* (« l'Allemand »). Sous une apparence joviale et débonnaire, il cachait certainement une volonté bien arrêtée et savait obtenir de ses interprètes des prouesses assez inhabituelles, quoique toujours favorables à l'expression de leur talent.

En effet, si la musique de Rossini n'est jamais ingrate, elle se révèle singulièrement exigeante. De là son succès éclatant en son temps, lié à celui des chanteurs, puis son oubli progressif au fur et à mesure que disparaissaient ceux qui étaient capables d'en maîtriser les difficultés. Rossini vécut assez longtemps pour assister au déclin de l'art du chant, qui avait brillé d'un ultime éclat dans ses œuvres, car s'il cessa d'écrire pour le théâtre en 1829, après *Guillaume Tell*, il mourut seulement en 1868, universellement admiré et généreusement trahi par ses interprètes.

Massacre à la vocalise

Ce qui caractérise le style vocal des opéras de Rossini, c'est l'abondance, la luxuriance de l'ornementation. Personne après lui n'osera demander une telle agilité du gosier et, faute de chanteurs capables d'assez d'aisance pour donner un semblant de naturel à ces artifices raffinés, l'écriture de Rossini parut bientôt inutilement chargée et incompatible avec la vérité dramatique. On fit une exception pour ses œuvres comiques, car la vocalise, assimilée à l'éclat de rire ou à l'expression de la joie, semble mieux en situation que dans les drames. On en vint même à traiter les coloratures comme des plaisanteries.



Yoshihisa Yamaji, Rockwell Black et Raul Gimenez dans *Armida*, mise en scène de Jean-Claude Fall à Aix.

BERNAND

L'époque n'est pas si lointaine où, dans les représentations du *Comte Ory*, les acteurs montraient des signes d'impatience, à la grande joie du public, tandis que l'un d'eux massacrait d'interminables vocalises avec l'air navré d'un mauvais élève obligé de réciter une leçon de morale.

Comme on ne pouvait aller plus loin dans la caricature, on a dû faire machine arrière, et la renaissance qui porte ses fruits actuellement est l'aboutissement naturel du mouvement de redécouverte du bel canto entrepris au lendemain de la dernière guerre.

Contrairement à ce que l'on croit parfois, le dix-neuvième siècle n'a pas vu en effet l'apogée du bel canto, mais le déclin progressif d'un art du chant qui brillait de tous ses feux au dix-huitième, à l'époque où les chanteurs italiens travaillaient essentiellement la souplesse de leur voix, étudiaient les rudiments de la composition et se distinguaient par l'art d'ornementer adroitement une ligne mélodique réduite sur le papier à sa plus simple expression. Les castrats, par exemple, passaient plusieurs années à étudier exclusivement une série d'ornements raffinés dont ils émaillaient ensuite leur chant et qui leur valait l'admiration des connaisseurs.

Le principe de l'ornementation, qui s'étendait à la musique instrumentale, veut qu'on exécute d'abord ce qui est écrit puis, lorsqu'une phrase, une période ou toute une partie d'un air est reprise, qu'on l'agrémente avec goût, en respectant le caractère général, étant entendu qu'un virtuose inspiré pourra toujours dépasser sans dommage la mesure ordinaire. Peu avant la fin, un point d'orgue laisse le chanteur entièrement responsable de la chute, bonne ou mauvaise, de l'air ; c'est ce qu'on appelle, à proprement parler, la cadence (ou, comme on dit au théâtre, la « chute »).

Dans les partitions antérieures au dix-neuvième siècle, il est assez rare de voir écrites ces reprises variées ou ces cadences qui appartenaient à la tradition orale. Il est vraisemblable que la partition des airs ou des concertos de Mozart ne constitue, en certains endroits, qu'un canevas.

Vingt ans après Mozart, Beethoven fixera lui-même les cadences de son *Concerto pour violon* ou du *Concerto « l'Empereur »* ; dans sa *Cinquième symphonie*, il notera en toutes lettres une brève cadence de hautbois que tout autre aurait seulement indiquée d'un signe. Il entendait ainsi, sans renoncer pour autant à l'effet de la cadence, mettre des bornes à une tradition qui n'était sans doute plus assez vivante au début du dix-neuvième siècle pour s'élever au-dessus de la routine.

C'est précisément à cette époque que Rossini, pour les mêmes raisons, s'applique à écrire très précisément tous les ornements qu'il souhaite voir exécuter, sans exclure par ailleurs la possibilité que les bons chanteurs puissent encore y ajouter.

Il est vraisemblable que l'imagination de Rossini a dépassé ce qu'auraient pu concevoir les chanteurs les plus inspirés de la période précédente, et qu'il porta ainsi le bel canto à un ultime sommet ; d'autant qu'il étendit aux duos, aux trios et même aux ensembles des raffinements réservés jusque-là, de par leur complexité, aux seules arias. Seul un compositeur peut maîtriser une telle profusion de fioritures et obtenir un miraculeux équilibre.

Etendant ce principe à l'orchestre, Rossini tire un parti fructueux de la virtuosité instrumentale qu'il fait briller non seulement dans les ouvertures, mais aussi dans les airs et les ensembles. Le mépris qui pèse encore sur la virtuosité ne doit pas faire oublier qu'en plaçant l'interprète dans une situation critique, aux deux sens du terme, elle porte l'enjeu dramatique dans l'exécution musicale elle-même. Ce n'est pas si négligeable à l'opéra. Ainsi une vocalise bien conduite peut-elle se révéler plus émouvante, musicalement parlant, qu'un récitatif tragique soutenu par les trémolos de l'orchestre.

Tandis que les progrès de la facture des instruments à vent accomplis à cette époque suscitaient un développement de la virtuosité des exécutants, qui s'est encore accentuée de nos jours, celle des chanteurs n'a cessé de s'atrophier, rendant de plus en plus problématique l'exécution fructueuse des partitions de Rossini, et chimérique l'espoir d'y briller.

Esthétique matérialiste

A présent que, sans avoir encore retrouvé l'art de l'ornementation libre (qui reste l'apanage des spécialistes de la musique ancienne), il existe de plus en plus de chanteurs capables de tirer un parti avantageux des pages conçues par l'imagination débordante de Rossini, le public à son tour s'intéresse à un répertoire oublié. A l'occasion, on prend conscience de la grande diversité de ces partitions, de l'*opera buffa* au grand opéra romantique. On remarque aussi la qualité de l'orchestration, d'une nouveauté et d'une puissance (dans la force comme dans la douceur) qu'on ne soupçonnait pas.

Peut-être aussi le caractère « objectif », sinon matérialiste, de cette esthétique a-t-il quelques mauvaises raisons de paraître si séduisant aujourd'hui. Il y aurait là certainement un malentendu, mais ce ne serait pas le premier.

GÉRARD CONDÉ.

De diableries en féeries

LES représentations de *Semiramide*, en 1980, resteront sans doute parmi les événements marquants du Festival d'Aix-en-Provence. La redécouverte d'une œuvre majeure de Rossini avait certes de quoi impressionner – encore ne donna-t-on pas dans son intégralité une partition qui dure près de cinq heures – mais la présence côte à côte de Montserrat Caballé et de Marilyn Horne constituait naturellement l'attraction principale pour la plupart des auditeurs.

Il est vraisemblable que l'annonce de la création française d'*Armida* cet été au Théâtre de l'Archevêché n'aurait pas suffi à elle seule à déplacer la foule sans la présence de June Anderson dans le rôle-titre. Du moins la perspective d'écouter un Rossini sérieux n'effraie-t-elle plus personne et, à quelques coupures près, d'ailleurs peu significatives, l'exécution sera conforme au texte de l'édition critique réalisée en 1979 par Daniele da Deppo.

L'œuvre le mérite largement, qui est loin de manquer d'intérêt ; sur le plan musical d'abord, car l'inspiration très soutenue dans l'ensemble réserve tout au long les plus heureuses surprises, mais aussi comme témoignage supplémentaire de la diversité créatrice de Rossini, qui s'exerce avec éclat jusque dans un domaine – celui de la féerie – où il ne s'est aventuré qu'à cette occasion et avec les réserves qu'on devine, connaissant son goût pour *« le naturel et la spontanéité des situations »* et son aversion pour *« les diableries et les extravagances dont les philosophes modernes ont délivré avec tant de peine la trop crédule humanité »* (lettre au comte Carlo Dona). Mais il n'avait guère de liberté dans le choix de ses livrets et devait obéir à l'impresario du théâtre San-Carlo de Naples, Domenico Barbeja, qui souhaitait, pour l'automne 1817 un opéra fantastique à grand spectacle différent de ce qui se faisait alors.

Comme la maîtresse de Barbaja, la cantatrice Isabel Colbran était devenue celle de Rossini et qu'il y avait dans le rôle de la magicienne Armide une occasion excellente de faire briller d'un feu nouveau le talent d'une interprète aussi exceptionnelle, les hésitations ne durent pas être bien longues. Le compositeur, si épris alors de celle qui, les années précédentes, avait déjà créé Elisabeta et Desdemona sur le même théâtre, se trouvait-il dans les meilleures dispositions pour composer un opéra inspiré de *la Jérusalem délivrée* du Tasse et presque entièrement construit sur une idylle amoureuse ? C'est ce qu'on a dit un peu légèrement ; néanmoins, il est vrai que Rossini, assez avare de duos d'amour en général, en a composé trois dans *Armida* d'un charme irrésistible, et que le désespoir tour à tour plaintif ou furieux de la malheureuse amante abandonnée, à la fin de l'ouvrage, n'a rien à envier aux pages les plus expressives de l'opéra romantique à venir.

Un opéra qui déconcerta Naples

Sauf dans le récitatif, Rossini se méfiait de l'imitation trop prosaïque des mouvements de l'âme par la musique. *« Je demeurerai toujours inébranlable dans ma conviction que l'art musical italien (particulièrement pour la partie vocale) est tout entier* « idéal et expressif », *jamais* « imitatif » *comme le voudraient certaines grosses têtes de philosophes matérialistes. Qu'il me soit permis de dire que les sentiments du cœur s'expriment, ils ne s'imitent pas »*, écrivait-il en 1868. Quarante ans auparavant, et spécialement dans cette œuvre, il était moins ferme sur ce point, et c'est sans doute ce qui explique le succès d'*Armida* en Allemagne, où l'on reprochait alors à la musique de Rossini de manquer souvent de vérité d'expression, de chercher à plaire plus qu'à émouvoir.

Pour Rossini, c'était tout un : ce qui ne plaît pas « abstraitement » ne saurait émouvoir. C'était aussi l'avis du public napolitain qui, le soir de la première, quitta lentement la salle déconcerté, sans protester ni applaudir outre mesure. La presse accusa l'auteur de germanisme et de tendances révolutionnaires ; l'œuvre fut jugée trop savante, trop ardue, et pourtant, si l'on en croit Stendhal, *« l'amour-propre des Napolitains trouvait alors une vive jouissance à applaudir de la science (...), l'un se récriait sur un accord des violoncelles, un autre sur une note de cor donnée à propos »*.

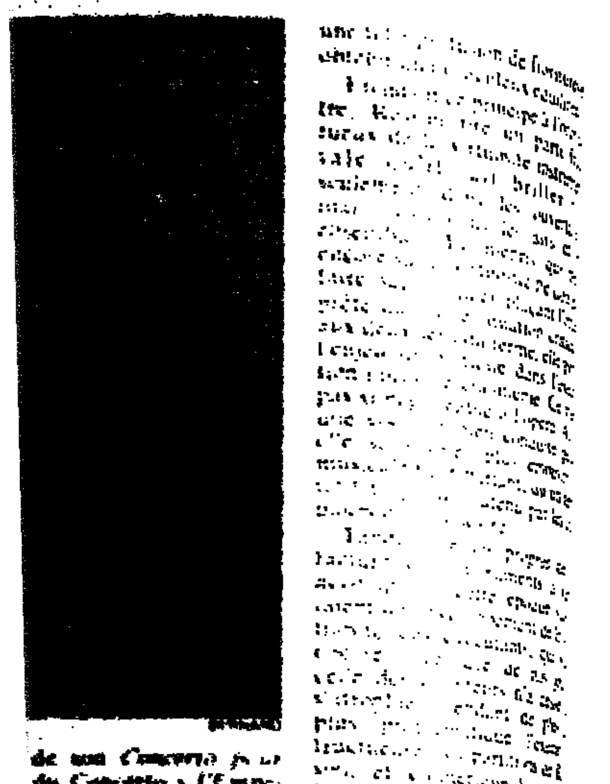
Armida avait cependant de quoi plaire durablement. On sera particulièrement sensible à l'équilibre entre la virtuosité brillante de l'écriture vocale (dans les airs, les duos et l'étonnant trio pour trois ténors) et la place réservée à l'expression orchestrale, avec ces grands solos de cor, de violoncelle et de violon en particulier qui témoigneraient, s'il en était besoin, du talent exceptionnel des musiciens qui jouaient alors dans la fosse du San-Carlo de Naples.

Sur le plan du langage harmonique et des modulations expressives, Rossini montre une audace assez étonnante ou, plus exactement, une assimilation et une capacité d'extension des conquêtes les plus hardies de Haydn, dont l'influence, dès l'ouverture, est indéniable, mêlée à celles de Mozart, voire de Gluck et de Salieri. Mais cela reste toujours du Rossini, et même là où il annonce le jeune Verdi, c'est avec une richesse sans commune mesure dans la réalisation.

Armida n'était pas le premier opera seria de Rossini, qui avait déja écrit notamment *Tancredi* (1813) *Elisabeta* (1815) et *Otello* (1816) en alternance avec des opera buffa qui semblaient faire contrepoids : *l'Italienne à Alger* (1813), *le Barbier de Séville* (1816), *Cendrillon* (1817). Mais, considérant sans doute qu'il avait désormais mieux à faire, il fera taire cette veine comique au profit d'un approfondissement de son art, qui porte déjà ses fruits ici.

Profondeur ne voulait pas dire dépouillement et ennui, mais luxuriance et dépassement des limites. De là cette virtuosité idéale qu'on a jugée depuis extravagante et qui a longtemps nui à la pérennité de la plupart de ses ouvrages ultérieurs. Dans le cas d'Armida, la magicienne séductrice, les censeurs les plus prosaïques devront admettre que ce feu d'artifice vocal était de rigueur.

G. C.



Clichés du dix-neuvième siècle à Orsay et au CNP

Enregistrer et rêver

Apparue simultanément en France et en Grande-Bretagne, la photographie offre l'occasion, à travers Le Gray et Fenton, de confronter deux grandes collections nationales.

PANORAMA de l'évolution d'un art de 1839 à 1918, roman d'aventures, catalogue d'émotions, album pittoresque d'un siècle héroïque, c'est un peu tout cela que proposent les 240 pièces choisies parmi les 13 000 œuvres du fonds collecté depuis 1979 pour le Musée d'Orsay par Françoise Heilbrun et Phillips Néagu.

Ce vaste survol permet de voir comment la photographie, depuis son invention, n'a cessé de conquérir de nouveaux domaines pour devenir une technique aux multiples applications. Des épreuves positives directes de Bayard au premier négatif de Talbot, si précieux qu'on le couvre d'un voile, les pionniers, artisans amateurs ou « artistes-photographes », oscillent entre deux orientations contraires : les objectifs inspirés de l'art et l'attachement au rendu réaliste de la nature.

La photographie, miroir de la mémoire, garde d'abord la trace des visages et des lieux. Le daguerréotype archive les quais de la Seine, un bout de jardin ou les arènes de Nîmes. Le portrait n'est pas encore une industrie. Grâce au négatif papier, le tableau de genre permet d'épier les mœurs de nos aïeux : Robert Schumann pose avec Clara au piano ; proscrit et exilé, Victor Hugo défie la France de son rocher.

Espace urbain, lacis de ruelles, site naturel, tout excite l'œil. L'exotisme est une manie. En voyage d'agrément ou lors d'expéditions scientifiques, on va à Jérusalem, à Athènes, au Caire. L'Orient offre une place au rêve. Palmiers, palais et vestiges piquent la curiosité de ces « documentaristes » intrépides, à la fois archéologues, géographes, explorateurs et ingénieurs. Dans des conditions difficiles (matériel lourd, procédés compliqués), on fixe les Indiens de la tribu Mic-Mac. Alors qu'en atelier, sans accessoire ni fond peint, Debureau mime une panoplie d'expressions sous l'œil complice du grand Nadar.



Indiens Mic-Mac, Terre-Neuve, 1859.

Activité commerciale et artistique se conjuguent. L'abandon du daguerréotype au profit du procédé au collodion facilite la légèreté de prise de vue. On escalade, on rampe, on enregistre le temps qui passe. Tout passionne. C'est l'âge d'or. Entre ruines médiévales et salle à manger de l'asile impérial de Vincennes (1859), Charles Nègre campe un nu lascif en studio. Fidèle à la clarté de ses rues vides, Baldus montre Avignon et Lyon dévastés par les crues (1856) ; Malville coiffe d'un angle aigu les toits de Notre-Dame, Théodule Devéria détaille le quai d'Elephantine et, d'une colonne du nouvel Opéra, Edouard Durandelle fait un chef-d'œuvre austère.

En 1851, la Mission héliographique, dont Orsay a reçu en dépôt tous les négatifs, a pour objet de recenser le patrimoine architectural de l'Hexagone. C'est le règne des « photographes de monuments ». Le Gray, Le Secq, Mistral, Bayard, dressent l'inventaire des châteaux et des cathédrales au point qu'un critique s'écrie : « *On dirait que les saints artistes du Moyen Age avaient prévu la photographie.* »

La collection d'Orsay, vouée aux primitifs français, s'ouvre aussi aux étrangers : Autrichiens, Américains et surtout Anglais. Chef de file de la photo d'art, à la fin du dix-neuvième siècle, la Grande-Bretagne a pour vedettes de tête Octavius Hill, Rejlander, Coburn et, bien sûr, Caméron. Mais aussi Lewis Carroll (voir encadré), avec deux négatifs originaux au collodion (1865) dont celui de la célèbre actrice Helen Terry, enchaînée, dans un rôle de composition.

Balade initiatique

A la fin du siècle, la photographie dépasse enfin l'information objective. L'instantané séduit Degas, Bonnard et Zola. Mêlant l'artifice et le naturalisme, le picturalisme s'épanouit de 1890 à 1910. New-York pointe ses gratte-ciel sous l'œil impressionniste de Stieglitz. Son *Entrepont* (1907) relie symboliquement la fin du siècle et l'ère contemporaine. A la demande de Cocteau, Man Ray portraiture Proust, de profil, sur son lit de mort. Nous sommes le lundi 20 novembre 1922. Une page de l'histoire est tournée.

Cette balade initiatique, répartie sur 1 200 mètres carrés, se conclut par un hommage à Gustave Le Gray, chef d'école des primitifs français, qui fut un des premiers à tenter de faire de la photographie un art. Il est célèbre pour ses études académiques, assez convenues, sur la nature (forêt, océan, ciel). Emphatiques et glacées, ses « marines » sont si léchées qu'il devait dompter l'élan même des vagues. Ou les couchers de soleil larmoyants obtenus par l'astucieuse technique dite des « ciels rapportés ». Exempt de chaleur et de sensualité, ce technicien hyper-appliqué, desservi par un accrochage terne, s'avère ennuyeux jusque dans ses portraits (Mistral, Dumas ou lui-même) qu'il considérait comme une corvée.

Du naturalisme d'Emerson aux visions allégoriques de Caméron, c'est l'Angleterre qui incarne au mieux les caractères opposés de la prise de vue et de la création d'images. Comme le montre un aperçu des collections de la Royal Photographic Society, la photographie anglaise se singularise par un lyrisme dont Roger Fenton fut le chantre. Il est connu pour sa série sur les squelettes humains et son reportage sur la guerre de Crimée. Mais il témoignait aussi d'une imagination formelle dont était bien incapable Le Gray. Son sens prodigieux de la composition, l'absolue maîtrise du cadre, d'une éblouissante netteté, tirent subtilement la photo vers la fiction. Sa « galerie des Antiquités » (1857), nimbée d'une lueur céleste, est une merveille de perception, d'équilibre et d'harmonie.

La majesté des lacs, des parcs ou des jardins, est toujours ramenée à des proportions humaines par la présence de silhouettes postées dans le décor comme des personnages de film. Le réalisme magique de Fenton devance Hamish Fulton et Atget. Ces cinquante-cinq pièces aux tons sépia, prémices de la modernité, restituent sans mélancolie l'enchantement du passé. L'œil serpente, vagabonde et se perd avec délice au sein de cette nature saisie comme un théâtre.

PATRICK ROEGIERS.

* *La Photographie au Musée d'Orsay*, un choix des collections 1839-1918, et Gustave Le Gray, photographe (1820-1882), organisé par l'Art Institute de Chicago. Musée d'Orsay, jusqu'au 14 août.

* *La Photographie britannique, des origines au pictorialisme*, à travers les collections de la Royal Photographic Society, présentée par le CNP, Palais de Tokyo, jusqu'au 15 septembre.

Oncle Carroll

L'AUTEUR d'*Alice au pays des merveilles* était un parfait photographe. Des centaines d'« amies-enfants » sont passées devant son objectif. Egéries dolentes et soumises, alanguies par la longueur de la pose mais tenant tête à l'objectif, déguisées, gavées de cadeaux, de gâteaux, de baisers, elles posent en plein air, devant des murs lépreux, des portes closes ou dans le studio que Lewis Carroll s'était fait bâtir au-dessus de son appartement. Interchangeables, toutes différentes, exhibant un même visage contrit, à l'air grave et déconfit, elles constituent l'album d'une famille imaginaire de plus de huit cents petites filles, sorte de société en réduction classée avec soin dans trente-trois volumes répertoriés par le photographe selon un code connu de lui seul. Et qui, à travers cette multiplicité de visages innocents, cent fois renouvelés, le temps d'une pose, dérobait à l'enfance quelques lambeaux d'éternité.

P.R.

★ Lewis Carroll, trente-cinq tirages, présentés par le CNP au Palais de Tokyo, jusqu'au 15 septembre et au Musée d'Orsay, jusqu'au 15 août.

Holbein le Jeune à Bâle

Portraits d'outre-tombe

Bâle honore superbement Hans Holbein, qui fut citoyen de la ville et s'exila à Londres. C'est l'occasion d'y voir plus clair dans une œuvre faussement simple.

C'EST entendu : Holbein le Jeune fut un des plus grands portraitistes de tous les temps. Maître du dessin auquel bien peu peuvent se comparer, le Bâlois émigré à la cour d'Henry VIII d'Angleterre semble avoir passé toute sa vie, qui dura à peine quarante-cinq ans, la pointe d'argent ou de charbon à la main, l'œil sur d'innombrables modèles. Froidement, paisiblement, il a tracé avec une impeccable précision les détails de leur vêtement et de leur tête. On chercherait en vain la moindre erreur comme la plus petite rupture de rythme ou de style. Holbein dessine avec une sérénité presque exaspérante, la sérénité de qui ne redoute ni défaillance ni surprise, de qui sait aller de l'esquisse au portrait achevé sans peine ni hésitation.

Le plus souvent, la feuille est blanche et il rehausse l'effigie d'un peu d'aquarelle ou de craie, blond ou roux d'une chevelure, bleu ou jaune safran d'une robe. Quelquefois, le papier a été choisi coloré, rosé, presque mauve, et l'artiste écrase davantage son trait, afin que le noir et le gris contrastent avec la teinte du fond. On pourrait à l'infini décrire et exalter la finesse et l'exactitude du dessin des narines, des sourcils, des phalanges, des lèvres, des dentelles et des coiffes. On pourrait encore redire quelle référence fut Holbein pour des portraitistes de la force d'Ingres et de Degas. On le pourrait, mais sans en finir avec le soupçon que ces chefs-d'œuvre ne sont pas exactement ce qu'ils semblent, pure transparence et apogée d'un genre.

L'hommage que Bâle rend magnifiquement à son peintre est lui-même construit avec quelque perversité. Il semble conçu afin de confirmer la grandeur de Holbein le portraitiste. Il réunit en effet les deux ensembles majeurs de ses dessins, celui de Bâle naturellement, que l'on ne voit point d'ordinaire présenté si généreusement, et celui du château de Windsor, propriété de la couronne de Grande-Bretagne, que d'ordinaire l'on ne peut voir. Or cette dernière collection, composée des dessins que Holbein fit à Londres entre 1525 et 1528, puis de 1532 à sa mort, en 1543, contient des feuilles incomparables, dont celles consacrées à la famille de Thomas More et celles où Holbein, peintre à la mode, passe en revue le gotha de l'Angleterre d'Henri VIII. Sa seule présence au Kunstmuseum Basel justifierait un pèlerinage.

Entre ces deux cabinets de visages, complétés de croquis d'architectures, d'études d'anatomie et de figures de saintes et de saints, on a laissé en place les peintures de Holbein que possède le musée, sans chercher à obtenir le prêt des *Ambassadeurs* et de quelques autres toiles fameuses. Or cette modestie – si l'on peut parler de modestie à propos d'une telle exposition – est plus instructive que tout effort d'exhaustivité. Dans ses peintures, comme dans ses gravures, judicieusement installées à proximité, Holbein le Jeune n'a guère qu'un sujet, qu'il déguise et révèle selon les circonstances. Ce sujet, c'est la mort.

Des preuves ? Le *Christ mort* de 1521, évidemment, image scrupuleusement exacte dans le genre morbide, image qui ne fait grâce ni des plaies séchées, ni de la peau qui verdit, ni des veines pétrifiées sans que Holbein cède pour autant à l'expressionnisme de Grünewald. Ou *la Cène*, victime de l'iconoclasme de la Réforme, qui la mit littéralement en pièces à coups de hache, et enfin convenablement restaurée : il n'y a pas un traître, il y a autant de traîtres que d'apôtres à ce festin autour d'un Christ qui sait les souffrances à venir. Ou son portrait d'une vieille femme. Ou, plus évidemment funèbres encore, ces admirables petites peintures en camaïeu de brun rouge de quelques crânes abandonnés devant un soupirail et les planches d'un étrange recueil, imprimé à Lyon en 1538 et nommé *Histoires et Faces de la mort*. Dans chacune d'elles, un squelette annonce à quelque vivant de variable condition qu'il doit trépasser sur l'heure. Le vivant, prélat, guerrier, laboureur, reine, courtisane ou nourrice, lève la main, se cache la face, fait mine de fuir et s'épouvante. Le motif est répété plus de quarante fois, de la manière la plus impitoyable et la plus moqueuse. Il n'est pas excessif de prétendre reconnaître là tous les signes de l'obsession morbide.

Sans doute l'histoire a-t-elle en la matière quelques raisons à donner, moins l'histoire de Hans Holbein homme privé, époux d'une Bâloise demoiselle Schmid, que celle de Holbein dit le Jeune qui eut le malheur de se faire peintre au moment où naissait la Réforme. De celle-ci, il a souffert cruellement. Elle a détruit une bonne part des œuvres religieuses et lui a interdit d'en exécuter de nouvelles. Elle a prétendu le confiner dans la décoration des façades et des salles municipales, et l'a contraint deux fois à se réfugier à Londres, là où il pouvait espérer que la tolérance religieuse le laisserait en paix. Que des mésaventures si tragiques, la peur, la vue des premières luttes, aient accentué un penchant au pathétique, sans doute. Mais le mal et la manie viennent de plus loin. Holbein, dès avant les thèses de Wittemberg, participe de la mélancolie douloureuse qui a inspiré la *Nef des fous* à Sebastian Brant et l'*Eloge de la folie* à Erasme, Erasme qui fut le modèle de Holbein et lui conseilla de s'établir à Londres, où le protégerait son ami Thomas More.

Il n'est pas fortuit que Holbein ne représente des Ecritures que les épisodes les plus violents, Passage de la mer Rouge et Sacrifice d'Abraham, ni qu'il illustre la Passion de visions où passe, en dépit de sa retenue, un peu de la fureur satirique de Bosch. Il n'est pas davantage accidentel qu'il ait copié *l'Ecce Homo* de Lucas de Leyde, ni qu'il reprenne la scène et en exaspère le sens : encore la mort, encore la condamnation. Sa foi, qui ne choisit ni Luther ni Rome, semble n'avoir qu'un moteur, l'horreur de l'homme. Elle ignore la charité, la grâce et les indulgences. Peut-être ignore-t-elle le paradis.



Holbein : « Chemin de croix ».

Interdit d'art sacré

Et l'on vanterait les portraits d'un tel peintre, on admirerait leur pureté sans y voir aucune malice ? Il suffirait de professer que Holbein, interdit d'art sacré, s'est voué au portrait sans souffrir d'un tel renoncement, lui dont on sait par ailleurs avec quelle attention il a regardé ce qu'il a pu connaître de l'art italien contemporain, art religieux par excellence. Peut-être conviendrait-il plutôt de scruter chevaliers et nobles épouses, Elizabeth, lady Hoby et Sir John Wyatt, avec à l'esprit le *Christ mort* et les gravures macabres. Tous ces portraits, si limpides, si élégants, ont en commun l'immobilité et l'absence de sentiment. Les lèvres demeurent closes, ni pincées ni à peine ouvertes sur le souffle : fermées et pâles. Les yeux ne regardent rien, ni le portraitiste, ni un visiteur, ni un objet. Le poète Nicholas Bourbon lui-même, quoiqu'il tienne à la main une plume, a oublié papier et encrier. Les autres ont les yeux baissés ou vides. Les traits sont sans mouvement ni expression. Holbein se montre fort étrangement indifférent à toute psychologie, pour un portraitiste. Dürer, Cranach, son père Holbein l'Ancien même, ne dédaignent pas d'évoquer la colère, le mépris et la coquetterie. Rien de tel ici, mais ce n'est pas flatterie de peintre mondain, car Holbein ne se fait pas scrupule de dessiner un nez trop pointu et un menton trop lourd.

Ces défauts, il les observe et les transcrit comme les irrégularités et particularités d'étranges objets parés d'étoffes et de fourrures. Holbein, visionnaire triste, voit moins des visages et des êtres que des masques mortuaires. Il détourne l'art du portrait de son emploi ordinaire et en fait subrepticement un art terrible. Les distinctions sociales de ses glorieux et riches modèles, marquis de Northampton et duc de Wiltshire, leurs passions, leurs vies, tout s'efface. Il reste des volumes, des surfaces, le grain de la peau et du velours, la texture des cheveux, le froid des colliers d'ordre et des bijoux. De l'inanimé, un cadavre paré pour l'exhibition finale, le buste d'un gisant en somme. L'exercice qui devrait conserver au-delà de leur disparition l'image et la réputation de ceux qui exigent de s'y soumettre se révèle épreuve de dissolution. Le modèle est comme déjà mort, nature morte, sous le regard de celui qui voit le deuil et l'anéantissement en lui et partout. Ces portraits muets sont d'outre-tombe. Autrement dit, des vanités.

PHILIPPE DAGEN.

★ Musée des beaux-arts, 16, Saint-Alban-Graben, Bâle. Jusqu'au 4 septembre.

EXPOSITIONS

Centre Georges Pompidou

Plateau Beaubourg, rue Saint-Martin (42-77-12-33). T.l.j. sf mar. de 12 h à 22 h, sam., dim. et jours fériés de 10 h à 22 h.

LES ANNÉES CINQUANTE. Quelques aspects de l'art contemporain, grande galerie. Petit foyer. Jusqu'au 17 octobre. / Entre le béton et le rock. Galerie du Cci. Jusqu'au 17 octobre.

ARCHI-TRAIN. Atelier des enfants. Jusqu'au 24 septembre.

LA COTE-D'IVOIRE AU QUOTIDIEN. Grand et petit foyer. Jusqu'au 29 août.

DESIGN FRANÇAIS, 1960-1990. Forum. Jusqu'au 26 septembre.

LA HUNE. Salle d'art graphique. Jusqu'au 17 octobre.

HÉROS DE PAPIER - LES RÉCITS COMPLETS DES ANNÉES CINQUANTE. Salle d'actualité. Jusqu'au 26 septembre.

LA MÉDIATHÈQUE. Une architecture en mouvement. Bibliothèque publique d'information. Jusqu'au 15 août.

BERNARD PLOSSU, 1963 - 1988. Galerie du Forum. Jusqu'au 5 septembre.

PRISUNIC. Galerie des brèves, Cci. Jusqu'au 29 août.

FRANK STELLA. 1970-1987. Galeries contemporaines. Jusqu'au 28 août.

Musée d'Orsay

1, rue de Bellechasse (40-49-48-14). T.l.j. sf lun. de 10 h à 18 h, dim. de 9 h à 18 h, jeu. de 10 h à 21 h 45.

A LA RECHERCHE DES FILMS PERDUS. Exposition dossier. Entrée : 23 F. Jusqu'au 4 septembre.

CINÉMATOGRAPHE, INVENTION DU SIÈCLE - AFFICHES DU CINÉMA MUET. Exposition dossier. Entrée : 23 F. Jusqu'au 4 septembre.

GUSTAVE LE GRAY. Photographe (1820 - 1882). Entrée : 20 F (13 F dim.). Jusqu'au 14 août.

LE JAPONAIS D'OPÉRA. Exposition dossier. Entrée : 23 F. Jusqu'au 18 septembre.

LA PHOTOGRAPHIE AU MUSÉE D'ORSAY. Exposition dossier. Entrée : 20 F. Jusqu'au 14 août.

RIVIÈRE GRAVEUR ET LITHOGRAPHE. Entrée : 23 F. Jusqu'au 18 septembre.

RIVIÈRE PHOTOGRAPHE. Entrée : 23 F. Jusqu'au 18 septembre.

Palais du Louvre

Entrée provisoire sur le quai des Tuileries (42-60-39-26). T.l.j. sf mar. de 9 h 45 à 17 h.

L'AN V : DESSINS DES GRANDS MAITRES. Pavillon de Flore (2e étage). Entrée : 20 F (gratuit le dim.). Jusqu'au 26 septembre.

LE DÉCOR INTÉRIEUR DES TUILERIES SOUS LE RÈGNE DE LOUIS XIV. Pavillon de Flore. Entrée : 20 F. Jusqu'au 18 septembre.

NOUVELLES ACQUISITIONS DU DÉPARTEMENT DES SCULPTURES 1984-1987. Pavillon de Flore (salle basse). Jusqu'au 26 septembre.

Musée d'art moderne de la Ville de Paris

11, av. du Président-Wilson (47-23-61-27). T.l.j. sf lun. de 10 h à 17 h 30, mer. jusqu'à 20 h 30.

GENEVIÈVE ASSE. Entrée : 20 F. Jusqu'au 22 septembre.

YOJI KURI. Musée des Enfants. Entrée : 15 F. Jusqu'au 11 septembre.

EUGÈNE LEROY, RÉMY ZAUGG. Arc. Entrée : 15 F. Jusqu'au 25 septembre.

ALIX RIST. Entrée : 15 F. Jusqu'au 11 septembre.

Grand Palais

Av. W.-Churchill, pl. Clemenceau, av. Gal-Eisenhower.

LE JAPONISME. Galeries nationales (42-56-09-24). T.l.j. sf mar. de 10 h à 20 h, mer. jusqu'à 22 h. Entrée : 28 F. Jusqu'au 15 août.

MOI ET LES AUTRES, PORTRAITS DE JACQUES-HENRI LARTIGUE. (42-56-37-11). T.l.j. sf mar. et mer. de 12 h à 19 h. Entrée : 12 F. Jusqu'au 31 décembre.

TROISIÈME SALON INTERNATIONAL DE L'AFFICHE. Nef centrale. T.l.j. sf sam. et dim. de 11 h à 18 h, sam., dim. jusqu'à 19 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 28 juillet.

Musées

A CHACUN SON CARACTÈRE - PORTRAITS DIVERS. Dans l'atelier du sculpteur au milieu des moules et des outils. Musée Bouchard, 25, rue de l'Yvette (46-47-63-46). Mer. et sam. de 14 h à 19 h. Entrée : 15 F. Jusqu'au 15 septembre.

ANNÉES TRENTE, QUARANTE, CINQUANTE. Graphismes et créations SEITA. Musée-galerie de la Seita, 12, rue Surcouf (45-56-60-17). T.l.j. sf dim. et jours fériés de 11 h à 18 h. Jusqu'au 3 septembre.

ARCHITECTURE DE PAPIER. Grande Halle de la Villette, 211, av. Jean-Jaurès (42-49-30-80). T.l.j. de 10 h à 19 h. Entrée : 20 F. Jusqu'au 27 juillet.

ART POUR L'AFRIQUE. Musée national des Arts africains et océaniens, 293, av. Daumesnil (43-43-14-54). T.l.j. sf mar. de 9 h 45 à 17 h 15. Entrée : 22 F (13 F le dim.). Jusqu'au 25 juillet.

GENEVIÈVE ASSE. Bibliothèque Nationale, rotonde Colbert, 6, rue des Petits-Champs (47-03-81-26). T.l.j. sf dim. de 12 h à 18 h 30. Jusqu'au 24 juillet.

BORDS DE MER. Musée de la Marine, palais de Chaillot, place du Trocadéro (45-53-31-70). T.l.j. sf mar. de 10 h à 18 h. Jusqu'au 31 août.

BUFFON, 1788-1988. Muséum national d'histoire naturelle, jardin des Plantes, 18, rue Buffon (45-35-75-23). T.l.j. sf mar. de 13 h à 19 h 30. Entrée : 25 F. Jusqu'au 31 juillet.

COSTUMES DE VILLE, COSTUMES DE SCÈNE. La collection Umberto Tirelli au palais Pitti. Musée des Arts de la mode, 109, rue de Rivoli (42-60-32-14). T.l.j. sf lun. et mar. de 12 h 30 à 18 h, dim. de 11 h à 18 h. Entrée : 25 F. Jusqu'au 11 septembre.

D'AXOUM A GONDAR. Monnaies et manuscrits éthiopiens de la Bibliothèque Nationale. Bibliothèque Nationale, cabinet des Médailles et Antiques, 58, rue de Richelieu (47-03-83-30). T.l.j. sf jours fériés de 13 h à 17 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 29 octobre.

DANSEURS ET BALLET DE L'OPÉRA DE PARIS DEPUIS 1671. Musée de l'Histoire de France, archives nationales, hôtel de Soubise, 60, rue des Francs-Bourgeois (42-77-11-30). T.l.j. sf mar. de 14 h à 17 h. Entrée : 12 F. Jusqu'au 17 octobre.

NILS DARDEL. Musée des Arts décoratifs, bibliothèque, 109, rue de Rivoli (42-60-32-14). T.l.j. sf lun. et mar. de 12 h 30 à 18 h, dim. de 11 h à 18 h. Entrée : 15 F. Jusqu'au 14 août.

DELACROIX ET BYRON, CHASSERIAU ET SHAKESPEARE. Musée national Eugène Delacroix, 6, rue de Furstenberg. T.l.j. sf mar. de 9 h 45 à 17 h 15. Entrée : 10 F. Jusqu'au 14 août.

DES TEINTES ET DES COULEURS. Exposition-dossier. Musée national des arts et traditions populaires, 6, av. du Mahatma-Gandhi (40-67-90-00). T.l.j. sf mar. de 10 h à 17 h 15. Entrée : 15 F. Jusqu'au 31 juillet.

DODEIGNE. Sculptures et dessins. Musée Rodin, hôtel Biron, 77, rue de Varenne (47-05-01-34). T.l.j. sf mar. de 10 h à 17 h 45. Entrée : 16 F. Jusqu'au 11 septembre.

LES DUBUFE. Portraits d'un siècle d'élégance parisienne. Musée du Luxembourg, 15, rue de Vaugirard (42-34-25-95). T.l.j. de 11 h 30 à 18 h 30. Jusqu'au 31 juillet.

FOLON, MARIE MOREL, JE VOUS ÉCRIS... Palais de Tokyo, 13, av. du Président-Wilson (47-23-36-53). T.l.j. sf mar. de 9 h 45 à 17 h. Entrée : 30 F. Jusqu'au 12 septembre.

BORVINE FRENKEL. Musée d'art juif, 42, rue des Saules (42-57-84-15). T.l.j. sf ven. et sam. de 15 h à 18 h. Jusqu'au 31 juillet.

LES FÊTES AU JARDIN DES TUILERIES (1662 - 1914). Musée de l'Orangerie, place de la Concorde, jardin des Tuileries (42-97-48-16). T.l.j. sf mar. de 9 h 45 à 17 h 15. Entrée : 15 F, (8 F dim.). Jusqu'au 3 octobre.

PIERRE GATIER. 1878-1944 - la vie parisienne. Musée Carnavalet, 23, rue de Sévigné (42-72-21-13). T.l.j. sf lun. de 10 h à 17 h 40. Entrée : 7 F. Jusqu'au 4 septembre.

LE JAPON ÉTERNEL. Musée Jacquemart-André, 158, bd Haussmann (42-89-04-91). T.l.j. sf mar. de 13 h à 18 h. Entrée : 25 F. Jusqu'au 30 juillet.

JAPON, LA TENTATION DE L'OCCIDENT. Musée Guimet, 6, pl. d'Iéna (47-23-61-65). T.l.j. sf mar. de 9 h 45 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 15. Entrée : 15 F. Jusqu'au 25 juillet.

JARDINS DE FRANCE 1760-1820, PLACE ROYALE. Caisse nationale des monuments historiques, hôtel de Sully - 62, rue Saint-Antoine (42-74-22-22). T.l.j. de 10 h à 18 h. Jusqu'au 28 août.

LE JOUET DE PARIS. Trains, voitures, bateaux, avions. Musée des Arts décoratifs, 107, rue de Rivoli (42-60-32-14). T.l.j. sf lun. et mar. de 12 h 30 à 18 h, dim. de 11 h à 18 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 18 septembre.

KIKOINE-YANKEL-CHANA ORLOFF. Peintures-sculptures. Musée Bourdelle, 16, rue Antoine-Bourdelle (45-48-67-27). T.l.j. sf lun. de 10 h à 17 h 40. Entrée : 15 F. Jusqu'au 2 octobre.

LESAGE, MAITRE BRODEUR. Musée de la Mode et du Costume, 10, av. Pierre-1er-de-Serbie (47-20-85-46). T.l.j. sf lun. de 10 h à 17 h 40. Entrée : 25 F. Jusqu'au 20 septembre.

LORD BYRON. Une vie romantique. Maison Renan-Scheffer, 16, rue Chaptal (48-74-95-38). T.l.j. sf lun. de 10 h à 17 h 40. Entrée : 15 F. Jusqu'au 2 octobre.

CLAUDE MELLAN. L'œil d'or. Bibliothèque Nationale, galerie Mazarine, 58, rue de Richelieu (47-03-81-26). T.l.j. de 12 h à 18 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 21 août.

LE MONT SAINT-MICHEL. l'archange, la flèche. Caisse nationale des monuments historiques, hôtel de Sully, 62, rue Saint-Antoine (42-74-22-22). T.l.j. de 10 h à 18 h. Jusqu'au 11 septembre.

LA NATURE DE L'ART. Cité des sciences et de l'industrie, parc de la Villette, 30, av. Corentin-Cariou. T.l.j. aux heures d'ouverture du parc. Jusqu'au 25 août.

GIUSEPPE PENONE. Musée Rodin, hôtel Biron, 77, rue de Varenne (47-05-01-34). T.l.j. sf mar. de 10 h à 17 h 45. Entrée : 16 F. Jusqu'au 12 septembre.

LA PHOTOGRAPHIE BRITANNIQUE. *Des origines au pictorialisme.* Palais de Tokyo, 13, av. du Président-Wilson (47-23-36-53). T.l.j. sf mar. de 9 h 45 à 17 h 15. Entrée : 30 F. Jusqu'au 15 septembre.

LES PREMIERS PORTRAITS DE JEAN-JACQUES HENNER. Musée Jean-Jacques Henner, 43, av. de Villiers (47-63-42-73). T.l.j. sf lun. de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h. Jusqu'au 31 décembre.

QUAND LA LOUPE REMPLACE LA LONGUE-VUE. Ou la merveilleuse histoire des maquettes du Musée de la Marine. Musée de la Marine, palais de Chaillot, place du Trocadéro (45-53-31-70). T.l.j. sf mar. de 10 h à 18 h. Entrée : 18 F. Jusqu'au 15 septembre.

QUAND PASSENT LES NUAGES. Bibliothèque Nationale, galerie Colbert, 6, rue des Petits-Champs (47-03-81-26). T.l.j. sf dim. de 12 h à 18 h 30. Jusqu'au 23 juillet.

BENJAMIN ROUBAUD ET LE PANTHÉON CHARIVARIQUE. Maison de Balzac, 47, rue Raynouard (42-24-56-38). T.l.j. sf lun. et jours fériés de 10 h à 17 h 40. Entrée : 15 F. Jusqu'au 31 août.

LE RÊVE. Art naïf international contemporain. Musée d'art naïf Max Fourny, Halle Saint-Pierre, musée en herbe, 2, rue Ronsard (42-58-74-12). T.l.j. de 10 h à 18 h. Entrée : 21 F. Jusqu'au 30 septembre.

SHINOHARA. Grande Halle de la Villette, 211, av. Jean-Jaurès (42-49-30-80). T.l.j. de 10 h à 19 h. Entrée : 20 F. Jusqu'au 27 juillet.

SI LE BŒUF M'ÉTAIT CONTÉ. Cité des sciences et de l'industrie, maison de La Villette, 30, av. Corentin-Cariou (46-42-13-13). Mar., jeu., ven. de 10 h à 18 h, mer. de 12 h à 21 h, sam., dim. et jours fériés de 12 h à 20 h. Fermé le lundi. Jusqu'au 31 juillet.

THÉOPHILE-ALEXANDRE STEINLEN. Musée de la publicité, 18, rue de Paradis (42-46-13-09). T.l.j. sf mar. de 12 h à 18 h. Entrée : 18 F. Jusqu'au 12 septembre.

VRAI OU FAUX ? Copier, imiter, falsifier. Bibliothèque Nationale, cabinet des Médailles et Antiques, 58, rue de Richelieu (47-03-83-30). T.l.j. sf jours fériés de 13 h à 17 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 29 octobre.

Centres culturels

GUSTAVE EIFFEL, CONSTRUCTEUR (1832-1923). Tour Eiffel, premier étage, champ de Mars. T.l.j. de 10 h à 23 h. Jusqu'au 15 septembre.

GRAVURE ET ARCHITECTURE DU XIXe SIÈCLE. Carré des Arts, parc floral de Paris, esplanade du Château. T.l.j. de 11 h à 19 h. Jusqu'au 18 septembre.

GRAVURES D'ARCHITECTURE. Parc Floral de Paris, pavillon 18, route de la Pyramide (43-43-92-95). T.l.j. de 9 h 30 à 20 h. Entrée : 4 F, 7,70 F les sam., dim. et jours fériés. Jusqu'au 25 septembre.

LIEUX SAINTS D'ARABIE : SACRÉ ET ARCHITECTURE. Institut du monde arabe, 23, quai Saint-Bernard (46-34-25-25). T.l.j. sf lun. de 13 h à 20 h. Jusqu'au 18 septembre.

MAGNIFICENCE DE L'ARGENTERIE EN INDE AU TEMPS DES MOGHOLS. XVIe - XIXe siècles. Pavillon des Arts, 101, rue Rambuteau (42-33-82-50). T.l.j. sf lun. et jours fériés de 10 h à 17 h 40. Entrée : 25 F. Jusqu'au 20 juillet.

LE MOUVEMENT SURRÉALISTE A BRUXELLES ET EN WALLONIE (1924-1947). Centre culturel de Wallonie-Bruxelles, 127-129, rue Saint-Martin (42-71-26-16). T.l.j. de 11 h à 19 h. Jusqu'au 11 septembre.

LE PASSÉ AU PRÉSENT-ART CONTEMPORAIN DU GRŒNLAND. Maison du Danemark, 142, av. des Champs-Elysées (42-25-08-80). T.l.j. de 13 h à 19 h, dim. de 15 h à 19 h. Fermé le 14 juillet. Jusqu'au 28 août.

PISE, UN PROJET POUR LA VILLE. Institut culturel italien à Paris, hôtel de Galliffet, 50, rue de Varenne (42-22-12-78). T.l.j. sf sam. après-midi et dim. de 10 h à 13 h et de 15 h 30 à 19 h. Jusqu'au 22 juillet.

QUAND LES ARABES CARICATURENT. La caricature dans la presse arabe. Institut du monde arabe, 23, quai Saint-Bernard (46-34-25-25). T.l.j. sf lun. de 13 h à 20 h. Jusqu'au 4 septembre.

Galerie

JOERG BADER. Galerie Nikki Diana Marquardt, 9, place des Vosges (42-78-21-00). Jusqu'au 30 juillet.

RICHARD BAQUIÉ, NIKI DE SAINT-PHALLE, JEAN TINGUELY. Galerie Beaubourg, 23, rue du Renard (42-71-20-50). Jusqu'au 30 juillet.

ANNA EVA BERGMAN. Galerie l'Estrade, 88, rue Saint-Martin (42-71-85-75). Jusqu'au 22 juillet.

MIGUEL CHEVALIER. Galerie Sylvana Lorenz, 13, rue Chapon (48-04-53-02). Jusqu'au 30 juillet.

RON FISCHER. Galerie Beaubourg, 23, rue du Renard (42-71-20-50). Jusqu'au 30 juillet.

FRAGMENTS ET OBJETS FRÊLES. Galerie l'Aire du verseau, 119, rue Vieille-du-Temple (48-04-86-40). Jusqu'au 30 juillet.

LÉON GISCHIA. Galerie d'art international, 12, rue Jean-Ferrandi (45-48-84-28). Jusqu'au 27 août.

JACOB EL HANANI. Galerie Gilbert Brownstone et cie, 15, rue Saint-Gilles (42-78-43-21). Jusqu'au 23 juillet.

HUIT ARTISTES SOVIÉTIQUES. KAREL APPEL. Galerie de France, 50-52, rue de la Verrerie (42-74-38-00). Jusqu'au 30 juillet.

JEAN-JACQUES LEBEL. Retour d'exil. Galerie 1900-2000, 8, rue Bonaparte (43-25-84-20). Jusqu'au 29 juillet.

LEFEVRE JEAN-CLAUDE, AUTOUR D'UN TRAVAIL D'ANDRÉ CADÉRÉ. Galerie Durand-Dessert, 43, rue de Montmorency (42-78-29-66). Jusqu'au 23 juillet.

FERNAND LEGER. Gouaches, dessins. Galerie Maeght Editeur, 36, av. Matignon (45-62-28-18). Jusqu'au 24 juillet.

MES ANNÉES CINQUANTE. Galerie Denise René, 196, bd Saint-Germain (42-22-77-57). Jusqu'au 30 juillet.

YVES OPPENHEIM. Galerie Durand-Dessert, 3, rue des Haudriettes (42-77-63-60). Jusqu'au 23 juillet.

PAUL PANHUYSEN, JOHAN GŒDHART. Espace Donguy, 57, rue de la Roquette (47-00-10-94). Jusqu'au 23 juillet.

ANNE ET PATRICK POIRIER. Galerie Artcurial, 9, av. Matignon (42-99-16-16). Jusqu'au 29 juillet.

STEINBERG. Galerie Adrien Maeght, 42-46, rue du Bac (45-48-45-15). Jusqu'au 30 août.

PIERRE TAL-COAT. Galerie Clivages, 46, rue de l'Université (42-96-69-57). Jusqu'au 23 juillet.

Région parisienne

BIÈVRES. Mémoires de guerre. Cent photographies d'Eric Poitevin. Musée français de la photographie, 78, rue de Paris (69-41-03-60). T.l.j. de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h. Entrée : 15 F. Du 9 juillet au 11 septembre.

IVRY-SUR-SEINE. Jean-Loup Ricur, Pierre Tual. Centre d'art contemporain, 93, av. Georges-Gosnat (46-70-15-71). T.l.j. sf lun. de 12 h à 19 h, dim. de 11 h à 17 h. Fermé les week-ends d'août. Jusqu'au 26 août.

JOUY-EN-JOSAS. Vraiment faux. Le faux artistique, le faux industriel. Fondation Cartier, 3, rue de la Manufacture (39-56-46-46). T.l.j. sf lun. de 11 h à 18 h. Entrée : 25 F. Jusqu'au 4 septembre.

NEMOURS. De Néandertal à Cro-Magnon. Musée de préhistoire d'Ile-de-France, avenue de Stalingrad (64-28-40-37). T.l.j. sf mer. de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30. Entrée : 8 F. Jusqu'au 31 décembre.

NEUILLY-SUR-MARNE. Georgine Hu et Jaber. L'Aracine, château Guérin, 39, av. du Général-de-Gaulle (43-09-62-73). Mardi et jeudi de 14 h à 18 h, dim. et jours fériés de 11 h à 18 h. Jusqu'au 25 septembre.

PARIS-LA DÉFENSE. Splendeur des armes orientales. Art 4, Patrimoine du monde, 15, pl. de La Défense (49-00-15-96). Entrée : 15 F. Jusqu'au 31 juillet.

PONTOISE. Hans Steinbrenner. Musée de Pontoise, Tavet-Delacour, 4, rue Lemercier (30-38-02-40). T.l.j. sf mar. et jours fériés de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h. Jusqu'au 2 octobre.

SAINT-DENIS. Salomé. A travers les collections françaises du XIIe siècle à nos jours. Musée d'art et d'histoire, 22 bis, rue Gabriel-Péri (42-43-05-10). T.l.j. sf mar. de 10 h à 17 h 30, dim. de 14 h à 18 h 30. Entrée : 12, 40 F. Jusqu'au 31 août.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE. Le Trésor de Rethel. Musée des Antiquités nationales, château de Saint-Germain (34-51-53-65). T.l.j. sf mar. de 9 h 45 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 15. Entrée : 15 F (8 F dim.). Jusqu'au 28 novembre.

Divers

BOULOGNE-BILLANCOURT. Art et sacré : le baroque au Brésil. Collection Jono Marino Frans Krajcberg. Centre culturel de Boulogne-Billancourt, 22, rue de la Belle-Feuille (46-84-77-95). T.l.j. de 10 h à 21 h, dim. de 10 h à 12 h. Jusqu'au 25 juin.

CHOISY-LE-ROI. Vera Szekely. Bibliothèque Louis Aragon, 14, rue W.-Rousseau (48-53-11-77). Mer. de 9 h 30 à 18 h 30, sam. de 10 h à 17 h, mar. et ven. de 13 h 30 à 18 h 30. Jusqu'au 22 mai.

IVRY-SUR-SEINE. Hans van Den Ban, Bernard Pagès, Jean-Loup Cornilleau. Centre d'art contemporain, 93, av. Georges-Gosnat (46-70-15-71). T.l.j. sf lun. de 12 h à 19 h, dim. de 11 h à 17 h. Jusqu'au 12 juin.

JOUY-EN-JOSAS. M.D.F. : Medium, Density, Fiberboard. Fondation Cartier, 3, rue de la Manufacture (39-56-46-46). T.l.j. sf lun. de 11 h à 18 h. Jusqu'au 22 mai.

NEUILLY-SUR-MARNE. Georgine Hu et Jaber. L'Aracine, château Guérin, 39, av. du Général-de-Gaulle (43-09-62-73). Mardi et jeudi de 14 h à 18 h, dim. et jours fériés de 11 h à 18 h. Jusqu'au 25 septembre.

SAINT-CYR-L'ECOLE. Jean Degottex. Centre d'action culturelle de Saint-Cyr, 4, square Henri Wallon (30-58-45-75). Mer. de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h, jeu., ven. de 15 h à 19 h, sam. de 15 h à 18 h 30. Jusqu'au 7 mai.

Périphérie

IVRY-SUR-SEINE. Jean-Loup Ricur, Pierre Tual. Centre d'art contemporain, 93, av. Georges-Gosnat (46-70-15-71). T.l.j. sf lun. de 12 h à 19 h, dim. de 11 h à 17 h. Fermé les week-ends d'août. Jusqu'au 26 août.

JOUY-EN-JOSAS. Vraiment faux. Le faux artistique, le faux industriel. Fondation Cartier, 3, rue de la Manufacture (39-56-46-46). T.l.j. sf lun. de 11 h à 18 h. Entrée : 25 F. Jusqu'au 4 septembre.

NEUILLY-SUR-MARNE. Georgine Hu et Jaber. L'Aracine, château Guérin, 39, av. du Général-de-Gaulle (43-09-62-73). Mardi et jeudi de 14 h à 18 h, dim. et jours fériés de 11 h à 18 h. Jusqu'au 25 septembre.

PONTOISE. Hans Steinbrenner. Musée de Pontoise, Tavet-Delacour, 4, rue Lemercier (30-38-02-40). T.l.j. sf mar. et jours fériés de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h. Jusqu'au 2 octobre.

SAINT-DENIS. Salomé. A travers les collections françaises du XIIe siècle à nos jours. Musée d'art et d'histoire, 22 bis, rue Gabriel-Péri (42-43-05-10). T.l.j. sf mar. de 10 h à 17 h 30, dim. de 14 h à 18 h 30. Entrée : 12, 40 F. Jusqu'au 31 août.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE. Le Trésor de Rethel. Musée des Antiquités nationales, château de Saint-Germain (34-51-53-65). T.l.j. sf mar. de 9 h 45 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 15. Entrée : 15 F (8 F dim.). Jusqu'au 28 novembre.

THEATRE

▷ : Ne sont pas jouées le mercredi.
◇ : Hors

Les autres salles

BERRY (43-57-51-55). ◇ Poèmes : 18 h 30. Rel. dim., lun., jeu. (except.). ◇ Trop, c'est trop : 20 h 30. Rel. dim., jeu. (except.).

BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24). Si jamais je te pince : 21 h, sam. 18 h, dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun.

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45). Et vote... la galère !... : 21 h, dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun.

COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11). Voltaire' Folies : 21 h, sam. 19 h 30 et 21 h 30. Rel. dim.

COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22). Les Délices du baiser : 20 h 30. Rel. dim.

COMÉDIE-FRANCAISE (40-15-00-15). Salle Richelieu. ◇ Les Femmes savantes : 20 h 30. ▷ La Marseillaise : jeu. 14 h. Le Jeu de l'amour et du hasard suivi par le Legs : jeu. (dernière) 14 h. Le Legs précédé de le Jeu de l'amour et du hasard : jeu. (dernière) 14 h.

CRYPTE SAINTE-AGNÈS (EGLISE SAINT-EUSTACHE) (47-00-19-31). ▷ Bérénice : ven., sam., mar. 20 h 30, dim. 17 h. Rel. dim. soir., lun.

EDGAR (43-20-85-11). Les Babas-Cadres : 20 h 15. Rel. dim. Nous on fait où on nous dit de faire : 22 h. Rel. dim.

FONTAINE (48-74-74-40). Concours de circonstances : 21 h, sam. 18 h. Rel. dim., lun.

HUCHETTE (43-26-38-99). ▷ La Cantatrice chauve : lun., mar. 19 h 30. La Leçon : lun., mar. 20 h 30. Simone Weil 1909-1943 : lun., mar. 21 h 30.

LA BRUYÈRE (48-74-76-99). ◇ Ce que voit Fox (Fall) : 21 h (Jeu., ven., sam. dernière).

LE PROLOGUE (45-75-33-15). Si on faisait le noir juste une minute ? : 21 h, sam. 18 h 30 et 21 h. Rel. dim., lun., mar.

LUCERNAIRE FORUM (45-44-57-34). Théâtre noir. Nous, Théo et Vincent van Gogh : 21 h 15. Rel. dim. Théâtre rouge. Le Carrefour des trois brouillards : 18 h 30. Rel. dim. Contes érotiques arabes du XIVe siècle : 20 h. Rel. dim. La Ronde : 21 h 30. Rel. dim. ▷ Le Petit Prince : 20 h. Rel. dim., mer. (exceptionnellement).

MATHURINS (42-65-90-00). Les Mystères du confessionnal : 21 h, sam. 18 h. Rel. dim.

MATHURINS (PETITS) (42-65-90-00). ◇ Frisette : 18 h 30 (Jeu., ven., lun., mar. dernière), sam. 15 h. Rel. dim.

MICHEL (42-65-35-02). Pyjama pour six : 21 h 15, sam. 18 h 30 et 21 h 30. Rel. dim., lun.

MICHODIÈRE (47-42-95-23). Ma cousine de Varsovie : 20 h 45, sam. 17 h 30. Rel. dim., lun.

MONTPARNASSE (43-22-77-74). Le Secret : 21 h, sam. 18 h et 21 h 15. Rel. dim., lun.

MONTPARNASSE (PETIT) (43-22-77-74). Le Journal d'un curé de campagne : 21 h, dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun.

MUSÉUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE (45-35-75-23). Buffon côté jardin : 16 h et 18 h, ven., sam., dim., lun. 16 h, jeu. 14 h et 15 h. Rel. mar.

NOUVEAUTÉS (47-70-52-76). Le Grand Standing : 20 h 30, sam. 18 h 30 et 21 h 30. Rel. dim., lun.

ŒUVRE (48-74-42-52). Exercices de style : 20 h 45, sam. 17 h 30. Rel. dim., lun.

PALAIS ROYAL (42-97-59-81). Avanti : 20 h 30, dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.

POCHE-MONTPARNASSE (45-48-92-97). Salle I. Pour l'amour de Marie Salat : 21 h. Rel. dim.

POTINIÈRE (42-61-44-16). Fric-Frac : 20 h 30, dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.

ROSEAU-THÉATRE (42-71-30-20). ◇ Dieu qu'il est Tardieu : 18 h 30 (Jeu., ven., sam. dernière). ◇ L'Echange : 20 h 30 (Jeu., ven., sam. dernière).

SAINT-GEORGES (48-78-63-47). Drôle de couple : 20 h 45, dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.

SQUARE CARPEAUX (42-62-21-21). ▷ Folies au jardin en 1890 : jeu., ven., sam., dim. (dernière) 20 h 30.

THÉATRE DE LA MAIN D'OR (48-05-67-89). ▷ L'Ecume des jours : ven., sam., lun., mar. 21 h.

THÉATRE DE VERDURE DU JARDIN SHAKESPEARE (42-40-05-32). ▷ L'Ile des esclaves : sam., dim. 15 h.

TOURTOUR (48-87-82-48). Journal d'un loup-garou : 19 h. Rel. dim., lun. La Voix humaine : 20 h 30. Rel. dim., lun. La Femme rompue : 22 h. Rel. dim., lun.

TRISTAN-BERNARD (45-22-08-40). Guitry, pièces en un acte : 20 h 30. Rel. dim.

VARIÉTÉS (42-33-09-92). Le Saut du lit : 20 h 30, dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.

Région parisienne

MONTREUIL (SALLE BERTHELOT) (48-58-65-33). ◇ Le Canapé bleu Banc d'essai : 20 h 30. ▷ Ses vacances à elle Banc d'essai : ven., sam. 20 h 30, dim. 16 h.

Cafés-théâtres

AU BEC FIN (42-96-29-35). Devos existe, je l'ai rencontré : 20 h 30, sam. 19 h. Rel. dim. L'Instant Prévert : 22 h 15. Rel. lun. Le Transamour : 23 h 30. Rel. mar. ▷ Banc d'essai des jeunes : dim. 23 h 30.

AU FOYER DES ARTISTES (43-48-73-69). ▷ Youpi, tralala, boumboum : sam. 21 h.

AU PIED DE LA BUTTE (46-06-02-86). ◇ Moi : 19 h.

BLANCS-MANTEAUX (48-87-15-84). Salle I. ◇ Areu = MC 2 : 20 h 15. Rel. dim., lun. (except.). ◇ Les Observateurs : 21 h 30. Rel. dim., lun. (except.). ◇ Laurent Violet : 22 h 30. Rel. dim., lun. (except.). Salle II. ◇ Les Sacrés Monstres : 20 h 15. Rel. dim., lun. (except.). ◇ Bernadette, calme-toi ! : 21 h 30. Rel. dim., lun. (except.).

CAFÉ D'EDGAR (43-20-85-11). Tiens, voilà deux boudins : 20 h 15. Rel. dim. Mangeuses d'hommes : 21 h 30. Rel. dim. Jeanine Truchot a disparu : 22 h 30. Rel. dim.

CAFÉ DE LA GARE (42-78-52-51). Nouveau Spectacle de Smaïn : 20 h 15. Rel. dim., lun. Le Knack et comment l'avoir : 22 h 15. Rel. lun.

CAVE DU CLOITRE (42-39-42-42). Famo Sapiens : 22 h 45. Rel. dim., lun.

EDGAR III (43-20-85-11). My name is Lolita : 20 h 15. Rel. dim. Le Chromosome chatouilleux : 21 h 30. Rel. dim.

LE GRENIER (43-80-68-01). Elsy : son univers impitoyable : 22 h.

MON PETIT CAFÉ-THÉATRE (45-22-78-70). Folies douces : 21 h 30.

PETIT CASINO (42-78-36-50). Les oies sont vaches : 21 h. Rel. lun. Nous, on sème : 22 h 30. Rel. lun.

POINT-VIRGULE (42-78-67-03). ▷ Nos désirs font désordre : 21 h 30, sam. 24 h. Rel. lun., mer. (except.). Conférence musicale pour piano : 18 h 30. Rel. lun., mer. (except.). Jamais vulgaire : lun., mar. 20 h, dim. 20 h. Vous avez dit Bigard : jeu., ven., lun., mar. 22 h 45, sam., dim., lun 20 h. Rel. mer. (except.).

TAC STUDIO (43-73-74-47). ◇ Consultations, suivi du Piège de la méduse : 21 h (Jeu., ven., sam.), dim. (dernière) 16 h.

Music-hall

L'ARLEQUIN (45-89-43-22). Les frères Amara. 20 h 30, mer., jeu., ven. (dernière).

CAVEAU DES OUBLIETTES (43-54-94-97). Cabaret de la chanson française.

JARDIN DES TUILERIES. Aimable, 21 h, mer. Dans le cadre de la fête foraine. Grand bal du 14 juillet.

PLACE DU HAVRE (Gare Saint-Lazare) Bruno Lorenzoni, 21 h, mer. Grand bal du 14 juillet.

PLACE DE LA BASTILLE. Orchestre Jules Nicoli, 21 h, mer. Grand bal du 14 juillet.

PLACE D'ITALIE. André Verschuren, 21 h, mer. Grand bal du 14 juillet.

PLACE GAMBETTA. Raymond Boisserie, 21 h mer. Grand bal du 14 juillet.

PLACE RAOUL-DAUTRY (Gare Montparnasse). Yvette Horner, 21 h, mer. Grand bal du 14 juillet.

Ballets

CENTRE MANDAPA (45-89-01-60). Troupe du Kalamandalam, 20 h 30, lun. Théâtre dansé Kathakali.

THÉATRE DES ARÈNES DE MONTMARTRE (42-23-90-90). Les Quatre Saisons, 21 h 30, mer., jeu. Chor. Gigi Caciuleanu, mise en scène Dan Mastacan, musique de Vivaldi. Dans le cadre du Festival de la butte Montmartre. Danse et guitare baroque, 21 h 30, ven.
C. Bayle (danse), J. Hinojosa (guit.). Œuvres de Roncalli, Campra, Lully, Bach. Dans le cadre du Festival de la butte Montmartre.

THÉATRE MUSICAL DE PARIS (42-21-00-86). Ballet de Francfort, 20 h 30, mer., jeu. « Artifact », chor. William Forsythe. Dans le cadre du Festival de Paris.

Opéras

OPÉRA DE PARIS. PALAIS GARNIER (47-42-53-71). Faust. 19 h 30, mer., sam. 15 h jeu. (dernière). Opéra en cinq actes de Charles Gounod, livret de J. Barbier et M. Carré. Mise en scène J. Lavelli, dir. musicale A. Lombard, avec A. Cupido, J.-P. Courtis, D. Soviero, B. Schexnayder. (14 juillet, matinée gratuite).
Norma. 19 h 30 (dernière). Opéra en deux actes de V. Bellini, livret de F. Romani. Mise en scène P.-L. Pizzi, dir. musicale, M. Valdès. Avec G. Giacomini, D. Kavrakos, M. Lagrange, M. Dupuy. 3 h 15.

THÉATRE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-20-36-37). La Pie voleuse. 19 h 30, ven. (dernière). Opéra semi-seria en trois actes de Rossini, livret de G. Gherardini. Mise en scène M. Hampe, dir. musicale I. Fischer. Avec C. Gasdia, J. Taillon, R. Gambill, W. Shimell, A. Rinaldi, 3 h 30.

THÉATRE DE VERDURE DU JARDIN SHAKESPEARE. Il Giardino d'amore. 17 h, jeu., sam., dim. (dernière). Opéra baroque de Haendel, par la compagnie Devaux-Daumas. Mise en scène Christian Daumas, dir. musicale Denis Laborde, ensemble instrumental franco-polonais. Avec R. Akiyama (soprano), J.-C. Keck (ténor), L. Naouri (baryton).

Rock

BAISER SALÉ (42-33-37-71). Ultramarine. Jusqu'au 24 juillet. 23 h, mar.

EXCALIBUR (48-04-74-92). Adele Foster, 23 h 30, ven. American Soul Jazz Rock.
Le Cri de la mouche, 23 h 30, sam. France.

GIBUS (47-00-78-88). Cairo, 23 h, mer., jeu.

PALACE (42-46-10-87). Soirée French Kiss, 23 h, mer. Concert de Label public.

REX CLUB (42-36-83-98). Juke-box. Jungle.

SHOW-CLUB (42-33-84-30). Discothèque rock et jazz. 21 h 30, mer., jeu.
Tony Marlow. 21 h 30, ven., sam. Rock'n'roll.

Jazz

ALPHA DU LION (42-39-22-38). Narcisse Alvarez, 23 h, mer., jeu., ven., sam. (dernière). G. Torma (piano). Chansons populaires d'Espagne et du Brésil.
. Haydée Alba. Jusqu'au 23 juillet, 23 h. mar. Chansons argentines.

ARIACO (45-35-43-10). Virginia Monteiro. Jusqu'au 31 août. 22 h, mer., jeu., ven., sam., dim., mar. Et son orchestre.

BAISER SALÉ (42-33-37-71). Sally Station. 23 h, mer., jeu., ven., sam., dim. (dernière). Soul. Alan Jack et les Nordettes, 23 h, lun.

CAVEAU DE LA HUCHETTE (43-26-65-05). Caldonia 21 h 30, mer., jeu.
. Joël Lacroix Jazz Orchestra, 21 h 30 ven., sam., dim., lun., mar.

CHAPELLE DES LOMBARDS (43-57-24-24). Maafia, 22 h 30, mer., jeu., ven., sam., mar., Martinique.

GIBUS (47-00-78-88). Kids, 23 h., ven., sam.

HIPPOCAMPUS (45-48-10-03). Sky Way, 21 h, sam. Trio Jazz New Orleans. François Popineau, Laurence Allison, 21 h, ven. Duo jazz bossa-nova.

LE KISS (48-87-89-64). Pela et ses musiciens, 23 h., mer., jeu., ven., sam., Zaïre. Nouveaux Destins, 21 h, ven. Soul. Armand, et Zembla, 21 h, dim., mar. Zaïre.

MAGNETIC TERRACE (42-36-26-44). Maurice Vander, Pierre Michelot, Francis Lassus, 22 h, mer., jeu., ven., sam. 0 h mer., jeu., ven., sam. Piano batt., basse. Avec Eric Lelann (trp) (jeu., ven.). Spanky Wilson (voix) (sam.).

LE MONTANA (45-48-93-08). Trio René Urtreger, 22 h 30, mer., jeu., ven., sam. Avec Jean-Louis Longnon (trp). Au club. Trio Julie Cacciopo, 22 h 30, mer., jeu., ven., sam. Au bar. Duo Ludovic de Preissac, 22 h 30, dim., Piano. Quartet François Biensan, jusqu'au 23 juillet, 22 h 30 lun., mar., trompette, Au bar.

MONTGOLFIER (40-60-30-30). Olivier Franc, 22 h, mer., jeu., ven., sam. (dernière). Sax. Arnaud Marcais Quartet, 22 h, dim. François Guin, jusq'au 22 juillet, 22 h, lun., mar., trombone.

NEW MORNING (45-23-51-41). Tacuma Jamaaladeen, James Blood Ulmer, 21 h 30, ven. Calvin Weston, Fostina Dixon. Cheb Mounen, 21 h 30, sam., Raï. Horace Silver Sextet, 21 h 30, lun. Curtis Mayfield, jusqu'au 20 juillet, 21 h, mar. Rhythm'n blues.

PETIT JOURNAL SAINT-MICHEL (43-26-28-59). Jazz at Five, 21 h, ven. Jean-Pierre Gelineau, 21 h 30, sam. Et son Middle Jazz Quartet. Denis Morin Sky Way Jazz Band, 21 h 30, lun. Claude Bolling Trio, 21 h 30, mar.

PETIT OPPORTUN (42-36-01-36). D. de Graaf, S. Lazarevitch, P. Aerts, 23 h, mer., jeu., ven., sam., dim., lun., mar. Sax., guit., ctb, D. Pallemaert (batt.).

LA PINTE (43-26-26-15). Jon Bitsh, 22 h 30, mer. Robert Lamezec Quartet, 22 h 30, ven., sam. Ifriquiya, 22 h 30, lun., mar.

SUNSET (40-26-46-60). Niels Lan Doky Trio, 23 h, mer., jeu., ven., sam., piano Jean-François Jenny Clarke (ctb), Tony Rabeson (batt.). Laurent Devaux, Noël Akchote Quartet, 23 h, dim., lun., mar.

TROTTOIRS DE BUENOS-AIRES (42-33-58-37). Raul Barboza. , jusqu'à fin août, 20 h 15, mer., jeu., ven., sam., mar., Apéritif concert, entrée libre. Raul Barboza, jusqu'à fin août, 22 h 30, mer., jeu., ven., sam., mar., C. Perez (guit.), L. Almada (harpe), F. Vildosola (guit., voix). Bal tango, tls dim., 17 h, dim.

UTOPIA JAZZ CLUB (43-22-79-66). Mauro Serri, J.-J. Milteau, Luc Bertin, 22 h, mer. Stylix, 22 h, jeu., David Moody. 22 h, ven. Patrick Verbeke, 22 h, sam. Jean-Jacques Milteau, Mauro Serri, 22 h, mar. Riquet Sere, Jacques Mercier, Luc Bertin, 1 h, ven. Alain Giroux, Jean-Louis Mahjun, 1 h, sam.

LE VILLAGE (43-26-80-19). Scott Taylor Quartet, 22 h, jeu., ven.

Les concerts

AUDITORIUM DES HALLES. Quatuor Via Nova, 19 h, mar. Œuvres de Wolf, Schumann, Beethoven. Dans le cadre du Festival estival de Paris.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU (42-77-11-12). Musiques électroacoustiques, 18 h 30, sam., lun. Œuvres de T. Mayuzumi, T. Takemitsu (sam.). Œuvres de L. Berio, B. Maderna, H. Pousseur, J. Cage (lun.). Dans le cadre de Musique années 50, Studio 5, 5e étage. Entrée libre.

CHAMP DE MARS, Harmonie et fanfare des gardiens de la paix, 16 h, mer.

CHAPELLE SAINT-LOUIS DE LA SALPÊTRIÈRE, Immo Schneider, 16 h 30, dim. Orgue. Œuvres de Bach. Entrée libre.

ÉGLISE AMÉRICAINE DE PARIS, Mélissa Colgin, Kyoto Kotepanos, 18 h, dim. Flûte, piano. Œuvres de Telemann, Burton, Prokofiev, Hanson. Entrée libre.

ÉGLISE DES BILLETTES, (42-72-38-79), Ensemble de cuivres polyphanie, 17 h, jeu., 21 h, ven., sam. Dir. François Merlin, J.-F. Devillier (orgue). Œuvres de Moussorgski, Mouret, Gabrieli, Dowland. Gabriel Fumet, Ichiro Nodaira, 17 h, dim., 21 h, mar. Flûte, piano. Œuvres de Debussy, Fauré, Poulenc, Roussel. Bruno Matthieu, 10 h, dim. Orgue. Œuvres de Bach. Entrée libre.

ÉGLISE SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS, André Isoir, 20 h 30, lun. Albeniz, Beethoven, Chopin, Ravel. Entrée libre.

MUSÉE DE CLUNY (47-24-26-34). Camerata de Paris. Jusqu'au 14 août. 17 h, ven., sam., dim. N. Maison (soprano), E. Polonska (harpe), I. Quellier (vielle), J. McLean (flûte), A. Quellier et J.-L. Pinna (danse). Chor. G. Canova, D.-C.Coolonna, réalisation mus. E. Polonska. Musique et danse Moyen Age, Renaissance, Baroque. Salle des thermes. Dans le cadre du Festival de l'art vivant.

MUSÉE D'ORSAY (40-49-48-14). Annick Chartreux, Benoît Duteurtre. Tous les dim. 16 h. Piano, E. Conquer (violon), E. Watelle (cello). Entrée libre.

NOTRE-DAME DE PARIS, Wolfgang Capek, 17 h 45, dim. Orgue. Œuvres de Bach, Liszt, Heiller, Gigout, Nibelle. Entrée libre.

SAINTE-CHAPELLE (46-61-55-41). Ars Antiqua de Paris, jusqu'au 22 septembre. 19 h 15, mer., jeu., lun., 21 h 15, mer., jeu., lun. Joseph Sage (contre ténor), Michel Sanvoisin (flûte, cromorne, bombarde). Raymond Cousté (luth, psaltérion).

SALLE PLEYEL (45-63-88-73). Les Arts florissants, 20 h 30, ven. Dir. William Christie, N. Argenta, J. Feldman (sopranos), D. Visse (haute-contre), J.-F. Gardeil (baryton). Œuvres de Charpentier, Purcell. Dans le cadre du Festival estival de Paris.

SQUARE VIOLET Pavillon chromatique. Orgue. Œuvres de Nivers, Dandrieu. Dans le cadre du Festival estival de Paris.

ÉGLISE SAINT-JULIEN-LE-PAUVRE, (42-23-55-28), Orchestre Ad Artem de Paris, 18 h 30, mer., jeu., ven., sam., 21 h, mer., jeu., ven., sam. Dir. Dominique Fanal. Œuvres de Vivaldi, Bach, Mozart. Orchestre Sainte-Cécile de Pise, jusqu'au 24 juillet, 21 h, lun., mar. Dir. R. Pierazzini. Œuvres de Vivaldi, Bach, Telemann. Trio mandolines et clavecin, 18 h 30, lun., mar., 21 h, dim. C. Schneider, D. Meyer (mandolines), S. Pecot-Douatte (clavecin). Œuvres de Beethoven, Corelli, Canciello, Vivaldi.

ÉGLISE SAINT-LOUIS-DES-INVALIDES, (43-96-48-48), Trompettes de Versailles, 21 h, mer., 17 h, jeu. Œuvres de Bach, Haendel, Vivaldi.

ÉGLISE SAINT-LOUIS-EN-L'ILE, Philharmonie de chambre, 21 h, mer. Dir. Roland Douatte. Œuvres de Mozart, Pachelbel, Albinoni, Vivaldi. Philharmonie de chambre, 17 h, jeu., dim., 21 h, jeu., ven., sam., lun., mar. Dir. Roland Douatte, Stefan Rodesco (violon). « Les Quatres Saisons » de Vivaldi.

ÉGLISE SAINT-MÉDARD, (45-69-06-64), Gabriel Fumet, Jean Galard, 17 h, jeu., 21 h, mer. Flûte, orgue. Œuvres de Vivaldi.

ÉGLISE SAINT-MERRI, Diane K. Huling, Michael Appleman, 16 h, dim. Piano, violon. Œuvres de Debussy, Beethoven. Entrée libre. Miklós Schon, 21 h, sam. Récital de piano. Œuvres de

CINEMA

La Cinémathèque

PALAIS DE CHAILLOT (47-04-24-24)

MERCREDI

Le Vent (1928), de Victor Sjoström, 16 h ; Sally in our Alley (1931, v.o.), de Maurice Elvey, 19 h ; Jeunes Filles japonaises au port (1933, v.o.), d'Hiroshi Shimizu, 21 h.

JEUDI

Cœur d'or, poings d'acier (1928), de Howard Hawks, 16 h ; Wedding Rehersal (1932, v.o.), d'Alexander Korda, 19 h.

VENDREDI

La Chair et le Diable (1926-1927), de Clarence Brown, 16 h ; Goodnight Vienna (1932, v.o.), d'Herbert Wilcox, 19 h ; Jeune Homme à l'université (1933, v.o.), d'Hiroshi Shimizu, 21 h.

SAMEDI

Astonished (1987, v.o.), de Jeff Kahn, 15 h ; les Enfants de Salem (1987, v.o.s.t.f.), de Larry Cohen, 17 h ; The Wall Shootin'Match (1980-1981, v.o.), de Eagle Pennell, 19 h ; Un héros de Tokyo (1935, v.o.), d'Hiroshi Shimizu, 21 h.

DIMANCHE

It's alive (1973, v.o.s.t.f.), de Larry Cohen, 15 h ; Northern Lights (1978, v.o.s.t.f.), de John Hanson et Rob Nilsson, 17 h ; A cukoo in the nest (1933, v.o.), de Tom Walls, 19 h ; l'Athlète vedette (1937, v.o.), d'Hiroshi Shimizu, 21 h.

LUNDI

Relâche.

MARDI

La Foule (1928), de King Vidor, 16 h ; Chu Chin Chow (1934, v.o.), de Walter Forde, 19 h ; Monsieur Merci (1936, v.o.), d'Hiroshi Shimizu, 21 h.

SALLE GARANCE, CENTRE *GEORGES POMPIDOU* (42-78-37-29)

MERCREDI

Le Cinéma français des années cinquante : la Fille de Hambourg (1958), d'Yves Allégret, 14 h 30 ; Meurtre à Montmartre (1956), de Gilles Grangier, 17 h 30 ; Classe tous risques (1959), de Claude Sautet, 20 h 30.

JEUDI

Le Cinéma français des années cinquante : Charmants Garçons (1957), d'Henri Decoin, 14 h 30 ; Nana (1954), de Christian-Jaque, 17 h 30 ; la Loi (1959), de Jules Dassin, 20 h 30.

VENDREDI

Le Cinéma français des années cinquante : Nez de cuir (1951), d'Yves Allégret, 14 h 30 ; Méfiez-vous des blondes (1950), d'André Hunebelle, 17 h 30 ; Meurtres (1950), de Richard Pottier, 20 h 30.

SAMEDI

Le Cinéma français des années cinquante : A bout de souffle (1959), de Jean-Luc Godard, 14 h 30 ; Archimède le clochard (1958), de Gilles Grangier, 17 h 30 ; Avant le déluge (1953), d'André Cayatte, 20 h 30.

DIMANCHE

Le Cinéma français des années cinquante : les Quatre Cents Coups (1969), de François Truffaut, 14 h 30 ; la Bête à l'affût (1959), de Pierre Chenal, 17 h 30 ; le Salaire de la peur (1952), de Henri Georges Clouzot, 20 h 30.

LUNDI

Le Cinéma français des années cinquante : M'sieur La Caille (1955), d'André Pergament, 14 h 30 ; A toi de jouer, Callaghan (1954), de Willy Rozier, 17 h 30 ; Et Dieu créa la femme (1956), de Roger Vadim, 20 h 30.

MARDI

Relâche.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS (40-26-34-30)

MERCREDI

De Barbès à Montmartre : Enfants de Barbès et de Montmartre : la Goutte d'or (1971) de Jean-Pierre Olivier de Sardan, Enfants des courants d'air (1959) de E. Luntz, les Bottes de sept lieues (1971) de F. Martin, 14 h 30 ; Actualités anciennes : Actualités Gaumont, 16 h 30 ; Ange ou Démon à Montmartre ? : Actualités Gaumont, Actualités Gaumont, la Grace (1979) de Pierre Tchernia, Petite Fuite en froid (1966) de J. Dasque, Fric-Frac (1939) de M. Lehmann et Claude Autant-Lara, 18 h 30 ; le Mal de vivre : Bande annonce : le Grain de sable (1982) de Pomme Meffre, Paris vu par... vingt ans après (1984) de Philippe Venault, Frédéric Mitterand, Vincent Nordon, Philippe Garrel, Bernard Dubois, Chantal Ackerman, la Vie à l'envers (1964) d'Alain Jessua, 20 h 30.

JEUDI

Relâche.

VENDREDI

De Barbès à Montmartre : Dimanche à Montmartre : les Mauvaises Fréquentations (1966) de Jean Eustache, Que fait-on ce dimanche ? (1978) de Lotfi Essid, 14 h 30 ; Une journée ordinaire à la goutte d'or : Bande annonce : les ambassadeurs (1975) de Naceur Ktari, Visages de la goutte d'or (1984) de Gérard Lopez, Etoile aux dents (1971) de Derri Berkani, 16 h 30 ; 18e après-guerre : Lettre de Paris (1946) de Roger Leenhardt, les Portes de la nuit (1942) de Marcel Carné, 18 h 30 ; Amours et Galanteries à Montmartre : C'était un rendez-vous (1976) de Claude Lelouch, la Nuit des cabarets (1951) de R. Alexandre, les Amants de minuit (1952) de R. Richèbe, 20 h 30.

SAMEDI

De Barbès à Montmartre : Actualités anciennes : Actualités Gaumont, 12 h 30 ; Bichat : le 18e arrondissement vu à travers les actualités, Actualités Gaumont, Un grand patron (1951) d'Yves Ciampi, 14 h 30 ; Enfants de Barbès et de Montmartre : la Goutte d'or (1971) de Jean-Pierre Olivier de Sardan, Enfants des courants d'air (1959) de E. Luntz, les Bottes de sept lieues (1971) de F. Martin, 16 h 30 ; le Mal de vivre : Bande annonce : le Grain de sable (1982) de Pomme Meffre, Paris vu par... vingt ans après (1984) de Philippe Venault, Frédéric Mitterand, Vincent Nordon, Philippe Garrel, Bernard Dubois, Chantal Ackerman, la Vie à l'envers (1964) d'Alain Jessua, 18 h 30 ; Milieu Montmartrois : Bande annonce : Bob le flambeur (1956) de Jean-Pierre Melville, Touchez pas au grisbi (1954) de Jacques Becker, 20 h 30.

DIMANCHE

De Barbès à Montmartre : Une journée ordinaire à la goutte d'or : Bande annonce : les ambassadeurs (1975) de Naceur Ktari, Visages de la goutte d'or (1984) de Gérard Lopez, Etoile aux dents (1971) de Derri Berkani, 14 h 30 ; Un Montmartrois au-delà de tout soupçon : Montmartre en couleur (1946) de Jean-Claude Bernard, Sheila chante Petite fille de Français moyen (1968) de E. Matalon, l'Impossible Monsieur Pipelet (1955) d'André Hunebelle, 16 h 30 ; Quartier chaud : Tatouages (1986) de Stéphane Frances, Hervé François, Laurent Guillaumat, Ma Dernière Nuit à la Goutte d'Or (1984) de Daniel Duval, Habibi (1983) de F. Preuant, 18 h 30 ; Errance : Bande annonce : la Vie à l'envers (1964) d'Alain Jessua, le Grain de sable (1982) de Pomme Meffre, 20 h 30.

LUNDI

Relâche.

MARDI

Paris-Provinces aller-retour : Aller-retour Paris-campagne : Actualités Gaumont, Publicités R.F.P. (1981-1985), Goupi Mains Rouges (1943) de Jacques Becker, 14 h 30 ; Un naïf à Paris : les Peintres de l'éternel dimanche (1960) de Jacques Espagne et Pierre Mathieu, Lo Pais (1973) de Gérard Guérin, 16 h 30 ; A nous deux Paris : A nous deux Paris ! (1959) de Pierre Kast, les Demoiselles de Rochefort (1967) de Jacques Demy, 18 h 30 ; Week-end à Deauville, le Voyage à Deauville (1983) de Jaques Duron, Un homme et une femme (1966) de Claude Lelouch, 20 h 30.

Les exclusivités

UNE NUIT A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (Fr.) : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94).

UNE VIE SUSPENDUE (Fr.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

LA VIE EST BELLE (Bel.-zaïrois) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40).

LA VIE EST UN LONG FLEUVE TRANQUILLE (Fr.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

VILLE ÉTRANGÈRE (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

WALL STREET (A., v.o.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

LIAISON FATALE (*) (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46).

LONGUE VIE A LA SIGNORA (It., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

MANIAC COP (*) (A., v.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).

MATADOR (*) (Esp., v.o.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

MÈRE TERESA (Brit., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Le Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; v.f. : Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00).

LA MÉRIDIENNE (Suis.) : UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).

MILAGRO (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; La Bastille, 11e (43-54-07-76) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Miramar, 14e (43-20-89-52).

MON PÈRE C'EST MOI (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44).

MR LUCKY (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

NEUF SEMAINES ET DEMIE (*) (A., v.o.) : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; v.f. : UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59).

NUIT DE FOLIE (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Trois Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; Images, 18e (45-22-47-94).

L'OEUVRE AU NOIR (Fr.-Bel.) : UGC Odéon, 6e (42-25-10-30).

PANICS (*) (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; v.f. : Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

POLICE ACADEMY 5 (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

POWAQQATSI (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

LES PRÉDATEURS DE LA NUIT (*) (Fr.) : Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06).

PUBLIVORE (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LES PYRAMIDES BLEUES (Fr.-Mex.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

LE QUATRIÈME PROTOCOLE (Brit., v.o.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; v.f. : Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

SAMMY ET ROSIE S'ENVOIENT EN L'AIR (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

SEPTEMBER (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).

LA SORCIÈRE (It.-Fr., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; Trois Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Fanvette, 13e (43-31-56-86) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

THE GATE (Can., v.o.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Maxevilles, 9e (47-70-72-86) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44).

THE KITCHEN TOTO (A., v.o.) : Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

TWIST AND SHOUT (Dan., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

TYPHOON CLUB (Jap., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

UN ENFANT DE CALABRE (It.-Fr., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

UN MOIS A LA CAMPAGNE (Brit., v.o.) : UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).

Les séances spéciales

AFTER HOURS (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) mer. 22 h 20, jeu. 19 h 10, dim. 20 h 40, lun. 15 h 30.

ALLEMAGNE ANNÉE ZÉRO (Fr.-It., v.o.) : La Bastille, 11e (43-54-07-76) mer., ven., sam., lun., séances à 13 h 50, 15 h 30, 17 h 10, 18 h 50, 20 h 30, 22 h 20 film 10 mn après + sam. 0 h.

AMADEUS (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) mer. 19 h 30, dim. 17 h, lun. 14 h.

AMARCORD (It., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer., lun., mar. 18 h 45.

LES FILMS NOUVEAUX

L'ATTAQUE DES MORTS-VIVANTS. (*) Film italien de Claude Milliken, v.o. : George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Maxevilles, 9e (47-70-72-86) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LA LÉGENDE DU LAGON. Film Nouvelle Zélande d'Yvonne Mackay, v.f. : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

L'AMI AMÉRICAIN (*) (All., v.o.) : Républic Cinémas, 11e (48-05-51-33) mer., sam. 22 h.

LES AVENTURES DE CHATRAN (Jap., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer., sam., mar. 13 h 45, dim. 15 h 30.

BIRDY (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) t.l.j. séances à 13 h 55 film 5 mn après.

BLADE RUNNER (*) (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) mer., ven. 22 h 15, dim. 22 h 20, mar. 17 h 15.

BRAZIL (Brit., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) t.l.j. séances à 20 h 10 film 5 mn après.

CHAMBRE AVEC VUE... (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) t.l.j. à 16 h 20.

LA CHATTE SUR UN TOIT BRULANT (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer., ven. 21 h.

LE CIEL PEUT ATTENDRE (A., v.o.) : Reflet Logos I, 5e (43-54-42-34) t.l.j. à 12 h.

DARK CRYSTAL (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) mer., dim. 16 h, jeu. 20 h 45, sam. 21 h, mar. 13 h 45.

LE DERNIER NABAB (A., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) mer., ven., sam., mar. 20 h, jeu., lun. 17 h 45.

E.T. L'EXTRATERRESTRE (A., v.f.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) mer. 15 h 45, jeu. 14 h, sam. 15 h, dim. 13 h 30.

L'ENFANCE D'YVAN (Sov., v.o.) : Républic Cinémas, 11e (48-05-51-33) mer. 15 h 40.

ENVOL (A., v.f.) : La Géode, 19e (46-42-13-13) mer., jeu., ven., sam., dim., mar., de 10 h à 18 h.

FANTASIA (A.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) mer. 14 h, dim. 14 h 10, lun. 13 h 30.

LES FOURMIS TISSERANDES (Fr., v.f.) : La Géode, 19e (46-42-13-13) mer., jeu., ven., sam., dim., mar., avec ; La Géode, 19e (46-42-13-13) mer., jeu., ven., sam., dim., mar., de 19 h à 21 h.

L'HOMME QUI RÉTRÉCIT (A., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77) t.l.j. à 12 h.

L'INHUMAINE (Fr.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) mer., ven. 17 h 40, sam. 12 h 30.

JONATHAN LIVINGSTON LE GOÉLAND (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) mer., sam., dim. 13 h 50.

LA LOI DU DÉSIR (*) (Esp., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77) t.l.j. à 12 h.

LOULOU (All., v.o.) : Républic Cinémas, 11e (48-05-51-33) mer., ven., mar. 20 h.

M LE MAUDIT (All., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) mer. 22 h, sam. 19 h 40.

MA VIE DE CHIEN (Su., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) mer. 16 h, jeu. 12 h, dim. 18 h 10.

MAURICE (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) t.l.j. à 18 h 30.

MEURTRE DANS UN JARDIN ANGLAIS (Brit., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) mer., dim. 20 h.

LE MONDE SELON GARP (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) mer. 20 h, ven. 17 h 10, mar. 21 h 45.

MORT A VENISE (It., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) t.l.j. séances à 11 h 40 film 5 mn après. ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer., sam. 21 h.

MY BEAUTIFUL LAUNDRETTE (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) t.l.j. à 20 h 50.

LE NOM DE LA ROSE (Fr.-It.-All., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) mer. 0 h 15, ven., sam. 22 h 10, dim. 16 h.

LES NUITS DE LA PLEINE LUNE (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 18 h 45, dim. 21 h.

L'OEUF MAGIQUE (A., v.f.) : La Géode, 19e (46-42-13-13) mer., jeu., ven., sam., dim., mar., avec.

ORANGE MÉCANIQUE (**) (Brit., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) t.l.j. séances à 16 h 05 film 5 mn après.

PEAU D'ANE (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) mer. 15 h 40, ven. 14 h.

PINK FLOYD THE WALL (Brit.-A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) mer. 17 h 45, ven. 0 h 15, lun. 18 h 30, mar. 14 h + sam. 0 h 20.

PONDICHÉRY JUSTE AVANT L'OUBLI (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40) mer. 15 h, sam., dim. 16 h.

LE ROI DES SINGES (Chin., v.f.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40) mer. 15 h, dim. 14 h.

LE ROI ET L'OISEAU (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) mer., lun. 14 h.

LE ROULEAU COMPRESSEUR ET LE VIOLON (Sov., v.o.) : Républic Cinémas, 11e (48-05-51-33) mer. 15 h 40.

STRANGER THAN PARADISE (A.-All., v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65) t.l.j. à 22 h 10.

THE ROCKY HORROR PICTURE SHOW (*) (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) t.l.j. séances à 22 h 35 + ven., sam., séances à 0 h 20 film 5 mn après.

UNE NUIT A CASABLANCA (A., v.o.) : Républic Cinémas, 11e (48-05-51-33) mer. 18 h 20, sam. 20 h 10.

URGENCES (Fr.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) mer., jeu. 22 h 30, ven. 16 h, sam. 0 h 30, lun. 12 h, mar. 18 h.

VÉRITÉS ET MENSONGES (Fr.-iranien, v.o.) : Reflet Médicis Logos, 5e (43-54-42-34) mer., ven., sam., dim., mar. à 12 h.

VOL AU-DESSUS D'UN NID DE COUCOU (A., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) mer., ven., dim. 13 h 40, sam. 17 h 45, mar. 22 h 10.

YEELEN (malien, v.o.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) mer. 21 h 45, jeu. 18 h, 21 h 45, ven. 21 h 45, sam. 16 h, 18 h, 22 h.

Radio-télévi

Mercredi 13 juill

Jeudi 14 juille

Audience TV du 12 juillet 1988



Radio-télévision

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément du samedi daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » □ Film à éviter ■ On peut voir ■■ Ne pas manquer ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Mercredi 13 juillet

TF 1

20.40 Théâtre : Hôtel du libre échange. Comédie en trois actes de Georges Feydeau, avec Jean Poiret, Marthe Mercadier, Danielle Volle, Jean-Pierre Darras. **22.15 Série : Texas police. 23.05 Cinéma : Tartuffe.** ■■ Film français de Gérard Depardieu (1984). Avec Gérard Depardieu, François Périer, Paule Annen, Elisabeth Depardieu. **1.20 Journal et la Bourse. 1.40 Magazine : Minuit sport : Pétanque (championnat du monde à Marseille). 2.40 Feuilleton : Les Moineau et les Pinson. 3.05 Documentaire : Le bébé est une personne.** 3. Ces bébés qui nous échappent. **4.05 Magazine : Santé à la une. 5.40 Feuilleton : Les Moineau et les Pinson. 6.05 Documentaire : L'aéronavale.**

A 2

20.35 Jeux sans frontières. Emission présentée par Fabrice et Marie-Ange Nardi. En direct du col des Saisies, en Savoie, sur le thème « La télévision ». Les équipes : Putignano (Italie), Cartagena (Espagne), Mateus Vila Real (Portugal), Pepinster (Belgique), Les Saisies (France). **21.55 Série : La loi, c'est la loi.** Laura. **22.45 Magazine : Dim, dam, dom.** De Daisy de Galard, avec Valérie Steffen. **23.35 Informations : 24 heures sur la 2. 23.55 *Le journal du Tour*** (rediff.).

FR 3

20.30 Téléfilm : Meurtres au collège. De William Wiard, avec Donna Reed, Larry Wilcox, Diane Franklin, Deena Freeman. **22.10 Journal.** ▶ **22.45 Magazine : Auteurs studio.** Théâtre : Qu'ils crèvent, les artistes ! Revue en cinq actes de Tadeusz Kantor. Avec Tadeusz Kantor, Leslaw Janicki, Waclaw Janicki. Les quarante ans d'Avignon : Formes, par Raoul Sangla. **0.55 Musiques, musique.** From the monte regian hills, de Morley Calvert, par les cuivres du Nouvel Orchestre philharmonique.

CANAL PLUS

20.35 Téléfilm : L'inconnu de Florence. De Lacey Sandys, avec Marilu Henner, Daniel Massey, Sky Dumont. *Un voyage en Italie, deux rencontres, le dilemme.* **22.05 Flash d'informations. 22.15 Cinéma : Shanghai surprise.** ■ Film américain de Jim Goddard (1986). Avec Sean Penn, Madonna, Paul Freeman, Richard Griffiths. **23.45 Cinéma : Week-end tragique.** ■ Film canadien de William Fruet (1985). Avec Henry Silva, Nicholas Campbell, Barbara Gordon. **1.20 Cinéma : Le déclic.** ■ Film français de Jean-Louis Richard (1984). Avec Jean-Pierre Kalfon, Florence Guérin, Bernard Kuby.

LA 5

▶ **20.30 Téléfilm : Sur les ailes des aigles.** D'Andrew McLaglen, d'après un roman de Ken Follett. Avec Burt Lancaster, Richard Crenna, Paul Le Mat (1re partie). **22.55 Série : La loi de Los Angeles. 0.00 Journal de minuit. 0.05 Star Trek (suite). 0.55 Mission impossible** (rediff.). **1.45 La grande vallée** (rediff.). **2.35 Le journal de la nuit. 2.40 Arsène Lupin** (rediff.). **3.35 Bob Morane** (rediff.). **4.00 Vive la vie !** (rediff.). **4.30 Top nuggets** (rediff.).

M 6

20.30 Téléfilm : Chasse tragique. De Lee H. Katzin, avec Andy Griffith, Sam Bottoms. **21.50 Série : Cagney et Lacey. 22.40 Série : Destination danger. 23.20 Six minutes d'informations. 23.40 Musique : Boulevard des clips.**

FRANCE-CULTURE

20.30 Tire ta langue. Les mots. **21.30 La communauté des radios publiques de langue française.** Ce samedi 14 novembre 1987, bd Saint-Laurent, Montréal. **21.40 Nuits magnétiques.** Les mécènes. 2. Kaléidoscope du mécénat. **0.05 Du jour au lendemain. 0.50 Musique : Coda.** Les amoureux dans le désordre.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Le dit des lieux du monde. Œuvres de Tomasi, Mazzoni. **21.30 Concert d'ouverture** (en direct de la cathédrale Saint-Pierre) : Offertoire pour soprano, clarinette et orchestre nº 1 en ut majeur op. 46, D 136 et Offertoire pour soprano et orchestre nº 3 en la majeur op. 153 D 676, de Schubert ; Requiem pour solistes, chœur et orchestre de Suppé, par l'Orchestre philharmonique régional de Montpellier Languedoc-Roussillon, dir. Paolo Olmi, le Chœur Orfeo Catala (chef de chœur : Simon Johnson), le Chœur régional du Languedoc-Roussillon (chef de chœur : Catherine Guingal). **0.15 Jazz-club.**

Jeudi 14 juillet

TF1

13.15 Spécial en direct de l'Elysée. Yves Mourousi s'entretient avec le président de la République François Mitterrand. **13.55 Météo. 14.00 Feuilleton : Côte ouest. 14.50 Cinéma : Le père tranquille.** ■ Film français de René Clément et Noël-Noël (1946). Avec Noël-Noël, Marcel Dieudonné. *Dans une petite ville de Charente, sous l'Occupation, un quinquagénaire pantouflard dirige, secrètement, un réseau de résistance locale. L'éloge du Français moyen dans une œuvre de circonstance après la guerre et l'Occupation. On aime l'aspect intimiste et psychologique.* **16.35 Série : Des agents très spéciaux. 17.25 Club Dorothée vacances. 18.10 Série : Chips. 18.55 Météo. 19.00 Feuilleton : Santa-Barbara. 19.30 Jeu : La roue de la fortune. 20.00 Journal. 20.25 Météo et Tapis vert. 20.35 Série : Julien Fontanes, magistrat.** La bête noire. *Une sombre affaire de terrorisme.* **22.05 Cinéma : L'emmerdeur.** ■ Film français d'Edouard Molinaro (1973). Avec Lino Ventura, Jacques Brel, Caroline Cellier. **23.35 Journal et la Bourse. 23.50 Magazine : Minuit sport :** catch américain ; yachting (Coupe du soleil de minuit : monocoques de 12 mètres). **0.50 Feuilleton : Les Moineau et les Pinson. 1.15 Documentaire : Paroles d'enfants.** 1. Première parole. **2.10 Magazine : Reportages.** Mère à quatorze ans. **2.35 Alain Decaux face à l'histoire. 3.35 Magazine : Reportages. 4.00 Dessin animé : Popeye. 4.10 Feuilleton : Les Moineau et les Pinson. 4.30 Magazine : Reportages. 5.25 Dessin animé : Popeye. 5.30 Documentaire : Histoires naturelles.**

A 2

13.40 Feuilleton : Jeunes docteurs. 14.20 Jeu : Bing parade. Émission présentée par Thierry Beccaro, en direct de Dieppe. Avec Linda de Suza, Phil Barney, Les Avions. **15.00 Magazine : Sports été.** Cyclisme : rétrospective et 12e étape du Tour de France (Chamonix-l'Alpe-d'Huez) ; Magazine : A chacun son Tour. **18.15 Série : Sam'suffit. 18.43 Chimps.** Spot de la Prévention routière. **18.45 Jeu : Des chiffres et des lettres.** D'Armand Jammot, présenté par Patrice Laffont. **19.10 Dessins animés : Bugs Bunny show. 19.35 Le journal du Tour. 20.00 Journal. 20.30 Météo. 20.35 Cinéma : Le bagarreur.** ■■ Film américain de Walter *Hill* (1975). Avec Charles Bronson, James Coburn, Jill Ireland, Maggie Blye. **22.15 Spécial caméra cachée.** Emission de Jacques Rouland. **23.15 Informations : 24 heures sur la 2. 23.35 Le journal du Tour** (rediff.) **23.55 Variétés : Alcazar de Paris.** Spectacle animé par Jean-Marie Rivière, en hommage au cabaret, du Berlin des années 20 à nos jours.

FR 3

13.30 Série : *Cap danger*. Katie et la baleine. **14.00 Magazine : 40e à l'ombre de la 3** (suite). Sommaire : Eté chic, été choc ; Look ; Top sixties ; Mamie, Papy ; Carte postale ; De âne à zèbre ; Les livres, les films et les tubes de l'été ; La 3, ça rafraîchit la tête ; Le tombeur ; La gueule du coin ; Déclic et déclac : Jeu de la séduction ; Invités : Sapho et Palma. **17.00 Flash d'informations. 17.03 Série : Les invisibles.** Un prof à éclipses (suite). **17.08 Dessin animé : Boumbo. 17.15 Dessin animé : Inspecteur Gadget. 17.35 Dessin animé : L'oiseau bleu. *18.00 Série : Sur la piste du crime.*** Course contre la mort. **19.00 Le 19-20 de l'information.** De 19.10 à 19.30, le journal de la région. **19.53 Dessin animé : Jouez la case. 20.02 Jeux : La classe.** Présentés par Fabrice. **20.30 Téléfilm : La maison maudite.** De William Wiard, avec Parker Stevenson, Lisa Eilbacher, Joan Bennet, Slim Pickens. **22.10 Journal. 22.35 Magazine : Océaniques.** Une autre vie ou Chronique de quelques Indiens Wayans. Tom Pouce, le fils du sorcier, de Claude Massot. **23.50 Musiques, musique.** Satirical dance, de Chostakovitch, par les cuivres du Nouvel Orchestre philharmonique.

CANAL PLUS

13.30 Série : Soap. 14.00 Téléfilm : Sous les étoiles de New-York. De George Shaefer, avec Lucille Ball, Daphné Zuniga, William Converse Roberts. **15.40 Téléfilm : Il était une fois un certain Gallagher.** De Michael Caulfield, avec Iva Kants, Joanne Samuels, Stuart Campbell. *Un chasseur de scoops découvre en Australie un trafic d'animaux...* **17.10 Bandes annonces cinéma dans les salles. 17.40 Série : Batman. 18.05 Cabou cadin.** Bécébégé ; Virgul. **18.30 Cabou cadin.** Rambo. **18.50 Série : Trip trap. 19.00 Top 50.** Présenté par Marc Toesca. **19.25 Flash d'informations. 19.30 Série : Stalag 13. 19.58 Feuilleton : Objectif nul. 20.05 Starquizz.** Présenté par Alexandra Kazan. Invités : Pierre Cosso, Pierrette Bres, Hugues Aufray. **20.30 Flash d'informations. 20.31 Cinéma : Irena et les ombres.** ■ Film français d'Alain Robak (1986). Avec Farid Chopel, Denise Virieux, Jean-Louis Foulquier. **21.55 Flash d'informations. 22.05 Cinéma : Condorman.** ■ Film américain de Charles Jarrott (1981). Avec Michael Crawford, Oliver Reed, Barbara Carrera. **23.30 Cinéma : Les Borsalini.** □ Film Français de Michel Nerval (1979). Avec Jean Lefebvre, Darry Cowl, Robert Castel. **0.55 Cinéma : Diamond baby.** Film français classé X de Michel Jean et Myke Strong (1986). Avec Alban Ceray, Marylyn Jess, Dom Pat. **2.15 Série : Un flic dans la Mafia.**

LA 5

17.30 Série : Shérif, fais-moi peur. 18.30 Jeu : La porte magique. 18.55 Journal images. 19.03 Série : L'homme qui valait trois milliards. 20.00 Journal. 20.30 Téléfilm : Sur les ailes des aigles. D'Andrew V. McLaglen, d'après Ken Follett, avec Burt Lancaster, Richard Crenna, Paul Le Mat (2 partie). **22.30 Série : La loi de Los Angeles. 23.30 Série : Hitchcock présente.** Echappé dans le désert. **0.00 Journal de minuit. 0.05 Star Trek** (rediff.). **0.55 Mission impossible** (rediff.). **1.45 La grande vallée** (rediff.). **2.35 Journal de la nuit. 2.40 Arsène Lupin** (rediff.). **3.35 Bob Morane** (rediff.). **4.00 Vive la vie !** (rediff.). **4.25 Hitchcock présente** (rediff.). **4.50 Top nuggets.**

M 6

16.15 Jeu : Clip combat. 16.55 Hit, hit, hit, hourra ! 17.05 Série : Daktari. 18.00 Journal. 18.10 Météo. 18.15 Série : Les routes du paradis. Le chant de l'ouest. **19.00 Série : L'incroyable Hulk.** L'homme mystère (2e partie). **19.54 Six minutes d'informations. 20.00 Série : Chacun chez soi.** Un amour de policier. **20.30 Téléfilm : Le mort a disparu.** De James Goldstone, avec John Forsythe, Earl Holliman, Anne Francis. **21.50 Série : Cagney et Lacey. 22.40 Série : Destination danger. 23.30 Six minutes d'informations. 23.40 Musique : Boulevard des clips.**

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné les 23 et 24 janvier 1988 à Berlin) : Manfred, poème symphonique op. 58, de Tchaïkovski ; Métamorphoses pour 23 instruments à cordes et Don Juan, poème symphonique op. 20, de R. Strauss, par l'Orchestre philharmonique de Berlin, dir. Vladimir Ashkenazy. **23.07 Club de la musique contemporaine. 0.30 Minuit passé.**

FRANCE-CULTURE

20.30 Nouvelles de Pologne. Textes de Marek Nowakowski : L'état de guerre, La fouille, Le rat, Les cotisations, Deux mille soixante-douze heures. **21.30 Profils perdus.** Victoria Ocampo. **22.40 Nuits magnétiques.** Les mécènes. 3. La nouvelle donne PME-PMI. **0.05 Du jour au lendemain. 0.50 Musique : Coda.** Les amoureux dans le désordre.

Audience TV du 12 juillet 1988 (BAROMÈTRE LE MONDE/SOFRES-NIELSEN)

Audience instantanée, région parisienne   1 point = 32 000 foyers

HORAIRE	FOYERS AYANT REGARDÉ LA TV (en %)	TF1	A2	FR3	CANAL +	LA 5	M6
19 h 22	35.1	Santa Barbara 14.1	Actual. région. 7.0	Actual. région. 4.3	Top 50 2.2	Homme 3 mil. 5.4	Hulk 2.7
19 h 45	41.1	Roue fortune 16.8	Journ. Tour 8.6	Actual. région. 4.9	Stalag 13 2.2	Homme 3 mil. 8.1	Hulk 1.6
20 h 16	48.1	Journal 18.4	Journal 17.3	La Classe 4.3	Starquizz –	Journal 4.9	Chacun chez soi 3.8
20 h 56	49.2	Les Chiens 17.8	C'était demain 14.6	Pépin du gang. 7.6	Gall. entre les dents 1.6	Tigre contre Ninja 4.9	Justic. sans d'all. 3.2
22 h 8	44.9	Les Chiens 18.9	C'était demain 13.5	Pépin du gang. 4.3	Flash info. – .	Tigre contre Ninja 5.9	Cagney et Lacey 2.7
22 h 44	25.4	Histoires natur. 9.2	Voulou voulou 2.7	Océaniques 0.5	Soldier's story 1.1	Loi de Los Angeles 9.2	Cagney et Lacey 2.7

Echantillon : plus de 200 foyers en Ile-de-France, dont 183 reçoivent la 5 et 147 reçoivent M 6 dans de bonnes conditions.

Informations « services »

Les services ouverts ou fermés le 14 juillet

La plupart des administrations et des entreprises seront fermées le jeudi 14 juillet.

● **La Bourse** sera fermée jeudi 14 et ouverte le vendredi 15 (hors marchés des changes et de l'or). Il en est de même pour les banques, à l'exception de celles dont le jour de repos hebdomadaire est habituellement le samedi, qui ne rouvriront leurs portes que lundi matin.

● **Les guichets des postes** resteront clos le 14 et aucune distribution ne sera assurée. En revanche, le 15 juillet, les postes fonctionneront.

● **Les transports** : jeudi 14, métros, autobus parisiens et chemins de fer pratiqueront les horaires des dimanches et fêtes. Un dispositif spécial de bus facilitera l'accès aux Champs-Elysées à l'occasion de la revue militaire. Vendredi 15, les bus et métros fonctionneront avec l'horaire du samedi, renforcé en ce qui concerne le réseau ferré. Les principales gares parisiennes appliqueront vendredi les horaires du samedi. Deux exceptions : Paris-Est et la ligne B du RER qui conserveront le régime des jours ouvrables.

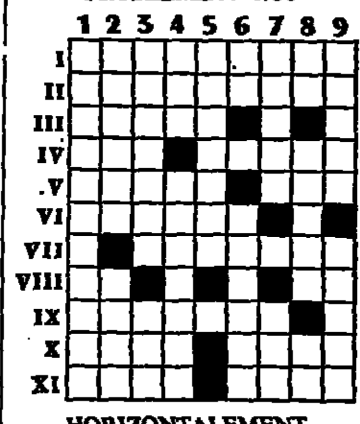
● **Les grands magasins parisiens** seront fermés le 14 mais ouvriront normalement vendredi.

● **Dans les musées nationaux**, la situation est incertaine en raison de négociations en cours entre personnel et direction. En revanche, plusieurs propriétés de l'Institut de France seront ouvertes jeudi : le domaine de Chantilly, le musée et le domaine de Chaalis, le château de Langeais, le manoir de Kerazan (Finistère) et la villa grecque Kérilos à Beaulieu-sur-Mer.

● **Les musées de l'hôtel national des Invalides** accueilleront les visiteurs de 14 heures à 18 heures, avec un accès au tombeau de Napoléon Ier jusqu'à 19 heures. Une projection permanente de magazines d'actualité, de documentaires et de grands films sur les guerres de 1914-1918 et 1939-1945 aura lieu dans la salle de cinéma du musée à partir de 14 heures.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME Nº 4786



HORIZONTALEMENT

I. Qui ont de grosses dents. – II. Un ensemble de grosses tuiles. – III. S'occuper des affaires des autres. – IV. Maurice, par exemple. Nom qu'on donne à une très grosse bombe. – V. Un petit volatile. Ville du Nigeria. – VI. N'aura plus d'utilité quand les poules auront des dents. – VII. Qui a peut-être été victime du coup du « lapin ». – VIII. Peut rendre plus heureux qu'un roi. D'un auxiliaire. – IX. Aller paître. – X. Clos quand ça risque d'être gras. Patrie de Garibaldi. – XI. Est donc dans l'ignorance de ce qu'il va gagner. Caches.

VERTICALEMENT

1. Un homme qui connaît bien les patrons. – 2. Est froide et distante. Traité comme un poisson. – 3. Peut être gagnée à coups de canons. Bien nourri quand il y a beaucoup de pruneaux. – 4. Pas vilaine. Qui ne fait donc pas avancer. – 5. Qui ont besoin d'une correction. – 6. Un peu de tonus. Fait moins plaisir qu'un bouquet. – 7. Est parfois mis dans le bain. Sur une côte bretonne. – 8. Le signe de l'addition. Ce que peut devenir la coqueluche. Adverbe. – 9. Déposée en couches. Tête couronnée.

Solution du problème nº 4785

Horizontalement

I. Vêtements. – II. Abêtis. Oô. – III. Irène. Pan. – IV. Si. Atlas. – V. Sel. Tente. – VI. Etêtées. – VII. Lésés. Ere. – VIII. Ti. Trou. – IX. En. Goa. Ut. – X. Rein. Tête. – XI. Sélénites.

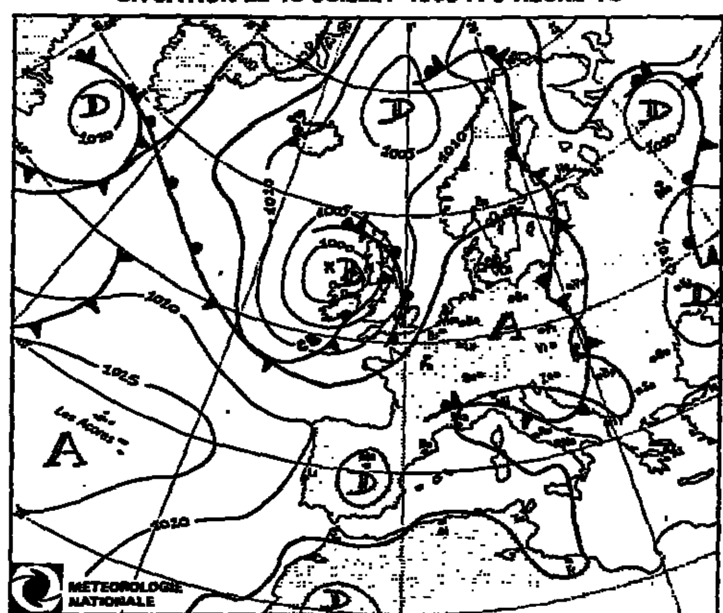
Verticalement

1. Vaisseliers. – 2. Ebriété. Née. – 3. Tee. Lest. Il. – 4. Etna. Teigne. – 5. Miettes. – 6. Es. Lee. Tati. – 7. Paîser. Et. – 8. Toast. Route. – 9. Son. Emeutes.

GUY BROUTY.

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 13 JUILLET 1988 A 0 HEURE TU



Evolution probable du temps en France entre le mercredi 13 juillet à 0 heure et le jeudi 14 juillet à 24 heures.

La dépression centrée sur la Grande-Bretagne s'éloigne en direction des pays scandinaves. La France retrouve peu à peu l'influence bénéfique de l'anticyclone des Açores : seules les régions s'étendant du nord au nord-est connaîtront encore un temps instable en fin de période.

Jeudi : cocktail de nuages, d'éclaircies et d'averses. – Du nord de la Bretagne au Centre, aux Ardennes, à la Picardie, à l'Ile-de-France et à la Normandie, le ciel restera particulièrement chargé. Il faudra s'attendre à des averses, plus nombreuses de la Normandie au Nord.

De l'Alsace et de la Lorraine à la Bourgogne, à l'Auvergne et au Lyonnais, il faudra profiter des éclaircies matinales, car elles disparaîtront au fil des heures au profit de nuages bourgeonnants. Des averses se déclencheront dès le début de l'après-midi.

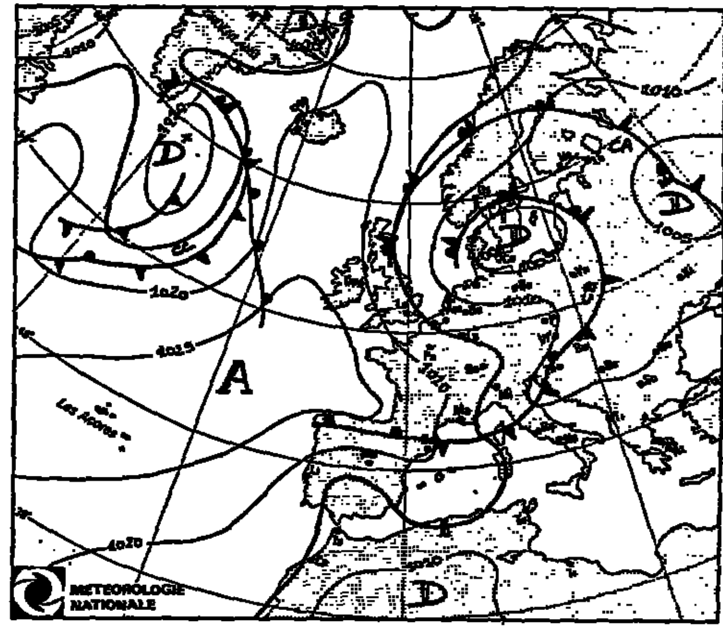
Du sud de la Bretagne à l'Aquitaine, au Midi-Pyrénées, au Limousin et aux Pays de Loire, nuages et éclaircies se partageront le ciel. Le risque d'averses sera minime.

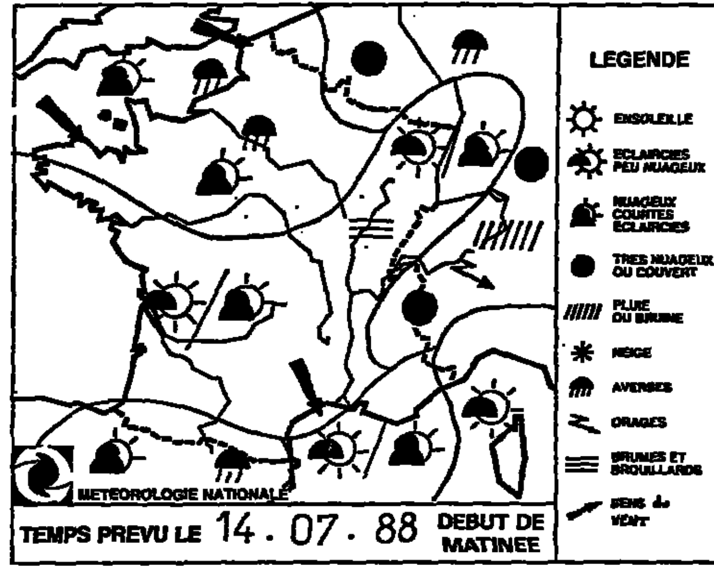
Les Alpes du nord garderont un ciel très nuageux. Les averses seront fréquentes, parfois orageuses le matin.

Sur les régions méditerranéennes, les passages nuageux du matin seront balayés par un fort mistral. Seule la Corse risquera l'averse dans l'après-midi.

Les températures minimales seront comprises ente 11 et 15 °C du nord au sud, excepté près de la Méditerranée où elles avoisineront 18 à 22 °C.

PRÉVISIONS POUR LE 15 JUILLET A 0 HEURE TU





TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé

Valeurs extrêmes relevées entre le 12-7-1988 à 6 heures TU et le 13-7-1988 à 6 heures TU — le 13-7-1988

FRANCE	max	min	temps
AJACCIO	28	18	D
BIARRITZ	21	15	D
BORDEAUX	26	13	D
BOURGES	24	11	C
BREST	18	14	P
CAEN	21	14	P
CHERBOURG	19	13	P
CLERMONT-FERR.	24	12	N
DIJON	24	12	C
GRENOBLE St-M-H	28	14	N
LILLE	20	11	P
LIMOGES	22	12	C
LYON	24	14	N
MARSEILLE-MAR.	30	17	D
NANCY	21	9	N
NANTES	22	13	P
NICE	26	20	D
PARIS-MONTS.	22	15	C
PAU	23	14	B
PERPIGNAN	28	18	D
RENNES	22	14	P
ST-ETIENNE	25	12	N
STRASBOURG	23	12	N
TOURS	23	12	C
TOULOUSE	25	15	D
POINTE-A-PITRE			

ÉTRANGER	max	min	temps
ALGER	31	22	N
AMSTERDAM	19	12	N
ATHÈNES	29	12	D
BANGKOK	34	26	C
BARCELONE	29	18	N
BELGRADE	28	16	N
BERLIN	22	12	D
BRUXELLES	20	12	C
LE CAIRE	34	23	D
COPENHAGUE	22	10	D
DAKAR	29	26	D
DELHI	35	25	P
DJERBA	32	21	D
GENÈVE	25	12	D
HONGKONG	32	26	A
ISTANBUL	24	19	D
JÉRUSALEM	28	18	D
LISBONNE	29	17	D
LONDRES	21	13	P
LOS ANGELES	23	17	C
LUXEMBOURG	19	11	N
MADRID	35	17	D
MARRAKECH	44	28	N
MEXICO	27	15	B
MILAN	30	20	N
MONTRÉAL	28	15	D
MOSCOU	27	16	C
NAIROBI	23	13	C
NEW-YORK	37	23	C
OSLO	21	10	D
PALMA-DE-MAL.	32	19	D
PÉKIN	33	21	D
RIO-DE-JANEIRO	19	17	C
ROME	28	21	D
SINGAPOUR	31	25	C
STOCKHOLM	19	11	D
SYDNEY	16	9	D
TOKYO	30	22	A
TUNIS	33	19	D
VARSOVIE	27	15	N
VENISE	28	17	N
VIENNE	21	16	N

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

★ TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

Enquête

Les thérapies

Revenu minimum : le lent cheminement de

(Suite de la première page.)

Et pourtant, deux ans plus tard, on revendiquerait encore le droit aux tâtonnements ? C'est que mettre en place un revenu « d'insertion » n'est pas seulement verser une prestation nouvelle. La montée en charge a été progressive, malgré la publicité faite par le département. Deux cents contrats, signés en juin-juillet 1986, trois cent dix-huit ménages aidés sur l'année entière, soit quatre cent-soixante personnes, sept cent six ménages en 1987 (neuf cent cinquante adultes), une bonne partie des contrats ayant en fait été prolongée d'une année sur l'autre. Le stock devrait se stabiliser autour de cinq cents à six cents ménages aujourd'hui. La renégociation de la convention avec l'Etat, après le changement de gouvernement – les nouveaux pouvoirs publics conditionnaient le versement de l'aide à un travail, une activité des bénéficiaires ou, au moins, comme le souhaitait le département, à une formation, – n'a pas seule ralenti le mouvement.

Les pauvres se cachent

Les pauvres, en fait, se cachent. Malgré l'enquête préalable et la simplicité du système d'attribution – ce sont les travailleurs sociaux qui, dans chacune des quatre circonscriptions du département, reçoivent les demandes, vérifient les ressources, décident du montant à verser, établissent le « contrat » fixant les obligations du bénéficiaire, en pleine concertation avec lui, – malgré cela, il a fallu du temps pour les connaître, voir ce que l'on pouvait faire avec eux. *« Nous avons vu apparaître des gens inconnus, des marginaux, par exemple. Ou bien des isolés, vivant dans de petits logements vétustes du centre-ville ou hébergés par leur famille, qui arrivaient à se nourrir en cherchant dans les cageots sur les marchés. On a même hésité : fallait-il, avec de nouvelles ressources, leur imposer de nouvelles contraintes ? »*, raconte un travailleur social.

On a commencé par payer mais, avec le temps, l'extrême diversité de la pauvreté et la lenteur de la réinsertion sont apparues au grand jour. Il y a les dynamiques, comme cette jeune femme qui lave et brosse avec énergie le sol d'entrée d'une HLM de Valdoie, dans la banlieue, à l'heure des retours d'école. Un travail d'utilité sociale qu'elle effectue vingt heures par semaine, pas encore découragée par le laisser-aller de certains locataires. *« Au moins, c'est un travail*, dit-elle ; *mais ça laisse le temps d'en chercher : il faut demander partout, dans les usines, les bureaux, à l'agence pour l'emploi, autour de soi. »* Bobineuse à l'usine Alsthom pendant quatre ans, elle a *« quitté son emploi sans raison, pour faire la fête : j'étais jeune, je n'avais rien dans la tête... Depuis deux ans, je n'ai trouvé que des remplacements, trois mois au maximum »*, le dernier dans un bar-restaurant ; elle en espère un autre pour l'été dans un hôtel. Revenu minimum et travail d'utilité sociale, qu'on peut interrompre et reprendre ensuite, donnent une sécurité, explique-t-elle, *« sinon, on n'a rien »*. Car son mari, au chômage lui aussi, n'est plus indemnisé.

Claude D., trente-deux ans, est également *« inscrit partout »*. Il espère un emploi de gardien à mi-temps dans un dépôt de mazout où travaille son frère, après des remplacements de-ci, de-là, pour l'entretien des bus et un travail d'utilité sociale aux espaces verts de Belfort, travail qu'il voit s'achever avec regret : il a appris à tailler les arbres et les fleurs et à se servir des machines. Mécanicien, il n'avait eu que le tort d'aller travailler en Suisse, après un passage chez Peugeot, à la chaîne. Il s'est retrouvé au chômage à partir de 1984, la fabrique de boîtiers de montres qui l'employait ayant fermé. Après un stage de cariste, il a fait toutes les agences ; *« mais on vous demande partout si vous avez un moyen de déplacement »*. Pour lui, sa jeune femme et sa petite fille de onze mois, le revenu minimum était la seule ressource.

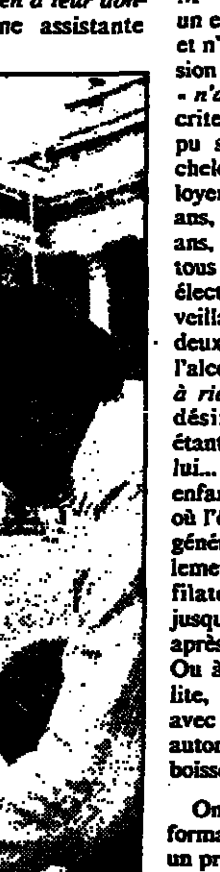
Travaux d'utilité sociale

D'autres sont plus fatalistes, comme ces deux ouvriers qui viennent d'achever un stage de peintre en bâtiment et ramassent les papiers sur les pelouses d'une autre cité HLM ; *« Ça occupe »*, dit l'un deux. Le reste du temps, il va à la pêche...

A ceux-là, on a pu progressivement proposer près de cent soixante-dix travaux d'utilité sociale (TUS), à raison de quinze à vingt heures par semaine dans les HLM, les services communaux ou divers établissements publics (collège ou maisons de retraite, le département assurant le plus clair du financement). *« Un chiffre maximum, compte tenu des crédits disponibles jusqu'à présent »*, affirme M. de Koerberlé, directeur départemental de la solidarité. Mais on n'y est pas parvenu sans mal : *« Les collectivités et même les associations offrent plus volontiers des TUC pour les jeunes*, souligne Christian Proust ; *les pauvres font peur, on craint de s'engager à leur égard. »*

De fait, note un travailleur social, certains bénéficiaires aspirent à en faire un travail permanent : *« Ils rêvent d'être embauchés à la mairie. »*

S'y ajoutent parfois les réticences de syndicats qui craignent la concurrence d'un sous-salariat. Dans les HLM, on s'est donc efforcé d'utiliser les TUS au moment (le dimanche, par exemple), où les salariés ne veulent pas travailler, ou pour des chantiers trop limités pour des professionnels... Surtout, la plus grande partie des travaux – entretien d'immeubles ou d'équipements publics, notamment des espaces verts, quelquefois emplois aux cuisines, plus rarement accompagnement de personnes âgées ou travail de bureau – ne sont guère accessibles aux femmes, qui représentent pourtant une bonne moitié des personnes secourues. *« Nous avons une ribambelle de candidates, mais rien à leur donner »*, souligne une assistante sociale.



PASCAL GEORGE - AFP

« Sortir du piège de la pauvreté »...

Beaucoup, surtout, hommes ou femmes, ne sont pas ou plus en état de prendre un travail. Dans les dossiers des travailleurs sociaux, à côté de « survivants » pour qui il faut reconstituer des droits – comme ces vanniers proches de la retraite qui ont toujours vécu de petits travaux, ni salariés ni artisans, – se déclinent toutes les formes de la malchance, tous les dégrés de la débine.

Ne plus tenir à rien

Quel « contrat » proposer à Mme T., vingt-huit ans, seule avec un enfant, qui n'a jamais travaillé et n'a jamais osé réclamer de pension alimentaire à son ex-mari, qui *« n'a pas de niveau »*, ne s'est inscrite nulle part, et avec qui on a pu seulement négocier le « rééchelonnement » d'une dette de loyer ? A M. B., quarante-sept ans, sans travail depuis quatre ans, après avoir changé d'emploi tous les deux ans, successivement électricien, garde-barrière, surveillant de chaufferie, et qui doit deux années de loyer ? Miné par l'alcoolisme, il dit *« ne plus tenir à rien »* et refuse toute cure de désintoxication, sa compagne étant encore plus alcoolique que lui... Ou à la famille C., cinq enfants plus ou moins handicapés, où l'éthylisme tend à traverser les générations, et dont le père a également erré d'emploi en emploi, filateur, graisseur ou soudeur, jusqu'à ce qu'il n'en retrouve plus après 1979, en raison de la crise... Ou à cet ancien cafetier en faillite, qui ne songe qu'à négocier avec une marque de bière son autorisation d'ouvrir un débit de boissons ?

On avait surtout tablé sur la formation, conçue à la fois comme un préalable et un moyen de réinsertion. Mais il fallut beaucoup tâtonner, personne n'ayant la pratique de ce public dont la motivation était encore plus faible que le niveau scolaire – souvent limité à l'école primaire.

Ce n'est que peu à peu, à la fin de 1987, que ce « sas » a pris

2 000 F par personne

Le montant du complément de ressources, dans le Territoire de Belfort, est de 2 000 F pour une personne seule, de 2 600 F pour deux, de 3 300 F pour trois, avec 400 F de plus par enfant supplémentaire. En fait, la plupart des ménages bénéficiaires sont proches du maximum : en 1987, 45 % avaient moins de 500 F de revenu mensuel et seulement 21 % plus de 2 000 F. La durée de versement, au départ de trois mois renouvelables, a été portée ensuite à six, également renouvelables, avec un maximum de deux ans. Dans la pratique, elle est d'un an pour la plupart des bénéficiaires.

L'aide de l'Etat ne porte que sur les 246 personnes ayant un « travail d'utilité sociale » ou une formation, les autres étant entièrement à la charge des partenaires locaux. Pour les travaux d'utilité sociale, les dépenses sont prises en charge à 40 % par le département, à 10 % ou 20 % par la commune d'accueil, selon le cas (par exemple, les HLM prennent 10 %). Au total, en 1987, le département a payé 83,5 % des dépenses, l'Etat 15,1 %, les autres partenaires 1,4 %.

Sur les bénéficiaires de 1987, on comptait notamment 259 personnes seules (un peu moins d'hommes que de femmes), 204 personnes seules avec enfants (essentiellement des femmes) et 197 couples avec des enfants.

Eviter le piège de l'assistance

ASSISTANCE ou insertion ? C'est par ce dilemme que l'on pose généralement la question de la prise en charge des pauvres. C'est de cette façon que raisonne M. Méhaignerie en réclamant une *« contrepartie »* au versement du *« revenu minimum »* – reprenant à peu près l'analyse de M. Chirac qui opposait, en décembre 1987, une *« activité minimum garantie »*, facteur de dignité, au projet de *« revenu garanti »* des socialistes. La réalité est moins simple : parce que le revenu minimum est une des conditions de la réinsertion, parce que la façon dont il est conçu peut aider ou rendre plus difficile celle-ci, enfin parce que l'*« activité »* dont il est question n'est pas facile à définir et encore moins facile à assurer aux bénéficiaires de ce revenu.

Si *« minimal »* soit-il – 2 000 ou 3 000 francs ne permettent pas beaucoup de folies, – ce revenu change en effet leur vie. Il permet d'accomplir des actes de l'existence jusque-là difficiles : payer un loyer, ou son électricité, en tout cas cesser de vivre totalement au jour le jour. Encore faut-il que les conditions d'attribution et de versement de ce revenu n'en fassent pas une simple assistance, mais qu'elles aident, au contraire, à en sortir dans un délai variable selon les capacités des individus et les situations locales – en particulier les possibilités de travail. Ni, à l'inverse, qu'elles imposent d'un coup des conditions impossibles à remplir...

Le premier élément qui compte, c'est la durée de versement. Elle doit être suffisante pour donner une vraie *« garantie »*, un minimum de tranquillité, et en même temps pas trop longue pour que le revenu ne puisse apparaître comme assuré *ad aeternum*. Il faut éviter ce que l'on constate souvent pour l'allocation de parent isolé : on ne se préoccupe de l'*« après »* que lorsque arrive la fin de la prestation...

Au ministère des affaires sociales, on juge ainsi trop brève la durée de versement (six mois) du *« complément local de ressources »* (CLR) créé par M. Zeller, secrétaire d'Etat chargé de l'action sociale dans le gouvernement Chirac. D'ailleurs, le constat a été fait par l'équipe de M. Zeller elle-même, et, depuis 1987, on a autorisé la reconduction des CLR, qui n'était pas prévue à l'origine.

La « désincitation »

Le *« revenu minimum d'insertion »* sera normalement accordé pour un an et pourrait ensuite être renouvelé par périodes de six mois. Reste en suspens l'éventualité d'un examen périodique des ressources et de l'évolution du bénéficiaire dans l'intervalle (par exemple tous les trois ou six mois.

Deuxième nécessité : éviter que l'allocation ne décourage le bénéficiaire de chercher du travail – et des revenus lorsqu'il le peut, ce qui n'est pas toujours le cas, – éviter ce qu'on appelle la *« désincitation »* au travail. Le mot peut paraître choquant, obscène, appliqué à des gens qui ont tout simplement besoin de survivre. Mais précisément, pour des personnes sans travail, sans ressources fixes depuis lontemps parfois, il ne faut pas ajouter un motif supplémentaire de découragement.

Cette préoccupation se rencontre dans tous les pays où existent des formules de revenu minimum, par exemple aux Etats-Unis, au Québec ou en Grande-Bretagne, (les *« supplementary benefits »*) et ne date pas des gouvernements conservateurs de Mme Thatcher ou de M. Reagan... Le fait de n'accorder le revenu minimum qu'aux plus de vingt-cinq ans ne lève que partiellement l'obstacle.

Il faut donc que le *« revenu minimum »* ne soit pas trop proche du *« salaire minimum »* : les smicards n'auraient aucune raison de travailler trente-neuf heures par semaine s'ils pouvaient arriver presque au même revenu... Cette préoccupation conforte les raisons financières, primordiales, qui ont amené à fixer un montant relativement bas : un demi SMIC, 2 000 F, plus 1 000 F pour la deuxième personne à charge, 600 pour la troisième – un montant correspondant à celui de l'*« allocation de solidarité »* pour les chômeurs. De même au Québec, où l'*« aide sociale »* s'élève à 466 dollars pour une personne seule, alors que le salaire minimum est de 689 dollars (1).

Mais il faut surtout faciliter la transition entre rien et le SMIC, entre l'absence complète de travail et le temps plein, car la marche à franchir est trop haute. Le titulaire du *« revenu minimum »* doit pouvoir effectuer, s'il en trouve, des petits travaux, à temps partiel ou pour une durée limitée, et en conserver ouvertement le revenu, ou du moins une grande partie. Qui prendrait un travail qui ne rapporte rien ou presque rien ? Plus le *« taux de taxation implicite »* du travail est élevé, moins on est porté à en rechercher... sauf du travail au noir : on l'a constaté aussi au Québec, où les bénéficiaires de l'*« aide sociale »* ne peuvent garder que 25 dollars par mois, au plus, de revenu d'un travail...

La nécessité de laisser aux intéressés une bonne partie du revenu acquis par un travail semble avoir été comprise par tout le monde au gouvernement : *« Si l'on veut éviter d'avoir à verser dans trois ans le revenu minimum à 1 500 000 personnes, il faut se montrer un peu généreux au départ. »* De toute façon, les sommes reçues pour des travaux temporaires ou limités pendant la durée de versement du *« revenu minimum »* resteraient acquises : on n'appliquerait de retenue que pour la suite, si le travail dure. Mais il faudra sans doute monter assez haut dans les exonérations, si l'on veut qu'à tout moment le travail au grand jour soit plus rémunérateur que la simple assistance : l'exemple québécois, encore, montre que l'ultime marche vers la sortie ne doit pas être trop élevée, pour permettre aux assistés de sortir du *« piège de la pauvreté »*.

Définir les contreparties

Quant à la fameuse *« contrepartie »*, elle doit aussi être adaptée à la situation des destinataires du *« revenu minimum »*. Localement, beaucoup sont demandeurs... en vain. Une bonne partie des départements qui ont signé en 1986-1987 des conventions avec l'Etat pour le versement des *« compléments locaux de ressources »* élaborés par M. Zeller n'ont pas atteint le nombre fixé, faute de trouver les travaux ou les *« tâches d'intérêt général »* correspondants : TUC, PIL, PLIF, ont déjà largement occupé le terrain...

En outre, une partie non négligeable des destinataires du *« revenu minimum »* ne sont pas en état de prendre un véritable travail, même à temps partiel ; on l'a constaté aussi dans les collectivités où existent de tels *« revenus »* : formation insuffisante et surtout incapacité de tenir les contraintes (horaires réguliers, par exemple) à l'issue d'années de chômage, ou faute d'avoir jamais travaillé (par exemple pour les femmes), dépendance complète de l'assistance reçue...

Aussi beaucoup de responsabilités reposeront-elles inévitablement sur les travailleurs sociaux et les associations qui collaboreront au *« revenu minimum »*. D'abord, ce sont eux qui, dans la pratique, constitueront le dossier de demande, même si les caisses d'allocations familiales (CAF) sont chargées de l'*« instruction administrative »*.

Cela va changer leur rôle, car aujourd'hui ils consacrent beaucoup de temps à trouver aux plus démunis toutes les aides et subsides possibles. Cette tâche subsistera-t-elle encore ou sera-t-elle dévolue aux CAF, lorsque les personnes concernées ont droit à d'autres prestations *« légales »* et durables : pension de vieillesse ou d'invalidité, allocation d'adulte handicapé, prestations familiales, allocations de chômage ? Dans ces cas-là, en effet, le *« revenu minimum »* n'est qu'un complément, ou ne doit être versé que provisoirement, en attendant l'autre prestation – les sommes avancées étant alors récupérées sur celle-ci.

Mais les travailleurs sociaux auront surtout pour tâche, comme c'est déjà le cas pour certains minimums locaux, notamment à Belfort, de définir avec les bénéficiaires les *« contreparties »* qui font l'objet du *« contrat »* signé avec eux, de leur proposer un travail et (ou) une formation adaptés, de les suivre et de les soutenir, de s'assurer de l'exécution du contrat, ou de le faire réviser. Ce sont eux qui pourront faire le bilan périodique des progrès et des échecs. C'est donc largement sur leurs épaules que reposera l'espoir d'une insertion pour la majorité des bénéficiaires du futur *« revenu minimum »*.

G. H.

(1) Un dollar canadien vaut environ 4,9 francs français.

Les systèmes en vigueur

Qu'existe-t-il actuellement (1) ?

D'un côté des allocations « spécialisées » :

– 1 500 000 personnes bénéficient du « minimum vieillesse » (2 727 F) ;

– 420 000 handicapés à plus de 80 % reçoivent une « allocation d'adulte handicapé », du même montant, sans limitation de durée ;

– 280 000 personnes touchent des allocations de chômage : 225 000 chômeurs de longue durée une « allocation de solidarité » sur six mois renouvelables, de 1 950 F par mois pour les moins de cinquante-cinq ans, de 2 780 F pour les plus âgés ; 55 000 personnes (notamment des femmes) à la recherche d'un premier emploi une « allocation d'insertion » (41,40 F par jour) ;

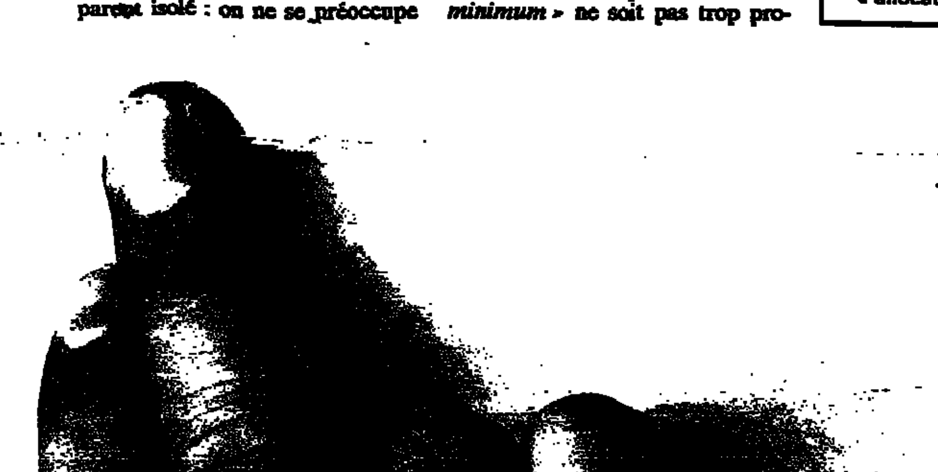
– 115 000 mères célibataires ou divorcées bénéficient d'une « allocation de parent isolé » (2 618 F + 872 F par enfant) pendant trois ans au maximum.

De l'autre côté existent des systèmes locaux :

– Une trentaine de collectivités (dont deux départements) ont créé des « minima de ressources » attribués selon des critères et des montants différents. Le nombre de personnes concernées, mal connu, est limité ;

– 86 départements ont signé avec l'Etat depuis 1986 des conventions pour le versement de « compléments locaux de ressources », de 2 000 F maximum. Le nombre de bénéficiaires n'était que de 12 500 F fin 1987 ; il devrait avoisiner les 15 000 aujourd'hui.

(1) Voir *Protection sociale et pauvreté*, Documents du CERC (Centre d'études des revenus et des coûts), nº 88, diffusé par la Documentation française (*le Monde* du 19 avril 1988).



Enquête

de la pauvreté

l'insertion

forme, préparé par une association départementale de formation, l'IREP 90, après un premier essai pris en charge par la ville de Belfort pour une vingtaine de personnes sélectionnées, dont une bonne demi-douzaine ont retrouvé un emploi ou une promesse d'emploi, et autant une formation qualifiante...

Aujourd'hui, cela peut ressembler à une formation traditionnelle, à raison de douze à quinze heures par semaine en plusieurs groupes de niveaux différents et choisis, de l'alphabétisation aux exercices d'anglais. Mais pour la plupart, même si l'on peut *« prendre le train en marche »*, c'est l'aboutissement de cinq ou six mois. Au départ, des discussions avec des psychologues pour faire un « bilan » personnel, reprendre pied, donner l'envie de réfléchir, choisir des thèmes... *« Il fallait resocialiser des gens complètement repliés sur eux-mêmes »*, même les moins désavantagés en apparence, comme cette mère de famille qui avait travaillé neuf ans avec son mari, commerçant, onze ans comme employée de bureau, mais en était venue à s'enfermer seule dans le noir, volets tirés, raconte Françoise Camsat, chargée de mission. On a dû parfois renégocier les horaires pour arriver à une fréquentation régulière. En même temps, on a tenté des programmes *a priori* surprenants, comme une initiation à l'informatique, séduisante bien qu'en effrayant un peu.

Progressivement, une soixantaine de personnes se sont engagées dans ce « sas », une centaine à partir de janvier 1988. Peu ont abandonné. Une quinzaine doivent entrer en formation professionnelle qualifiante à la rentrée. Les autres, pour la plupart, sont demandeurs de cycles nouveaux, qu'ils avaient parfois refusés auparavant et qui ressemblent à ceux des « actions de formation collective » de Lorraine ou du Nord : couture, dessin, gymnastique... Mais il reste à diversifier la palette, notamment pour les hommes, qui forment un gros tiers de l'effectif à l'inverse des TUS.

La formule doit être systématisée grâce à l'aide financière et technique du Fonds social européen, qui apportera 4,5 millions de francs en trois ans. Seuls resteront en dehors les cas les plus *« lourds »*. On va aussi rechercher les directions vers lesquelles orienter les stagiaires pour une formation professionnelle (stages de l'AFPA, de l'Agence pour l'emploi, en alternance...) ou un emploi, en essayant de coordonner les efforts des différentes institutions.

Mais pour quels débouchés ? Quel avenir par exemple pour Mme H., cinquante-deux ans, qui a encore une fille de quinze ans à charge, et *« qui s'est formidablement adaptée à son stage de réinsertion à la crèche »*, comme l'affirme cette assistance sociale, mais quant à trouver un emploi, *« elle a un problème : son âge »*. Sur les 483 personnes dont le contrat a pris fin en 1987, 17 % seulement ont trouvé un emploi et 11 % une formation rémunérée (mais, heureusement, 19 % ont bénéficié de nouvelles prestations durables).

Les mutilés de la guerre économique

Certaines initiatives visent à y répondre. La ville de Belfort envisage, en donnant une formation complémentaire aux bénéficiaires d'un TUS, de créer dans une cité HLM une régie de quartier qui pourrait à la fois fournir quelques emplois permanents et encadrer d'autres TUS, de préférence du quartier, pour des travaux d'entretien, voire de remise en état d'appartements que les HLM ou les locataires n'arrivent pas à faire et trop limités pour des professionnels. Ainsi une solidarité locale jouerait-elle. *« Il faut améliorer la vie des gens, si l'on ne veut pas que les plus modestes jugent favorisés les bénéficiaires du revenu minimum »*, dit Christian Proust. Il compte aussi proposer une priorité d'emploi et une « prime à l'embauche » dans les collectivités locales des « départements pilotes » de la lutte contre la pauvreté : *« des emplois réservés pour les mutilés de la guerre économique »*.

GUY HERZLICH.

L'exemple bordelais

L'impitoyable décompte des PIL

A Bordeaux, l'exemple des PIL (programmes d'insertion locale), équivalent des TUC pour les adultes, illustre les obstacles que l'on peut rencontrer quand on essaie de mettre en œuvre un dispositif prévu pour venir en aide à une population précise.

A l'origine, mille personnes correspondaient aux critères définis pour pouvoir bénéficier de la formule. Chômeurs de longue durée depuis plus de deux ans, indemnisés par l'UNEDIC au titre de l'allocation spécifique de solidarité, financée par l'Etat, ils pouvaient tous prétendre, en théorie, occuper un emploi d'intérêt collectif, fourni par la mairie et rémunéré avec 500 F supplémentaires. Dans ce cas précis, la municipalité de Bordeaux leur proposait d'assurer la circulation à la sortie des écoles, le torse sanglé d'un gilet de sécurité orange et fluorescent.

Sur ce « public » potentiel, trois cents ne se sont pas rendus à la convocation. Plus significatif encore, quatre cents autres considérèrent qu'ils n'avaient ni les capacités ni les moyens d'occuper un tel poste. Beaucoup estimèrent que l'emploi était au-dessus de leurs forces et, terriblement découragés, ne purent saisir l'occasion.

Restaient donc trois cents postulants sélectionnés qui, en fait, devinrent vite deux cent cinquante. En effet, il apparut que cinquante de ces PIL, ne pouvaient raisonnablement se charger d'une telle activité. Certains étaient alcooliques, d'autres étaient psychologiquement perturbés et ne pouvaient être employés sans risques.

Les responsables bordelais reconnaissent que ce décompte, impitoyable, révèle l'ampleur des drames engendrés par le chômage prolongé. Il est difficile d'imaginer une contrepartie en activité, y compris dans le cadre de cette mesure.

La leçon est éprouvante. Même si les pourcentages peuvent varier, il n'en reste pas moins que, sur mille personnes, deux cent cinquante seulement sont aptes à réussir une forme — réduite — d'intégration sociale et à peine professionnalisée.

Que, à Bordeaux, sept cent cinquante chômeurs de longue durée et indemnisés n'aient pu être intégrés dans le dispositif éclaire d'une lumière crue les difficultés qui risquent de survenir dans l'application du revenu minimum. Si les personnes qui se trouvent dans une situation *a priori* plus favorable que les nouveaux pauvres n'ont pu accéder à ces mesures, que faut-il penser de l'état des futurs bénéficiaires du revenu minimum ? Plutôt que l'activité, l'insertion paraît la seule réponse adaptée.

A. Le.

Communication

Les résultats du CESP sont publiés

Les représentants de la presse magazine menacent de démissionner

Bonne tenue de la presse quotidienne nationale : légère érosion de la presse quotidienne régionale. Telles sont les principales tendances des résultats d'audience rendus publics, le mercredi 13 juillet, par le Centre d'études des supports de publicité (CESP). A Paris, *le Parisien*, avec 1 462 000 lecteurs au total, enregistre la progression la plus forte (+ 18 %), immédiatement suivie par celle du *Monde* (+ 7 %), qui atteint 1 541 000 lecteurs. *Libération*, *l'Equipe* et *la Croix* restant stables.

Quant aux résultats de la presse magazine, qui devraient faire apparaître une baisse de 6 % pour les hebdomadaires et de 13 % environ pour les mensuels, ils devraient être prochainement publiés.

Les trois administrateurs du CESP représentant le collège magazine l'ont en effet accepté, le mardi 12 juillet, malgré leurs réserves sur les changements méthodologiques intervenus depuis l'an dernier et dont ils jugent les résultats *« déflationnistes »* (*le Monde* du 8 juillet). Ces trois administrateurs, MM. Bertrand de la Villehuchet (groupe Hachette), Jean de Montmort (*Marie-Claire*) et Francis Morel, PDG des Editions mondiales — qui représentent soixante-dix titres magazine sur un total de cent dix-huit, pourraient néanmoins annoncer la démission de leurs groupes respectifs du CESP d'ici à la fin de l'été.

En attendant, de nouvelles discussions seront engagées avec le CESP sur ces problèmes méthodologiques (l'enquête presse 88 a été réalisée en trois vagues auprès d'un échantillon de 15 628 personnes représentatif de la population française de quinze ans et plus).

Rebondissement dans l'affaire Michel Droit

M. de Chaisemartin, principal collaborateur de M. Hersant inculpé de corruption active

M. Yves de Chaisemartin, directeur adjoint de la Socpresse et bras droit de M. Robert Hersant, a été inculpé, le mardi 12 juillet, par le juge Claude Grellier, premier juge d'instruction au tribunal de Paris, de corruption active. M. de Chaisemartin est soupçonné d'avoir versé plusieurs sommes d'argent sur le compte de M. Michel Droit, alors même que l'académicien avait déjà quitté la Socpresse pour la CNCL. Celle-ci avait accordé au groupe de presse la Cinq et des autorisations de radio (FUN-FM). L'inculpation de M. de Chaisemartin relance l'affaire Droit au moment où le juge Philippe Boiffin s'apprête à clore l'instruction sur la première accusation de forfaiture par un non-lieu (*le Monde* du 13 juillet).

Affaire Droit, acte II. Le raisonnement est d'une logique implacable : il n'est pas de corruption sans corrupteur. L'inculpation, il y a six semaines, de M. Michel Droit pour corruption passive impliquait à court terme celle d'un membre éminent du groupe Hersant pour corruption... active.

L'étude des comptes bancaires de l'académicien n'a-t-elle pas fait apparaître — entre novembre 1986 et janvier 1988 — des versements fréquents émanant de plusieurs sociétés du groupe de presse et pour un montant global de plus de 600 000 F ? Versements reconnus d'ailleurs par M. Droit et correspondant, selon lui, à une indemnité de départ du *Figaro* (200 000 francs) et à la session de *« droits d'auteur »* sur la rubrique *Figaro histoire* dont il est le créateur (400 000 F).

L'attribution de la 5 en question ?

Mais l'explication n'a, semble-t-il, guère convaincu le juge, notamment cette notion de droits d'auteur jusque-là inexistante en matière de presse. Des sommes variées et irrégulières échappent d'autre part à ces explications. Des sommes qui correspondent notamment au règlement de *« piges »* (paiement d'un article ponctuel) publiées dans différents titres du groupe, et au remboursement de frais divers (comme ceux d'un voyage de M. et Mme Droit au Canada, estimés à 60 000 francs).

Directeur adjoint de la Socpresse, M. Yves de Chaisemartin était l'interlocuteur privilégié de M. Droit et a signé lui-même de nombreuses lettres confirmant les paiements. M. Robert Hersant, lui, n'en aurait signé que deux — en octobre 1986 et en juin 1987 — pour confirmer l'existence d'un arrangement avec l'académicien sur la question des droits d'auteur. Sa responsabilité pourrait donc être engagée. Mais la qualité de député européen confère au PDG de la Socpresse une immunité parlementaire. Avocat de la partie civile, Me Jean-Louis Bessis s'apprête donc à déposer une requête pour que soit engagée la procédure visant à la levée de cette immunité parlementaire.

Les conséquences de l'affaire pour le groupe de M. Hersant risquent d'être lourdes si ses responsables sont reconnus coupables. La sanction encourue va, selon l'article 177 du Code, de deux à dix ans de prison ferme, l'amende étant directement proportionnelle au prix de l'avantage obtenu. En l'occurrence, il s'agit pas moins que de la Cinq et du réseau de radio FM.

De plus le droit commun stipule que tout avantage obtenu ou octroyé, fût-ce pour une faible partie, grâce à la corruption doit faire l'objet d'une rétrocession.

Si l'irrégularité des versements à Michel Droit était avérée, et la thèse de la corruption démontrée, l'affaire déborderait une fois de plus le cadre strictement judiciaire. Les propriétaires de la Cinq, la chancellerie, les services du premier ministre, ne peuvent plus ignorer la question... et son enjeu : la réorganisation du paysage audiovisuel français.

ANNICK COJEAN.

Feu vert du gouvernement britannique

M. Murdoch peut garder 20,5 % des actions du « Financial Times »

LONDRES
de notre correspondant

Lord Young, ministre du commerce et de l'industrie, a déclaré, mardi 12 juillet, qu'il ne saisirait pas la commission des monopoles et des fusions à propos de la prise de participation de M. Rupert Murdoch dans la société Pearson, unique propriétaire du *Financial Times* et des deux tiers des *Echos*. M. Murdoch possède actuellement 20,5 % des actions de Pearson. Lord Young estime qu'il est urgent... d'attendre. Il n'a pas l'intention d'intervenir tant que la part de M. Murdoch n'atteindra pas 25 %. Dans ce cas, la commission serait automatiquement saisie. Elle peut recommander la revente des paquets d'actions si elle juge que les règles de la concurrence sont menacées.

M. Murdoch, originaire d'Australie, mais qui a la citoyenneté américaine, est déjà propriétaire de cinq titres de la presse nationale britannique : *The Times*, *The Sunday Times*, *The Sun*, *News of the World*, et *Today*. La commission serait vraisemblablement hostile à ce qu'il contrôle simultanément deux grands quotidiens de qualité tels que le *Times* et le *Financial Times*. On prête parfois à M. Murdoch l'intention de vendre le *Times*, prestigieux mais déficitaire, pour racheter le *Financial Times*, tout aussi renommé mais qui, lui, gagne de l'argent.

Lord Young est persuadé que M. Murdoch n'exerce pas d'*« influence matérielle ou éditoriale »* sur le *Financial Times*. L'intéressé lui-même avait fait savoir en janvier qu'il n'avait pas l'intention de dépasser *« d'ici 12 mois »* le seuil des 25 % ni de se mêler du contenu du *Financial Times*. La rédaction du célèbre quotidien de la City imprimé sur papier saumon n'est pas convaincue. Les journalistes du *« FT »*, comme on désigne familièrement le titre, craignent que M. Murdoch n'ait toujours l'intention de prendre, le moment venu, le contrôle de Pearson et donc de leur quotidien. La société Pearson elle-même, qui considère comme *« inamicale »* la participation depuis 1987 de M. Murdoch, évite d'envenimer ses rapports avec le « prédateur ».

En janvier 1988, le groupe Pearson avait annoncé son intention de racheter le quotidien français *les Echos*. Une opération « suspendue » par le ministère de l'économie et des finances, qui doutait du *« caractère durablement communautaire »* du groupe Pearson essentiellement à cause de la participation de M. Murdoch. Au terme d'un compromis, Pearson, qui a déjà acheté les deux tiers des *Echos*, pourra acquérir le reste début 1989 si le groupe reste *« communautaire »*.

DOMINIQUE DHOMBRES.

Springer prend le contrôle du troisième éditeur espagnol de magazines

Le groupe de presse ouest-allemand Springer vient de prendre le contrôle du troisième éditeur espagnol de magazines, la Sociedad anonima de revistas, periodicos y ediciones (SARPE). Ce groupe publie l'essentiel des magazines féminins en Espagne (*Nuevo estilo*, *Greca*, *Prima*, *Muchomas*, *Vitalidad*, etc.) et a réalisé en 1987 un chiffre d'affaires d'environ 170 millions de francs. Le groupe Springer, éditeur du *Bild Zeitung*, *Die Welt*, etc., possède désormais 97,5 % de la SARPE.

Premier éditeur ouest-allemand de quotidiens, le groupe, qui a réalisé l'an dernier un bénéfice net de 96,4 millions de DM, regroupe aujourd'hui les quotidiens *Bild Zeitung* (4 900 000 exemplaires) et ses publications associées, *Die Welt* (217 000 exemplaires), *Berliner Morgenpost* (179 000 exemplaires vendus) et *Hamburger Abdenblatt* (285 000 exemplaires), des hebdomadaires de télévision (*HoerZu*, *Funk Uhr*), plusieurs magazines sportifs (*Tennis*, *Rallye racing*...) et la gestion, avec le négociant de film munichois Léo Kirch de la chaîne de télévision privée SAT 1.

● **Le Livre CGT demande l'intervention de Matignon dans le conflit de l'imprimerie Jean Didier.** — Pour résoudre le conflit de l'imprimerie Jean Didier, en situation de lock-out depuis le 16 juin, le syndicat du Livre CGT demande l'intervention du gouvernement Rocard. *« Il a les moyens de permettre une négociation, et il en a les pouvoirs. Nous souhaitons qu'il en ait la volonté politique »*, explique le Livre CGT, qui avait déjà occupé le ministère des finances il y a quelques jours (*le Monde* du 8 juillet.)

Le Carnet du Monde

Naissances

— Joseph, Annie, Bastien, Diphy, sont contents d'annoncer la naissance de

Paul, Paulin MARIANI,

le 1er juillet 1988, à Paris.

Décès

— M. et Mme Michel Dehollain et leurs enfants,

font part du décès de

Mme Fernande DEHOLLAIN.

La cérémonie religieuse a été célébrée le 11 juillet 1988, en l'église Notre-Dame de Chatou, dans l'intimité.

— Les professeurs de l'Institut d'urbanisme et d'aménagement de la Sorbonne,
ont la tristesse de faire part du décès de

Monique DUBRULLE,
urbaniste,
professeur à l'Institut.

— Tous les membres de la famille Geskis
Et Michel Bruce,

ont la douleur de faire part du décès de

M. André GESKIS,

survenu le 4 juillet 1988.

Les obsèques et l'inhumation au cimetière du Montparnasse ont eu lieu dans la plus stricte intimité, le vendredi 8 juillet 1988.

— Le président,
Le grand rabbin de France,
Et les membres de l'Assemblée générale du Consistoire central des communautés juives de France,
ont le regret d'annoncer le décès, le 9 juillet 1988, de leur collègue et ami

Charles GUTWIRTH,
trésorier adjoint.

— Touran Aghdas Kadjar,
sa fille,
Chayesteh Kadjar,
sa belle-sœur,
Mohammad Ali Mirza Kadjar,
son fils,
Soltan Ali Mirza Kadjar,
son neveu,
Keykhosrow Mirza Kamrani Kadjar,
son gendre,
Djahangir Mirza et Navid Mirza Kamrani Kadjar,
ses petits-fils,
ont la douleur de faire part du décès accidentel, survenu à Thonon-les-Bains, le 2 juillet 1988, en sa quatre-vingt-troisième année, de

SAI le prince Soltan Mahmoud Mirza KADJAR,
chef de la maison Kadjar,
héritier du trône de Perse.

L'inhumation aura lieu dans l'intimité, au cimetière nouveau de Neuilly, le 18 juillet, à 16 h 30.

126, boulevard Bineau,
92200 Neuilly.
243, rue Saint-Jacques,
75005 Paris.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde *», sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.*

— Mme Jean Mainié,
Mme Guy Mainié,
M. Philippe Mainié,
Mme Solange Mainié,
et leurs enfants,
Dominique et Manuelle,
Odile, Bernard et Anne,
Colette, Henri et Luc,
Ainsi que les familles Mainié et Tannery,
font part du décès de

Mme la générale Henri MAINIÉ,

qui s'est éteinte dans la paix du Seigneur.

Les obsèques ont lieu ce jour, mercredi 13 juillet 1988, à 14 heures, en l'église Saint-Antoine-de-Padoue, Le Chesnay.

— Le

docteur Paterne TAWAB,

nous a quitté après une vie dévouée à ses malades, le dimanche 10 juillet 1988, à l'âge de quarante-six ans.

L'inhumation aura lieu le vendredi 15 juillet, à 9 heures, au cimetière du Père-Lachaise (entrée principale).

L'acte de consécration des défunts aura lieu en la chapelle de la Communauté des chrétiens, 67, rue Daguerre, 75014 Paris, le samedi 16 juillet, à 10 heures.

17, rue de la Convention,
75015 Paris.

— Mme Louis Yelda,
son épouse,
M. Guy Yelda,
son fils,
Les familles Yelda, Amirkhanian et Essaye,

ont la douleur de faire part du rappel à Dieu du

docteur Louis YELDA,
de l'Institut Pasteur,
ancien de la France libre,

leur époux, père et parent, survenu dans sa quatre-vingt-unième année.

La cérémonie religieuse a été célébrée le lundi 11 juillet 1988, en l'église de Saint-Maurice (Val-de-Marne), dans l'intimité familiale.

« Le soir venu, Jésus leur dit : « Passons sur l'autre rive. »
Marc IV, 35.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Anniversaires

— En ce dixième anniversaire de la mort de

M. Felix NAGGAR.

Une pensée émue est demandée à ceux qui se souviennent.

Soutenances de thèses

— Université Paris-X-Nanterre, le lundi 11 juillet, M. Erik Pantou a soutenu : « La notion de juridiction constitutionnelle dans la doctrine française : essai d'analyse critique ».



SWITZERLAND

THE BANK FOR INTERNATIONAL SETTLEMENTS,
an international institution in Basle,

is looking for a

STATISTICIAN/DATA BASE TECHNICIAN

to fill a vacancy in its Monetary and Economic Department. The emphasis of the Department's work is on the analysis of national and international economic developments, including monetary and financial markets. The job will involve participating in the development and use of statistical systems and computer-based analytical techniques. Facilities include mainframe and micro-computers and telecommunication links with reporting institutions and commercial data services.

Candidates, who should be aged between 25 and 35, should have good qualifications in computer/statistical methods and, preferably, in economics. In addition, they should have previous experience with national or international statistics. Knowledge of English is essential; knowledge of French and/or German would be an advantage.

The Bank offers a good salary and first-class pension and welfare benefits.

Please write, enclosing curriculum vitae, copies of testimonials and recent photograph, to the Personnel Office,

BANK FOR INTERNATIONAL SETTLEMENTS
4002 Basle, Switzerland

INSTITUT PASTEUR HELLENIQUE

L'Institut Pasteur hellénique répète son appel antérieur pour des candidatures aux positions suivantes :

Chercheur, doctorat en médecine biologie ou biochimie pour le service de biotechnologie.

Ce poste implique la collaboration avec des programmes de recherche en cours ainsi que développement des programmes indépendants. Expérience solide en recherche et capacité de prendre en charge des programmes de recherche nouveaux est nécessaire.

Chercheur avec doctorat en médecine biologie ou biochimie et spécialisé en virologie ou biologie moléculaire.

Ce poste implique la collaboration avec des programmes de recherche en cours ainsi que développement des programmes indépendants. Expérience solide en recherche et capacité de prendre en charge des programmes de recherche nouveaux est nécessaire.

Chercheur avec doctorat en médecine ou biologie ou biochimie pour le service de bactériologie.

Ce poste impliquera un travail dans le domaine général de la résistance de bactéries aux antibiotiques. Expérience de recherche relative, requise.

Chercheur avec doctorat en médecine et spécialité de virologue.

Ce poste impliquera un travail de diagnostic et de recherche en virologie. Expérience de recherche relative est requise.

Les candidatures doivent être soumises jusqu'au 10 septembre 1988. Pour plus d'informations s'adresser :

Secrétariat de l'Institut
127, avenue Vassilissis Sofias, 115 21 Athènes-Grèce.
Tél. : 301-64-65, Télex 22 11 88 IPH GRECE.

Recherchons ingénieurs spécialistes études et contrôle des travaux pour adduction d'eau potable et route.

Expérience travaux en Afrique. Age 35 - 45 ans.

Ecrire + C.V. à la Société

GAUFF JBG Ingenieure
H P Gauff Ingenieure GmbH & Co
Berner Strasse 45
P O Box 560309
D-6000 Frankfurt/Main 56
Tel (069) 500007-0
Telex 413263 ibgf d
Telefax (069) 50000711

Trav. en Forêt-Noire, RFA, nous cherchons urg. jeune Français(e) comme cuisinier/commis de cuisine, très bonnes conditions de travail. Intéressés, envoyez vite dossier ou contacter nous par tél. au 1949-7653-821. Schwarzwaldhotel Ruhbühl, D-7825 Lenzkirch 1.

Agence de traduction en RFA recherche des
TRADUCT. SPÉCIALISÉS
pour traductions techno-commerciales de l'anglais, néerlandais, danois, italien, grec, espagnol, portugais et allemand en français (langue maternelle !) Prière d'offrir vos services à : INDUSTRIE-UBERSETZUNGEN BURO KURT BOSCH Postfach 1 60 D-7320 Göppingen.

OFFRES D'EMPLOIS

Ch. profs qualifiés anglais-histoire Juillet-Août Prépa. concours - AP IEP Tél.: 42-61-04-21

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS recherche pour la réalisation de ses opérations d'urbanisme et de constructions de logements 1 CHARGÉ(E) D'OPÉRATIONS Niveau : architecte DPLG ou sciences politiques, licence aménagement. 1re expér. souhaitée. Disponible immédiatement si possible. Envoyer c.v. + photo à SODEDAT 93, 8 à 22, rue du Chemin-Vert, 93000 BOBIGNY.

secrétaires

Recherche
SECRÉTAIRE DE DIRECTION
ayant connaissance du monde scolaire. Contact : Mme DIVO. 46-57-61-22.

DEMANDES D'EMPLOIS

Médecin canadien rech. empl. en Europe. Quadrilingue, 8 années d'exp. Réponses : 2959, rue 60, Montréal, Québec, Canada H3K 1W1.

ÉTUDIANT 18 ans CHERCHE TRAVAIL MOIS AOUT TÉL.: 39-59-76-08

DIRECTEUR DE LA COMMUNICATION licence ES lettres, EFAP, 10 ans expérience diversifiée dans le secteur tertiaire (édition presse, organisme international, conseil). Véritable prof. de la communication d'entreprise externe et interne : stratégie globale, communication institutionnelle, communication produit, relation publique presse, création d'événements, mécénat et sponsoring communication interne (journaux d'entreprise, magazine, TV vidéo). Etudie tte proposition motivante. Ecrire Jean Bourdesoule, 43, avenue de la Convention 94110 Arcueil. Tél. : 46-64-92-34.

automobiles

ventes

de 5 à 7 C.V.

A vdre GS club, année 78, bon état, équipée, radio + crochet attelage. Contrôle technique effectué. 44 000 km. 9 000 F. Tél. : (16) 38-96-63-09.

de 8 à 11 C.V.

AUDI 100
modèles 89, dispon. immédiat., remise 10 000 F. Tél. : 46-77-22-32.

de 12 à 16 C.V.

Rare. Rover MK3, 1965, bleu marine, automatique, direction assistée, cuir Rolls, un seul propriétaire pendant 22 ans, 36 000 F. 49-10-01-51 poste 20.

L'AGENDA

Antiquités

ANTIQUITÉ ÉTOILE
13, AV. DE LA GDE-ARMÉE MÉTRO ÉTOILE-RER
TÉL. : 45-00-50-15
ACHÈTE TOUT
MEUBLES, TABLEAUX, BIJX
SUCCESSION
PAIEMENT COMPTANT.

Animaux

CLUB VACANCES DES ANIMAUX
NAILLY par Sens 89100
(16) 86-97-01-96.

PENSION CHIENS CHATS
sur Paris 2 adresses :
CVA, 44, r. Garibaldi, 94100 Saint-Maur. Tél. : 42-83-44-40.
CVA, 11, av. J.-B.-Clément, 92100 Boulogne. Tél. : 46-05-09-74.

Cours

COURS D'ARABE
Cours intensifs et extensifs, août, septembre, octobre. AFAC - 42-82-92-62.

ANGLAIS-FRANÇAIS
Cours + Labo, soutien scolaire été 88, mini groupes : 63 F/h/élève. UNILANGUES T. 42-68-04-02.

Cours d'été : français, langues par corresp. et cassettes, quel que soit votre lieu de vacances. Doc. grat. s/demande à : Apprendre et Découvrir, BP 124 75623 Paris Cedex 13.

Cours d'été en Andalousie. Espagnol ts niveaux et commercial, politique, littérat., économie, hist. andalouses. Programme socio-culturel. BENAMONARDA, c/Constitucion, 18, 29492 Jubrique, Malaga, ou téléphoner : 063-22-64-14 (Belgique).

Collections

Collectionneur recherche ouvrages divers illustrés par Hermine David. Tél. : 42-89-08-45.

Collectionneur recherche l'Enchanteur d'Antioche, de CÉLINE LHOTTE, publié par les Editions Regain en 1957. Tél. : 42-89-08-45.

Jeune fille au pair

Joël, 2 ans et demi, cherche une sympathique jeune fille au pair. Rens. : Beat Leiggener, Landstrasse 25, 3904 Naters (Suisse).

Stages

DO YOU SPEAK ENGLISH ? Séjours linguist. en été à Londres pour enfts/adultes. Doc. gratuite. (16) 88-32-61-36.

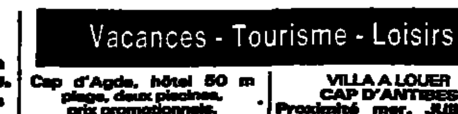
Instruments de musique

ACHAT VIOLON
VIOLONCELLE CONTREBASSE TS INSTRUMENTS DE MUSIQUE 13, av. Gde-Armée, PARIS-16e. Mo Etoile - 45-00-50-15.

Offre de particuliers

25 vol. général de Gaulle, chez Plon. œuvre complète illustrée. Ecr. no 32240, centrale d'annonces, 121, rue Réaumur, Paris-2e ou tél. : 39-72-53-86.

Informatique



SERVICE TÉLÉMATIQUE

VEND

cause double emploi

UN TERMINAL DE COMPOSITION FIET

référence EDIT 408,
avec son écran équipé d'un tube haute définition.

Date d'acquisition JUIN 1986.
VALEUR 80 000 F — CÈDE POUR 40 000 F
Tél. : 42-47-98-48.

Bijoux

TOUS LES BIJOUX ANC.
et rares. Bagues romantiques – 20 % ESCOMPTE ACHAT OR GILLET 19, rue d'Arcole - Paris 4e - Tél. : 43-54-00-83. FAITES PLAISIR.



ACHAT BIJOUX
Brillants - Pierres précieuses - Argenterie PERRONO, bd des Italiens OPÉRA 4, Chaussée-d'Antin ÉTOILE, 37, av. Victor-Hugo Ventes - Occasions - Echanges.

ETOILE OR
Achat bijoux, argenterie, pièces, lingots, débris. EXPERTISE 13, av. de la Grande-Armée PARIS - Mo Etoile-RER
TEL. : 45-00-50-15.

Vacances - Tourisme - Loisirs

Cap d'Agde, hôtel 50 m plage, deux piscines, prix promotionnels. Tél. : 67-26-00-04.

A la recherche de l'autre Andalousie avec Benamonarda. Une formule touristique inédite à un prix inédit ! Dem. votre poster « info » c/constitucion 18, 29492 Jubrique (Malaga), Espagne ou tél. : 063/22-64-14, Belgique.

NICE CENTRE Grand 2 pièces meublé location août, septembre 4 800 F par mois. AZPIROZ 46.36.58.53 47.97.55.36 de 9 à 18 h.

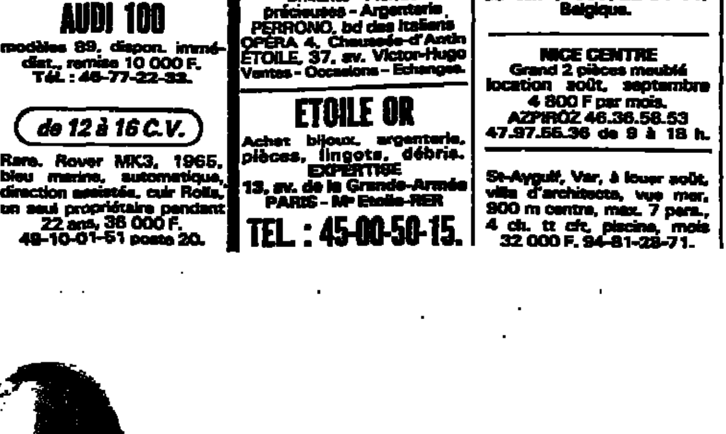
St-Aygulf, Var, à louer août, villa d'architecte, vue mer, 900 m centre, max. 7 pers., 4 ch. tt cft, piscine, mois 32 000 F. 94-81-28-71.

VILLA A LOUER CAP D'ANTIBES Proximité mer. JUILLET, 30.000 F-AOUT 30.000 F SEPTEMBRE 25.000 F. Tél. : 47-27-59-89.

Loue en août grande maison. Village Vaucluse, jardin, confort 7 à 8 personnes, 6 500 F. Tél. : 43-54-15-44 le matin à M. Loison.

A LOUER DEAUVILLE-BENERVILLE MOIS D'AOUT 200 m de la plage appartement grd séjour 2 chambres + terrasse 2 salles de bains, cuisine équipée. Tél. : heures bureau, 45-75-30-74 ou après 20 h, 47-34-17-13.

Ardèche séjour château piscine rivière. Parc chbres hôtes standing. Tennis 2 km golf 20 km. 75-06-62-53 ou (1) 47-50-09-67.



L'IMMOBILIER

appartements ventes

1er arrdt

COMÉDIE FRANÇAISE 4/5 p., 100 m², imm. 1900, 1er ét., stand. 2.100.000 F. TRANS OPÉRA 43-45-23-15.

3e arrdt

MARAIS beau 2 p., parfait état, haut ss plafond 3,40 m, ch. 200 F. 1.016.500 F. TRANS OPÉRA 43-45-23-15.

5e arrdt

MONGE
GD STUDIO tt cft, imm. pierre de tail., asc. 750 000 F. 43-25-89-90.

PL. CONTRESCARPE
EXCEPTIONNEL 2 p. tt cft, asc., v.o., petite terr., verdure, 46-34-13-18.

MAUBERT 2 P.
48 m², cft, 5 ét. s/asc. Prix : 1 180 000 F. Tél. : 43-29-59-85.

6e arrdt

ODÉON-LUXEMBOURG
Idéal pied-à-terre, imm. XVIIe, grand studio, poutres, chem. Tél. : 40-56-90-21.

RASPAIL 4 p., 120 m², ét. élevé, asc., bel imm. pierre de taille, service, parking. 47-05-61-91.

CŒUR DU 6e
Studio 43 m² env. s/rue, 3e ét., calme, refait neuf. 1 050 000 F. 43-29-52-99.

7e arrdt

ALMA 4 p., 95 m², pierre de t., stand., fbles ch., ét. élevé, asc, 3.045.000 F. TRANS OPÉRA 43-45-23-15.

8e arrdt

R. DE MARIGNAN
Studette pied-à-terre, étudiant adresse. Tél. : 43-29-52-99.

9e arrdt

RUE DES MARTYRS
Part. vd appt 4 p., 80 m², refait neuf. 1 500 000 F. Tél. : 48-78-72-36 soir.

CONDORCET imm. stand. studio 26 m², 5e ét. sans asc. refait neuf. 390 000 F. Réf. : 125. A. Korchia S.A. Tél. : 43-70-69-69.

10e arrdt

Rue de Paradis, 60 m², dern. ét. Tout confort, cuis. équipée, calme, ensoleillé. 11 000 F. 48-24-49-51.

MAGENTA 4 p. 95 m², pierre de t., décor. à revoir, prof. lib. possib. 1 210 000 F. TRANS OPERA. 43-45-23-15.

11e arrdt

NATION loft 85 m² en cours de rénovation à saisir 1 190 000 F. TRANS OPERA. 43-45-23-15.

Proche PÈRE LACHAISE, studio 30 m², cuis. amén., s.d.b. avec w.-c., expo. sud. 340 000 F. Réf. : 160. A. Korchia SA 43-70-69-69.

12e arrdt

Bastille gd 2 p. tt cft très bon état 857 000 F TRANS OPÉRA 43-45-23-15

13e arrdt

AVENUE D'ITALIE
stdg. piscine, panorama, b. 4 p. 85 m² + balc. 30 m² 2 500 000 F. 43-78-45-75.

GLACIÈRE 3 p., 70 m², ét. élevé, cave, park. 1 230 000 F. TRANS OPÉRA. 43-45-23-15.

14e arrdt

ALESIA beau 2 p., 50 m², cft, stand., fbles ch. 802 500 F. TRANS OPERA. Tél. : 43-45-23-15.

15e arrdt

CROIX NIVERT dans imm. pierre de t. et briques, 2 p., 55 m², 2e ét., expos. sud avec balc. s/rue, calme, digicode, faibles charges. A sais. 870 000 F, réf. 075. A. Korchia, SA 43-70-69-69.

16e arrdt

EXELMANS gd 3 p., 76 m². 3e ét., Pierre de taille, tt cft 1 995 000 F TRANS OPÉRA 43-45-23-15

PL. VICTOR-HUGO
2 p. ét. élevé, asc., refait nf. 995 000 F. 43-29-52-99.

17e arrdt

TOCQUEVILLE-PEREIRE 4 p., parfait état, 4e ét., bon imm. ancien, ravalement voté. Tél. : 47-05-61-91.

PTE CHAMPERRET Appt 4 p., 80 m², 3e sans asc. dble liv., 2 chbres, s.d.b., w.-c., cave, à rén. 1 575 000 F. Réf. : 035. A. Korchia SA 43-70-69-69.

20e arrdt

PYRÉNÉES gd 2 p., 43 m² avec jard. privatif, park., faibles charges. 621.000 F. TRANS OPÉRA 43-45-23-15.

GAMBETTA, 3 p., 71 m² s/rez-de-jard., état impecc., park., cave, prix sacrifié. TRANS OPÉRA 43-45-23-15.

PYRÉNÉES 4 P. 92 m² imm. récent, 2 balcons avec vue s/jard. très clair, calme. 1 785 000 F. Réf. : 081. A. Korchia. 43-70-69-69.

78-Yvelines

GOLF DE SAINT-NOM Sbe ppté 400 m² habitables ds magn. parc de 4 000 m² vue unique et imprenable SUR LE GOLF Prix en rapport 47-05-61-91

92 Hauts-de-Seine

BOULOGNE EXCEPTIONNEL 4 p., 95 m² + balc., vue s/Seine, ét. élevé, tt cft, park. 1.975.000 F. TRANS OPÉRA 43-45-23-15.

NEUILLY CENTRE superbe 4/5 p., 110 m² + chbre de serv., pierre de t., fbles ch. 2.890.000 F. TRANS OPÉRA 43-45-23-15.

NEUILLY CENTRE 5 p., 145 m² + terrasse 60 m², imm. stand., 2 caves, 2 park., 1er ét. TRANS OPÉRA 43-45-23-15.

BOULOGNE 3 p., 71 m², aménagé par décorateur, bon stand., ch. 200 F. 1.110.000 F. TRANS OPÉRA 43-45-23-15.

BOULOGNE 4 p., 90 m², stand., cave, asc. 1.785.000 F. TRANS OPÉRA 43-45-22-15.

94 Val-de-Marne

ST-MANDÉ CHAUSSÉE DE L'ÉTANG, 5 p., 121 m², ét. élevé, gd stand., état impecc., park. et chbre serv. possible. TRANS OPÉRA 43-45-23-15.

appartements achats

RÉSEAU ORPI MGN 43-87-71-55
rech. pour sa CLIENTÈLE française et étrangère S/PARIS, APPTS, IMMEUBLES, 38, BD BATIGNOLLES, 75017 PARIS.

PROPRIÉTÉS, TERRAINS, RÉGION EPERNON (16-37) 83-73-73 ou NOGENT-LE-ROI 28210 (16-37) 51-44-34.

Recherche 1 à 3 p. Paris, préfère 5e, 6e, 7e, 14e, 15e, 16e, 4e, 9e, 12e avec ou sans travaux. PAIE CPT chez notaire 48-73-48-07 même le soir.

locations non meublées offres

Paris

NATION superbe 2 p., 50 m², gd stand., park., cave, ét. él. 4.500 F + ch. TRANS OPÉRA 43-45-23-15.

locations meublées demandes

Paris

J.F. cherche chambre meublée, 2e ou 9e en priorité. Prix modéré. Tél. (16) 44-21-41-67. Urgent.

pavillons

A VENDRE
Cause départ province
PAVILLON A DRANCY
Sur 453 m². Constr. 1939. Elevé sur cave totale (chaufferie, atelier). Rez-de-ch. : entr., cuis. amén., sé., 1 ch. 1er ét. : 1 ch., s. de bains, w.-c., 2 combles. Garage 2 voit. Ch. centr. gaz. Ballon électr. 5 min. à pied RER. Près écoles et commerces. Tél. 48-31-37-98

maisons individuelles

MAISONS INDIVID. A VENDRE MAISON BRETAGNE DU NORD bord de mer, beau terrain, travaux à prévoir. Tél. : 42-37-55-28 ap. 20 h. bureau 43-25-04-90.

maisons de campagne

VILLERS-SUR-MER Part. vend petite maison indiv. meublée, avec grande terrasse ensoleillée, 3 p., cuis., bains, w.-c., grenier, cave, 280 000 : 45-56-12-66 bur. ; 48-59-55-93 soir.

Part. à part. de préfér. vend
PETITE MAISONNETTE
DANS LES LANDES
Idéal retrait. ou rési. sec. Prix : 240 000 francs Téléphone : 60-20-16-28 (le soir, maximum 21 h.)

villas

A vendre Corse, St-Florent, villa réc. meublée, vue impr. s/mer dans lotissement, route privée, 3 000 m², clôt. 1 500 000 F. 95-30-14-50.

COTE D'AZUR Terrains disponibles dans un site privilégié près de Grasse. Votre villa sur mesure par une équipe de professionnels. Rens. sur place. 93-66-17.70. Documentation : ARPIMA, 58, av. de Versailles Paris-16e.

PRÈS MEULAN 20 mn Paris, belle demeure de plain pied constr. en 1973 s/parc boisé de 8 000 m² env., salon, séjour, bureau, 3 chbres, cuis. très moderne, stand. 3 780 000 F. Réf. : 106. André Korchia S.A. Tél. : 43-70-69-69.

RARE dans île au bord de l'ESSONNE, 30 mn Paris, ppté plain pied, 190 m² s/pelouse 3 000 m², entièrement rénové, charme. 2 940 000 F. Réf. : 147. A. Korchia S.A. Tél. : 43-70-69-69.

Superbe villa, pierre meulière, 450 m² habit. s/terrain, 830 m² possib. extension caractère style. 1 800 000 F. Réf. : 063. A. Korchia S.A. 43-70-69-69.

LE PERREUX. Maison du XIXe, 220 m² hab. s/700 m² verdure, 3 p. récept., 5 ch. 3.360.000 F. Réf. 120. A. Korchia SA. 43-70-69-69

propriétés

Goudelin, CdN, 10 mn St-Quay-Port. Maison de meunier, en t. rest. sur 900 m², bord riv., pierres, poutres appar., granit sous ard., 120 m² habit., 5 p., bain, rang., chauff. élect., dble isol., gar., terr., dépend. 100 m², jard., arb., chasse, pêche, tennis, voile, golf, équit. habit. de suite. Belle prestat. 39-18-58-05 ap. 20 h, (16) 96-70-23-50 sur place soir. 420 000 F justifié.

Grande maison bourgeoise, vue Pyrénées, Landes 7 km, d'Orthez terre, 1 ha. Tisnerot André. Tél. : 58-89-00-62.

(78) MEULAN (PRES) superbe ppté 400 m² env. s/7 000 m² parc séj. avec 7m s/plaf., 8 chbres, cuis. équipée, caract., calme. 3 100 000 F. Réf. : 095. André Korchia S.A. Tél. : 43-70-69-69.

(83) RAMATUELLE, bastide 480 m² s/terrain 1 ha, 3 piscines, tennis actuel. usage restaurant et hôtel. Px murs et fonds 9 500 000 F. Réf. : 163. A. Korchia S.A. Tél. : 43-70-69-69.

viagers

FONCIAL 45-55-86-18
47, avenue Bosquet, 7e, spécialiste, 49 ans exp., étude grat. person., avant. fiscal, rente indexée.

Votre viager personnalisé par
F. CRUZ - 42-66-19-00
8, R. LA BOÉTIE - 8e Garant. financ. 5 000 000 F. 49 ans exp., estim. grat.

(18e) RUE DOUDEAUVILLE 2 p. à rén., viager libre, 1 tête, 88 ans, rente 1 350 F. 250 000 F. Réf. : 162. A. Korchia. 43-70-69-69.

bureaux

Locations

DOMICILIATION depuis 80 F/mois. Paris 1er, 8e, 9e, 12e ou 15e. INTER DOM - 43-40-31-45.

VOTRE SIÈGE SOCIAL
DOMICILIATIONS
SARL - RC - RM Constitutions de sociétés, démarches et tous services, permanences téléphoniques.
43-55-17-50.

DOMICILIATION 8e
Burx, Télex, Télécopie.
AGECO 42-94-95-28.

Votre adresse commerciale ou
SIÈGE SOCIAL
bureaux, secrétariat, télex
CONSTITUTION STÉS
Prix compét. Délais rapides.
ASPAC 42-93-60-50 +

locaux commerciaux

Locations

CARDINAL-LEMOINE 70 m² db ent., salle 40 m², 2 burx, r-d-c bas, 96 000 HT/an + droit au bail — réf. 126. A. Korchia S.A. 43-70-69-69.

fonds de commerce

Ventes

Vd cause retr., comm. de meubles, murs et dons cession de parts : 1 600 000, bne client., bon C.A., bon rapp., 700 m² expos., 300 m² entr., pet. ville Savoie : 30 km Albertville, 30 km Chambéry, 40 km Grenoble. Tél. : (79) 25-50-73.

immeubles

BANLIEUE SUD OUEST IMMEUBLES A VENDRE André Korchia SA 43-70-69-69

immobilier information

Espagne, Costa Blanca, à vdre luxueuses villas individuelles de cadre paradisiaque, près de la mer à part. 390 000 F, mod. de haut standing disponible. Serv. après vente garanti 1er ordre de 10 à 13 h. Tél. : 19-346-579-22-96. AGUA-AZUL 134, MONTANAR, JAVEA ALICANTE E.

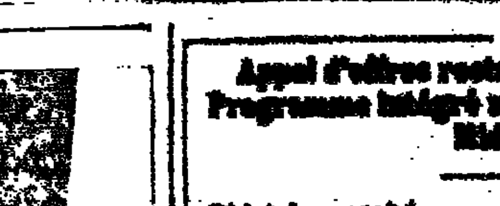
Pour vendre, acheter, louer en habitation ou locaux cciaux TRANS OPÉRA IMMOBILIER met à votre disposition son serv. cciel pour vous trouver une SOLUTION RAPIDE, EFFICACE. 89, R. DE CHARENTON, 75012 PARIS. 43-45-23-15.

LA SELECTION DES INSTITUTIONNELS

PROCHAINE PARUTION :

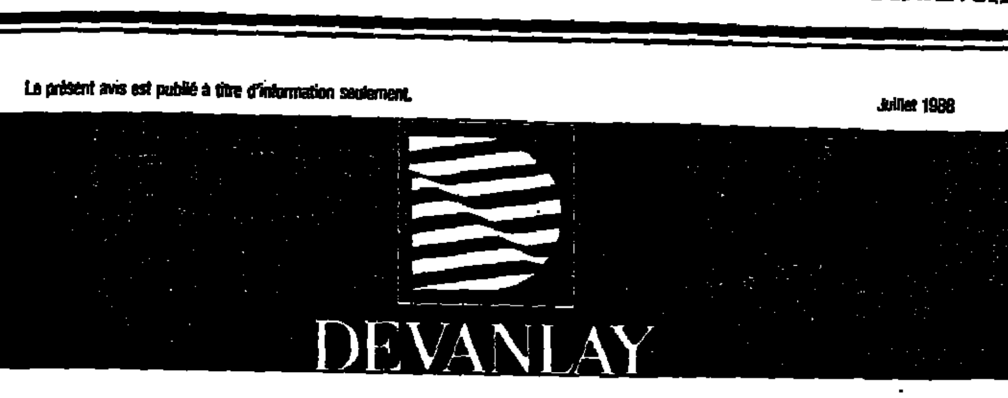
MERCREDI 20 JUILLET DATÉ 21







Le présent avis est publié à titre d'information seulement. Juillet 1988



DEVANLAY S.A.

ECU 110.000.000

Crédit multi-devises à utilisations multiples à 5/7 ans

Arrangeurs

BNP Capital Markets Limited — Société Générale

Participants et membres du syndicat d'enchères

Banque Nationale de Paris — Société Générale

Crédit Commercial de France — Banco Central, Succursale de Paris

Crédit National — Istituto Bancario San Paolo di Torino, Succursale de Paris

Midland Bank S.A. — Société de Banque Suisse

Agent adjudicataire: Société Générale

Agent du Crédit: Banque Nationale de Paris

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE — BNP — BNP Capital Markets Limited

LE MONDE IMMOBILIER

Publicité

Renseignements :

45-55-91-82

Poste 4138 – 4324

CAISSE DE GESTION MOBILIÈRE

-CGM-

Par décision commune, la Caisse de gestion mobilière et la Société de Bourse B. de Compiègne - G. Augustin Normand S.A. ont décidé de ne pas donner suite aux protocoles d'accords prévoyant la prise de contrôle de la Société de Bourse par la Caisse de gestion mobilière.



LE PREMIER GROUPE ALIMENTAIRE FRANÇAIS

vient d'acquérir en Grande-Bretagne

auprès du groupe HANSON PLC

deux sociétés spécialisées dans les sauces

HP Foods et Lea & Perrins

BSN a été conseillé par

LAZARD BROTHERS & Co., Limited

et

CL-ALEXANDERS LAING & CRUICKSHANK,

du groupe CREDIT LYONNAIS

qui a initié cette opération

CL-ALEXANDERS LAING & CRUICKSHANK
Mergers & Acquisitions
Piercy House
7 Copthall Avenue
LONDON EC2R 7BE

CREDIT LYONNAIS
Direction Centrale des Marchés de Capitaux
Affaires Industrielles
20 bis, rue La Fayette
75009 PARIS

LAZARD BROTHERS & Co., Limited
21 Moorfields, LONDON EC2P 2HT

Lafarge Coppee

prend la parole
aux
1res Journées Prospectives
du journal
Le Monde

11. 12. 13 Octobre 1988 à l'UNESCO
Tél. (1) 47.53.70.70

(Publicité)

Appel d'offres restreint - Appel à candidature
Programme intégré méditerranéen pour la région Midi-Pyrénées

Objet du marché :

Dans le cadre du programme intégré méditerranéen, il est recherché un organisme indépendant qui sera chargé de mesurer l'impact des actions retenues (agriculture, industrie, tourisme, désenclavement) sur l'environnement socio-économique de la région Midi-Pyrénées et de donner son avis sur la mise en œuvre des programmes.

Capacités et qualités des candidats (à justifier) :

Connaissances des sciences économiques, méthodologie d'évaluation au niveau macro et micro économique, analyse, coût bénéfice, programmation rationnelle par objectif. Connaissances en matière d'ingénierie, de programmation et de gestion des projets.

Expérience pratique du fonctionnement de l'administration publique en France et notamment de la gestion financière, de l'organisation et des méthodes de travail administratif et de l'information, dans les exercices antérieurs d'évaluation que ce soit dans le secteur privé ou le secteur public.

Capacité d'expertises spécifiques à la mise en œuvre de toutes les mesures contenues dans le P.I.M. en faisant appel éventuellement à des concours extérieurs mais qui seront bien identifiés le cas échéant dans le dépôt de candidature.

Date limite de réception des candidatures :

Lundi 25 juillet 1988 à 12 heures à la préfecture de la région Midi-Pyrénées – S.G.A.R. – 78, allées Jean-Jaurès, 31000 Toulouse.

Renseignements et modalités :

La consultation ou la communication du cahier des charges relatif au présent marché peut être demandée à la même adresse – M. Claude Saint-Michel, tél. : 61-62-01-49.

Le Monde

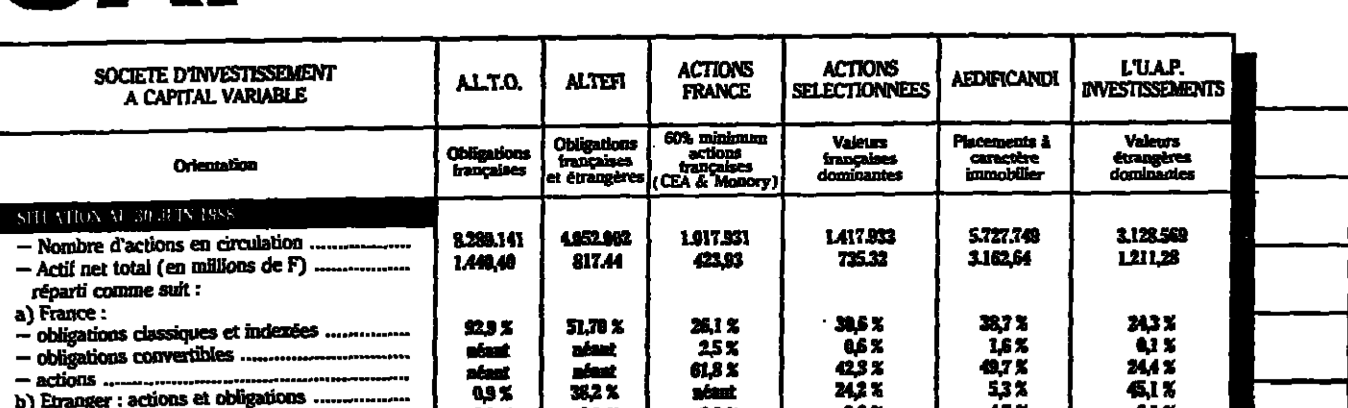
PUBLICITÉ FINANCIÈRE

Renseignements :

45-55-91-82, poste 4330



Le GROUPE PELÈGE, renforcé au niveau de son capital et simplifié dans sa structure, poursuit son développement. Ainsi, les actionnaires de PELÈGE S.A.-SMCI, réunis le 4 juillet 1988 en Assemblée Générale Extraordinaire, ont décidé la fusion des 2 sociétés par absorption de la SMCI par PELÈGE S.A. Aux termes de cette fusion qui prend effet au 1er janvier 1988, le capital de PELÈGE S.A. est porté à 240 millions de F. (Monsieur Michel PELÈGE détient à titre personnel 78,2% de ce capital, le CRÉDIT LYONNAIS : 10,6% et les collaborateurs du Groupe 11,2%). L'activité du Groupe se développe dans tous les secteurs de l'immobilier et de la construction. De la promotion au BTP en passant par l'administration de biens, la finance, l'ingénierie... La forte croissance des résultats et du chiffre d'affaires en 3 ans témoigne du développement très important des activités du Groupe. En effet, les résultats du Groupe après impôts en 1988, hors NORD FRANCE, devraient être supérieurs à 50 Millions de Francs. Au regard des 8,2 Millions de Francs de résultats en 1985, le résultat du Groupe aura été multiplié par 6 en 3 ans. Dans le même temps, le volume d'affaires en promotion et administration de biens a été multiplié par 5 en 3 ans, passant de 686 Millions de Francs en 1985 à une prévision de 3,3 Milliards de Francs en 1988. Avec NORD FRANCE, le chiffre d'affaires 88 de l'ensemble du Groupe devrait être de l'ordre de 5,5 Milliards de Francs.



SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	A.L.T.O.	ALTEFI	ACTIONS FRANCE	ACTIONS SELECTIONNEES	AEDIFICANDI	L'U.A.P. INVESTISSEMENTS
Orientation	Obligations françaises	Obligations françaises et étrangères	60% minimum actions françaises (CEA & Monory)	Valeurs françaises dominantes	Placements à caractère immobilier	Valeurs étrangères dominantes
SITUATION AU 30 JUIN 1988						
– Nombre d'actions en circulation	8.288.141	4.852.902	1.017.931	1.417.933	5.727.749	3.128.569
– Actif net total (en millions de F)	1.449,40	817.44	423,93	735.32	3.162,64	1.211,28
réparti comme suit :						
a) France :						
– obligations classiques et indexées	92,9 %	51,70 %	26,1 %	30,6 %	38,7 %	24,3 %
– obligations convertibles	néant	néant	2,5 %	0,6 %	1,6 %	0,1 %
– actions	néant	néant	61,8 %	42,3 %	49,7 %	24,4 %
b) Etranger : actions et obligations	0,9 %	38,2 %	néant	24,2 %	5,3 %	45,1 %
c) Disponibilités + SICAV de trésorerie	6,2 %	10,1 %	9,6 %	2,3 %	4,7 %	6,1 %
– Valeur liquidative de l'action (en F)	173,77	201,74	416,47	518,58	552,16	387,17
PERFORMANCES AU 30 JUIN 1988 (dividende net réinvesti lors du détachement) Gain total :						
– sur une période de 5 ans (depuis le 30.6.83)	+ 95,7 %	+ 84,7 %	+ 178,– %	+ 150,8 %	+ 163,1 %	+ 69,9 %
– sur une période de 10 ans (depuis le 30.6.78)	+ 264,95%	+ 285,94%	–	+ 461,52 %	+ 535,88 %	+ 336,80 %

Souscriptions et rachats reçus aux guichets de
la BANQUE WORMS
45, Boulevard Haussmann, 75009 PARIS (Tél. 42.66.90.10)
et dans ses diverses agences

Les revenus des Français entre 1984 et 1987

Avantage aux entrepreneurs individuels et aux indépendants

Entre 1984 et 1987, le revenu national en France (1) a progressé de près de 3% par an. Ce surplus de richesses, qui dépasse d'un point la croissance de la production, a pour origine des gains de productivité.

Il s'explique aussi par un transfert important en provenance de l'étranger sous forme de baisses des prix pétroliers survenues en 1986 et des cours des matières premières. Comment les Français se sont-ils partagé ce surplus de richesses ? Dans son sixième constat annuel sur l'évolution des revenus en France, le Centre d'études des revenus et des coûts (CERC) indique que l'essentiel (55%) est allé aux apporteurs de capitaux sous forme d'intérêts, dividendes, revenus non distribués de l'entreprise.

Le reste a été attribué aux salariés (25%) et aux non-salariés (20%).

Le mode de répartition de la richesse nationale sur la période 1984-1987 va à contre-courant de l'évolution constatée dans presque tous les pays étrangers, où les salariés ont vu leur pouvoir d'achat progresser sensiblement. Mais il est vrai, note le CERC, que si l'on considère une période plus longue, allant de 1960 à 1987, salariés et non-salariés se sont vu attribuer en France la quasi-totalité des surplus de revenu national, alors même que les apporteurs de capitaux ne bénéficiaient de presque rien. En fait, les gains que ces derniers ont obtenus depuis 1984 compensent une longue période de disette.

• Très faible progression du pouvoir d'achat des salariés.

Le pouvoir d'achat du SMIC net de cotisations sociales a augmenté de 1 % par an en moyenne entre 1984 et 1987 (+ 2 % en 1985, + 0,9 % en 1986, 0 % en 1987).

Sur la même période, le pouvoir d'achat des salaires après paiement des cotisations sociales a encore moins progressé : + 0,4 % par an en moyenne. Un léger gain de 0,5 % par an est enregistré tant pour les cadres supérieurs que pour les employés et ouvriers qualifiés. Les ouvriers non qualifiés sont mieux nantis avec 1,3 % par an. A l'inverse, les techniciens et agents de maîtrise enregistraient de légères pertes de pouvoir d'achat (entre 0,1 % et 0,3 % par an).

Lorsque l'on prend en considération l'évolution des salaires moyens (après paiement des cotisations sociales) et si l'on tient compte des variations d'effectifs, on constate sur trois ans une hausse de pouvoir d'achat un peu plus forte : + 0,8 % par an en moyenne. Cette façon de comptabiliser l'évolution des revenus tient compte des diverses modifications de la structure des emplois, notamment l'augmentation de la qualification de la main-d'œuvre.

Dans le secteur public, les salariés ne sont pas mieux lotis, qu'il s'agisse de la fonction publique (exception faite pour les instituteurs, dont le pouvoir d'achat progresse de 1,5 % par an) ou du secteur nationalisé. D'une façon générale, les rémunérations ont augmenté moins vite que les prix. La perte de pouvoir d'achat est de 1,3 % l'an en moyenne annuelle entre 1984 et 1987 pour les fonctionnaires (la baisse est même de 2,7 % pour la seule année 1987).

Pour les salariés du secteur nationalisé, le pouvoir d'achat baisse d'un pourcentage compris entre 0,3 % et 1,6 % l'an selon les modes de calcul. Le CERC arrive tout de même – en tenant compte de l'ancienneté, des compétences et des responsabilités – à un très léger gain de pouvoir d'achat de 0,6 % l'an dans ce secteur.

• Forte augmentation du niveau de vie des professions indépendantes.

Si les salariés du secteur privé comme du secteur public voient leur niveau de vie stagner au cours des trois dernières années, les professions indépendantes en revanche tirent bien, parfois même très bien, leur épingle du jeu. Le CERC, qui s'appuie sur les bénéfices moyens, distingue quatre catégories : professions de l'alimentation et commerces ; services ; artisanat et bâtiment ; professions libérales de santé.

Dans l'alimentation générale, la hausse du pouvoir d'achat est de 1 % à 3,5 % par an. Il en va de même pour les bouchers-charcutiers ; pour les boulangers, l'évolution est à peine inférieure (+ 1,5 % à 3 %), l'essentiel ayant été acquis en 1986. Dans le commerce non alimentaire, l'habillement (+ 3 % à 6 %) et la chaussure (+ 2 % à 4 % l'an) font eux aussi de bons résultats, même si l'année 1987 a été franchement mauvaise pour ces professions (– 2,5 % à – 6 %).

Dans les professions de services, la palme revient aux cafés (+ 7,5 % à + 11,5 % l'an) et aux restaurants (+ 6 % à + 8,5 %) ainsi qu'aux garagistes (+ 7,5 % l'an) et aux coiffeurs (+ 5,5 % à + 9,5 %). Mais dans certains cas, il semble bien que les professions indépendantes aient seulement compensé les pertes subies les années précédentes (cas des garagistes), alors que dans d'autres professions, il s'agit bien de gains continus (coiffeurs). Les chauffeurs de taxi voient en revanche leur pouvoir d'achat complètement stagner.

Quant aux pharmaciens, la progression de leur pouvoir d'achat est très nette (+ 4,5 % à + 7 %) mais a été acquise en 1985 et 1986, l'année dernière ayant été médiocre.

Dans les professions artisanales du bâtiment, les gains de pouvoir d'achat sont nets et réguliers, compris entre 4 % l'an (plombiers, couvreurs) et 6 % (maçons). Pour beaucoup de ces professions, il s'agit surtout de rattrapage par rapport aux années précédentes, qui avaient été souvent mauvaises.

Les médecins conventionnés voient eux aussi leur pouvoir d'achat progresser mais plus faiblement, qu'il s'agisse des médecins généralistes (+ 1 à + 2 %) ou des spécialistes (+ 1 à + 1,5 %). Il en va de même pour les infirmiers et infirmières. Les chirurgiens-dentistes sont nettement mieux lotis (+ 1 à 3 %), alors que les masseurs kinésithérapeutes ont un niveau de vie qui stagne.

• Bonne performance des valeurs mobilières.

Malgré le krach boursier d'octobre 1987, la période 1984-1987 a été, pour les valeurs mobilières comme pour la plupart des autres placements, nettement meilleure que les cinq années qui avaient précédé. Globalement, l'ensemble des placements réalisent une performance réelle globale (2) de 5,2 % entre la fin 1984 et 1987, nettement supérieure à celle de la période fin 1979-fin 1984, où la performance globale n'avait été que de 0,8 %.

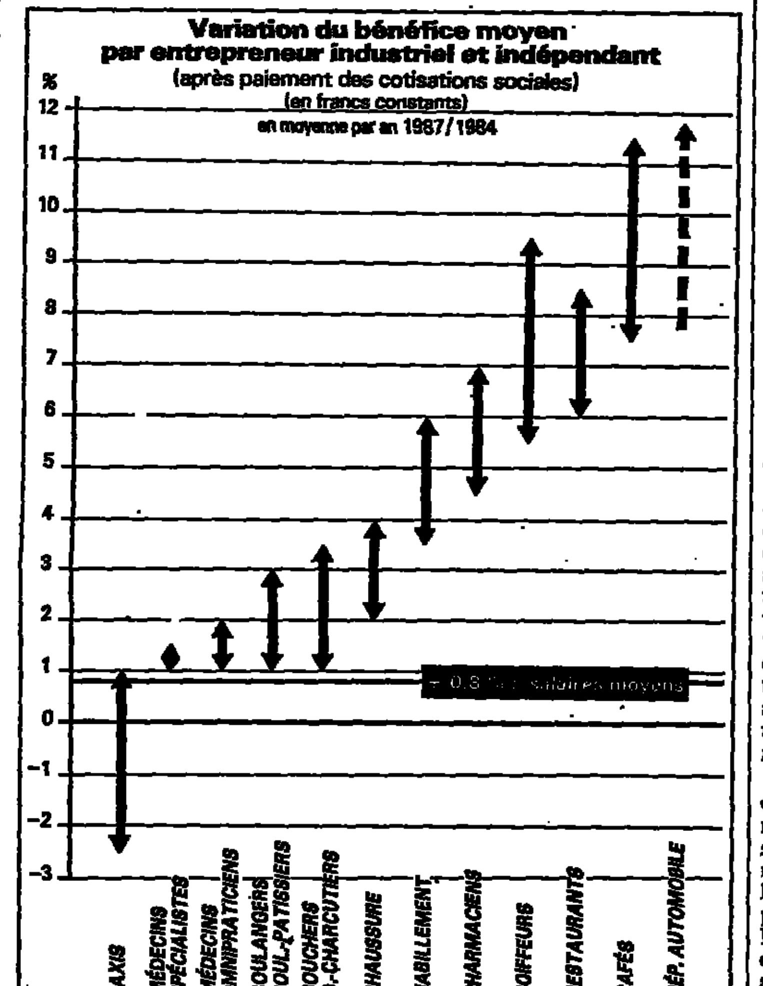
• *Les revenus sociaux à la traîne.*

Le montant de la plupart des prestations sociales était, fin 1987, inférieur en pouvoir d'achat à ce qu'il était fin 1984. Cela était particulièrement vrai pour les prestations familiales. Parmi les retraités, les anciens fonctionnaires – instituteurs exceptés – perdaient davantage de pouvoir d'achat que les autres catégories de retraités.

AL. V.

(1) Somme des revenus du travail de l'entreprise et de la propriété.

(2) La performance réelle globale tient compte du taux de rendement courant ainsi que des plus ou moins-values éventuelles corrigées de la hausse des prix.



Source : CERC

Les orientations du ministre du travail

« La négociation doit être un lieu d'échanges réciproques », rappelle M. Soisson

Extraordinairement isolé et silencieux alors que le monde politique s'agitait autour de lui, M. Jean-Pierre Soisson a commencé à s'exprimer, deux semaines après sa fracassante nomination. Invité dimanche dernier de l'émission « 7 sur 7 », sur TF 1, il présidait, le lendemain, la réunion annuelle de la commission nationale de la négociation collective et prononçait son premier discours indicatif. Ce même 11 juillet, il entamait avec la CFTC une série de consultations des partenaires sociaux qui s'achèvera le 19 juillet avec la CGT.

Il était temps. Ministre contesté du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, figure symbolique de l'ouverture au centre, M. Soisson a d'abord été comme tétanisé par la hardiesse de son geste. A l'inverse de tout nouveau membre d'un gouvernement, d'ordinaire valorisé par sa promotion, il a été contraint d'aller défendre d'urgence ses positions locales, vacillantes. On l'a vu aussitôt dans sa mairie, à Auxerre, au conseil général de l'Yonne, et à Dijon, où il est vice-président du conseil régional de Bourgogne.

Même la composition de son cabinet ministériel lui a causé quelques soucis, habituellement peu fréquents. Une désaffection inattendue et des choix retardés ont quelquefois donné l'impression de réticences. Alors que les bons spécialistes sont rares pour des dossiers aussi techniques, les choix semblaient difficiles, dont dépend pourtant la coloration de l'entourage. Entre les techniciens d'obédience socialiste et ceux venus d'autres horizons, *a priori* plus réservés encore, on ne se bousculait pas.

Tout cela est désormais oublié. Depuis quelques jours, le cabinet est constitué autour d'un noyau dur de conseillers qui ne doivent rien « *ni à l'avant 1981 ni à l'après* ». Jeunes, compétents, ils ont des expériences complémentaires et peuvent tenir des rôles « transversaux » avec leurs administrations d'origine. A leur tête, M. Michel de Verville, directeur du cabinet, offre un peu la synthèse des capacités recherchées. Il connaît bien le sujet, ainsi qu'en témoigne sa carrière, qui l'a amené à agir, à partir de 1986, à la délégation à l'emploi, auprès de M. Balmary.

Sur le dossier de l'emploi, des orientations claires se dégagent. Le ministère Soisson va mettre l'accent sur l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, sur la formation et les reconversions, et s'intéressera de près au développement local que M. Philippe Séguin redécouvrit tardivement. Dans la lignée, il est vraisemblable qu'une mission sera confiée à M. Bertrand Schwartz, pour développer un projet encore plus ambitieux que le programme expérimental de nouvelles qualifications qu'il avait lui même lancé en 1985.

Prudemment encore, M. Jean-Pierre Soisson esquisse depuis peu les premières lignes de son action. C'est d'ailleurs ce qu'il a fait devant les partenaires sociaux, en portant un jugement réservé sur les résultats annuels de la vie contractuelle (*le Monde* du 29 juin).

« *Satisfaisant* » sur le plan quantitatif, le bilan révèle « *certaines insuffisances sur le plan qualitatif* ». Le niveau de négociation interprofessionnelle, « *contrairement à ce qui a pu être dit parfois, conserve une réelle importance* », a-t-il voulu souligner. Tout en se félicitant du « *renouveau* » de la négociation de branche, il « *n'exclut* », ni l'interprofessionnel, « *ni le maintien de la vitalité de la négociation d'entreprise* ».

L'individualisation des salaires

Equilibré dans son jugement, il note certes des progrès avec la généralisation de la couverture conventionnelle, mais s'inquiète de « *blocages* » et de « *certains dérapages* » qui le conduisent à afficher ses intentions. La négociation, rappelle donc M. Soisson, « *doit être le lieu d'échanges réciproques et garantit un certain équilibre* ». Ce qui n'a pas toujours été le cas.

« *L'amélioration globale de notre économie peut permettre à la négociation salariale de se redéployer sur des bases nouvelles* », affirme-t-il en minimisant l'effet négatif de la récente augmentation du SMIC de 0,4 % qui ne risque pas « *de compromettre le redressement (...) et la compétitivité de notre économie* ». Il constate une « *certaine atonie* » des discussions, mais c'est surtout à l'égard du mouvement qui se développe en faveur de l'individualisation des salaires qu'il se montre le plus sévère.

La méthode se pratique « *dans des conditions souvent insuffisantes sans que les critères de répartition soient suffisamment négociés* ». « *Un tel mouvement n'est pas sans danger* », ajoute-t-il, qui « *fait l'impasse sur la recherche du consensus social* ». Poursuivant, M. Soisson estime que « *l'individualisation ne doit pas être excessive* » et qu'elle nécessite « *le maximum de transparence* ».

De même, l'intéressement est « *un élément positif* », mais « *encore faut-il qu'il ne soit pas détourné de son objet* ». Comme M. Séguin, le ministre s'inquiète du « *développement de certaines pratiques illicites* », avec la sanction de l'absentéisme, ou la transformation de l'intéressement en élément de rémunération complémentaire, non assujetti aux cotisations sociales. « *Il ne saurait servir de moyen de précarisation de certains éléments fixes du salaire* », objecte-t-il.

L'inégalité professionnelle

A propos de l'aménagement du temps de travail, M. Soisson relève « *certaines dérives* » à corriger dans les accords d'entreprise, à cause de l'absence de contreparties notamment. « *Les espaces de liberté conférés à la négociation ne sont pas des espaces de dérégulation* », tient-il à préciser. Et d'ajouter que les difficultés « *sont clairement imputables à une négociation de branche encore insuffisante* ». « *Je dirais volontiers que ça dérape dans les entreprises parce que ça patine dans les branches* », se risque-t-il à déclarer en préconisant la concertation.

D'autres sujets de préoccupation proviennent de l'égalité professionnelle, « *qui tarde à se traduire dans les faits* », des classifications parfois inchangées depuis des dizaines d'années, et surtout des salaires conventionnels. Le ministre souligne, sur ce point, que 75 % des minima ouvriers ou employés sont inférieurs au SMIC. « *Quoi de plus sclérosant que la situation actuelle* », qualifiée ailleurs d'« *archaïque* ». Favorable au « *desserrement des grilles salariales* », M. Soisson propose aux partenaires sociaux de négocier sur ces questions, « *comme la loi nous y incite* ».

Quatre orientations

En conséquence, le ministre du travail préconise quatre orientations pour 1988. « *Il convient tout à la fois*, précise-t-il, *de mieux encadrer les négociations sur l'aménagement du temps de travail, de donner une meilleure impulsion à la négociation salariale, d'engager un processus de négociation sur les conséquences sociales des mutations technologiques et d'accélérer la révision des classifications.* »

Bien entendu, ce que M. Soisson appelle de nécessaires « *corrections de trajectoire* » ne suffit pas à définir un programme. C'est pourquoi le nouveau ministre du travail rencontre actuellement les délégations patronales et syndicales pour prendre la température et se préparer à de nouvelles initiatives. Dans les semaines à venir, la nouvelle équipe précisera ses priorités et ses intentions sur les nombreux dossiers en suspens – et il n'en manque pas. Ce sera pour elle l'heure de vérité. Tout à la fois, elle devra apporter à un gouvernement à majorité socialiste des réponses conformes à sa pratique, sous peine d'être désavouée, mais devra montrer par sa « *différence* » ce que l'ouverture politique est capable d'offrir en plus. Ce ne sera pas une mince gageure que d'y parvenir. Mais l'expérience en cours est à ce prix.

ALAIN LEBAUBE.

REPÈRES

Automobile

Repli du marché français

Le marché automobile français s'est contracté en juin, avec 141 607 immatriculations, soit une baisse de 6,3 % sur juin 1987. A l'issue du premier semestre 1988, la progression du marché est ainsi ramenée à 5,6 % par rapport à la même période de 1987 (contre 6,3 % en 1987), avec un total d'immatriculations de 1,051 million (contre 995 530). Selon la Chambre syndicale des constructeurs automobiles, l'impact du krach boursier aura été faible. Mais après deux ans de forte croissance du parc automobile les besoins s'atténuent, et le ralentissement pourrait être durable. Renault, qui enregistre un mauvais mois de juin, estime que ce recul a été accentué par la fin de carrière des R9 et R11. Les résultats de juin confirment par ailleurs l'effritement de la pénétration étrangère (34,6 % du marché), tandis que le groupe PSA bénéficie du succès de la 405.

Billet de trésorerie

Les PME vont pouvoir en émettre avec une caution bancaire

Afin de faciliter l'accès des petites et moyennes entreprises au marché des billets de trésorerie, le comité de la réglementation bancaire a décidé, mardi 12 juillet, d'abaisser de 5 millions de francs à 1 million de francs le montant minimum de ces billets (*le Monde* du 8 juillet 1988). En outre, la garantie des banques pourra être fournie, facultativement, pour les émissions de billets égales ou inférieures à 3 millions de francs ; cela, afin de donner aux souscripteurs une caution bancaire et, ainsi, de les protéger contre toute défaillance de l'entreprise émettrice.

Cette mesure est importante, car, selon le rapport Mentré sur le coût du crédit aux entreprises en fonction de leur taille, 20 % seulement des crédits aux entreprises de moins de cent salariés sont accordés à des taux voisins du marché interbancaire (7 %), ce pourcentage passant à 50 % pour les entreprises de 100 à 500 salariés et à 80 % pour celles de plus de 500 salariés. D'une manière générale, les PME paient leurs crédits en fonction d'un taux de base bancaire (9,60 %) bien supérieur au taux de base appliqué aux grandes entreprises, l'écart atteignant de 1,5 à 2 points entre des entreprises de moins de 500 salariés et de plus de 500 salariés. En permettant aux PME d'émettre des billets de trésorerie aux taux du marché interbancaire avec la caution des banques, on va créer en France un marché des acceptations bancaires, marché qui est très actif aux Etats-Unis.

Prix

+ 2,5 % en 1988 confirme M. Bérégovoy

« *Ma conviction est que la hausse des prix se situera en 1988 aux alentours de 2,5 % à condition qu'il n'y ait pas de flambée du dollar ni de hausse du pétrole* », déclare M. Bérégovoy dans une interview au *Figaro* du 13 juillet. Cette prévision de hausse (en glissement comme en moyenne annuelle) est celle qu'avait retenue le gouvernement pour 1988 dans ses comptes rendus publics à l'automne 1987. Mais les résultats médiocres de mars (+ 0,3 %) et avril (+ 0,5 %) ont rendu cet objectif plus difficile à atteindre.

« *Pour ce qui est de la rémunération des comptes à vue, je n'y suis pas hostile à condition que cela ne serve pas de prétexte pour faire payer les chèques. Sur ce point, ma position n'a pas varié, c'est non* », déclare d'autre part M. Bérégovoy dans la même interview.

Croissance

+ 1,1 % en France au premier trimestre

La croissance de l'économie française (PIB) a augmenté de 1,1 % au premier trimestre par rapport au quatrième trimestre 1987, indique l'INSEE qui vient de réviser – légèrement – ses premiers calculs (+ 1,2 %).

Commerce extérieur

Contraction de l'excédent japonais au premier semestre

L'excédent commercial japonais a atteint 5,92 milliards de dollars en juin contre 5,05 milliards le mois précédent mais 6,61 milliards en juin 1987, indique le ministère des finances, dans un rapport préliminaire. Si les exportations sont en hausse de 17 %, les importations font un bond de 31,6 %. Pour les six premiers mois de l'année, le solde positif du commerce extérieur revient ainsi à 33,66 milliards de dollars contre 40,12 milliards un an plus tôt. Durant cette période, les exportations sont restées dynamiques, en progression de 15,7 %, mais les importations se sont accrues de 34,5 %, reflétant la politique de promotion de la demande interne suivie par le gouvernement.

Pétrole

Nouvelle chute des prix du brut

Les prix du pétrole brut de mer du Nord (Brent) à Londres sont tombés, le mardi 12 juillet, à 13,90 dollars le baril pour livraison août, leur plus bas niveau depuis novembre 1986, cédant ainsi plus de 50 cents sur les cotations de la veille. A New-York, la baisse était plus limitée, le baril de West Texas Intermediate (la qualité de référence outre-Atlantique) abandonnant 6 cents pour s'établir à 14,72 dollars. Ce mouvement de repli n'a pu être totalement enrayé par l'annonce d'une prochaine visite du nouveau secrétaire général de l'OPEP, M. Subroto (Indonésie), aux Emirats arabes unis. Ni par l'éventualité, encore très conditionnelle, d'une réunion du comité des prix de l'OPEP. Les chances paraissent très minces de voir l'orgnaisation parvenir à un accord sur une réduction de sa production qui atteint, au contraire, actuellement 19 millions de barils par jour, soit son volume le plus élevé depuis l'été 1987.

• Nouvelle grève à Air Inter. – L'intersyndicale des navigants techniques d'Air Inter a déposé un nouveau préavis de grève pour la semaine du 18 au 24 juillet. Ce préavis touche la tranche horaire 0 heure-8 heures. *« Alors que le gouvernement appelle au dialogue,* déclarent les syndicats, *la direction d'Air Inter persiste dans la position qui a été la sienne depuis bientôt trois ans : le refus d'engager les discussions portant sur la composition des équipages des Airbus-A-320 d'Air Inter. »*

• Dégradation du marché du porc. – *« Nous sommes revenus à la situation que nous connaissions il y a un mois »*, a déclaré, le 12 juillet, M. Michel Van den Bossche, président de la Fédération nationale des producteurs de porc, constatant le recul des prix à 8,20 F le kilo, soit 5 centimes au-dessus des niveaux les plus bas atteints au début de juin, qui avaient déclenché de violentes manifestations chez les éleveurs de l'Ouest. Le ministre de l'agriculture, M. Henri Nallet, avait alors annoncé une dotation de 100 millions de francs à Stabiporc, la caisse d'aide d'urgence. Cette caisse, vide depuis avril, n'a pas encore été renflouée, et la dotation a été depuis révisée à 90 millions de francs.



Marchés financiers

La charge de Compiègne se sépare de la CGM

Première rupture de fiançailles rue Vivienne

La société de Bourse Bernard de Compiègne Augustin Normand SA et la Caisse de Gestion Mobilière – CGM (groupe Suez) – ont conjointement décidé de ne pas donner suite au protocole d'accord conclu en mars dernier et qui devait conduire l'établissement financier à prendre le contrôle à 90 % de l'ancienne charge. Ce projet d'adossement avait reçu l'aval du comité de pilotage de ces rapprochements entre établissements de crédit et sociétés de Bourse.

Aucune des deux parties n'a souhaité fournir d'explication détaillée sur les raisons de leur séparation. C'est la première rupture qui intervient depuis la mise en œuvre au printemps 1987 de la réforme de la Bourse, prévoyant ce type de mariage en vue de mettre fin, pour la création d'un grand marché européen en 1993, au monopole de négociation des valeurs mobilières détenu par les agents de change depuis le Premier Empire.

D'après les renseignements recueillis rue Vivienne, de sérieuses divergences seraient apparues dans les projets de développement de la société de Bourse de Compiègne. Elles auraient surgi à la suite de l'étude détaillée de la charge, la CGM souhaitant réduire le prix demandé.

Cette rupture ramène à vingt-huit le nombre de sociétés de Bourse – elles sont cinquante-huit au total – ayant trouvé l'âme sœur dans le secteur bancaire.

De taille modeste (environ 60 millions de francs de chiffre d'affaires, 6 millions de bénéfice et 60 personnes), la société de Bourse de Compiègne pourrait faire l'objet de nouvelles convoitises. Les banques Arjil et Dumenil-Leblé ainsi qu'un grand courtier de la place pourraient être intéressés.

Pechiney cherche 5 milliards de francs

Le PDG de Pechiney, M. Jean Gandois, rencontrera dans le courant de la semaine prochaine M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie et des finances. Il discutera avec lui des moyens de trouver les 5 milliards de francs d'argent frais dont son groupe a, selon lui, besoin pour financer ses investissements. M. Jean Gandois a, d'ores et déjà, rejeté la formule de l'emprunt perpétuel, adoptée par Rhône-Poulenc, un moyen onéreux à ses yeux, qui n'a d'intérêt que si les titres émis sont *« déductibles avant impôts »*.

« Rhône-Poulenc ayant épuisé son déficit fiscal, le groupe peut déduire complètement de son bénéfice avant impôts la charge de ses titres perpétuels », a-t-il précisé. En revanche, *« comme Pechiney a un gros déficit fiscal de 8 milliards de francs, je n'ai aucun intérêt à suivre la même voie »*.

M. Gandois se refuse toutefois à donner des précisions sur les moyens qu'il envisage de mettre en œuvre pour trouver l'argent nécessaire, du moins pas avant d'avoir rencontré M. Bérégovoy. Il a quand même indiqué n'avoir pas besoin de 5 milliards de francs immédiatement. *« Je souhaiterais avoir des fonds propres assez rapidement. Mais pas tout, tout de suite. »*

Les analystes parisiens s'attendent que Pechyney procède à une augmentation de capital en trois étapes, la première intervenant l'année prochaine pour lever 2,5 milliards de francs environ.

Coleco (jouets) recourt à la loi sur les faillites aux Etats-Unis

Le fabricant américain de jouets, Coleco Industries Inc., a demandé, le 12 juillet, à bénéficier de la protection de la loi sur les faillites, qui permet à une entreprise en difficulté de mettre en place un plan de restructuration à l'abri de ses créanciers. Cette demande concerne les seules activités américaines, à l'exclusion des filiales étrangères, notamment canadienne. Elle a été faite en raison du refus des banques d'accorder de nouveaux prêts. Coleco a perdu 215 millions de dollars en 1986 et en 1987, et son déficit s'est encore aggravé au début de cette année. Devant ces difficultés croissantes, Coleco a fortement réduit son personnel et n'emploie plus que six cents salariés contre deux mille cinq cents en 1987. L'entreprise essaie également de vendre des actifs pour se procurer de l'argent frais. Hasbro Inc., premier fabricant américain de jouets, a annoncé qu'il allait racheter certaines chaînes de production de Coleco. – *(AFP.)*

NEW-YORK, 12 juillet ↓

Rechute

La reprise aura été de courte durée. Le marché américain a rechuté mardi. Le mouvement de repli s'est prolongé durant toute la journée, en se ralentissant cependant un peu sur la fin. Après être tombé à 2 077,52, l'indice des industrielles s'est établi, en clôture, à 2 092,64, soit à 18,67 points au-dessous de son niveau précédent.

Le bilan général a été d'aussi mauvaise qualité que ce résultat. Sur 1 950 valeurs traitées, 1 041 ont baissé, 441 seulement ont monté et 468 n'ont pas varié. Selon les professionnels, Wall Street est revenu sur la défensive. Beaucoup craignent, en effet, une initiative de la Réserve fédérale sur le front du crédit, qui pourrait se traduire par un relèvement des taux. En relation, le marché obligataire, lui, avait assez triste mine.

Surtout, la communauté financière américaine attend avec impatience les résultats du commerce extérieur pour mai, publiables le 15 juillet prochain. Les pronostics, à cet égard, ne sont guère favorables. Dans l'incertitude, les opérateurs procèdent à des dégagements de précaution. L'activité, bien qu'en augmentation, est restée assez faible, avec 162,64 millions de titres échangés, contre 123,3 millions la veille.

VALEURS	Cours du 11 juillet	Cours du 12 juillet
Alcoa	53 1/4	51 3/4
A.T.T.	26 1/4	26 1/8
Boeing	59	58 5/8
Chase Manhattan Bank	29 3/8	28 1/2
Du Pont de Nemours	89 1/2	88
Eastman Kodak	44 5/8	44
Exxon	44 7/8	44 3/8
Ford	52 1/8	51 1/2
General Electric	43 3/4	42 1/2
General Motors	77 3/8	78 7/8
Goodyear	61 3/4	61 1/8
I.B.M.	126 7/8	124 7/8
I.T.T.	52 1/2	52 3/8
Mobil Oil	44	43 1/4
Pfizer	50 3/8	50 1/2
Schlumberger	33 7/8	33 1/2
Texaco	46 7/8	46 3/8
UAL Corp. ex-Allegis	97	95 3/4
Union Carbide	22 3/8	22 3/8
U.S.X.	31 5/8	30 1/2
Westinghouse	55 1/8	54 3/4
Xerox Corp.	54 3/4	54 1/8

PARIS, 12 juillet ↓

Nouveau repli

Amorcée en début de semaine, la baisse des cours s'est poursuivie mardi rue Vivienne. Dans la matinée pourtant, la résistance avait paru s'organiser (– 0,2 %). Mais elle n'allait pas tarder à faiblir. A midi, le recul dépassait 0,7 % et, au cours de l'après-midi, il avoisinait 0,9 %. L'indicateur instantané s'établissait en définitive à 0,77 % au-dessous de son niveau précédent.

Cela aurait pu être pire avec largement trois fois plus de baisses que de hausses. Les différences de cours n'ont cependant pas, en règle générale, été très importantes. Ce qui n'a pas empêché les grandes valeurs du support de payer leur tribut à l'alourdissement (Michelin, Peugeot, CSF, Lafarge, Saint-Gobain, CGE). Les autres grands noms de la cote n'ont pas été mieux lotis (Carrefour, L'Oréal, L'Air liquide, Pernod-Ricard, BSN, DMC, Bouygues). Bref, la Bourse n'avait pas la forme du tout.

Les professionnels, ceux du moins que la vague de vacances n'avaient pas enlevés à leur entourage, imputaient le phénomène au manque d'activité. De fait, les échanges ont été particulièrement faméliques. Coupée par le chômage du 14 juillet, qui pousse au pont, cette semaine n'est guère favorable aux initiatives. D'autant moins que vendredi on attend les résultats du commerce extérieur américain, dont on murmure qu'ils seront franchement mauvais. C'est le syndrome mensuel aggravé cette fois par la crainte d'une hausse des taux en RFA.

M. Bérégovoy a beau tous les jours marteler qu'il y a encore une marge de baisse en France, les financiers se méfient. Et puis il règne rue Vivienne une sorte de malaise entretenu par les maladresses du gouvernement au point que quelques-uns se prennent à douter de la capacité d'ouverture politique.

A noter, la reprise de LVMH avec du volume à la clé. La Société générale entrera sur le MONEP le 18 juillet.

LONDRES, 12 juillet ↓

Prudence

Tout comme la veille, les investisseurs ont préféré demeurer prudents mardi, quelques jours avant la publication d'une série d'indices économiques à la fois américains et britanniques. L'indice FT des valeurs industrielles perdait 1 %, revenant à 1 494,3. Le recul était dû, en grande partie, à la chute de Wall Street dès l'ouverture de sa séance. L'ambiance était calme, avec 398 millions de titres échangés, contre 416 millions la veille. Parmi les valeurs en baisse figuraient celles des secteurs pharmaceutiques (Beecham, Glaxo), industrielles (Metal Box, Rank Organisation) et des assurances (Sun Alliance, Royal Insurance). Les valeurs pétrolières se sont nettement dépréciées en raison de la forte baisse des cours du pétrole. Enfin, dans le domaine agro-alimentaire, Rank Hovis a fortement progressé sur des rumeurs d'OPA. British Aerospace, ainsi que d'autres actions liées à l'armement, affichait des gains toujours à la suite du contrat signé par l'Arabie saoudite.

TOKYO, 13 juillet ↓

Repli

Après deux séances de hausses, la tendance s'est de nouveau alourdie mercredi à Tokyo. Le mouvement de baisse s'est toutefois ralenti. En repli de 187,69 points en fin de matinée, l'indice Nikkeï s'établissait, en clôture, à 28 020,10, réduisant ainsi l'écart à 79,74 points (– 0,28 %). Comme à New-York, les investisseurs attendent avec une certaine inquiétude la publication, vendredi prochain, des résultats du commerce extérieur américain.

« S'ils sont trop bons, le dollar va donc monter, et la Bourse de Tokyo baissera », disait M. Kaoru Shimura de Sumitomo Life Insurance. Dans l'immédiat, l'annonce d'une réduction de l'excédent commercial nippon, conforme aux vœux du gouvernement, a fait bonne impression et favorisé la reprise de quelques achats en fin de séance. Une forte activité a régné, avec 2 milliards de titres échangés, contre 1,9 milliard la veille.

VALEURS	Cours du 12 juillet	Cours du 13 juillet
Akaï	665	660
Bridgestone	1 330	1 320
Canon	1 280	1 270
Fuji Bank	3 170	3 170
Honda Motors	1 820	1 800
Matsushita Electric	2 540	2 500
Mitsubishi Heavy	977	990
Sony Corp.	5 400	5 290
Toyota Motors	2 560	2 640

FAITS ET RÉSULTATS

● **Hongkong : création d'une commission de contrôle des opérations boursières.** – Le gouvernement de Hongkong a approuvé la création d'une commission de contrôle des opérations boursières. Cet organisme, dont la création sous une forme indépendante était demandée par un comité d'experts nommés par le gouvernement, sera établi en dehors de l'administration. Il devrait néanmoins rendre des comptes au gouvernement par le biais du secrétaire aux finances.

La nouvelle instance (Securities and Futures Commission) remplacera la commission de contrôle actuelle ainsi que celle de contrôle des matières premières et le bureau du commissaire responsable de ces deux entités, et devrait commencer à fonctionner à partir de l'année prochaine.

● **Affaire Guinness : sept hommes d'affaires en liberté sous caution.** – Sept hommes d'affaires inculpés dan le cadre de l'affaire Guinness, M. Ernest Saunders, ancien président de la brasserie anglo-irlandaise, lord Spens, Sir Jack Lyons et MM. Roger Seelig, Gerald Ronson, David Mayhew et Anthony Parnes, ont été maintenus en liberté sous caution, depuis le 11 juillet jusqu'au 26 septembre, par un tribunal londonien. Les sept hommes d'affaires ont à répondre collectivement de cent trois chefs d'accusation dans le cadre de l'enquête sur les opérations boursières illégales entreprises par l'ancienne direction de Guinness au moment de son OPA de 2,7 milliards de livres sur le fabricant de whisky écossais Distillers.

● **Net recul des résultats de Merrill Lynch.** – Merrill Lynch and Co. Inc., l'une des premières firmes américaines d'investissements, a annoncé un recul de près de 36 % de son bénéfice net trimestriel, qui est tombé à 53,5 millions de dollars (320 millions de francs) au deuxième trimestre, contre 83,3 millions de dollars (500 millions de francs) lors de la même période de 1987. Le chiffre d'affaires trimestriel de Merrill Lynch a progressé, en revanche, de 8 %, pour atteindre 2,5 milliards de dollars (15 millions de francs), contre 2,3 milliards de dollars précédemment (13,8 millions de francs). Les résultats du deuxième trimestre sont *« raisonnables, étant donné le niveau relativement faible de l'activité sur les marchés financiers »*, a estimé le président de Merrill Lynch, M. William Schreyer. Les revenus tirés des commissions ont chuté au deuxième trimestre de 35 %, à 393 millions de dollars (2,3 milliards de francs), en raison du recul de l'activité boursière, et ceux provenant des activités de banque d'investissements (fusions, acquisitions...) ont diminué de 13 %, à 256 millions de dollars (1,5 milliard de francs).

PARIS :

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.G.P. S.A.	288 80	288 80	IN2	180	189 50
Arnault & Associés	575	552	Int. Metal Service	357	330
Asystel	252	248	La Commande Electro.	400	400
B.A.C.	440	445	La gd foire du meuble	285	285
B. Demachy & Assoc.	370	370	Loca Investissement	250	249
B.I.C.M.	585	590	Locamic	....	188 50
B.I.P.	....	513	Marin Immobilier	....	....
Boiron	405	405	Metallurg. Minière	135	....
Bolloré Technologies	920	910	Métrologie Internat.	410	415
Buitoni	1050	1050	Microservice	128	124
Câbles de Lyon	1410	1390	M.M.B.M.	595	590
Calberson	840	830	Molex	245	240
Canal Plus	590	580	Navale-Delmas	745	750
Cardif	1039	997 o	Olivetti-Logabax	....	204 90
C.A. I.-de-Fr. (C.C.I.)	....	278	Om. Gest.Fin.	310	318
C.A.T.C.	138	140	Presbourg (C. In. & Fin.)	88	88 90
C.D.M.E.	938	930	Prévoyance Assurance	498	498
C. Equip. Elect.	302	298 50	Publicat. Filipacchi	....	441
C.E.G.I.D.	665	665	Razel	870	860
C.E.G.E.P.	....	170	St-Gobain Emballage	....	1295
C.E.P.-Communication	1398	1398	St-Honoré Matignon	174	175
C.G.I. Informatique	739	710	S.C.G.P.M.	....	326 90
Ciments d'Origny	550	539	Segin	369 50	366
C.N.I.M.	....	327	Seme-Metra	550	....
Concept	293	305	S.E.P.	1470	1487
Conforama	843	826	S.E.P.R.	....	1430
Creeks	450	441	S.M.T.Goupil	294	298
Dafsa	225	216	Sodinforg	900	870
Dauphin	4690	4685	Sopra	315	315
Devanlay	1005	998	TF 1	280	257 20
Deville	830	829	Unilog	155	....
Dumenil-Leblé	1016	1010	Union Financ. de Fr.	395	400
Editions Belfond	130	132	Valeurs de France	329	329
Elysées Investiss.	24 10	24 10			
Finacor	473 20	517 d			
Gaintoil	519	518			
Guy Degrenne	875	....			
I.C.C.	242 80	224 90			
IDIA	225	225			
I.G.F.	145	143			

Marché des options négociables le 12 juillet 1988

Nombre de contrats : 8 253.

VALEURS	PRIX exercice	OPTIONS D'ACHAT Septembre dernier	OPTIONS D'ACHAT Décembre dernier	OPTIONS DE VENTE Septembre dernier	OPTIONS DE VENTE Décembre dernier
Accor					
CGE					
Elf-Aquitaine					
Lafarge-Coppée					
Michelin					
Midi					
Paribas					
Peugeot					
Saint-Gobain					
Thomson-CSF					

A la suite du retard dans le traitement informatique à la Bourse de Paris, nous ne sommes pas en mesure de publier le tableau du MONEP. Nous prions nos lecteurs de bien vouloir nous en excuser.

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 12 juillet 1988
Nombre de contrats : 36 168

COURS	ÉCHÉANCES Sept. 88	ÉCHÉANCES Déc. 88	ÉCHÉANCES Mars 89
Dernier	104,20	103,05	102,10
Précédent	104,25	103,15	102,20

Options sur notionnel

PRIX D'EXERCICE	OPTIONS D'ACHAT Sept. 88	OPTIONS D'ACHAT Déc. 88	OPTIONS DE VENTE Sept. 88	OPTIONS DE VENTE Déc. 88
102	2,37	2,07	0,19	1,06

INDICES

CHANGES

Dollar : 6,20 F ↓

Le dollar s'est généralement effrité, mercredi 13 juillet, sur toutes les places financières internationales, sans rien perdre toutefois de sa résistance. Il a coté 6,20 F (contre 6,2035 F) à Paris, où les affaires ont été calmes à la veille d'un long week-end de quatre jours. Pour la première fois de l'histoire, les banques seront, en effet, fermées vendredi 15 juillet, contraignant le marché des changes à faire relâche.

FRANCFORT	12 juillet	13 juillet
Dollar (en DM)	1,8410	1,8390
TOKYO	**12 juillet**	**13 juillet**
Dollar (en yens)	132,70	132,47

MARCHÉ MONÉTAIRE (effets privés)

Paris (13 juillet) .... 7 1/2-7 9/16 %
New-York (12 juillet). 7 3/8-7 7/16 %

BOURSES

PARIS (INSEE, base 100 : 31 déc. 1987)

	11 juillet	12 juillet
Valeurs françaises	126,5	125,4
Valeurs étrangères	117,7	117,3

Cie des agents de change (Base 100 : 31 déc. 1981)

	11 juillet	12 juillet
Indice général	365,7	362,3

NEW-YORK (Indice Dow Jones)

	11 juillet	12 juillet
Industrielles	2 111,31	2 092,64

LONDRES (Indice « Financial Times »)

	11 juillet	12 juillet
Industrielles	1 510,50	1 494,30
Mines d'or	218,50	217,50
Fonds d'Etat	87,98	87,78

TOKYO

	12 juillet	13 juillet
Nikkeï Dow Jones	28 099,84	28 020,10
Indice général	2 207,97	2 197,97

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR + bas	COURS DU JOUR + haut	UN MOIS Rep. + ou dép. –		DEUX MOIS Rep. + ou dép. –		SIX MOIS Rep. + ou dép. –	
$ E.-U.	6,1830	6,1860	– 45	– 30	– 85	– 60	– 290	– 210
$ can.	5,0855	5,1260	– 108	– 80	– 199	– 164	– 647	– 556
Yen (100)	4,6548	4,6588	+ 103	+ 129	+ 214	+ 248	+ 566	+ 649
DM	3,3653	3,3678	+ 60	+ 77	+ 127	+ 150	+ 376	+ 439
Florin	2,9816	2,9838	+ 62	+ 74	+ 121	+ 139	+ 327	+ 378
FB (100)	16,0577	16,0696	+ 50	+ 173	+ 113	+ 283	+ 317	+ 765
FS	4,0544	4,0591	+ 109	+ 127	+ 225	+ 253	+ 661	+ 738
L (1 000)	4,5388	4,5444	– 153	– 122	– 281	– 243	– 854	– 762
£	10,4845	10,4939	– 262	– 199	– 527	– 442	–1 630	–1 435

TAUX DES EUROMONNAIES

$ E.-U.	7 3/8	7 5/8	7 3/4	7 7/8	7 7/8	8	8 1/4	8 3/8
DM	4 3/8	4 5/8	4 9/16	4 11/16	4 11/16	4 13/16	5 1/16	5 3/16
Florin	4	4 1/4	4 7/16	4 9/16	4 5/8	4 3/4	5	5 1/8
F.B. (100)	6	6 1/2	6 7/16	6 3/4	6 1/2	6 13/16	6 13/16	7 1/8
F.S.	3 3/8	3 5/8	3 11/16	3 13/16	3 13/16	3 15/16	4 1/16	4 3/16
L (1 000)	9 1/2	10	10 1/4	10 3/4	10 1/2	10 7/8	10 7/8	11 1/4
£	9 1/2	9 3/4	9 3/4	9 7/8	10	10 1/8	10 1/2	10 5/8
F. franç.	7	7 1/4	7 1/8	7 1/4	7 3/16	7 5/16	7 5/8	7 3/4

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

BOURSE DU 12 JU

Comptan

Cote des changes



PARIS
Second marché
LA BOURSE SUR MINITEL 36-15 TAPEZ LEMONDE
Marché des options négociables le 12 juillet 1988
MATIF
INDICES
CHANGES
MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES
TAUX DES EUROMONNAIES

Marchés financiers

BOURSE DU 12 JUILLET

Cours relevés à 18 h 13

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
3845	C.N.E. 3% ★	3840	3821	3821	- 0 49
1075	B.N.P. T.P.	1105	1080	1080	- 2 26
1025	C.C.F. T.P.	1055	1065	1065	+ 0 96
1064	Créd. Lyon. T.P.	1060	1060	1060	....
1314	Renault T.P.	1374	1373	1373	- 0 07
1825	Rhone-Poul. T.P.	1749	1728	1728	- 1 20
1277	St-Gobain T.P.	1328	1290	1290	- 2 86
1251	Thomson T.P.	1285	1265	1285	....
445	Accor	453	456	449	- 0 88
560	Air Liquide	570	575	559	- 1 93
2100	Alcatel ★	2080	2080	2062	- 0 87
1270	Als. Superm.	1430	1425	1425	- 0 35
280	A.L.S.P.I.	307 50	310	303	- 1 46
310	Alsthom ★	340	335	331 10	- 2 62
2160	Arjom. Prioux ★	2310	2280	2283	- 1 17
505	Aussedat-Rey ★	524	521	516	- 1 53
885	Aux. Entrepr. ★	907	907	896	- 1 21
760	Av. Dassault ★	750	740	733	- 2 27
320	BAFP ★	340	337	338	- 0 59
290	Bail-Equipem. ★	314 90	310	302 10	- 4 06
870	Bail Investiss.	810	805	812	+ 0 25
288	B.N.P. C.I. ★	280 50	281	281	+ 0 18
435	Cie Bancaire ★	508	512	508	....
390	Bazar H.-V.	410	406	406 10	- 0 95
440	Béghin-Say ★	479 50	464	455 c	- 0 95
820	Berger (Mal)	940	950	940	....
680	Bic ★	699	684	683	- 2 29
1370	B.I.S.	1461	1480	1450	- 0 75
2320	Bongrain S.A. ★	2407	2401	2397	- 0 42
885	Bouygues ★	940	928	919	- 2 23
76	B.P. France ★	71 20	72 70	71 50	+ 0 42
4670	B.S.N. ★	4875	4860	4820	- 1 13
2120	Cap Gem. S. ★	2225	2221	2210	- 0 67
386	Carnaud ★	412	417	418	+ 1 46
2430	Carrefour ★	2480	2500	2451	- 1 57
153	Casino	154	154	153 10	- 0 58
113	Casino A.D.P.	112 90	112	112 20	- 0 62
960	C.C.M.C.	960	960	960	....
730	Cetelem	764	752	735	- 3 80
485	Cerus ★	440	431	430	- 2 27
1440	C.F.A.O. ★	1400	1410	1409	+ 0 64
280	C.G.E.	319 80	317 90	315	- 1 50
1110	C.G.I.P. ★	1140	1147	1130	- 0 88
1080	Chargeurs S.A. ★	1185	1175	1169	- 1 35
985	Ciments franç. ★	1025	1031	1005	- 1 95
445	Club Méditerr. ★	486	485	482	- 0 82
153	Codetel ★	153 50	153	154 50	+ 0 65
300	Cofimeg	288	288	285	- 1 04
2100	Coles ★	579	580	560	- 3 28
256	Compt. Entrepr.	267	263	274	+ 2 62
680	Compt. Mod. ★	678	680	685	+ 1 03
880	Créd. Foncier ★	902	901	900	- 0 22
....	Crédit F. Imm. ★	422	422 10	422	....
120	C.C.F.	120	120	120	....
517	Cr. Lyon. (CI) ★	509	508	506	- 0 59
950	Crédit Nat. ★	948	940	949	....

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
530	CSEE (exSign.) ★	510	508	506	- 0 78
275	Crouzet ★	327 90	326	325	- 0 88
2330	Damart S.A. ★	2350	2336	2310	- 1 70
....	Darty	....	....	....	....
....	Darty (DP)	300	290	300	....
1610	De Dietrich	1505	1517	1475	- 1 99
192	Dév. R.d.C. (Li)	192	190 50	190 50	- 0 78
450	D.M.C.	479 50	484	465	- 3 02
330	Drouot Assur. ★	360 60	364	355	- 1 55
1710	Docks France ★	1789	1800	1780	- 0 50
630	Dumez ★	674	670	660	- 2 08
1210	Eaux (Gén.)	1286	1278	1270	- 1 24
1340	Ecco ★	1458	1470	1475	+ 1 17
630	Electrofinanc. ★	849	845	845	- 0 47
465	El. S. Dassault	462 50	463	464	+ 0 32
325	Elf-Aquitaine	327	327 50	326	- 0 31
282	– (certific.) ★	254 10	255	260	+ 2 32
691	Epeda-B-Faure ★	690	697	685	- 0 72
2500	Essilor	2660	2685	2690	+ 1 13
1650	Essilor Int. (DP)	1705	1729	1720	+ 0 88
320	Esso S.A.F. ★	315	317 90	321	+ 1 90
1500	Eurafrance	1640	1631	1618	- 1 34
1100	Eurocom ★	1154	1151	1150	- 0 35
2340	Euromarché	2350	2350	2350	....
580	Europe n° 1 ★	580	570	555	- 4 31
33	Eurotunnel ★	34 35	34 40	34 25	- 0 29
910	Exor ★	1063	1056	1038	- 1 42
845	Facom	840	850	850	+ 1 19
956	Fichet-bauche	970	952	952	- 1 86
192	Finextel ★	191	195	195	+ 2 09
122	Fives-Lille ★	131	134 60	128	- 2 29
1170	Fromageries Bel	1290	1275	1240	- 3 88
850	Gal. Lafayette ★	870	875	865	- 0 57
300	Gascogne	304	302	302	- 0 66
1390	Gaz et Eaux	1680	1680	1600	- 4 76
520	Géophysique ★	511	510	504	- 1 37
560	Gerland	564	559	559	- 0 89
520	GTM-Entrepose	617	620	596	- 3 40
575	Guyenne-Gas. ★	682	680	665	- 2 49
2250	Hachette ★	2519	2490	2505 c	+ 0 65
620	Havas ★	705	707	700	- 0 71
525	Hénin (La)	528	524	517	- 2 08
1070	Hutchinson ★	1105	1105	1071	- 3 08
211	Imétal ★	205	206	210	+ 2 44
315	Imm. Plaine-M.	311 50	311 40	305	- 2 09
1120	Ingénico ★	526	536	522	- 0 76
3300	Inst. Mérieux	3440	3440	3460	+ 0 58
550	Interbail ★	510	515	512	+ 0 39
1060	Intertechnique	1108	1120	1100	- 0 81
865	J. Lefebvre	938	944	918	- 2 13
1440	Lab. Bellon	1480	1471	1475	- 0 34
1290	Lafarge-Coppée	1355	1360	1342	- 0 96
1290	Labon ★	1250	1270	1242	- 0 64
2760	Legrand ★	2950	2960	2925	- 0 85
2200	Legrand (DP) ★	2340	2300	2300	- 1 71

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
825	Leroy-Somer ★	796	786	790	- 0 75
1830	Lesieur	1930	1906	1930	....
680	Locabail Immob.	668	670	655	- 1 95
395	Locafrance ★	393	400	410 90	+ 4 55
906	Locindus	838	840	836	- 0 24
266	Lucheire	290	299	289	- 0 34
2600	L.V.M.H. ★	2783	2800	2822	+ 1 40
1320	Lyonn. Eaux ★	1400	1391	1380	- 1 43
63	Mais. Phénix	76	76 80	75	- 1 32
240	Majorette (Ly)	221	230	230	+ 4 07
340	Mar. Wendel ★	368	370	362	- 1 63
181	Matra ★	205	207	203	- 0 98
2280	Merlin-Gerin ★	2482	2480	2340	- 5 72
215	Michelin	208 50	207 90	206 50	- 1 43
1370	Midi (Cie)	1375	1365	1360	- 1 09
183	Midland Bk SA ★	184	182	188 90	+ 2 66
515	Min. Salsig. (Ma)	519	515	517	- 0 39
63	M.M. Penarroya	66 50	68	66 20	- 0 45
79	Moulinex	105	104 10	101	- 3 81
1040	Navig. Mixtes ★	1084	1100	1080	- 0 37
110	Nord-Est ★	116	112 20	111 c	- 0 95
410	Nordon (Ny)	372	372	372	....
440	Nouvelles Gal.	418 80	418	410	- 2 33
765	Occid. (Gén.) ★	750	740	730	- 2 67
1160	Omn.F.Paris	1210	1153	1192 c	+ 2 19
350 50	Olida-Caby ★	345	336	336	- 2 61
3250	Oréal (L')	3545	3495	3450	- 2 68
375	Paribas	401	400 50	399 80	- 0 30
360	Paris-Réesc. ★	386 10	385	380	- 1 58
1120	Pechelbronn ★	1150	1176	1166	+ 1 30
320	Penhoet	365	360	359	- 1 64
940	Pernod-Ricard ★	1042	1043	1054	+ 1 15
1150	Peugeot S.A.	1290	1283	1255	- 2 71
510	Pollet ★	501	504	494	- 1 40
....	P.M. Labinal ★	720	727	772	+ 7 22
2600	Presses Cité ★	2895	2884	2850	- 1 55
1140	Prétabail Sic.	1075	1075	1068	- 0 65
605	Primagaz	635	638	630	- 0 79
500	Printemps ★	520	520	507	- 2 50
1550	Promodès	1918	1910	1915	- 0 16
705	Radiotechn. ★	797	797	756	- 5 14
68 10	Raff. D. Total ★	76 20	76 50	74	- 2 89
2330	Redoute (La) ★	2480	2501	2500	+ 0 81
365	Rober financière	354	349	349	- 1 41
960	Roussel-Uclaf ★	1221	1255	1217	- 0 33
660	R.-Uclaf-CNI ★	815	825	810	- 0 61
3380	R. Impériale (Ly)	3915	3700	3800	- 2 94
172	Sade	175	174 20	174 20	- 0 46
1550	Sagem ★	1508	1508	1500	- 0 53
480	Saint-Gobain	516	511	509	- 1 36
1010	St-Louis ★	1085	1082	1076	- 0 83
1500	Salomon	1575	1545	1520	- 3 49
810	Salvepar	875	867	867	- 1 19
725	Sanofi ★	730	725	720	- 1 37
730	S.A.T. ★	671	658	710	+ 5 81

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
184	Saut.-Chât. (B) ★	226	230	228 50	+ 1 11
1200	Saupiquet (Ns)	1290	1240	1240	- 3 88
320	Schneider ★	399	394 10	397 90	- 0 28
55	S.C.O.A.	51 90	51 20	49 50	- 4 62
552	S.C.R.E.G. ★	580	589	585	+ 0 86
775	Seb ★	848	846	839	- 1 06
410	Sefimeg ★	416 30	428	415	- 0 31
1740	S.F.I.M.	1619	1607	1610	- 0 56
35	S.G.E.	38 50	38 50	38 65	+ 0 39
715	Silic	726	737	721	- 0 69
505	Simco-U.P.H. ★	495	485	473	- 4 44
306	Simnor (Li)	309	315	315	+ 1 94
800	Skis Rossignol	960	960	922	- 3 96
870	Sligos ★	920	920	885	- 3 80
330	Société Générale	355	352	352 80	- 0 56
161	Sodecco	162 50	163	163	+ 0 31
166	Sodero (Ns)	180	180	180	....
2460	Sodexho ★	2681	2699	2685	+ 0 15
98	Sogenal (Ny)	104 10	104	104	- 0 10
270	Sogerap	282	287	288	+ 2 13
2190	Somm-Allib. ★	2110	2164	2140	+ 1 42
880	Source Perrier ★	880	880	879	- 0 11
735	Sovac ★	795	795	786	- 1 13
415	Spie-Batignol. ★	415	410	404 10	- 2 63
510	Strafor ★	494	499	500	+ 1 21
255	Suez	260	259	254	- 2 31
395	Synthélabo ★	415	420	415	....
800	Talcs Luzenac ★	845	845	849	+ 0 47
4910	Tél. Elect.	4470	4620	4620	+ 3 36
205	Thomson-C.S.F.	206	205	200 10	- 2 86
350	Total (CFP) ★	339 50	343 90	345	+ 1 62
74	– (certific.)	72	73 90	72	....
1070	T.R.T. ★	1160	1180	1159	- 0 09
370	U.F.B.-Locab. ★	415	416	415	....
925	U.I.C. ★	790	800	804	+ 1 77
500	U.I.F. ★	505	505	510	+ 0 99
820	U.I.S.	820	825	824	+ 0 49
180	U.C.B. ★	191 80	190 10	190 50	- 0 68
605	Unibail	628	626	626	- 0 32
500	Valéo ★	515	510	509	- 1 17
118 20	Vallourec ★	136 50	137 10	133 50	- 2 20
320	Via Banque	337	340	340	+ 0 89
790	Elf-Gabon ★	810	813	813	+ 0 37
137 90	Amax Inc.	141 50	139 30	140	- 1 06
156 30	Amer. Express	164 50	167	166 50	+ 1 22
157 30	Amer. Teleph.	163 70	162 30	162 30	- 0 86
97 55	Anglo Amer. C.	103	102 80	102 80	- 0 19
480	Amgold	470	470	470	....
872	BASF (Akt)	878	870	865	- 1 48
989	Bayer	992	989	980	- 1 21
102 80	Buffelsfont.	105	103 80	103 80	- 1 14
182 50	Chase Manh.	181	184	183 30	+ 1 27
....	Echo Bay Mines	131 70	129 50	129 50	- 1 67
69 90	De Beers	72 95	73	73 40	+ 0 62
1438	Deutsche Bank	1629	1617	1617	- 0 74

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
819	Dresdner Bank	898	856	860	- 4 23
84	Driefontein Ctd	67 80	65	65 20	- 3 83
519	Du Pont-Nem.	557	559	559	+ 0 36
267	Eastman Kodak	278	275	275	- 1 08
33 50	East Rand	36	36 80	36 70	+ 1 94
226 50	Electrolux	238 20	238	238	- 0 08
237 50	Ericsson	243 50	244 10	244 10	+ 0 25
275	Exxon Corp.	273	275	275	+ 0 73
306 20	Ford Motors	324 20	326	326	+ 0 56
54 70	Freegold	57	58	58 30	- 1 23
97 80	Gencor	96	95 50	95 50	- 0 52
267	Gén. Electr.	272	274	273	+ 0 37
740	Gén. Belgique	754	746	746	- 1 06
485	Gen. Motors	476 70	475 50	475 50	- 0 25
118 50	Goldfields	111	112	112	+ 0 90
54 90	GdMetropolitain	53 10	54	53 80	+ 1 32
42	Harmony	42 50	43 20	43 10	+ 1 41
64 40	Hitachi	71 50	73 60	73 60	+ 2 94
805	Hoechst Akt.	918	921	921	+ 0 33
108 50	Imp. Chemical	114	112	112	- 1 75
698	IBM	784	789	789	+ 0 64
306	ITT	323 50	322 50	315 50	- 2 47
215 50	Ito-Yokado	198 10	202	202	+ 1 97
....	Mac Donald's	282	285	286 50	+ 1 60
116	Matsushita	117 60	117 50	117 50	- 0 09
327	Merck	338 50	342	342 50	+ 0 88
388	Minnesota M.	390 50	393	393	+ 0 64
270	Mobil Corp.	271 50	275	274	+ 0 92
213	Morgan J.P.	236	239	239	+ 1 27
35200	Nestlé	35300	34980	34980	- 0 91
....	Nixdorf	1585	1553	1552	- 2 08
190	Norsk Hydro	195	194	194	- 0 51
126	Ofsil	131 80	131	130 50	- 0 99
2045	Petrofina	2001	1976	1961	- 2
493 50	Philip Morris	525	536	536	+ 2 10
89 20	Philips	102	101 20	101	- 0 98
82 50	Placer Dome	85 90	85	85	- 1 05
340	Quilmès	368	350	360	- 2 17
498	Randfontein	519	504	485	- 6 55
681	Royal Dutch	681	680	683	+ 0 29
46 85	Rio Tinto Zinc	45 10	44 10	44 10	- 2 22
....	Saat. & Saatchi	39 80	40	39 90	+ 0 25
54 95	St Helena Co	58	57 50	57 90	- 0 17
213 80	Schlumberger	212	208 90	208 90	- 1 46
111 30	Shell transp.	110 20	108 60	108 60	- 1 45
1316	Siemens A.G.	1465	1430	1441	- 1 64
236	Sony	247	249 20	249 20	+ 0 89
....	Telefonica	51 80	51 60	51 60	- 0 39
200	T.D.K.	198	198 10	197	- 0 51
42 65	Toshiba Corp.	45	47 30	47 50	+ 5 56
320	Unilever	331	330 10	330 50	- 0 15
227 50	Unit. Techn.	231	230	230 50	- 0 22
500	Vaal Reefs	534	526	530	- 0 75
330 50	Volvo	332	332	332	....
205	West Deep	198	195 90	195 90	- 1 06
319 50	Xerox Corp.	336 50	340	340	+ 1 04
....	Yama Nouchi	186	183	183	- 1 61
1 75	Zambia Corp.	2 22	2 18	2 18	- 1 80

Comptant (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
Emp. 8,80 % 77	127 95	1 230
9,80 % 78/93	103 31	0 027
10,80 % 79/94	107 10	9 236
13,25 % 80/90	106 90	1 462
13,80 % 81/89	103 15	6 787
16,20 % 82/90	111 75	8 056
16 % juin 82	114 40	1 490
14,60 % fév. 83	115 05	5 704
13,40 % déc. 83	119 84	7 505
12,20 % oct. 84	113 30	9 300
11 % fév. 85	113 45	4 298
10,26 % mars 86	106 79	3 457
ORT 12,75 % 83	1919	..
OAT 10 % 2000	106 40	1 288
OAT 9,80 % 1997	108 12	5 761
OAT 9,80 % 1996	105 13	4 418
Ch. France 3 %	149	..
CNB Bques janv. 82	103 10	0 303
CNB Paribas	103 15	0 303
CNB Suez	103 25	0 303
CNI janv. 82	103 08	0 303
PTT 11,20% 85	110 30	6 362
CFF 10,30% 86	104 58	4 432
CNE 11,50% 86	109 45	1 134
CNT 9% 88	100 15	2 153
CRH 10,90% déc. 85	109 45	5 253
C.N.C.A. T.P.	1180	118
Drouot Ass. Obl. conv.	2290	225
Métrologie I. 6% 6/7	80 50	8 050

Actions

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Agache (Sté Fin.)	2288	2198 o
A.G.F. (St Cent.)	....	610
Applic. Hydraul.	....	670
Arbel	370	365
Astorg	210	201 60
Avenir Publicité	810	799
Bain C. Monaco	307	319 d
Banque Hypoth. Eur.	309	322
Béghin-Say (C.I.)	381	383 c
B.G.L.	802	772
Blanzy-Ouest	801	801
B.N.P. Intercontin.	219	215
Bénédictine	5770	....
Bon-Marché	910	905
B.T.P.	....	114 10
Caff	540	547
Cambodge	760	740
C.A.M.E.	125	122
Campenon Bern.	233	532 d
Carbone-Lorraine	593	589
Case-Poclain	25	25
C.E.G.Frig.	521	518
Centen. Blanzy	1481	1500
Centrest (Ny)	232	230

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Cerabati	116	116
Chambourcy (M.)	979	....
Champex (Ny)	143	140
C.I.C. (Financ. de)	180	168 40
C.I. Maritime	695	690
Cixem (B)	1311	....
Clause	686	685
Cofradel (Ly)	1300	1141 o
Cogifi	316	316
Comiphos	344	340
Cie Industrielle	....	2725
Comp. Lyon-Alem.	475	490
Concorde (La)	751	751
C.M.P.	16 85	....
Créd. Gén. Ind.	558	563
Cr. Universel (Cie)	535	539
Créditel	135 50	135 80
Daublay S.A.	556	561
Degremont	150	149 50
Delalande S.A.	1421	1365
Delmas-Vieilj. (Fin.)	1921	1950
Didot-Bottin	....	....
Eaux Bass. Vichy	1030	1069
Eaux Vittel	2260	2255
E.C.I.A.	1181	1133
Economats Centre	325	311
Electro-Banque	288	288
Elf-Antargaz	720	720
E.L.M. Leblanc	710	700
Ensifi-Bretagne	247 50	248
Entrepôts Paris	519	487 o
Epargne (B)	3477	3505
Europ. Accumul.	60 20	65 10
Europe Soudure Indust.	126 70	121 70 o
Eternit	2200	2160
Finalens	188 50 *	189 50
FIPP	460	....
Frac	765	750
Foncière (Cie)	490	500
Fonc. Lyonnaise	421	438
Foncina	....	405
Forinter	1080	1080
Fougerolle	....	349
France I.A.R.D.	300	300
France (La)	8650	8700
From. Paul Renard	....	745 o
GAN	....	761
Gaumont	455	460
Gévelot	820	800
Gr. Fin. Constr.	363	362 50
Gds Moul. Paris	....	357
Groupe Victoire	636	638
G. Transp. Ind.	455	460
Immindo S.A.	398	....
Immineuf	291	....
Immobail	350 10	351
Immobanque	651	653
Immob. Marseille	6550	6550
Immofice	433	450
Invest. (Sté Cent.)	810	810
Jaeger	157 10	161
Lafitte-Bail	402 50	403
Lambert Frères	....	273
Lille-Bonnières	778	750
Loca-Expansion	266	271
Locafinancière	....	327
Locatel	782	760
Louis Vuitton	4160	4493

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Louvre (Sté)	1705	1709
Lucia	1200	1200
Lyonnaise Immob. (Cie)	318 50	318 50
Machines Bull	....	105
Magasins Uniprix	140	145 60
Magnant S.A.	124 50	126
Maritimes Part.	328	326
Métal Déployé	435	435
Mors	90	86 40
Navig. (Nat. de)	....	86
OPB Paribas	259 50	270
Optorg	330	307 20 o
Oréal (L') C.I.	2335	2330
Origny-Desvroise	1010	....
Palais Nouveauté	....	459
Paluel Marmont	580	580
Parfinance	188	187
Paribas-CIP	416	400 o
Paris France	173	180
Paris-Orléans	....	228
[illegible]	....	300 50
[illegible]	1050	1060
Pathé-Cinéma	832	893
Pechiney (cert. inv.)	289	260
Piles Wonder	1200	1175
Piper-Heidsieck	1600	1580
P.L.M.	....	140
Porcher	430	415
Promodès	1219	1295 d
Providence S.A.	....	....
Publicis	3000	3100
Rhône-Poul. (c. inv.)	414	411
Ricqlès-Zan	....	....
Rochefortaise S.A.	537	537
Rochette-Cenpa	55	57
Rosario (Fin.)	670	680
Roudière	188	188
Rougier et Fils	115	119 60
Sacer	517	503
SAFAA	296	294
Safic-Alcan	840	840
SAFT	1604	1580
Saga	231	231
St-Gobain C.I.	484 60	....
Salins du Midi	486	478
Santa-Fé	103	102
Satam	97	100
Savoisienne (M)	190	189
SCAC	520	503
Semelle Maubeuge	....	351
S.E.P. (M)	160	159
Sidi	....	289 80
Sicotel	294	294
Sirvim	240	232 10
Siph (Plant. Hévéas)	369	380
Sté Générale-CIP	298	298
Sofal financière	1850	1800
Sofical	950	952
Soffo	570	570
Soficomi	....	671
S.O.F.I.P. (M)	109	111
Sofragi	980	826
Soudure Autog.	639	617
Sovabail	580	550
Suez (Fin. de)-CIP	187	187
Stemi	761	780
Taittinger	2950	....

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Testut-Aequitas	208	208
Tour Eiffel	383	377 50
Ufiner S.M.D.	513	511
U.A.P.	311	306
U.T.A.	1695	1562
Vicat	....	1658
Viniprix	....	1190 –
Virax	98	100
Waterman S.A.	651	677
Brass. du Maroc	134	143 d

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	790	796
Akzo	370	....
Alcan Alum.	185 20	185 20
Algemene Bank	130 10	125 10
American Brands	290	300
Am. Petrofina	420	....
Arbed	316	346
Asturienne Mines	140	135
Banco de Santander	338	339
Bco Pop Espanol	475	473
Banque Ottomane	2110	2080
B. Régl. Internat.	41830	41000
Br. Lambert	508	506
Canadian-Pacific	114	114
Chrysler corporation	144	142
CIR	24 80	24
Commerzbank	770	800
Dart. and Kraft	311	....
De Beers (port.)	64	....
Dow Chemical	536	549
Gén. Belgique	754	746
Gevaert	1025	1051
Glaxo	102 10	103 50
Goodyear	380 10	380 10
Grace and Co	163 50	164
GTE corporation	240	....
Honeywell Inc.	421	....
I.C. Industries	201	205
Johannesburg	850	850
Kubota	35 20	36
Latonia	....	....
Midland Bank Plc	46 50	45 50
Mineral-Ressourc.	84 90	84 90
Noranda	126	127
Olivetti	24 20	....
Pakhoed Holding	280	252
Pfizer Inc.	314	315
Procter Gamble	470	490
Ricoh Cy Ltd	57 50	58 80
Rolinco	287	288
Robeco	276	274
Rodamco	452	452
Saipem	9 30	9 60
Shell fr. (port.)	105	....
S.K.F. Aktiebolag	285	281
Steel Cy of Can.	109	....
Squibb	402	404
Tenneco	298	279
Thorn EMI	67 80	67 50
Toray indust. inc	40 80	....
Vieille Montagne	1150	1200
Wagons-Lits	853	853
West Rand	10 20	10 30

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Banque Hydro-Energie	245	232
Calciphos	158	157 10
Cochery	159 50	....
Cogenhor	130	130
C. Occid. Forestière	180	....
Coparex	344	344
Dubois Inv. (Cento.)	841	850
Gachot	81	79 60
Hoogovens	250	....
Mécanorma (bons)	9 60	....
Nicolas	1057	....
Rédilco	360	....
Romanto N.V.	171 50	172
Serv. Equip. Veh.	55 30	....
S.P.R.	397	....
Sté Lecteurs du Monde	620	600
Ulinor	380	....
Union Brasseries	120	....

SICAV (sélection) 12/7

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
A.A.A.	848 62	827 92
Actilion	212 21	206 53
Actions France	439 87	423 97
Actions sélectionnées	545 16	525 46
Aedificandi	577 99	557 10
A.G.F. Actions (ex-CIP)	1046 35	1020 83
A.G.F. 5000	540 98	527 79
A.G.F. ECU	1057 21	1048 74
A.G.F. Interfonds	421 42	411 14
A.G.F. Invest	107 28	104 66
A.G.F. OBLIG.	1059 02	1053 75
A.G.F. Sécurité	10420 71	10420 71
Agfimo	574 04	560 04
Altefi	210 20	202 80
A.L.T.O.	181 19	174 64
Amé-Gan	5410 30	5164 96
Amérique-Valor	865 66	849 42
Amplitude	531 37	515 89
Arbitrages court terme	5456 68	5451 23
Associc	1182 35	1182 35
Atout Futur	294 09	284 42
Aurecic	1495 59	1452 03
Axa Europe	124 10	118 47
Axa Investissements	115 10	109 88
Bred Associations	2608 54	2598 74
Bred International	84 02	82 37
Capital Plus	1702 77	1702 77
Cardon-Pierre	27 43	26 25
CIP (voir AGF Actions)	......	......
Compasoneils	108 72	105 55
Convertimmo	356 83	342 91
Corail court terme	1282 83	1282 83
Corail Indiv. trim.	1051 88	1031 76
Credinter	494 41	480 01
Drouot-France	863 47	833 38
Drouot-Investiss.	984 04	939 42
Drouot-Sécurité	250 62	239 28
Drouot-Sélection	137 30	131 07
Ecucic	1170 33	1153 03
Ecureuil Monétaire	30219 04	30219 04
Ecureuil Prévoyance	347 91	337 78
Energie	234 21	223 59
Epacic	2738 24	2738 24
Epancourt Sicav	4171 61	4161 21
Epargne Associations	24852 70	24815 78
Epargne-Capital	8101 79	8021 57
Epargne-Industr.	73 33	70
Epargne J	53472 53	53472 53
Epargne Long-Terme	174 98	170 30
Epargne Monde	1104 32	1074 78
Epargne Première	12760 12	12665 13 ◆
Epargne-Oblig.	193 02	187 86
Epargne-Croiss.	1102 43	1072 92
Epargne-Unie	1205 43	1161 86
Epargne-Valeur	415 97	404 94
Eparoblig	1287 13	1284 68
Epsilon	1097 78	1086 91
Eurinvest Croissance	1158 12	1105 60
Eurinvest Rendement	1134 49	1083 04
Eurocic	9158 05	9022 71
Eurodyn	1048 94	1014 45
Euro-Gan	5182 46	4928 36
Euro-Maf	25 81	25 43
Foncl Placement	59932 62	59932 62
Fonsd Valorisation	13686 09	13318 72
Foncicav (div. par 10)	10849 93	10849 93
Foncival	248 16	240 36
France-Gan	6401 21	6110 94
France-Garantie	273 52	272 97 ◆
France-Investiss.	380 75	373 03 ◆
France-Obligations	445 89	441 57
Francic	376 19	365 23
Francic Pierre	98 29	96 43
Francic Régions	1006 86	977 63
Fructi-Associations	28 35	28 35

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Fructi-Epargne	27 15	26 49
Fructicapi	31 94	31 47
Fructicourt	108421 27	108421 27
Fructidor	247 02	243 37
Fructifrance	752 61	734 25
Fructizen	26 08	25 44
Fructivar	4230 55	4220
Fructi ECU	563 49	555 16
Fructi-Premier	11892 98	11717 22
Futurobig	1133 62	1096 25
Gestilion	58082 84	57918 04
Gestion Sécuricourt	10481 33	10377 55 c
Gestion Associations	149 56	146 27
Gestion Mobilière	641 07	612
Horizon	1071 22	1040 02
Interoblig.	12600 68	12118 04
Interselect France	434 78	422 12
Invest. net	14912 43	14862 86
Invest. Obligataire	18346 43	18309 81
Japacic	180 84	175 57
Jeune Épargne	233 39	229 94
Laffitte-Amérique	245 42	234 29
Laffitte Europe	249 42	238 11
Laffitte-Expansion	274 84	282 19
Laffitte-France	306 65	292 74
Laffitte-Immobilier	235 75	225 08
Laffitte-Japon	384 44	367 01
Laffitte-Oblig.	147 41	140 73
Laffitte–Rend.	206 81	197 43
Laffitte-Tokyo	361 09	344 72
Latitude	5050 48	5042 90
Lion-Associations	11532 20	11532 20
Lion court terme	118553 72	118553 72
Lion-Institutionnels	23379 28	23320 96
Lionplus	748 09	738 67
Lion Trésor	2081 66	2041 25
Livret Bourse Investis.	436 45	422 77
Livret portefeuille	633 59	615 14
Méditerranée	161 02	153 72
Mininvest	28396 10	28396 10 ◆
Mondiale Investissem.	416 80	397 90
Monacic	5499 87	5499 87
Monecien	54409 68	54409 68
Moné J.	55031 13	55031 13
Morgan court terme	14132 22	14132 22 ◆
Mutuelle Unie Sél.	147 18	140 49
Natio.-Assoc.	6728 73	6713 30
Natio.-Epargne	13751 68	13615 92
Natio.-Court terme	212695	212695
Natio.-Inter.	1197 43	1165 38
Natio.-Obligations	560 98	536 23
Natio.-Patrimoine	1378 01	1341 13
Natio.-Placements	65416 15	65416 15
Natio.-Revenus	1067 02	1056 46
Natio.-Sécurité	11459 01	11459 01
Natio.-Valeurs	676 63	658 52
Nippon-Gan	5682 57	5434 43 ◆
Nord-Sud Développ.	1186 62	1184 15 ◆
Norinvest	13174 51	12916 19
Obli Association	122 58	122 36
Oblicic Régions	1041 90	1026 40
Obligations Convert.	414 28	395 49
Oblig. toutes catég.	158 93	151 38
Oblifon	1100 46	1089 56
Optimvalor	197 38	192 57
Oraction	1262 98	1221 45
Ovalor	5883 49	5670 82
Paribas Croissance	586 36	562 46
Paribas Epargne	15828 13	15794 54
Paribas France	92 48	89 77
Paribas Oblicompte	1009 49	984 56
Paribas Opportunités	110 19	106 98
Paribas Patrimoine	519 82	498 63
Paribas Revenu	98 87	95 71

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Parnasse-Valor	1086 52	1085 43
Patrimoine Retraite	1714 48	1680 86
Pervalor	586 92	569 83
Phénix Placements	248 56	247 32
Pierre Investiss.	659 31	638 96
Placement A	909	909
Placement crt-terme	71709 66	71709 66
Placement J	54753 13	54753 13
Placement Premier	53681 26	53681 26
Plénitude	109 48	106 55
Première Obligations	10842 43	10821 19
Prévoyance Ecureuil	108 59	106 07
Prif'Association	22275 68	22275 68
Quartz	116 95	114 08
Quatre-quarts Retraite	1 06	1 03
Rentacic	168 22	163 76
Revenus Trimestriels	5622 09	5566 43
Revenu Vert	1183 83	1182 65
St-Honoré Assoc.	14236 89	14166 06
St-Honoré Bio-aliment.	746 95	713 08
St-Honoré Pacifique	536 08	511 77
St-Honoré P.M.E.	464 94	443 86
St-Honoré Real	11534 38	11488 43 c
St-Honoré Rendement	11601 64	11543 92
St-Honoré Services	499 10	479 90
St-Honoré Technol.	735 03	701 70
St-Honoré Valor	12026 07	12026 07
Sécuricic	11627 74	11616 12
Sécuri Taux	10608 79	10608 79
Sélection Croissance	504 90	490 19
Scandien (Cardon BP)	734 29	723 44
Sicav-Associations	1408 11	1408
S.F.I. fr. et étr.	619 14	601 11
Sicav 5000	346 05	336 79
S.I. Est	1313 43	1253 87
S.I.G.	789 67	753 52
Sinafrance	565 44	540 57
Sivam	408 26	398 31
Sivarente	207 46	205 41
Sivinter	420 88	409 62
S.N.I.	1156 97	1122 30
Sogepargne	368 96	365 62
Sogevar	1017 60	971 48
Soginter	1317 90	1258 14
Soleil Investissement	481 42	459 59
Stratégie Actions	1088 48	1027 38
Stratégie Rendement	1124 26	1088 87
Technocic	1126 64	1093 83
Techno-Gan	5808 43	5609 15
Trilion	5335 34	5282 51
U.A.P. Investiss.	404 88	390 25
Uni-Associations	113 30	113 30
Unifrance	469 42	452 46
Unifoncier	1171 12	1128 79
Uni-Garantie	1346 02	1319 80
Uni-Régions	2704 03	2608 29
Unisanté	2275 15	2200 34
Univer	184 64	184 64
Univers-Actions	1084 45	1048 79
Univers-Obligations	1645 50	1591 39
Valorem	506 48	494 13
Valorg	1580 28	1578 70
Valeval	40475 27	40455 04
Vaubtn	23210 09	23186 88 ◆

Cote des changes

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 12/7	COURS DES BILLETS Achat	COURS DES BILLETS Vente
Etats-Unis ($ 1)	6 198	6 203	6	6 400
ECU	6 989	6 994	....	....
Allemagne (100 DM)	338 410	336 810	326 500	348 500
Belgique (100 F)	16 067	16 084	15 400	16 400
Pays Bas (100 fl.)	298 480	298 560	289	309
Danemark (100 krd)	88 350	88 460	86	93
Norvège (100 k)	92 700	92 750	90	97
Grande-Bretagne (£ 1)	10 520	10 485	10 200	10 900
Grèce (100 drachmes)	4 202	4 208	3 900	4 600
Italie (1 000 lires)	4 540	4 544	4 300	4 800
Suisse (100 fr.)	404 450	405 900	393	417
Suède (100 krs)	97 910	97 800	95	101
Autriche (100 sch)	47 860	47 920	46 400	49 400
Espagne (100 pes.)	5 092	5 092	4 850	5 350
Portugal (100 esc.)	4 125	4 126	3 900	4 600
Canada ($ can 1)	5 136	5 136	4 950	5 350
Japon (100 yens)	4 656	4 672	4 500	4 720

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 12/7
Or fin (kilo en barre)	87000	86000
Or fin (en lingot)	86850	86000
Pièce française (20 fr)	503	504
Pièce française (10 fr)	361	.....
Pièce suisse (20 fr)	532	535
Pièce latine (20 fr)	500	499
Souverain	630	629
Pièce de 20 dollars	2930	2895
Pièce de 10 dollars	1530	1577 60
Pièce de 5 dollars	1035	.....
Pièce de 50 pesos	3245	3230
Pièce de 10 florins	525	518
Or Londres	438 90	434 50
Or Zurich	439 50	434
Or Hongkong	438 95	435 35
Argent Londres	.....	.....

c : coupon détaché – o : offert – * : droit détaché – d : demandé – ◆ : prix précédent – ★ : marché continu

Le Monde

L'impôt de solidarité sur la fortune

En attendant le débat d'automne

L'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) devait être examiné, le mercredi 13 juillet, en conseil des ministres. Le texte du projet de loi qui sera discuté au Parlement à la rentrée n'a pas posé de problème au Conseil d'Etat, auquel il avait été soumis la semaine dernière. Seule question de fond posée : les membres du conseil d'administration d'une société exercent-ils *ipso facto* des fonctions de direction, une des conditions permettant de bénéficier de l'exonération accordée à l'outil de travail ?

Au fur et à mesure que se précisent les positions sur l'ISF apparaît l'idée que le véritable débat n'a pas encore eu lieu. Ou pas complètement. De même les véritables choix restent-ils probablement à faire. Les positions demeurent, en effet, très éloignées entre les partisans d'un impôt de redistribution, style 1982, et les adversaires de cet impôt, qui n'accepteraient un ISF qu'à la condition d'un réaménagement général des impôts sur le patrimoine (droits de succession, taxes foncières, etc). Dans le premier groupe se rangent de nombreux élus socialistes, qui n'acceptent pas que l'ISF soit réduit à une mesure symbolique, faisant notamment valoir l'urgence d'un revenu minimum et la nécessité de le financer par un prélèvement sur les Français les plus riches.

Dans l'autre groupe se rangent les centristes et autres députés de droite non pas hostiles à une mesure de solidarité mais inquiets de voir introduit dans notre système fiscal un impôt à l'« assiette » discutable (pourquoi tant d'exonérations, comment les justifier, comment les limiter... ?) et aux taux dangereux à manier dans la mesure où les détenteurs du « capital » – que cela plaise ou non – seront de plus en plus courtisés dans l'Europe sans frontière de demain.

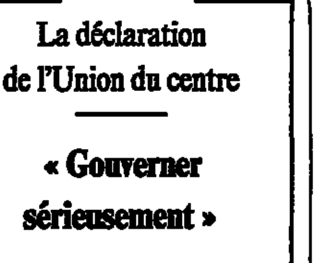
Comment pèseront sur ce débat d'automne MM. Mitterrand, Rocard et Bérégovoy ? Le président de la République est très sensible au lien – qu'il aurait voulu plus étroit dans le temps et dans les sommes en jeu – entre impôts de solidarité et revenu minimum. Pour cette raison, sa préférence aurait été pour des taux plus élevés que ceux qui ont finalement été retenus sous la pression de M. Rocard (moins de 1 %). M. Bérégovoy, dont la convergence de vues est toujours parfaite avec l'Elysée, était partisan d'une reprise de l'IGF style 1982, avec des taux à peine réduits, supérieurs en tout cas à 1 %. *« L'IGF n'a pas eu d'effets maléfiques de 1982 à 1986. Ne dramatisons pas l'effet d'une mesure qui existe chez la plupart de nos voisins »*, déclare le ministre de l'économie.

M. Rocard n'est pas tout à fait de cet avis. Sensible à l'argument *« solidarité »*, il accorde beaucoup d'importance à l'effet que risque de produire un impôt par nature mal bâti, discutable, qui frappera surtout les biens immobiliers – déjà sensiblement imposés à travers les taxes foncières – et qui soulèvera d'interminables débats quant à la définition de l'*« outil de travail »* qu'on veut exonérer mais qu'il aurait volontiers, lui, imposé à taux très faible.

On lira, d'autre part, la position du groupe de l'Union du centre telle qu'elle s'est exprimée par la voix de son président, M. Pierre Méhaignerie. Suite du débat en octobre au Parlement, un débat qui risque d'être beaucoup plus chaud qu'on ne le pense généralement.

AL. V.

La déclaration de l'Union du centre



« Gouverner sérieusement »

Au nom de l'Union du centre, M. Pierre Méhaignerie a fait, le 12 juillet, au sujet de l'ISF, une déclaration dont voici les passages essentiels :

« Il s'agit de savoir si gouverner autrement, c'est gouverner sérieusement. Car il y a un problème évident de fiscalité du patrimoine en France. Le gouvernement est-il franchement animé d'une volonté de moderniser l'ensemble de notre fiscalité du patrimoine ? Si tel est le cas, qu'il nous propose alors parallèlement à l'ISF une refonte et un sensible allégement de trois impôts qui sont : les droits de succession (...) ; les droits de mutation à titre onéreux (...) ; l'impôt foncier (...).

» Manifestement, Michel Rocard n'a pas choisi cette voie. Il a fini par accepter la reconduction d'un impôt archaïque et anti-économique, en obtenant seulement certaines améliorations.

» Durant la discussion du texte, nous nous battrons dans quatre directions :

» – Considérer l'ISF comme un à-valoir sur les droits de succession. Cette idée que M. Rocard lui-même a d'ailleurs émise permettrait de répartir le poids des droits de succession dans le temps, d'apporter immédiatement une recette fiscale à l'Etat, sans alourdir la fiscalité du patrimoine ;

» – Le texte serait voté pour une période provisoire allant jusqu'au 31 décembre 1992 pour permettre au gouvernement de déposer un texte de réforme complète de la fiscalité du patrimoine ;

» – Le plafonnement à 80 % du revenu imposable doit inclure non seulement l'ISF et l'impôt sur le revenu, mais aussi l'impôt foncier, faute de quoi il conviendrait de réduire le plafonnement à 70 % ;

» – Cette loi doit épargner plus largement les PME, entreprises agricoles, commerciales et artisanales lors de leur transmission.

L'UDC déterminera son vote en fonction des réponses apportées à ces quatre exigences. »

TUNISIE

Suppression de la présidence à vie

TUNIS. – La chambre des députés a adopté, le mardi 12 juillet, en seconde lecture, le projet de réforme de la Constitution. Ce projet, voté une première fois au printemps dernier (*le Monde* du 10 mars) *« tend à renforcer le régime républicain et la démocratie »* dans le pays. Il porte notamment sur la suppression de la présidence de la République à vie, spécialement instituée, en 1975, pour M. Bourguiba.

Selon les articles amendés, le président de la République est élu au suffrage universel pour un mandat, et il est rééligible deux fois consécutives. Le candidat à la présidence doit avoir quarante ans au moins et soixante-dix ans au plus. M. Bourguiba avait été déposé à l'âge de quatre-vingt-quatre ans.

Le projet d'amendement supprime aussi la succession automatique qui fait du premier ministre le successeur du président, en cas de vacance du pouvoir. Il est aujourd'hui proposé que le président de la chambre des députés prenne en charge les affaires de l'Etat pour une période de quarante-cinq à soixante jours, au bout de laquelle des élections présidentielles seront organisées.

Ces amendements prévoient aussi des mesures transitoires qui dotent le président Ben Ali, dont le mandat expire en novembre 1991, d'instruments législatifs constitutionnels l'autorisant à *« choisir le moment approprié, en cas de nécessité ou si l'intérêt supérieur l'exige, d'organiser des élections présidentielles ou législatives anticipées »*. – (AFP.)

Lancement réussi de la deuxième sonde soviétique vers Phobos

Une semaine après le tir de leur première sonde spatiale automatique Phobos-1 en direction de la planète Mars, les Soviétiques ont une nouvelle fois réussi en lançant, mardi 12 juillet vers 19 heures (heure française), Phobos-2. Comme celle qui l'a précédée, cette sonde d'un peu plus de six tonnes mettra deux cents jours pour parcourir les 190 millions de kilomètres qui la séparent du satellite de la planète rouge. C'est en effet dans les derniers jours de janvier que les deux engins doivent arriver dans la banlieue martienne. A partir de cet instant, les calculs vont se multiplier pour affiner les orbites des deux sondes et préparer ce qui sera le clou de la mission : le survol en rase-mottes de cette grosse pomme de terre qu'est Phobos.

Cette partie de l'expérience, qui doit avoir lieu entre le 7 et le 9 avril de l'année prochaine pour la première des deux sondes et entre le 25 et le 30 mai pour la seconde, est d'autant plus importante qu'elle devrait permettre d'étudier de près le satellite, qui est peut-être un vestige de l'époque à laquelle se sont formées les planètes du système solaire. A cette fin, outre la mise en route des multiples expériences préparées par une dizaine de pays dont la France, seront déposés à la surface de Phobos deux laboratoires autonomes (DAS) destinés à l'étude mécanique et chimique du sol et un engin, une sorte de sauterelle qui, plusieurs heures durant, effectuera des bonds d'une vingtaine de mètres pour recueillir des informations sur la dureté du sol de Phobos, la gravité qui règne à sa surface et la valeur éventuelle de son champ magnétique.

Mort du cinéaste américain Joshua Logan

Le cinéaste américain Joshua Logan est mort le 12 juillet à son domicile de Manhattan. Il était âgé de soixante-dix-neuf ans.

Né à Texarkana au Texas en 1908, il fut d'abord un homme de théâtre. Il débuta à Hollywood comme scénariste, collabora en 1938 à la réalisation de *Collège mixte*, d'Arthur Ripley, pour entamer à Broadway une carrière brillante. Il revient au cinéma en 1955 et tourne *Picnic*, chronique de mœurs provinciales, d'après une pièce de William Inge, dont il assure également la mise en scène au théâtre. Le film remporte un grand succès, auquel les interprètes, William Holden, Kim Novak, Rosalind Russell, Susan Strasberg, contribuent. La critique française, et particulièrement *les Cahiers du cinéma*, voient alors en Logan un réalisateur à placer au même rang que Richard Brooks, Robert Aldrich ou Nicholas Ray. C'était peut-être aller un peu vite en besogne.

Bus-Stop (1956), toujours d'après William Inge, fait encore illusion grâce à Marilyn Monroe, mélancolique et douloureuse, dans un rôle de chanteuse de beuglant d'Arizona, qu'elle a travaillé avec Lee Strasberg, le maître de l'Actor's Studio. Mais *Sayonara* (1957), lourd mélodrame sentimental, est l'épreuve de vérité : tout le monde déchante.

Logan devait aussi commettre une transposition hollywoodienne de *Fanny*, de Marcel Pagnol (1961), avec Charles Boyer, Leslie Caron, et tourner des comédies musicales à grand spectacle, *South Pacific* (1958), *Camelot* (1967), *la Kermesse de l'Ouest* (1969).

J. S.

BOURSE DE PARIS

Matinée du 13 juillet
Peu d'artifice

A la veille du 14 juillet, la Bourse n'a pas déployé d'artifice pour dissimuler son anxiété. Car, après la fête nationale, seront publiés vendredi les *résultats de la balance* commerciale américaine du mois de mai. Dans cette perspective, les investisseurs ont préféré se désengager. L'indicateur instantané perdait ainsi en fin de matinée près de 1,26 %. Parmi les baisses figuraient les valeurs phares comme Sommer Allibert (– 5 %), L'Air liquide (– 4 %) et Michelin (– 3 %). En hausse se distinguaient l'Institut Mérieux (+ 4 %) et à nouveau LVMH (+ 3 %).

● **M. Jospin : La deuxième guerre mondiale devra être étudiée de « façon approfondie ».** – *M. Lionel Jospin, ministre de l'éducation nationale*, de la jeunesse et des sports, a déclaré, le mardi 12 juillet, qu'il allait demander aux enseignants des classes de première de veiller à *« faire étudier de façon approfondie »* la seconde guerre mondiale, qui figure désormais à la fin du programme d'histoire de cette classe. Le ministre d'Etat a souhaité *« apaiser les inquiétudes »* suscitées par la suppression de la période 1939-1945 du « menu » des classes terminales, et donc du baccalauréat (*le Monde* du 13 juillet). *« On reviendra et reprendra cette période en début de terminale sous forme de bilan. Cela figurera dans les programmes du baccalauréat comme dans les manuels »*, a précisé M. Jospin. Devant les protestations, l'actuel ministre avait en effet fait ajouter un paragraphe sur le « bilan de la seconde guerre mondiale » aux programmes préparés sous son prédécesseur, et qui ne devaient commencer qu'en 1947.

Le numéro du « Monde » daté 13 juillet 1988 a été tiré à 509 465 exemplaires

A B C D E F G

